Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/histoirededannem09mall

HISTOIRE
DE
DANNEMARC.

TOME NEUVIÈME.

HISTOIRE
DE
DANNEMARC,

PAR Mr. P. H. MALLET,

Ci-devant Professeur Royal à Copenhague, Professeur honoraire de l'Académie de Genève, Membre de celles d'Upsal & de Lyon, de la Société des Antiquités de Cassel, & Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris.

TROISIÈME ÉDITION

Revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME NEUVIÈME.

A GENÈVE,

Chez BARDE, MANGET & Compagnie, Imprimeurs-Libraires.

Et à *PARIS*, chez BUISSON, Libraire, rue des Poitevins.

MDCCLXXXVIII.

HISTOIRE
DE
DANNEMARC,

SUITE DU LIVRE XII.

LE DANNEMARC étoit gouverné dans les commencemens par les mêmes loix, ou, pour parler plus exactement, par les mêmes uſages & les mêmes maximes que toutes les monarchies de l'Europe : le pouvoir du prince y étoit limité par celui du clergé, & de la nobleſſe. Son droit au trône ne dérivoit point uniquement de ſa naiſſance, ni uniquement de la volonté de ſon peuple : le peuple regardoit comme un devoir de conſcience de choiſir toujours ſon maître, ou plutôt ſon chef, dans le ſein de la famille régnante ; & dans cette famille il préféroit le plus proche héritier du

FREDERIC III. 1660.

dernier roi : mais le prince ne prenoit
FREDERIC III. 1660. possession de son autorité que de l'aveu de son peuple, & avec toutes les marques d'un consentement libre de sa part.

Ces idées, qui bien approfondies se trouveroient peut-être renfermer des contrarietés, se concilioient dans les têtes, comme tant d'autres qui sont autant ou plus opposées entr'elles. On discutoit peu, on n'écrivoit point, on se régloit par l'usage; les pouvoirs du prince & de la nation restoient ainsi indéfinis, quelquefois dans une sorte d'équilibre, plus souvent inégalement partagés. L'histoire des autres états de l'Europe nous présente à-peu-près le même résultat pendant les mêmes siècles : cet équilibre souvent troublé par divers accidens, devoit enfin être entièrement détruit dans le cours des siècles; & suivant la nature de ces événemens, la position ou le génie des peuples, ce régime mixte & indéterminé devoit se changer en des monarchies héréditaires qui ne tardent guères à devenir absolues, ou en des monarchies électives qui deviennent

tôt ou tard des états républicains ou anarchiques. C'eſt en ſubſtance l'hiſtoire de tous les gouvernemens modernes de l'Europe : on y voit des états dont la conſtitution étoit d'abord abſolument ſemblable, partir du même point pour aller ſe briſer contre ces écueils oppoſés. FREDERIC III. 1660.

En Dannemarc divers événemens affoiblirent d'aſſez bonne heure l'autorité du monarque : la famille régnante s'éteignit plus d'une fois, ou du moins elle ne fut continuée que par des femmes & des collatéraux éloignés & étrangers : on connoît tout l'avantage que ces accidens peuvent donner à des chefs qui ſavent en uſer : la nation en Dannemarc n'étoit alors qu'une nobleſſe guerrière, inquiète, encouragée par l'exemple de ſes voiſins à ſecouer le joug de ſes rois ; car le clergé n'étoit que cette même nobleſſe ſous un autre habit, & le peuple n'étoit preſque rien dans l'état : ainſi nul contrepoids qui balançât le crédit de cet ordre puiſſant, quand les événemens forçoient l'autorité royale à plier. Sous *Chriſtophle II* nous voyons déjà

les états reſſerrer cette autorité dans
FREDERIC III. 1660. les bornes les plus étroites, par une capitulation expreſſe, la première, à ce que l'on croit, qui ait été écrite en Dannemarc, & bientôt cet exemple eut force de loi; l'union de *Calmar* donna lieu à faire un pas de plus: on prononça alors ce mot *de droit électif* qui ne l'avoit peut-être jamais été encore, quoique la choſe fût bien connue. La manière dont on devoit faire l'élection du chef de la triple monarchie fut réglée dans l'acte de cette fameuſe union; & quoiqu'il y fût ſtatué que le fils ou les fils du dernier roi ne ſeroient pas *omis*, mais que l'un d'eux ſeroit *élu*, on voit combien ce droit électif acquéroit de force par cette diſpoſition, ne fut-ce qu'en exprimant nettement ce qui n'avoit guères été juſques alors que vague & que tacite: il s'affermit encore davantage par les ſuites que dut avoir néceſſairement la privation d'héritiers mâles qui affligea les rois & le royaume de Dannemarc, depuis *Valdemar III* juſqu'à *Chrétien I.* Durant ce long période, tous ceux qui occupèrent ce trône ne pouvant allé-

guer que le foible titre d'une parenté très-éloignée, furent par cela même dans le cas de recevoir la loi en recevant le bienfait. *Chrétien I* fut véritablement *élu* par les états, & obligé de signer à son élection, que le *royaume de Dannemarc continueroit à être libre & électif.* Les autres prérogatives de la royauté ne souffrirent pas moins à cette époque. Son petit fils *Chrétien II* fut même soumis à une clause expresse, qui le destituoit s'il manquoit à ses engagemens : on a vu qu'il fut en effet déposé, comme il semble qu'on l'avoit prévu, & que son successeur *Fréderic* instruit par un si grand exemple n'eut garde de déplaire à cette noblesse qui ôtoit & donnoit les couronnes : cet ordre déjà si puissant continua donc à s'élever ; &, ce qui en étoit une suite nécessaire, lors même qu'il auroit eu cette modération qui n'accompagna jamais une longue prospérité, les ordres inférieurs furent de plus en plus opprimés & avilis. Il est vrai que *Fréderic II* régna avec assez d'autorité, parce qu'un prince heureux au dehors de ses états, est toujours

FREDERIC III. 1660.

Voyez ci-dessus à l'année 1448.

FREDERIC III. 1660.

reſpecté au dedans ; mais ſon fils *Chrétien IV* éprouva les viciſſitudes contraires ; & ſur la fin de ſon règne, la nobleſſe qui avoit paru d'abord recevoir la loi, la donna à ſon tour à ce prince devenu malheureux, & plus encore à ſon ſucceſſeur *Fréderic III* dont nous nous occupons actuellement.

Nous avons rendu compte au commencement de ſon règne des efforts que firent quelques uns des grands pour l'exclure du trône : ce projet échoua parce qu'on craignit ſans doute qu'il n'occaſionnât le démembrement de la monarchie, mais il en réſulta du moins que les prérogatives de ce prince furent encore reſſerrées dans des bornes plus étroites que celles de ſes prédéceſſeurs ; *Corfitz Uhlfeld* qui y avoit le plus contribué, *Annibal Seheſtedt*, le comte *Valdemar*, *Ulrich Chrétien Guldenlew*, *Ebbe Uhlfeld*, & quelques autres n'épargnèrent rien pour affermir leur empire & pour tenir le monarque dans leur dépendance : la jalouſie des autres grands vint à ſon ſecours, & *Fréderic* ſe

vit enfin débarraſſé de preſque tous ces dangereux ennemis. La guerre affermit encore plus ſon autorité, comme il arrive preſque toujours ; & ſa malheureuſe iſſue donna lieu à une révolution de bien plus grande conſéquence encore, & dont il eſt temps de rendre compte en détail. (1)

FREDERIC III. 1660.

Ç'avoit été un grand bonheur ſans doute pour le royaume que d'avoir échappé à ſa ruine d'une manière auſſi ineſpérée : mais ſi, détournant les yeux du paſſé, on ne les jetoit que ſur le préſent & l'avenir, rien ne pouvoit paroître plus déplorable que la ſituation où cette guerre le laiſſoit. Les campagnes étoient rava-

(1) Pluſieurs auteurs ont déjà écrit ſur cette révolution, comme M. de *Holberg* dans ſon hiſtoire, & dans ſon état politique de Dannemarc ; *Molesworth* dans ſes *Mémoires*, & l'auteur qui l'a refuté dans la *défenſe de Dannemarc* ; le Chevalier de *Terlon*, *van Aitzema*, *Hoyer*, *Des Roches*, & plus récemment M. *Roger* dans ſes *lettres ſur le Dannemarc*, où ce ſujet eſt traité ſuccinctement, mais avec le jugement & l'amour de la vérité qui caractériſoient cet eſtimable écrivain : ajoutez M. *Hæberlin* dans une relation plus étendue, & très-bien faite, imprimée en langue Allemande à *Wolfenbuttel* en 1760.

FREDERIC III. 1660.

gées, le tréſor épuiſé, la flotte ruinée ; il n'y avoit plus de fonds pour entretenir l'armée ni pour la congédier en la payant : les plaintes trop fondées de cette armée produiſoient déjà des mutineries, des violences, & des déſordres qui aggravoient la misère des bourgeois & des payſans. Et ce qui met d'ordinaire le comble à l'infortune des nations malheureuſes, c'eſt que les haines particulières, les reſſentimens, les factions étouffoient les ſentimens de patriotiſme & de concorde, au moment où ils devenoient plus néceſſaires que jamais.

Ces circonſtances exigeoient la prompte convocation des états généraux ; c'étoit d'eux ſeuls que le roi pouvoit attendre les ſecours néceſſaires pour payer l'armée, & pourvoir à la ſûreté du royaume, ſoit au-dedans, ſoit au-dehors : il avoit en effet éprouvé quelques mois auparavant combien le ſénat étoit peu diſpoſé à entrer dans ſes vues : ceux de ſes membres qui ſe trouvoient à *Copenhague* étant conſultés ſur les moyens de rétablir l'armée, n'avoient répondu qu'en lui conſeillant de la

remettre sur cet ancien pied de milices nationales, dont le malheur de l'état venoit de prouver si bien l'insuffisance. FREDERIC III. 1660.

La diète fut donc convoquée, & commença à s'assembler à *Copenhague* le 8 Septembre, & l'ouverture s'en fit avec solemnité deux jours après, dans une salle du château royal: c'est la dernière qui ait été tenue en Dannemarc, & cette circonstance, aussi-bien que les événemens mémorables auxquels elle donna lieu, nous engagent à entrer dans quelques détails sur la disposition des esprits au moment où elle s'assembla, & sur le caractère des personnages qui y jouèrent les rôles les plus importans.

La noblesse qui jusques alors avoit éclipsé les autres ordres par son éclat & son influence, portoit dans cette assemblée une jalousie, & un désir de maintenir ses priviléges qui n'avoient fait que s'accroître depuis que ces mêmes priviléges étoient menacés, & odieux aux autres ordres. Peut-être qu'en les sacrifiant en partie dans ce moment, elle se seroit assuré pour toujours la jouissance du

FREDERIC III. 1660.

reſte, mais elle avoit ſouffert durant la guerre des pertes conſidérables qui fermant ſes yeux ſur celles des autres, & ſur les beſoins de l'état, la diſpoſoient mal à cette conduite déſintéreſſée, la ſeule qui pût faire pardonner le peu de zèle qu'elle avoit montré pour la défenſe de la patrie. Les grands priviléges que les bourgeois de Copenhague avoient obtenus aigriſſoient encore cette jalouſie des nobles, en même temps qu'ils donnoient aux premiers un nouveau degré de confiance : c'étoit principalement à cette bourgeoiſie que le ſalut de Copenhague, & par conſéquent celui du royaume étoit dû : elle vouloit avec raiſon retirer quelque fruit d'un ſi glorieux ſervice, & avoir du moins dans les conſeils une part proportionnée à celle qu'elle avoit eue dans les dangers. Les eccléſiaſtiques qui depuis la réformation étoient tous de familles bourgeoiſes & dans la dépendance des grands n'étoient pas mieux diſpoſés en leur faveur : les diètes dans leſquelles le clergé avoit joué autrefois un rôle ſi conſidérable ne lui offroient pas même une vaine

image de ſon ancien pouvoir : les évêques y aſſiſtoient tous à la vérité, avec un certain nombre de députés du clergé & de l'univerſité de Copenhague qui en faiſoit partie ; mais c'étoit plutôt pour y apprendre les déciſions de la nobleſſe que pour y concourir. FREDERIC III. 1660.

A l'égard des *payſans*, ou des *propriétaires cultivateurs*, cet ordre anciennement conſidérable n'en faiſoit preſque plus un dans l'état : la plupart avoient été aſſujettis par la nobleſſe, à différentes époques, & réduits à une condition qu'on ne peut éviter de nommer une ſervitude qu'à la faveur de cette vaine ſubtilité qui conſiſte à dire qu'il peut y avoir une ſervitude plus dure encore : le peu de payſans libres encore exiſtans & qui étoient la plupart de *Jutlande*, députoient encore aux aſſemblées des états, pour y être les ſpectateurs oiſifs de ce qui s'y paſſoit.

La nobleſſe d'une part, & de l'autre la bourgeoiſie & le clergé, formoient donc dans cette diète deux partis qui pour la première fois pouvoient avec quelque égalité de forces ſoutenir leurs prétentions oppo-

FREDERIC III. 1660.

sées: diverses circonstances favorisoient les chefs de ces deux derniers ordres. La diète étoit assemblée dans la capitale, au moment où il y avoit encore des troupes régulières sous les armes; ces troupes étoient toutes dévouées à un prince qui s'étoit montré si digne de les commander: le corps des bourgeois & des étudians étoit devenu durant la guerre une autre armée aussi brave, aussi bien exercée que celle là, & plus remplie encore de zèle pour maintenir & pour étendre l'autorité d'un prince qu'ils regardoient comme leur seul protecteur, contre l'oppression étrangère & domestique. Le roi s'étoit attiré l'estime en même temps que l'affection de tous les ordres; la valeur, la justice, la probité, vertus qu'aucun de ses contemporains sujets ou étrangers ne lui a contestées, lui assuroient le respect & l'amour qu'une figure avantageuse, des manières affables & caressantes, inspiroient d'abord en sa faveur: la reine joignoit à toutes les qualités aimables de son sexe, celles qui lui appartiennent le moins, un courage, une fermeté, une résolution, qui au rapport du *cheva-*

lier de Terlon, lui avoient fait supporter sans peine toutes les incommodités du long siége de *Copenhague* : *car on l'avoit vue*, dit-il, *passer les nuits comme les jours à cheval, sur les remparts, pour encourager les soldats & les bourgeois à bien faire* : son caractère plus actif, plus décidé, & plus entreprenant que celui du roi suppléoit à ce qui pouvoit manquer à ce prince qui, plein de confiance & d'affection pour elle, écoutoit volontiers ses conseils. FREDERIC III. 1660.

Ce n'étoit pas non plus un petit avantage pour le roi qu'*Annibal Sehested* fut à *Copenhague* dans cette circonstance : il étoit jaloux, ou plutôt il haissoit mortellement son beau-frère *Uhlfeld* : son expérience consommée, sa connoissance profonde des hommes & des affaires, sa souplesse naturelle, lui donnoient un avantage infini, pour réussir dans tout ce qu'il entreprenoit ; il eut pu mieux que personne soutenir la noblesse, s'il en eut été le chef ; mais résolu de s'en venger, ou pensant peut-être que le bien du royaume exigeoit son abaissement, il en devenoit dès-lors le plus dangereux ennemi.

FREDERIC III. 1660.

Le gouverneur de *Copenhague*, *Jean Schack*, ne pouvoit manquer auſſi d'avoir une part conſidérable à la ſcène qui alloit s'ouvrir : iſſu d'une ancienne nobleſſe de la *Baſſe-Saxe*, & le premier de l'armée par ſon grade de feld-maréchal, il n'étoit pas moins diſtingué par ſes ſervices : quoique étranger, il s'étoit fait reſpecter & chérir des ſoldats & des bourgeois de Copenhague durant ce long ſiége, au ſuccès duquel il avoit tant contribué. Il devoit toute ſa fortune au roi, & ſon dévouement pour lui égaloit les bienfaits qu'il en avoit reçus ; mais quoique courtiſan, il ſervoit ſans baſſeſſe, & quoique ſoldat, il ne vouloit pas que ce fut ni la précipitation ni la violence qui opéraſſent les changemens qu'il déſiroit.

Un autre étranger qui ne cédoit à perſonne en zèle pour le roi, ni en capacité pour le ſervir, c'étoit *Chriſtophle de Gabel*, gentilhomme du pays de Brême, qui s'étoit attaché dès ſa jeuneſſe à ſon ſervice, & dont l'activité, l'eſprit préſent & fécond en reſſources, pouvoient être d'une grande utilité dans des conjonctures difficiles.

Entre les députés de divers ordres qui compoſoient la diète, il y en avoit auſſi qui par leur génie & leurs vues méritoient d'y jouer un rôle diſtingué, & qu'il faut faire connoître ici : tel étoit *Jean Svane*, évêque de *Sélande*, ou de *Copenhague* ; & à ce titre préſident de l'ordre du clergé : ſorti de celui de la bourgeoiſie, comme tous ſes pareils, depuis que la réformation ayant abbaiſſé & appauvri le clergé, la nobleſſe dédaignoit ces dignités qu'elle avoit autrefois recherchées avec tant d'ardeur : *Svane* avoit d'abord enſeigné les langues orientales dans l'univerſité de *Copenhague*, ſorte d'étude qui ne ſemble pas propre à former un homme d'état : il avoit été enſuite profeſſeur de théologie, & enfin depuis un an ſon mérite reconnu l'avoit fait nommer évêque de *Sélande* : capable d'une grande application, il étoit auſſi propre aux affaires qu'aux ſciences ; officieux, affable, inſinuant, il s'étoit fait aimer de tout le monde, & particulièrement de ſes collégues & du peuple, ſur l'eſprit deſquels il avoit un crédit ſans bornes.

FREDERIC III. 1660.

L'ordre de la bourgeoiſie avoit

FREDERIC III. 1660.

pour préſident un homme également capable de former & d'exécuter une grande entrepriſe : il ſe nommoit *Jean Nanſen*, & étoit né à *Flensbourg*, ville & port de mer dans le duché de Sleſwick, où il avoit appris le commerce. Il avoit fait dans ſa jeuneſſe divers voyages en Ruſſie & en Islande, & s'étant établi à *Copenhague* ſous le règne de *Chrétien IV* il y avoit été fait directeur de la compagnie d'Islande, & enfin bourguemeſtre, & en cette qualité il étoit le premier magiſtrat du corps municipal de cette capitale. La vie laborieuſe qu'il avoit menée dans ſa jeuneſſe lui avoit acquis ce courage, cette force de corps & d'eſprit, & cette expérience que ne donne jamais ſi bien l'éducation des livres & des maîtres, quelque parfaite qu'on la ſuppoſe : doué d'un jugement ſain, mais ſurtout accoutumé à la fatigue & au danger, & à ne compter que ſur lui-même, il étoit devenu un homme de tête & de cœur, & s'étoit fait eſtimer univerſellement pendant le ſiége de la capitale, au ſalut de laquelle ſes ſervices n'avoient pas peu contribué : les bourgeois de cette

ville & les autres députés de cet ordre avoient donc en lui la plus grande confiance, & ſes avis prévaloient d'autant plus aiſément qu'on le connoiſſoit auſſi capable de les former avec maturité, que de les exécuter avec prudence & avec vigueur. FREDERIC III. 1660.

S'il faut en croire quelques hiſtoriens, ce furent principalement ces deux hommes, *Svane* & *Nanſen*, qui conçurent le premier deſſein de relever l'autorité royale, & d'abaiſſer l'ordre de la nobleſſe : ils le communiquèrent à *Gabel* qui s'y prêta avec zèle, & qui en conſéquence engagea le roi à convoquer la diète à *Copenhague* plutôt qu'à *Odenſée*, comme cela ſe pratiquoit aſſez ſouvent. Il eſt difficile aujourd'hui de ſavoir à quel point ce récit eſt fondé, mais il eſt aſſez probable que ces trois hommes avoient un très-grand déſir de ſouſtraire le roi & le royaume à l'ariſtocratie des nobles, & que l'occaſion qu'ils épioient avec ſoin changea ce déſir en un deſſein formel, dès qu'elle ſe préſenta. *Hoyer* p. 462.

Gersdorff, grand-maître du royaume, fit le 10 Septembre l'ouverture de

FREDERIC III. 1660.

la diète, par un discours dans lequel il exposa aux états les principaux objets qui devoient les occuper : c'étoit en général le rétablissement du royaume, en particulier les moyens de réparer les fortereſſes, d'en entretenir les garnisons & la milice, de fournir aux dépenses de la maison du roi, de payer l'armée, d'acquitter les dettes, de rétablir la flotte, de la pourvoir de matelots & de les payer ; il finit par demander à chaque ordre son opinion par écrit sur ces objets importans.

Dès le lendemain trois sénateurs *G. Rosencrantz*, *Othon Krag* & *Pierre Reetz* remirent aux états un mémoire qui renfermoit le sentiment de leur corps sur les moyens de pourvoir aux besoins de l'état. Ils proposoient de lever un droit sur toutes les consommations auquel tous les ordres devoient être soumis. Ce mémoire fit le sujet de longues & de fréquentes conférences sans qu'on pût s'entendre. Le clergé & la bourgeoisie se plaignoient de ce qu'en proposant d'établir un droit sur les consommations, & en affectant de dire qu'ils le payeroient, les nobles vouloient

cependant en être exempts pour leurs personnes, pendant qu'ils étoient dans leurs terres, & ne consentoient à y être soumis que pour ce qui concernoit leurs payſans, & lorſqu'ils ſéjournoient dans les villes. Ces restrictions leur ôtoient tout le mérite du ſacrifice qu'ils prétendoient faire quoiqu'ils le fiſſent beaucoup valoir. Auſſi loin de leur en ſavoir gré à de pareilles conditions, les deux mêmes ordres dans leur réponſe ſignée par *Svane*, *Nanſen*, & trente-quatre députés, déclarèrent qu'ils ne conſentiroient au droit propoſé qu'à condition ſeulement que tous les ordres y ſeroient aſſujettis avec une parfaite égalité. Mais la nobleſſe perſiſta dans ſon refus de ſe dépouiller de ſes prérogatives autant qu'on l'exigeoit d'elle; elle réſolut de ne ſe ſoumettre à la taxe propoſée qu'avec les reſtrictions qu'on y avoit d'abord miſes; elle ajoutoit même que cette taxe *portant une atteinte profonde* à *ſes priviléges*, plutôt *par le nom de taxe que par la taxe même*, elle n'y conſentoit que pour trois ans, & à condition qu'elle ne tireroit point à conſéquence pour la ſuite.

FREDERIC III. 1660.

Le 15me. Septemb.

FRÉDÉRIC III. 1660. le 19me. Septemb.

Persuadée sans doute que ce sacrifice satisferoit le roi & les autres ordres, elle s'occupa ensuite avec une entière sécurité à dresser un long mémoire, rempli de plaintes & de remontrances qu'elle remit au sénat.

Elle y demandoit qu'on recherchât plusieurs officiers & soldats qui s'étoient mal conduits durant la guerre, ou qui avoient commis des désordres depuis la paix, que le roi fut exhorté à reduire les dépenses de sa maison, celles de l'armée, & les autres dépenses publiques, qu'on fixât une somme pour ces divers objets, & qu'on eût égard en cela aux pertes qu'avoit faites le royaume, & à celles des payſans & des nobles qui avoient le plus souffert de la guerre, qu'on donnât une attention particulière au rétablissement de la flotte, que le sénat examinât la dépense nécessaire pour cet objet, afin que les états accordassent des subsides proportionnès, qu'on réparât les fortereſſes, qu'on achevât celles qui étoient commencées, & qu'on en confiât principalement la garde aux naturels du pays, dont la réputation souffriroit par les préférences si souvent accor-

dées aux étrangers, qu'on ne tînt pas plus de troupes qu'il n'étoit néceſſaire pour la garde du royaume, que les milices fuſſent remiſes ſur l'ancien pied, que le commandement en fût donné à des Danois, qu'on engageât le roi à congédier une partie de ſes officiers de l'état civil & militaire, & cette cavalerie étrangère qui étoit ſi fort à charge à ſes peuples, qu'on tâchât auſſi de lui perſuader de pourvoir aux places vacantes de maréchal & de chancelier du royaume, de compléter le ſénat, de ne donner aucune penſion au maréchal, ni à l'amiral, ni aux autres grands officiers, mais de leur aſſigner ſeulement comme autrefois des terres & des fiefs de la couronne pour leur entretien, enfin qu'on rendît complets les régimens & les compagnies, mais qu'on diminuât en temps de paix le nombre des officiers dont l'entretien emportoit la meilleure partie des fonds aſſignés pour l'armée.

FREDERIC III. 1660.

On voit par cet expoſé quelle étoit la façon de penſer de la nobleſſe ſur l'état du royaume : c'eſt la même qu'elle avoit manifeſtée déjà plus d'une fois dans les diètes : elle ne

FREDERIC III. 1660.

voyoit guères les maux de l'état que rélativement à elle : c'eſt le caractère des hommes de tous les lieux & de tous les temps : à l'égard des remèdes, elle n'indiquoit auſſi que ceux dont elle ne faiſoit pas les frais. L'idée du ſacrifice de ſon intérêt particulier à celui de l'état ne ſe préſentoit point à elle ; comme ſi par ſon inſtitution la nobleſſe n'étoit pas ſpécialement chargée de la défenſe de l'état dans le ſein duquel elle jouit de tant de prérogatives ; comme ſi ce n'étoit pas à cette condition qu'elle a obtenu ſes prérogatives & ſes richeſſes mêmes ; enfin comme ſi, en ceſſant de porter les armes gratuitement, elle ne s'étoit pas miſe autant que les autres ordres dans l'obligation d'entretenir ceux qui défendent l'état. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt qu'en reclamant ſes anciens droits, la nobleſſe oubliât combien les circonſtances étoient changées, qu'elle pût dédaigner aſſez les autres ordres de la nation pour braver à ce point leur mécontentement, & qu'elle reſtât dans une profonde ſécurité, au moment où tout devoit lui faire craindre une dangereuſe fermentation.

Cette ſécurité étoit telle que dans le mémoire dont on vient de parler, il y avoit même des traits directs contre l'ordre de la bourgeoiſie, & contre celle de *Copenhague* en particulier: ce qui y donnoit lieu ſurtout, c'étoit ces priviléges qui, comme on l'a dit, avoient été accordés aux bourgeois de *Copenhague* pour animer & récompenſer leur zèle durant la guerre: les nobles offenſés de la choſe en elle-même, ſe plaignoient encore de ſes ſuites; ils prétendoient par exemple, qu'on ne levoit point ſur les terres acquiſes par les bourgeois les mêmes impôts qu'on exigeoit des autres terres; qu'on les exemptoit des ſervices militaires, pendant qu'on les demandoit toujours à la nobleſſe; que les bourgeois pouvoient, quoique poſſeſſeurs de terre, faire librement toute ſorte de trafic & de commerce, reſſource qui étoit défendue à leur ordre. Ce mémoire étoit ſigné de trente-trois gentilshommes pour eux, & au nom d'un plus grand nombre d'abſens: on voit par ce détail que la nobleſſe ne refuſoit point abſolument de contribuer aux beſoins de l'état, comme l'ont avancé ſans

FREDERIC III. 1660.

FREDERIC III. 1660.

fondement plusieurs écrivains étrangers ; les autres ordres se plaignoient seulement de ce qu'elle n'offroit qu'une contribution insuffisante, & disproportionnée à ses facultés & aux besoins de l'état, de ce qu'elle l'offroit en affectant de dire qu'elle n'y étoit point obligée, de ce qu'elle ne l'accordoit que pour trois ans, terme qui ne pouvoit pas être celui des besoins publics ; enfin de ce qu'au moyen des restrictions qu'elle y avoit mises, chaque gentilhomme pouvoit ne donner que ce qui lui plaisoit, puisqu'exempt pour sa personne, c'étoit lui qui régloit ce que ses paysans devoient payer, qui le recevoit, & qu'il estimoit le nombre de ses serfs selon sa volonté. Ces considérations déterminèrent les deux ordres des communes à rejeter l'impôt proposé, comme étant soumis à des restrictions qui, selon leurs idées, le rendoient insuffisant, & en faisoient retomber la principale charge sur eux-mêmes.

Ce refus opiniâtre embarrassa la noblesse & l'intimida : elle revint sur ses pas, & dans les conférences qui se tinrent entre ses députés & ceux des au-

trés ordres, elle offrit, pour ſe concilier avec eux, de faire quelques nouveaux ſacrifices. Elle accorda un nouveau droit ſur le papier timbré, & ſur les cuirs travaillés : elle fit plus, elle conſentit que le bétail de ſes terres payât un droit d'entrée dans les villes ; qu'au lieu du droit de conſommation qu'on pourroit exiger d'elle dans ſes terres, ſes payſans fuſſent ſoumis à une capitation qui pourroit monter à quinze écus pour chaque dixième tête, & que l'eſtimation du nombre des payſans fut faite avec exactitude, ſous des peines ſévères pour ceux qui ſeroient trouvés en fraude. Le ſénat approuva ces propoſitions de la nobleſſe, avec la réſerve que cette conceſſion ne tireroit point à conſéquence pour l'avenir. Les deux autres ordres acceptèrent auſſi ces offres ; ils conſentirent même à payer annuellement par chaque tête de leurs domeſtiques un impôt d'un écu & demi qui tiendroit lieu du droit de conſommation, dont ils ſeroient exempts pour leurs perſonnes. Ainſi ils ne ſe montroient pas moins jaloux de l'égalité, dans la manière de contribuer aux charges publiques, que

FREDERIC III. 1660.

le 21me. Septemb. vieux ſtyle.

FREDERIC III. 1660.

dans la quotité de la contribution même. Humiliés depuis des siècles par les distinctions de tous genres que la noblesse s'étoit attribuées, ils saisissoient avidement une occasion si favorable de la faire descendre à leur niveau, & de se rapprocher de cette égalité qui paroît toujours si juste, si naturelle, si admirable, à ceux qui s'élèvent en la rétablissant.

Cependant le clergé & la bourgeoisie trouvèrent bientôt après que ces contributions étoient encore insuffisantes pour le rétablissement du royaume, & qu'il falloit avoir recours à de nouveaux expédiens; soit qu'en effet avec ces divers impôts on ne put pourvoir à tous les besoins réels, soit qu'ils parussent accordés pour trop peu de temps; soit que guidés par des motifs qu'ils ne dévoiloient pas, ces deux ordres voulussent tirer un avantage plus durable d'une conjoncture qui pouvoit ne se retrouver jamais.

Ils proposèrent donc, comme le meilleur expédient pour soulager & acquitter l'état, de donner à ferme au plus offrant les fiefs, domaines & revenus de la couronne, dont la

noblesse avoit joui jusques alors exclusivement, sous de modiques redevances. Ils alléguèrent que ce n'étoit pas dans la vue d'enrichir un certain nombre de familles que ces biens avoient été laissés à la disposition de la couronne, mais pour assurer au roi & au royaume un revenu, au moyen duquel les sujets ne fussent pas chargés sans nécessité. En affermant ces biens au plus offrant, ils pouvoient aisément produire quelques centaines de mille écus, qui appliqués aux besoins de l'état, en avanceroient considérablement la libération. Ils prioient le roi d'exempter les payſans des domaines de la couronne des corvées qui les épuisoient, & de les leur faire payer en argent, ce qui seroit également avantageux à eux & à l'état : ils lui demandoient aussi quelques soulagemens pour les villes, une diminution du prix du sel, une d'un dixième sur l'accise, & la suppression de quelques offices dans les douanes : enfin ils déclaroient que si après cela S. M. avoit besoin de plus grands secours, elle trouveroit toujours en eux de fidelles sujets, prêts à faire les derniers

FREDERIC III. 1660.

efforts pour leur roi & leur patrie.

FREDERIC III. 1660. Le 25me. Septemb.

Ces propositions furent signées par les députés des deux ordres, & présentées immédiatement au roi : la noblesse qui y étoit attaquée par l'endroit le plus sensible en fut vivement irritée ; la guerre avoit peut-être déjà commencé sourdement, mais cette adresse en fut en quelque sorte la première déclaration : aussi répondit-elle avec feu à cette proposition des communes. *Ses priviléges étoient ouvertement violés ; sa propriété même étoit attaquée ; le 46e. article de la capitulation royale lui assuroit exclusivement la jouissance des fiefs de la couronne*, & défendoit de les affermer : la jouissance de ces fiefs, sous certaines redevances, devoit donc être regardée comme son bien : & c'étoit dans le temps que ses terres étoient dévastées qu'on vouloit l'en dépouiller ; au moment où par une condescendance à laquelle rien ne l'obligeoit que son zèle pour le roi & pour l'état, elle venoit de faire le sacrifice de ses plus importantes prérogatives.

Elle persista donc à n'accorder que la taxe sur les consommations, telle

qu'elle l'avoit propoſée ; mais loin que ſon indignation en impoſât aux communes, elles prirent de jour en jour plus de confiance, & déclarèrent en réponſe qu'elles ne pouvoient donner leur conſentement à une impoſition dont il étoit évident que la plus grande charge retomboit ſur eux ; que ſi la nobleſſe avoit eſſuyé des pertes, la bourgeoiſie en avoit ſouffert de plus grandes encore ; comme on pouvoit le juſtifier par les quittances des ſommes que pluſieurs villes avoient été obligées de payer ; & qu'enfin on trouveroit peut-être la vraie cauſe du mauvais ſuccès de la guerre dont les grands ſe plaignoient, en faiſant faire une recherche exacte du nombre des régimens, & des compagnies qui n'avoient exiſté que ſur l'état des dépenſes de l'armée, durant tout le cours de la guerre : ce reproche ſanglant acheva d'irriter des hommes ſuperbes & peu accoutumés à entendre tenir un pareil langage à des inférieurs long-temps dédaignés : *Othon Krag*, l'un des ſénateurs, ſe levant de ſon ſiége, & regardant fièrement *Nanſen*, reprocha à ſon

FREDERIC III. 1660.

Le 4me. Octobre.

tour aux communes d'oublier tout à la fois, les titres & les prérogatives de la nobleſſe qui n'avoit jamais été ſujette à aucune ſorte de tributs, & leur condition *qui n'étoit pas celle de perſonnes libres*: telle eſt du moins l'expreſſion que la tradition, & la plupart des hiſtoriens attribuent à ce ſénateur; quoique d'autres lui faſſent tenir un langage plus meſuré: mais qu'il ait dit aux communes *qu'elles étoient eſclaves*, comme l'ont avancé quelques hiſtoriens étrangers, c'eſt ſans doute une exagération que l'eſprit de parti ſe ſera permiſe, comme il n'eſt que trop ordinaire: *Krag* ne pouvoit ſoutenir que les bourgeois & les eccléſiaſtiques fuſſent des eſclaves, dans une diète où ces deux ordres avoient voix & ſéance depuis tant d'années; & ſurtout dans un temps où les citoyens de la capitale venoient d'acquérir des priviléges égaux à ceux des nobles: le terme de *non libres* qu'il employa n'eſt point équivalent à celui d'*eſclaves*; il ſignifioit ſeulement *non exempts* des taxes, des impôts, *non privilégiés*; au lieu que celui d'*eſclaves* renferme l'idée d'une dépendance

FREDERIC III. 1660.

Moleſworth. Hoyer, Des Roches.

absolue, sous toutes sortes de relations. Mais dans les dispositions actuelles, les passions dont on étoit agité ne pouvoient faire ces distinctions, & ce que l'imprudence & la hauteur des nobles laissoient échapper de pardonnable peut-être, paroissoit un outrage sanglant dont il falloit tirer vengeance. FREDERIC III. 1660.

Svane & *Nansen* voyant l'effet que ce discours produisoit sur l'esprit des communes, ne doutèrent plus que le moment ne fut arrivé d'humilier la noblesse, de la punir de ses hauteurs, & de n'avoir plus à les craindre pour l'avenir. Plusieurs plans se seroient peut-être présentés à des politiques tranquilles & exercés qui auroient été dans le cas de tout peser avec maturité, de travailler à loisir, & d'attendre le succès de leur travail: ceux-ci poussés entre divers écueils par le torrent des passions & des événemens ne virent qu'un moyen d'arriver au port: ils n'hésitèrent point à décider entr'eux que pour anéantir à jamais l'aristocratie des nobles, il falloit rendre la couronne héréditaire dans la famille royale, & remettre entre les mains

FREDERIC III. 1660.

du roi seul cette puissance qui partagée entre plusieurs, & redoutable au plus grand nombre des sujets du royaume, n'avoit pu le défendre contre les étrangers. Ils pensèrent qu'un seul maître légitime, quelqu'absolu qu'il fut, exerceroit une autorité moins oppressive, & moins humiliante que trente maîtres différens; que l'intérêt de l'état devenant celui du prince lorsqu'il pourroit le regarder comme son patrimoine, ce prince seroit dès-lors un vrai père de famille, & tous ses sujets ses enfans; qu'à l'ombre de cette autorité paternelle, chacun jouiroit de la véritable, & peut-être de la seule égalité dont l'homme soit susceptible; dans l'état de société, que l'intérêt du chef ne permettroit plus que quelques-uns de ses enfans fussent esclaves, & quelques-uns indépendans; que les uns obtinssent toutes les distinctions par le seul mérite imaginaire de la naissance, & qu'aux autres le mérite le plus réel fut inutile, pour obtenir même un regard: ils pensèrent que cette autorité plus paternelle encore qu'absolue d'un prince intéressé au bonheur de tous, par le

déſir de ſon propre bonheur, vaudroit bien mieux que cette liberté mal combinée qui n'eſt que la puiſſance du petit nombre, & la ſervitude du grand, qui entretient une guerre éternelle entre tous les ordres de l'état, & fait ſacrifier ſans ceſſe la patrie aux vues particulières & aux jalouſies des particuliers puiſſans. Enfin diſpoſés comme le ſont tous les hommes à juger de l'avenir par le préſent, les deux ordres dépoſoient ſans inquiétude le pouvoir illimité entre les mains d'un prince dont la juſtice, la bonté & la généroſité venoient de ſortir avec tant d'éclat des épreuves de l'adverſité.

FREDERIC III. 1660.

Ils comptoient ſans doute beaucoup auſſi ſur la reconnoiſſance que mériteroit à leur ordre le zèle qu'ils témoigneroient au roi dans cette grande occaſion: ils ne pouvoient pas douter de ſa ſatisfaction, & de la joie avec laquelle il ſéconderoit leurs efforts: tout ſon pouvoir devenoit le leur; l'armée étoit à ſes ordres, & ce qui étoit bien plus important, elle avoit un dévouement ſans bornes pour ſon ſervice. La bourgeoiſie de Copenhague étoit en

FREDERIC III. 1660.

core armée, elle sentoit ses forces, & c'étoit une circonstance unique, que celle d'une diète assemblée dans une ville fermée, & gardée par cette bourgeoisie même, & par des militaires la plupart étrangers, & dépendans du roi.

Le 5me. Octobre.

Ce projet ayant été ainsi accepté par quelques-uns des principaux membres du clergé & de la bourgeoisie, il se tint chez l'évêque *Svane* une assemblée plus nombreuse, où il fut communiqué aux députés du clergé des évêchés de *Sélande*, de *Vibourg* & d'*Aarhuus*, aux magistrats & aux députés de la capitale, & à quelques autres personnes de confiance : là il reçut une nouvelle approbation ; & on examina comment on en feroit la proposition à tous les ordres assemblés : enfin on y dressa le projet de l'acte qui investiroit le roi d'une autorité indépendante & héréditaire. La cour, ou du moins quelques-uns des serviteurs du roi avoient sans doute été déjà pressentis sur ce qu'on projetoit, puisque le même jour le chambellan de *Gabel* se rendit à 5 heures du soir chez l'évêque *Svane*, & eut

une longue conférence avec lui dans une chambre séparée, & ensuite avec *Nansen*, *Badsker* évêque de *Vibourg*, & *Eric Olafsen* député du clergé de Sélande, le même, à ce qu'on croit, à qui nous devons une relation manuscrite des principales circonstances de cette révolution, à laquelle il eut beaucoup de part. FREDERIC III. 1660.

Il nous apprend que dans cette conférence, *Gabel* lui demanda s'il pouvoit l'assurer positivement que dans tout ce qu'il lui promettoit au nom du clergé dont il étoit député, il ne seroit point désavoué par ses commettans, comme ayant agi sans pouvoir suffisant? A quoi l'auteur des mémoires, répondit: « je suis » parfaitement assuré que comme » l'ouvrage dont nous nous occu- » pons a été mûrement considéré » par tous ceux qui sont ici présens, » comme il résulte de toute cette » conférence qu'il tournera à la gloire » & à la prospérité de la maison » royale, & au bien réel du royaume, » en ce que les riches & les puissans » n'y jouiront pas de plus de droits » que les plus petits; de même aussi » je puis assurer le roi, que tous

FREDERIC III. 1660.

» mes frères du diocèſe de Sélande » s'y prêteront ſans aucune difficulté, » & approuveront ma conduite ; » ſurtout quand ils verront que les » députés des autres ordres, le clergé » des autres diocèſes, & les repré- » ſentans des villes y accèdent una- » nimément. Et quand même il arri- » veroit que quelques députés vou- » droient s'y oppoſer, par des vues » d'intérêt particulier, il y en aura » un bien plus grand nombre qui » aimera toujours mieux être gou- » verné par un ſeul maître, que d'en » avoir pluſieurs : ceux-ci ſeront » toujours de beaucoup les plus forts: » je ſouhaite cependant, ajouta-t-il, » que l'on conſulte les députés des » autres diocèſes qui ne ſont pas ici, » & qu'on tâche de perſuader ceux » qui peuvent être encore chance- » lans : il faut auſſi s'aſſurer des diſ- » poſitions favorables des principaux » députés des villes, de ceux qui ont » le plus de crédit, & qui ont acquis » ce crédit, non par les faveurs de » la nobleſſe, mais par leur bien » propre, & par leur mérite per- » ſonnel ».

Ce diſcours ſatisfit extrêmement

Gabel; il en fit ſes remercîmens aux députés, les louant de leur zèle, de leur fidélité, & de la fermeté qu'ils lui faiſoient eſpérer, & les aſſurant en retour de la reconnoiſſance & de la faveur du roi. Après qu'il fut ſorti, ils rentrèrent dans la ſalle où ſe tenoit l'aſſemblée; & ils réſolurent de former un comité qui s'aſſembleroit le lendemain, & ſeroit compoſé de *Nanſen*, des deux députés d'*Odenſée*, des deux de *Kiæge*, du député de *Rypen*, & de celui de *Naskow*.

FREDERIC III. 1660.

Cette promeſſe des principaux députés des communes commença à attirer toute l'attention de la cour. Ceux qui n'avoient pu croire juſques alors que le peuple fut capable d'une réſolution ſi hardie, changèrent peut-être d'idée, en le voyant s'engager ſi avant: on apperçut en effet dès la nuit ſuivante un mouvement qui annonçoit ce changement, & ceux qui devoient ſuivre. Toute cette nuit & le jour ſuivant, il y eut des aſſemblées, des conférences & des meſſages des députés des communes à la cour & de la cour aux députés. La reine s'étoit d'abord livrée aux pre-

FREDERIC III. 1660.

mières espérances d'une révolution qui devoit la rendre toute puissante, & elle suivoit ce projet avec cette ardeur qui caractérise les volontés de son sexe. Le roi ne témoignoit au contraire qu'une sorte d'indifférence sur le succès, soit qu'il craignit de s'attirer des affaires fâcheuses dont son caractère l'éloignoit beaucoup, soit qu'il se crût lié par les engagemens qu'il avoit pris à son couronnement; soit qu'il pensât qu'en agissant il s'exposoit plus qu'il ne contribuoit au succès: il ne joua donc long-temps qu'un rôle passif dans une affaire dont le succès devoit lui valoir la jouissance d'une autorité sans bornes, de ce bien si recherché, si désiré, dont la seule apparence suffit pour enflammer toutes les ames; il déclara même qu'il remettoit le tout à la direction de la Providence, à la bonne volonté & à l'unanimité des états, à laquelle seule il vouloit devoir le beau présent qu'on lui offroit: il estimoit que c'étoit la seule voie sûre, légitime & glorieuse de parvenir au souverain pouvoir.

Un désintéressement si extraordi-

naire dans ces circonſtances étonnoit la reine & l'affligeoit ; elle lui fit pluſieurs fois les inſtances les plus vives pour l'engager à uſer de ſa bonne fortune, à ſeconder de tout ſon pouvoir un deſſein dont le ſuccès devoit faire ſa grandeur, celle de ſes enfans, & de ſa poſtérité : mais ſes ſollicitations ne purent l'ébranler, & ſon aſcendant éprouvé dans tant d'occaſions fut inſuffiſant dans celle-ci. FREDERIC III. 1660.

La connoiſſance que tout le monde avoit de ce caractère modéré & circonſpect, qui éloignoit le roi de toutes les entrepriſes haſardées & ambitieuſes, fut peut-être le moyen même qui fit réuſſir celle-ci : ſi la nobleſſe avoit eu à redouter un prince avide du pouvoir, ardent dans ſes paſſions, artificieux ou violent, elle auroit pris l'allarme ſur les plus légères apparences, & oppoſant de bonne heure la défiance à l'ambition, elle auroit pu aiſément détourner les coups qu'on vouloit lui porter. Elle ne put ſans doute ſe perſuader que par un événement ſans exemple l'autorité ſuprême fut déférée à un roi qui ne la recherchoit point. Elle

ne prit aucune mesure, ou les prit trop tard; & *Fréderic* politique sans penser à l'être, dut ainsi sa grandeur à ce qui sembloit le plus propre à l'en éloigner: tant les vues des hommes sont courtes; & leurs raisonnemens incertains, soit qu'il s'agisse de se proposer un but, ou de choisir les moyens d'y parvenir.

FREDERIC III. 1660.

Cependant la sécurité de la noblesse ne fut pas due uniquement à la bonne opinion qu'elle avoit du roi; elle vint aussi du peu de cas qu'elle faisoit du peuple; elle l'avoit vu toujours soumis, obéissant, rampant même devant elle: comment ne se seroit-elle pas persuadé qu'il étoit fait pour obéir, comme elle pour commander, & que cet ordre, l'ouvrage des passions & de la fortune, étoit établi par la nature elle-même sur d'inébranlables fondemens? Aucun homme, aucune classe d'homme ne s'est jamais défendue long-temps contre cette illusion si douce, ce prestige si puissant d'une longue prospérité: & il est rare en effet, qu'une dépendance presque servile, & qui a subsisté tant d'années, ne dépouille pas les hommes du sentiment, du

désir même de la liberté : mais souvent aussi le germe qui en reste toujours au fond des cœurs, n'a besoin que d'une occasion pour se développer, & produire de grands effets. Ici la noblesse ne se dissimula pas sans doute qu'il n'y eut de la fermentation dans les esprits du peuple, mais elle pensa que cette fois encore elle s'exhaleroit en vaines clameurs, ou qu'au pis aller de légères complaisances lui ramèneroient bientôt les esprits ; ses irrésolutions, peut-être quelques mésintelligences, concoururent avec cette fausse manière de raisonner à la faire agir avec une lenteur qui lui fut fatale : les chefs des communes profitant de cette grande faute eurent le temps de lier leur partie. Accorder du temps à ses ennemis en pareille conjoncture, c'est mettre la victoire entre leurs mains.

FREDERIC III. 1660.

Cependant, aux yeux du public, on ne paroissoit s'occuper encore que de l'affaire des impôts : l'ordre de la noblesse & le sénat avoient fait renouveller les droits sur le papier timbré, par une ordonnance qu'ils avoient envoyée toute dressée, selon

FREDERIC III. 1660.

leurs idées & leurs convenances, aux magiſtrats de *Copenhague*, pour qu'ils la fiſſent lire & accepter par leur ordre, le jour ſuivant. *Nanſen* & ſes collégues occupés d'un ouvrage tout autrement important, refuſèrent d'en faire la propoſition, & dans l'aſſemblée des deux ordres il fut arrêté au contraire de préſenter au roi une requête pour le ſupplier de modérer les droits ſur le papier timbré, & de ne point les exiger ſelon que la nobleſſe le propoſoit, c'eſt-à-dire dans pluſieurs cas où ces droits étoient principalement à charge aux négocians, & à la partie induſtrieuſe & indigente de la nation: ils terminoient cette requête par ſupplier de même le roi de leur faire donner des aſſurances que les droits ſur les conſommations ſeroient établis ſur le pied qu'ils l'avoient propoſé & demandé.

Le 7me. Octobre.

Le 9me. Octobre.

Cette requête fut préſentée au roi par l'évêque *Svane*, & le préſident *Nanſen*: à leur retour du château ils rencontrèrent ce même ſénateur *Othon Krag* qui s'étoit déjà permis avec eux des expreſſions offenſantes dans l'aſſemblée des états: *d'où ve-*

nez-vous, leur dit-il avec colère, & *que venez-vous de faire là*: & ſans attendre leur réponſe, leur montrant du doigt la tour où eſt la priſon d'état, il leur demanda *s'ils ne connoiſſoient pas ce lieu, & l'uſage qu'on en faiſoit? Nanſen* bleſſé au vif de cette menace, lui montrant à ſon tour le clocher de l'égliſe de Nôtre Dame, lui demanda, *s'il ne ſavoit pas ce qui étoit ſuſpendu dans ce lieu*, voulant parler de la cloche de cette égliſe avec laquelle on ſonnoit l'allarme, & qui pouvoit en un moment appeler toute la bourgeoiſie à ſon ſecours. L'indignation de ce ſénateur à la vue des deux hommes que ſon ordre avoit le plus à redouter, doit faire ſuppoſer que leur deſſein ne lui étoit pas inconnu: en effet les communes avoient déjà pris, le jour précédent, la réſolution de déférer au roi la ſouveraineté abſolue & héréditaire: les deux ordres du clergé & de la bourgeoiſie s'étoient aſſemblés dès le matin dans la ſalle des braſſeurs, & là l'évêque *Svane* leur ayant fait lecture de la déclaration qu'on vouloit faire au roi, telle que l'avoient conçue &

FREDERIC III. 1660.

FREDERIC III. 1660.

signée les députés du clergé, il avoit prié le président & les députés des villes de l'agréer, & de le signer aussi. En la recevant *Nansen* avoit exhorté ses collégues par un discours pathétique, à suivre l'exemple du clergé, & à adopter, comme de bons & zélés citoyens & sujets, cet unique moyen de sauver leur patrie, & de rendre au roi, à sa maison & au royaume, l'éclat & la prospérité dont ils étoient déchus: après ce discours il avoit signé, & après lui les autres députés, chacun dans leur ordre, & sans éprouver ni de longues ni de bien sérieuses contradictions (1).

Il n'étoit plus question que de faire souscrire l'ordre des nobles, à une résolution qui devoit lui être si désagréable. Dans toute autre circonstance la difficulté d'y réussir eut paru insurmontable: mais tout étoit déjà bien changé, & favorisoit de plus grands changemens encore: ici nous trouvons de l'incertitude dans les

(1) L'acte fut remis à la noblesse avec la signature de 15 députés du clergé, & de 39 députés des villes.

mémoires

mémoires qui nous ſervent de guides. Un auteur très-éclairé & très-exact, mais moderne, & qui ne cite point ſes garans, prétend que la réſolution des communes fut remiſe le jour même qu'elle fut priſe, au grand-maître, comme au chef du ſénat & de la nobleſſe, pour qu'il la portât à leur délibération; mais il nous laiſſe ignorer où il a puiſé ce fait qui n'eſt pas indifférent, & qui paroîtra peu probable, ſi l'on conſidère le danger auquel les communes ſe ſeroient expoſées en laiſſant à la nobleſſe tout le temps néceſſaire pour rompre leurs meſures, en leur oppoſant des intrigues, des délais, ou une réſiſtance plus déclarée.

FREDERIC III. 1660. Lettres ſur le Dannemarc T. I.

D'ailleurs, ſi le ſénat eut le 8 Octobre une communication en forme de la réſolution des deux ordres, comment le ſénateur *Krag* pouvoit-il le lendemain tenir à *Nanſen* le langage qu'on lui attribue? Et comment ce même jour, c'eſt-à-dire, dans le temps le plus critique, & durant les momens les plus précieux, les deux ordres pouvoient-ils s'occuper à préſenter une requête au roi concernant les droits du papier timbré, &c. &c.;

FREDERIC III. 1660.

il me ſemble donc plus vraiſemblable, & c'eſt auſſi l'opinion de quelques auteurs, que les communes prirent leur réſolution le 8 Octobre, avec tout le ſecret qu'il eſt poſſible de garder dans une affaire à laquelle tant de perſonnes devoient avoir part; & que ce ne fut que deux jours après, c'eſt-à-dire le 10, qu'elles la portèrent en forme à l'aſſemblée de la nobleſſe & au ſénat. Mais on ne doit cependant regarder ceci que comme une conjecture, puiſque la véritable époque de ce dernier événement ne nous étant connue juſques ici par aucune autorité irréfragable, elle reſte toujours ſujette à une ſorte d'incertitude qui a ſans doute de quoi ſurprendre, quand on penſe qu'il s'agit de l'époque d'une révolution auſſi importante que celle-ci.

Quoiqu'il en ſoit, les députés des deux ordres ayant tout préparé pour mettre la dernière main à leur ouvrage, ſortirent de la ſalle où ils étoient aſſemblés pour ſe rendre à l'hôtel de ville, où la nobleſſe délibéroit dans ce moment ſur leurs derniers procédés. Ils ſe mirent en

marche deux à deux avec beaucoup de décence & de gravité, ayant à leur tête l'évêque *Svane*, & le préſident *Nanſen*, accompagnés d'une foule immenſe qui témoignoit ſa joie par ſes vœux, & ſes acclamations redoublées. Quand ils furent admis dans la ſalle des nobles, le préſident *Nanſen*, après un diſcours ſuccinct, leur remit la déclaration des communes conçue en ces termes : FREDERIC III. 1660.

« Très-illuſtres ſeigneurs, &c. » Nous ſouſſignés les députés des ordres du clergé & des villes, ne » pouvons nous rappeler qu'avec la » plus grande ſatisfaction, le diſcours » également ſage & mémorable que » tint ici en préſence de S. M., du » ſénat, & de tous les ordres de » l'état, monſeigneur le grand-maître » du royaume : il y prouva qu'après » la protection divine, c'étoit à la » préſence de ſa majeſté, à ſa ſageſſe, » à ſa vigilance, à ſa grande valeur, » que la délivrance du royaume étoit » due. C'eſt ce que chacun de nous » n'eſt pas moins obligé de reconnoî- » tre. Et qui pourroit nier en effet » que lorſque nous apprimes que l'en- » nemi avoit pénétré dans l'intérieur

FREDERIC III. 1660.

» de notre pays, & qu'il marchoit
» à *Copenhague*, nos cœurs ne fuſſent
» abattus & remplis de terreur? Ils
» ne reprirent la vie & la force
» que quand appelés en préſence
» de ſa majeſté, elle nous ramena
» par ſes exhortations à notre de-
» voir, aux ſentimens de fidélité
» que nous lui devions, & à ceux
» d'une courageuſe réſiſtance. Ce fut
» l'effet de la promeſſe que le roi
» nous fit de vivre & de mourir avec
» nous. Alors nous nous ſentîmes tous
» remplis d'ardeur & de zèle pour
» la défenſe de la patrie, nous n'eu-
» mes plus qu'un cœur, & pour ainſi
» dire qu'une main pour relever nos
» remparts, & les défendre: la faim,
» la ſoif, les glaces, les coups de
» l'ennemi ne nous effrayèrent plus.
» On vit régner dans la ville une
» union, un dévouement, une pa-
» tience incroyables: cependant tous
» nos efforts auroient été inſuffiſans,
» ſi nous n'avions reçu par mer &
» par terre des ſecours des puiſſances
» étrangères; & c'eſt là encore une
» preuve bien éclatante de la ſageſſe
» & de la prudence de ſa majeſté:
» lorſque tout paroiſſoit dans la plus

» grande confuſion, lorſque l'ennemi
» ſembloit nous avoir coupé toute
» communication au dehors, le roi
» trouva cependant moyen de faire
» connoître aux étrangers notre ſitua-
» tion, & pleins d'eſtime pour ſa
» perſonne & ſa famille royale, ils
» prirent le plus vif intérêt à la dé-
» livrance de cette capitale : le roi
» de ſon côté expoſa ſa perſonne
» aux plus grands dangers pendant
» le cours de ce ſiége, ſoit dans la
» deſcente que le roi de Suède fit à
» *Amack*, ſoit ſur les remparts où il
» étoit jour & nuit, & où ſa pré-
» ſence continuelle produiſoit de ſi
» heureux effets, en ſoutenant le
» courage, la fidélité, le zèle de
» ſes ſujets : chaque ſortie ſe faiſoit
» ſous ſes yeux, & c'eſt ce qui ren-
» doit ordinairement ces entrepriſes
» ſi heureuſes : il ſe trouva partout
» où il y avoit le plus de danger,
» comme lorſque l'ennemi donnant
» l'aſſaut à nos derniers remparts,
» ſon exemple nous apprit ce que
» nous avions à faire ; il enflamma
» le cœur des citoyens du déſir de
» l'imiter, & de haſarder leurs vies
» pour la défenſe de ſa perſonne &

FREDERIC III. 1660.

FREDERIC III. 1660.

» de leur patrie. Et quoique notre
» devoir nous fit ſans doute une loi
» de ce zèle & de cette obéiſſance,
» ſa majeſté n'en a pas été moins
» libérale dans ſes récompenſes, ſoit
» envers chaque ordre à qui elle a
» accordé les plus beaux priviléges,
» ſoit envers les particuliers par des
» récompenſes proportionnées à leurs
» ſervices. Puiſqu'il eſt donc certain
» que ſa majeſté nous a fait éprouver
» juſques ici un gouvernement ſi doux
» & ſi clément ; puiſque c'eſt par
» ſes vertus qu'elle a ſauvé la patrie
» des mains de nos ennemis ; puiſ-
» qu'elle a récompenſé avec tant de
» généroſité des ſervices que le ſer-
» ment de ſes ſujets les obligeoit à
» lui rendre, puiſque ſes ancêtres
» ont auſſi gouverné ce royaume avec
» gloire depuis tant d'années ; nous
» eſtimons que notre devoir & nos
» obligations, comme auſſi l'intérêt
» & le bonheur du royaume, exigent
» que nous donnions à ſa majeſté &
» à ſa royale maiſon des marques
» de la reconnoiſſance que nous lui
» devons. Et il nous ſemble que le
» meilleur moyen pour cela eſt, qu'à
» l'exemple de pluſieurs peuples célè-

» bres, nous rendions ce royaume » héréditaire en faveur de sa majesté » & de sa famille. C'est ce que les » états de Suède ont déjà fait, & ils » s'en sont bien trouvés jusqu'ici ; » sans parler des royaumes d'Espa- » gne, de France, & d'Angleterre, » qui, sous un sceptre héréditaire, » sont montés au plus haut point de » la prospérité qu'on peut atteindre » sur cette terre. Nous ne doutons » pas, illustres & sages sénateurs de » ce royaume, comme aussi vous, » illustres membres de la noblesse, » que vous ne soyez du même avis ; » mais nous vous prions très-humble- » ment & très-instamment de vouloir » bien le déclarer en présence de sa » majesté, en la suppliant en même » temps de confirmer à chaque ordre » ses priviléges, afin que ce chan- » gement tourne non-seulement à » la gloire de Dieu, mais qu'il pro- » duise encore l'avantage du royaume, » & la satisfaction des sujets ». *Donné à Copenhague, le 8 Octobre 1660.*

FREDERIC III. 1660.

Quoiqu'il soit bien probable que le sénat & la noblesse s'attendoient à quelque proposition de ce genre de la part des communes, il paroît ce-

FREDERIC III. 1660.

pendant par la consternation dans laquelle cette déclaration les jeta, qu'ils n'avoient pas prévu une résolution si prompte, & une manière si décidée & si pressante de la leur communiquer. « Il falloit voir, dit un » écrivain, dont le témoignage nous » seroit suspect s'il n'étoit ici con- » firmé par d'autres, il falloit voir » ceux qui peu de jours auparavant » s'étoient montrés si fiers, devenir » en un moment souples & complai- » sans, & découvrir leurs craintes » par leurs paroles & par leurs con- » tenances ; ils ne virent le mal que » lorsqu'il étoit inévitable : on ne » leur donnoit pas le loisir de con- » sulter..... C'étoit un chagrin » insupportable de renoncer au pou- » voir qui les charmoit tant, & de » se mettre sur leur col un joug si » pesant ; mais ils voyoient bien qu'ils » ne seroient pas long-temps les maî- » tres.... & que ce qu'ils n'avoient » regardé d'abord que comme une » saillie d'un peuple inconstant & » inconsidéré, étoit conduit par des » têtes plus sages qu'ils ne l'avoient » pensé. Ils soupçonnèrent que la » cour les soutenoit par l'espoir des

Molesworth.

» récompenſes ; ils ſe ſoupçonnoient
» même les uns les autres, perſonne
» ne ſe tenant aſſez sûr que ſon voiſin
» n'étoit point entré dans cette conſ-
» piration contre la liberté publique.»

FREDERIC III. 1660.

C'étoit dans un moment ſi critique, au milieu de tant de défiances & de craintes qu'on exigeoit d'eux une prompte réponſe. Comment euſſent-ils pu prendre dans de ſemblables diſpoſitions ces partis tranchans & courageux dans leſquels on trouve quelquefois le remède des maux déſeſpérés? Après quelques délibérations les nobles n'oſant heurter de front les communes feignirent d'entrer dans leurs vues, & répondirent que leur propoſition ne leur étoit pas déſagréable & qu'ils ne la blâmoient pas en elle-même, « mais qu'elle étoit
» d'une telle importance qu'on ne
» ſauroit y réfléchir trop mûrement,
» qu'ils ne pouvoient d'ailleurs s'em-
» pêcher de trouver mauvais qu'on
» eût pris une réſolution pareille,
» ſans en donner la moindre connoiſ-
» ſance au premier ordre du royaume,
» qu'ils vouloient avoir part comme
» les autres à la gloire d'avoir fait
» un ſi beau préſent au roi & à ſa

FREDERIC III. 1660.

» postérité, mais qu'ils désiroient
» qu'on travaillât à ce grand ouvrage
» avec la prudence & la gravité qu'il
» demandoit, afin d'éviter tout ce
» qui pourroit lui donner l'air d'une
» révolution opérée dans le tumulte,
» & par la force : qu'ils espéroient
» aussi que les communes différe-
» roient un peu l'exécution de leur
» dessein, afin que tous les ordres
» en pussent délibérer de concert &
» examiner les moyens de le diriger
» à la satisfaction de chaque ordre
» en particulier, & à l'avantage gé-
» néral. »

Les chefs des communes avoient sans doute prévu que la noblesse ne chercheroit qu'à gagner du temps, mais ils n'en connoissoient pas moins le prix que leurs adversaires ; aussi *Nansen* répliqua-t-il sans hésiter, & avec la fermeté si nécessaire dans cette conjecture « que les communes
» avoient pris leur résolution, & que
» si la noblesse ne vouloit pas y
» accéder, ils alloient sur le champ
» au palais sans elle : qu'ils y étoient
» attendus par sa majesté à laquelle
» ils avoient fait demander audience ;
» qu'il n'y avoit donc pas un moment

» à perdre, & que les nobles n'a-
» voient qu'à déclarer leurs inten-
» tions en deux mots. » Mais ceux-ci perſiſtèrent dans leur première réponſe, qu'une choſe de cette importance exigeoit du temps & une mûre délibération ; & les communes non moins fixes dans leur ſentiment déclarèrent de nouveau qu'elles ne vouloient point de délai, qu'elles voyoient aſſez qu'on n'avoit en vue que de faire échouer leur deſſein, & qu'après tout elles n'étoient pas venues pour en délibérer avec la nobleſſe, mais pour le lui communiquer & le mettre ſur le champ en exécution.

FREDERIC III. 1660.

Pendant ces débats, le ſénat & les nobles avoient député ſecrètement au roi quelques membres de leur corps pour ſonder ſes diſpoſitions : ils étoient chargés de lui dire qu'ils ne rejetoient point le projet des communes, & qu'ils étoient auſſi diſpoſés qu'elles à donner à ſa majeſté & à ſes héritiers mâles le droit de ſuccéder à la couronne ; qu'ils eſpéroient que ſa majeſté ſe contenteroit de cette offre, mais qu'ils demandoient que tout cela ſe fît mûrement, avec

FREDERIC III. 1660.

l'ordre & les formalités uſitées dans les affaires de cette nature.

« Le roi leur répondit avec une » grande modération, qu'il les remercioit de leurs bonnes diſpoſitions » pour lui & pour ſa famille, & » qu'il eſpéroit que la nation n'auroit » jamais que des ſujets de s'en louer; » mais qu'il ne pouvoit leur cacher » que ce qu'ils vouloient faire ne lui » ſeroit agréable, qu'autant qu'ils » étendroient aux femmes le droit » de ſucceſſion, comme cela s'étoit » vu déjà dans le royaume & dans » pluſieurs autres états héréditaires: » que cependant il les laiſſoit les » maîtres de faire ce qu'ils jugeroient » le plus à propos; qu'il ne vouloit » rien devoir qu'à leur bonne volonté, » & à un libre conſentement, & » qu'il ſe contentoit de leur déclarer » qu'il n'accepteroit pas le droit de » ſucceſſion, avec la reſtriction qu'ils » vouloient y mettre. »

C'eſt une choſe bien remarquable que dans tout ce qui s'étoit dit ou fait juſques à ce moment, ſoit dans la propoſition des communes au ſénat & à la nobleſſe, ſoit dans le diſcours des députés de la nobleſſe au roi,

ſoit enfin dans la réponſe que leur fit ce prince, il ne fut jamais queſtion que de ſubſtituer à la forme élective du gouvernement un droit héréditaire à la couronne, ſans qu'on fit aucune mention des autres droits qu'on pouvoit accorder ou refuſer au monarque, ni des priviléges des divers ordres de la nation. Penſoit-on que le droit héréditaire renfermât néceſſairement tous les autres droits? Ou, croyoit-on qu'il fût inutile de rien refuſer à celui à qui on ne pouvoit plus refuſer la couronne? Mais on avoit ſous les yeux des monarchies héréditaires & limitées: l'exemple de l'Angleterre & de la Suède, qu'on avoit cité plus d'une fois, ne permettoit pas de douter qu'il ne fût poſſible de concillier ces deux choſes: il eſt vrai qu'elles ſont peu analogues de leur nature, & que ce n'eſt qu'à force d'art & de précautions, ſouvent même qu'aux dépens de la tranquillité publique, qu'on les force à s'unir enſemble. Etoit-ce la crainte de ces difficultés & de ces dangers qui retenoit les auteurs de la révolution? Leur admiration, leur reconnoiſſance pour le roi attachant uni-

FREDERIC III. 1660.

FREDERIC III. 1660.

quement leurs regards ſur le moment préſent, leur avoient-elles perſuadé qu'eux & la poſtérité ne pouvoient s'acquitter que par un préſent immenſe & une confiance ſans bornes? Penſèrent-ils que le roi ne voudroit pas accepter une moindre marque de reconnoiſſance? Ne crurent-ils pas plutôt que laiſſer des limites au pouvoir du roi, c'étoit laiſſer un pouvoir dangereux à leurs adverſaires, entretenir leurs eſpérances, s'expoſer aux effets de leur ambition & de leur vengeance, & remettre au pouvoir de la fortune les avantages ineſpérés qu'elle leur offroit? Voilà des queſtions qui ſe préſentent naturellement: mais il n'eſt guères poſſible aujourd'hui d'y répondre d'une manière ſatisfaiſante. Quand il s'agit de démêler les motifs ſecrets qui déterminent les hommes, ceux-mêmes qui vivent avec eux & les voyent & les entendent tous les jours, avoueront, s'ils ſont de bonne foi, qu'ils ſont continuellement réduits au doute, ou expoſés à l'erreur.

Quoiqu'il en ſoit, le ſénat & la nobleſſe laiſsèrent ainſi échapper le moment favorable de mettre à cou-

vert la plus grande partie de leurs priviléges ; car la confirmation leur en eût été accordée ſans doute, s'ils euſſent ſu de leur côté céder de bonne grace, & à propos, ce droit de ſucceſſion héréditaire illimité qu'on leur demandoit pour la maiſon royale. Mais leur conſternation & leur douleur les jetèrent dans une irréſolution qui, dans ces circonſtances, eſt l'avant-coureur certain de la ruine d'un parti puiſqu'elle l'expoſe à tout, & ne remédie à rien. Les communes impatientes de la lenteur avec laquelle on ſe diſpoſoit à leur faire une réponſe préciſe, craignant qu'une indéciſion apparente ne voilât une trame dangereuſe, prirent le parti d'aller ſeules au roi, & de conſommer ſans le concours de la nobleſſe l'ouvrage qu'elles avoient ſi heureuſement commencé. Tous les députés ſe rendirent donc auſſitôt au palais, précédés par l'évêque *Svane* & le préſident *Nanſen* ; & ayant demandé audience au roi, ils furent auſſitôt admis en préſence de quelques ſeigneurs, du nombre deſquels étoit *Annibal Scheſted* qui dans cette occaſion leva, dit-on, ouvertement le

FREDERIC III. 1660.

FREDERIC III. 1660.

masque après avoir servi déjà en secret la cour & les communes, contre l'ordre de la noblesse. L'évêque adressa un long discours au roi, dans lequel il exposa les motifs de la résolution que les communes avoient prise en sa faveur: c'étoit sa conduite héroïque à laquelle le royaume devoit sa conservation qui les engageoit à lui offrir la couronne héréditaire, & le pouvoir illimité au nom de tout le clergé & des villes, comme formant deux ordres, & par conséquent la pluralité dans l'état. Ils l'assuroient qu'ils étoient prêts à sacrifier leurs biens & leurs vies pour le défendre contre tous ceux qui voudroient traverser une entreprise aussi louable & aussi utile à la patrie. L'évêque finit par des vœux & des bénédictions, auxquels toute l'assemblée se joignit, en disant *amen*, avec toutes les marques de la plus vive sensibilité. Le roi répondit en peu de mots; qu'il les remercioit de leurs généreuses dispositions, qu'il ne refuseroit pas ce qu'ils lui offroient quand cette offre seroit le vœu unanime des états; que le consentement de la noblesse en étoit une condition nécessaire,

qu'il les assuroit d'ailleurs de sa protection royale; qu'il n'oublieroit jamais l'affection qu'ils lui témoignoient, qu'il les soulageroit, & leur accorderoit des grâces & des priviléges, comme un salaire dû au zèle, à la fidélité & à la valeur qu'ils avoient fait briller dans la défense du royaume. Enfin il les exhorta à continuer leurs assemblées jusques à ce que leur dessein eût été conduit à une heureuse conclusion par l'union des trois ordres, & qu'il pût ainsi recevoir leur présent avec la solemnité convenable: après cette réponse il les congédia. FREDERIC III. 1660.

Cette démarche des communes ne fit qu'accroître l'inquiétude & les craintes des sénateurs & de la noblesse: mais leur irrésolution n'en fut que plus grande; & après de vains débats, ils levèrent la séance, se promettant seulement de se rassembler l'après midi pour chercher de nouveau l'issue du labyrinthe dans lequel ils se voyoient engagés.

Un événement particulier devoit les rassembler peu d'heures après. Ils étoient invités aux obséques du sénateur *Scheel* pour lesquelles on avoit

FREDERIC III. 1660.

préparé un grand festin, suivant l'usage du temps : au milieu de ce repas, lorsque les circonstances critiques, où on se trouvoit, faisoient le sujet de l'entretien de tous les convives, le major de la ville étant entré, leur apprit que le gouverneur de Copenhague venoit de lui ordonner de fermer les portes de la ville, & de ne laisser sortir personne. Toute l'assemblée fut frappée d'étonnement & de terreur à cette nouvelle. On se la fit confirmer plusieurs fois par le major, qui tâchoit en vain de rassurer les esprits, en représentant qu'on n'avoit rien à craindre de la part d'un roi généreux & clément, & que cet ordre ne devoit en aucune façon les empêcher de finir les cérémonies, & de continuer les délibérations dont ils avoient été jusques alors occupés.

En effet, pendant que la noblesse perdoit des momens précieux dans des débats inutiles ou des cérémonies plus vaines encore, les ministres du roi, les chefs de l'armée, & ceux des communes achevoient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'entier succès de leur entreprise : & comme ils s'étoient

apperçus que quelques perſonnes de l'ordre des ſénateurs & de la nobleſſe avoient quitté ſecrètement la ville les jours précédens, & que d'autres ſe diſpoſoient à imiter leur exemple dans la vue de rompre la diète, & de faire échouer leurs deſſeins, ils avoient engagé le roi à s'aſſurer de la préſence des autres, en fermant les portes de la ville & en redoublant de précautions pour que perſonne ne pût en ſortir.

FREDERIC III. 1660.

Un danger connu n'inſpire ſouvent qu'une crainte utile & ingénieuſe : un danger dont la nature eſt ignorée, peut paroître ſans bornes, & l'imagination qui en eſt frappée croire le mal ſans remède. Ces démarches des communes, leur concert avec le roi, les mouvemens qui en étoient la ſuite, avoient allarmé les ſénateurs & la nobleſſe ſur leurs priviléges. Mais dans la première ſurpriſe où les jeta l'idée qu'on les détenoit dans une ville forte dont leurs adverſaires étoient les maîtres, la plupart imaginèrent que la réſiſtance pourroit attirer ſur eux le dernier des malheurs, & qu'il ne leur reſtoit plus d'autre parti pour l'évi-

FREDERIC III. 1660.

ter, que de souscrire sans murmure à tout ce qu'on leur avoit demandé: aussi ce moment peut-il être marqué comme le terme de ce pouvoir aristocratique qui bien plus que celui du monarque gouvernoit le royaume depuis tant d'années, & y tenoit les ordres inférieurs sous un joug pesant, & plus humiliant peut-être encore que pesant. Après une courte consultation les nobles dépêchèrent tant à la cour qu'aux communes des personnes de leur corps, pour leur faire savoir qu'ils étoient disposés à faire ce qu'on exigeoit d'eux, & à souscrire en toutes choses aux volontés de sa majesté. Ce fut *Troile* vice-roi de Norvège qui fut chargé de faire cette déclaration au roi, au défaut du grand-maître qui se trouvoit indisposé.

Les jours suivans furent employés à donner à cette résolution tous les caractères qui pouvoient la rendre solemnelle & durable: il falloit d'abord rendre au roi son *acte d'assurance*, ou la *capitulation* qui contenoit tous ses engagemens & toutes les limitations apportées à son autorité: mais, à la grande surprise

du public, on ne put retrouver l'original de cet acte si important pour tous les ordres du royaume, & qui formoit la base de toute sa constitution; quelque membre de la noblesse l'ayant fait disparoître, à ce qu'on crut dans le public, de peur qu'on ne le restituât au roi (1). Au défaut de l'original on se servit d'une copie de cet acte trouvée en Sélande, & on y joignit une déclaration par laquelle les sénateurs, la noblesse & les députés des communes révoquoient & annulloient cette capitulation royale, & dispensoient le roi de la manière la plus étendue & la plus expresse de tous les sermens qu'il y avoit prêtés, & de tous les engagemens qu'il y avoit pris. FREDERIC III. 1660. le 16me. Octobre.

Il falloit après cela que tous les ordres prêtassent au roi un nouveau serment, comme à leur monarque héréditaire & absolu: cette cérémonie qui exigeoit quelques préparatifs, le 18me. Octobre.

(1) L'original de cet acte ne se trouva en effet que 50 ans après, en 1710, parmi des papiers qui avoient appartenus à *Canut Urne*, conseiller d'état dans l'isle de Fionie. Il fut remis au roi *Fréderic IV*, qui le fit déposer dans les archives.

n'eut lieu que deux jours après : on avoit dreſſé pour cet effet dans la grande place du château pluſieurs échaffauts couverts de drap écarlate ; un pont orné de même les joignoit avec le balcon du château, par où le roi devoit ſortir ; on avoit placé ſur une eſtrade plus élevée deux fauteuils, pour le roi & la reine : à leur côté étoient dès ſiéges pour les princes & les princeſſes, & ſur les deux bords de ce theâtre des bancs pour les ſénateurs & pour les dames de la cour : dès le jour précédent le public avoit été invité à aſſiſter à cette ſolemnité : la bourgeoiſie & la garniſon avoient eu ordre d'y paroître ſous les armes : la première formant en tout douze compagnies prit poſte le long du pont dont j'ai parlé : la garniſon étoit à peu de diſtance autour du théâtre & dans les avenues : le régiment des gardes étoit derrière & peu éloigné.

FREDERIC III. 1660.

Tout étant ainſi diſpoſé, le roi, la reine & la famille royale ſortirent à midi du château, précédés des trompettes & des timbales, & de toute la nobleſſe qui étoit conduite par ſes deux maréchaux *George Kruſe*

& *Henri Lindenow* : après eux paroiſſoient les deux maréchaux de la cour *Korbitz* & *Scheſted*, ayant leurs bâtons à la main, & accompagnés de toute la maiſon du roi : ils étoient ſuivis de deux hérauts & des premières perſonnes de l'état avec les joyaux de la couronne ; *Krabbe* portoit l'étendard, *Rantzow* le globe, *Trolle* l'épée, *Parsberg* le ſceptre, *Urne* la couronne. Les ſénateurs, la nobleſſe, le clergé, les profeſſeurs de l'univerſité, les députés des villes, & les payſans libres de l'isle d'*Amack* ayant enſuite pris leurs places ſuivant le rang que l'uſage aſſignoit à chacun, *Pierre Reetz* qui faiſoit les fonctions de chancelier, s'adreſſant à l'aſſemblée : « puiſqu'il a plu, dit-» il, au Tout-Puiſſant que par une » réſolution unanime & volontaire » des états, ce royaume devint hé-» réditaire, en faveur de Sa Majeſté » notre ſeigneur & roi, & de ſa poſ-» térité, tant maſculine que fémi-» nine ; ſa majeſté, en remerciant » les états de cette marque de leur » bonne volonté & de leur zèle, » ne promet pas ſeulement à tous ſes » bons & fidelles ſujets de les gou-

FREDERIC III. 1660.

FREDERIC III. 1660.

» verner lui-même, comme un prince » chrétien & clément; mais encore » d'établir une forme d'administration, telle qu'ils puissent attendre » les mêmes avantages de ses successeurs & de sa postérité: & » comme cette résolution unanime » des états exige un nouveau serment » de fidélité, sa majesté dispense les » états de ceux qu'ils lui ont précédemment prêtés, en les assurant » chacun en particulier de sa protection & faveur royale ».

Là-dessus les sénateurs s'étant mis à genoux, & levant les mains, prêtèrent le serment suivant, dont *Reetz* leur lut le formulaire, & que chacun répéta mot à mot à haute voix: « Très-puissant seigneur & roi, je » jure & promets que je serai obéissant & fidelle à votre majesté » comme à mon très-gracieux roi » & seigneur, aussi-bien qu'à votre » royale famille; que je ferai tous » mes efforts pour contribuer au bien » & à l'avantage de votre majesté » & de sa maison, pour détourner » ce qui pourroit lui être préjudiciable; que je servirai fidellement » votre majesté comme mon seigneur » héréditaire,

» héréditaire, ſelon l'honneur & le
» devoir de gentilhomme & de ſujet. FREDERIC III. 1660.
» Qu'ainſi Dieu me ſoit en aide, &c.»

Ils ſe relevèrent après avoir prêté ce ſerment, & allèrent ſaluer le roi & la reine, ſans qu'aucun d'eux, au rapport (peut-être haſardé) de *Molesworth*, osât, ou voulût prononcer un ſeul mot; à la réſerve du grand-maître *Gersdorff*, qui en abordant ſa majeſté, lui dit qu'il eſpéroit & croyoit fermement qu'elle n'auroit en vue dans ſon nouveau gouvernement que le bonheur de ſes ſujets; que ſans doute ſes ſucceſſeurs ſuivroient auſſi toujours l'exemple qu'il alloit leur donner, & ſe feroient un honneur de n'employer le pouvoir illimité dont ils jouiroient qu'à augmenter la force de l'état, & la proſpérité de ſes ſujets: ſelon le même *Molesworth*, il dit même au roi, qu'il ſe flattoit *qu'il ne les gouverneroit pas à la manière des Turcs*; & cette expreſſion qui a paru trop peu reſpectueuſe à quelques hiſtoriens, leur fait révoquer le fait en doute. Mais un prince tel que *Fréderic* ne pouvoit s'offenſer de ce ton de franchiſe de la part d'un homme qui

FREDERIC III. 1660.

étoit le premier de ſes ſerviteurs par ſon zèle, & le premier de ſes ſujets par ſa dignité. Quant au fond de ce diſcours, il étoit d'ailleurs ſi fort de ſaiſon, qu'il nous ſemble qu'il eut plutôt manqué au roi & à ſon devoir en reſtant dans le ſilence qu'en parlant comme il le fit.

Après les ſénateurs, les autres perſonnes de l'ordre de la nobleſſe, les officiers de la cour, & ſucceſſivement, les profeſſeurs, les divers membres de l'ordre du clergé & de celui des bourgeois, les députés & les magiſtrats de Copenhague, & enfin les payſans d'*Amack*, prêtèrent le ſerment, & furent admis à baiſer la main du roi & de la reine : la ſeule différence qui fut obſervée entre ces diverſes perſonnes, fut qu'au rapport de *Molesworth*, on exigea de chaque gentilhomme qu'il ſignât de ſa main une déclaration qui contenoit ſon ſerment.

Cette grande & ſingulière ſolemnité ſe termina ainſi après avoir duré près de quatre heures, avec tout l'ordre, la bienſéance & la tranquillité imaginables ; quoique, outre le grand nombre des acteurs qui

avoient repréſenté ſur ce théâtre, il y eut autour d'eux une foule immenſe de ſpectateurs; ſoit ſur la place qui en étoit couverte, ſoit dans les maiſons voiſines & ſur les toîts mêmes des maiſons, & les vaiſſeaux d'où l'on pouvoit ſatisfaire une curioſité ſi naturelle. FREDERIC III. 1660.

La nobleſſe & les principaux membres des états furent invités le même ſoir à un feſtin ſomptueux qui fut le dernier acte de cette mémorable journée; & le lendemain les portes de la ville furent ouvertes comme à l'ordinaire. La milice bourgeoiſe qui depuis deux ans étoit ſous les armes, & qui avoit ſervi avec tant de zèle, de fidélité & de ſuccès, ayant été aſſemblée ſur la place devant le château, fut congédiée par le roi, avec les remercîmens les plus flatteurs & les mieux mérités: ce prince répandit des grâces ſur les principaux auteurs de la révolution; *Annibal Seheſted* fut fait grand tréſorier, de *Gabel* gouverneur de *Copenhague*, *Svane* eut le titre d'*archevêque*, mais ſans autorité nouvelle, & fut fait préſident du conſiſtoire: *Nanſen* devint préſident de la magiſtrature

de *Copenhague* : tous obtinrent des gratifications considérables en argent. Le feld-maréchal de *Schack* fut créé maréchal général des deux royaumes, chevalier de l'Eléphant & président du conseil de guerre : ces honneurs furent même augmentés sous le successeur de *Fréderic*, qui le créa comte en 1676.

FREDERIC III. 1660.

Le 10me. Janvier. 1661.

Au commencent de l'année suivante on confirma par un nouvel acte tous ceux dont on vient de parler : les trois ordres remirent au roi, chacun séparément, une déclaration par laquelle ils reconnoissoient de nouveau que la couronne seroit désormais héréditaire dans la famille royale, & dans ses lignes masculines & féminines ; ils y conféroient au roi un pouvoir illimité, & lui donnoient le droit de régler la succession & la régence : l'acte remis par la noblesse est signé & scellé par tous les sénateurs du royaume, & par les chefs de toutes les familles nobles dont cet ordre se trouvoit alors composé. Celui du clergé est signé & scellé par tous les députés de cet ordre aux états, & par les pasteurs des paroisses ; & l'acte du tiers-état

eſt non-ſeulement ſigné & ſcellé par les députés de la bourgeoiſie des villes, mais encore par les magiſtrats & les notables de chaque ville. On ne ſauroit donner à des titres de cette eſpèce des caractères plus authentiques, & le ſceau d'un conſentement plus univerſel. Mais ce qui paroiſſoit alors juſtifier encore mieux les grands changemens qu'on venoit de faire, ce fut le ſecours & la facilité qu'ils offroient pour apporter un prompt remède aux maux les plus preſſans de l'état. Il s'agiſſoit avant tout de pourvoir à ſa sûreté : c'eſt ce qu'il fut aiſé de faire du moment que le roi n'eut plus qu'à vouloir : il ordonna qu'à l'avenir il y auroit une armée régulière de 24 mille hommes dans le royaume, & que tous les ordres, ſans excepter la nobleſſe, contribueroient à leur entretien & à leur logement. On établit une capitation à laquelle tout le monde fut ſoumis ; un gentilhomme fut taxé à quatre écus pour ſa perſonne, autant pour ſa femme, deux écus pour chacun de ſes enfans, & un pour chaque domeſtique : les évêques étoient taxés ſur le même pied

FREDERIC III. 1660.

FREDERIC III. 1660.

& les prêtres, chapelains, bourgeois étoient partagés en différentes classes, selon leurs facultés: on régla de même sur un nouveau pied ces droits sur les consommations qui avoient occasionné tant de débats & donné le premier branle à toute la révolution.

Le nouveau grand trésorier ne tarda pas aussi à porter la main sur les fiefs de la couronne pour les faire servir à l'accroissement des revenus de l'état, conformément au vœu que les communes avoient exprimé plus d'une fois: mais le roi ne voulut pas qu'on fit trop brusquement un changement si propre à causer une nouvelle mortification à la noblesse; ce ne fut que l'année suivante qu'on décida que ces terres & revenus seroient mis en régie, & on les laissa encore pendant un an, à certaines conditions, aux nobles qui en avoient eu la jouissance jusques alors.

Il falloit bien après cela donner une nouvelle forme à un gouvernement nouveau dans son essence même. Un sénat, des ministres & des grands officiers presqu'indépendans étoient

déſormais incompatibles avec la conſtitution. Auſſi trois jours après la preſtation de l'hommage, le roi ſe rendit-il en perſonne, accompagné de *Seheſted* & de *Gabel*, dans la ſalle du ſénat, pour en faire tranſporter tous les papiers dans ſon palais: il ſupprima enſuite la charge de grand-maître dont les droits ne pouvoient que donner de l'ombrage à la royauté; il y ſubſtitua en faveur de *Gersdorff* la dignité de grand *ſénéchal*; il créa deux chanceliers, un pour la cour, un autre pour les provinces allemandes; & un conſeil privé d'état où les affaires les plus importantes & les plus ſecrètes devoient être traitées ſous la préſidence du roi, & décidées par ſa volonté, après avoir été préparées dans des colléges inférieurs: ces colléges ou commiſſions devoient aſſiſter le grand *ſénéchal*, les *chanceliers*, le *maréchal*, l'*amiral* & le *grand-tréſorier*, dans l'exercice de leurs charges, & par cela même partager & modérer l'autorité qui y étoit attachée. Elles étoient compoſées de pluſieurs membres nobles & non nobles, qui avoient un ſuffrage égal. Je ne fais qu'indiquer

FREDERIC III. 1660.

FREDERIC III. 1660.

l'esprit de ces grands changemens ; les détails seroient ici d'autant plus superflus que des changemens postérieurs & fréquens ont encore eu lieu dès-lors dans la forme de l'administration. Mais il est important d'observer qu'en établissant divers départemens, le roi replaça tous les sénateurs, & leur rendit à de nouveaux titres & à de nouvelles conditions une partie du pouvoir dont ils avoient joui précédemment; qu'il créa de plus pour les cas d'une grande importance, un grand conseil composé de tous les grands officiers de l'état, des autres sénateurs ou conseillers, d'un membre de la noblesse, & d'un de la bourgeoisie, pris dans chacun des cinq départemens de l'état. Il faut savoir enfin qu'il promit que dans les affaires les plus importantes qui pourroient encore se présenter, il assembleroit les états généraux du royaume, comme cela s'étoit pratiqué auparavant. Il laissoit ainsi à chacun une part quelconque au gouvernement, & des consolations ou des espérances : il mettoit tout à la fois son pouvoir illimité, les loix, les droits & les

intérêts de ſon peuple, ſous la ſauvegarde de ces formes ſacrées qui conſtituent la monarchie : il concilioit enfin, autant que l'induſtrie humaine peut le faire, ces choſes ſi eſſentielles dans le gouvernement, la maturité, l'ordre, la prévoyance dans les délibérations qui ne peuvent ſubſiſter ſans pluſieurs conſeils, avec la promptitude, le ſecret, la force dans l'exécution qui ne ſe trouvent guères que ſous l'autorité d'un ſeul. FREDERIC III. 1660.

Tous ces établiſſemens qui ſe ſuccédèrent rapidement prouvoient la prudence & l'habileté du roi ; ſa bonté ne fut pas moins marquée dans ce qu'il fit l'année ſuivante pour aſſurer à chaque ordre des droits & des priviléges. Dans tous les divers actes par leſquels on avoit rendu le monarque héréditaire & tout-puiſſant, on n'avoit rien réſervé, rien ſtipulé à cet égard. C'étoit faire des vertus de ce prince le plus grand & le plus bel éloge que jamais la confiance & l'amour aient conſacré à un monarque : il falloit que ſa généroſité répondît à tant de confiance : il commença par en faire ſentir les effets à ceux qui lui avoient témoigné le 1661.

FREDERIC III. 1661.

plus de zèle, aux citoyens de la capitale : il en fit inviter au château les principaux magiſtrats & officiers, les combla de préſens, & leur remit un diplôme qui confirmoit & étendoit les priviléges qui avoient été accordés aux bourgeois de *Copenhague* dans le temps où les circonſtances l'avoient engagé à ne rien épargner pour ſe les attacher.

Peu de jours après la nobleſſe fut auſſi invitée à ſe rendre au château, & là le grand chancelier, en préſence du roi, lui remit la charte de ſes priviléges, compoſée de 24 articles, ſur leſquels il ſuffit de jeter les yeux pour ſe convaincre que ſa condition reſtoit égale à celle des nobles de la plupart des monarchies de l'Europe.

Le clergé ne fut pas oublié dans cette diſtribution de grâces & de priviléges : les titres lui en furent remis avec la même ſolemnité qui avoit eu lieu pour les autres ordres : & la même faveur fut accordée aux officiers de la maiſon du roi, ſelon leur rang & leurs fonctions.

Il ne reſtoit donc plus au nouveau ſouverain héréditaire, pour mettre la dernière main à l'édifice d'une

monarchie floriſſante & durable que de régler par une loi ſolemnelle, à jamais inviolable, ce qui en fait le fondement le plus ſolide, je veux dire, l'ordre de ſucceſſion qui doit y être obſervé : il falloit en même temps pourvoir à la sûreté de la religion reçue, & ſurtout y conſacrer la nouvelle forme de gouvernement; c'eſt-à-dire, les nouveaux pouvoirs accordés à un roi qui devoit être déſormais la ſource unique de tous les pouvoirs, de toute l'autorité, & de toutes les loix. Il falloit déterminer en conſéquence l'âge où le monarque pourroit commencer à régner, & la manière dont en cas de minorité on formeroit un conſeil de régence & de tutelle. Ce ſont-là les grands objets auxquels on pourvut, après un travail long & aſſidu, & avec toute la maturité déſirable, par cette loi célèbre, qui ſous le nom de *loi royale* contient toute l'eſſence du droit public actuel de la monarchie Danoiſe (1). Nous ne ſaurions mieux terminer l'hiſtoire de cette révolution ſi ſingulière, ſi

FREDERIC III. 1661.

(1) Cette loi ne fut achevée que quatre ans après, le 14 Novembre 1665. Celui des miniſtres

FREDERIC III. 1661.

mémorable par ſes circonſtances & ſes effets, qu'en plaçant ici en entier cette loi qui en fut le dernier acte, & qui conſacra tous ceux qui l'avoient précédé: le lecteur y verra ce qui a peut-être jamais été conçu de plus clair & de plus précis, pour régler l'ordre de la ſucceſſion dans une monarchie: il y trouvera réunis tous les traits eſſentiels de la conſtitution actuelle de celle de Dannemarc: l'eſprit, ſi je puis ainſi parler, de cette révolution s'y rendra plus ſenſible à lui, & en liſant les annales des règnes poſtérieurs à cette époque, il aura de nouvelles raiſons d'applaudir à la modération, la clémence & la ſageſſe des rois qui les ont gouvernés juſqu'à préſent.

---

du roi qu'on eſtime y avoir eu le plus de part, eſt *Pierre Schumaker*, plus connu dans la ſuite par ſa grandeur & ſa diſgrâce, ſous le nom de comte de *Griffenfeld*: le roi *Frédéric IV* donna un nouveau degré de publicité à cette loi, en la faiſant imprimer en 1709, en Danois, en Allemand & en Latin: nous empruntons la traduction Françoiſe, que nous inſérons ici, de l'ouvrage de M. *Roger*, que nous avons déjà cité parce qu'il nous a paru qu'il n'y avoit rien à ajouter à l'exactitude, & à la clarté de cette traduction.

TRADUCTION

DE LA

LOI ROYALE.

FRÉDERIC III. PAR LA GRACE DE DIEU, *roi de Dannemarc & de Norvège, des Vandales & des Goths, duc de Sleſwick, de Holſtein, de Stormarie & de Dytmarſe, comte d'Oldenbourg & de Delmenhorſt.*

SAVOIR Faiſons qu'inſtruits par l'exemple des autres, & par notre propre expérience, de la merveilleuſe ſageſſe avec laquelle Dieu gouverne tous les Empires & régle leurs deſtinées; nous reconnoiſſons que c'eſt à ſa toute-puiſſance que nous devons rapporter la délivrance du péril preſſant qui menaçoit d'une ruine prochaine, dans les années précédentes, notre perſonne, notre famille royale, nos royaumes & nos provinces. C'eſt par ſa bonté paternelle que nous en avons été préſervés, & c'eſt par les ſoins de ſa providence, que non-ſeulement nous ſommes parvenus à une paix déſirée,

FREDERIC III. 1661.

FREDERIC III. 1661.

mais que notre ſénat d'alors, & les états du royaume compoſés de la nobleſſe, du clergé & du tiers-état, ont réſolu de renoncer au droit d'élection qui leur appartenoit. En conſéquence ils ont trouvé bon de nous remettre toutes les copies de la capitulation que nous avions ſignée, & d'en annuller toutes les clauſes & toutes les conditions, nous déchargeant du ſerment que nous fimes lorſque nous parvinmes au tróne, & nous déclarant abſolument libre de toutes les obligations qu'il nous impoſoit. Les ſuſdits états de leur plein gré & propre mouvement, ſans aucune ſollicitation de notre part, nous ont en même temps donné à titre de droit héréditaire pour nous & nos deſcendans, iſſus d'un mariage légitime dans la ligne maſculine & féminine, nos royaumes de Dannemarc & de Norvège avec tous les droits du pouvoir ſouverain, pour les exercer d'une manière abſolue; & ils ont annullé par une ſuite de cette diſpoſition les lettres obligatoires que nous donnâmes au nom de notre bien aimé fils le prince CHRETIEN en date du 18 Juin 1650, la diſpoſition proviſionelle ſignée en 1651 & en général tout ce qu'il y avoit dans tous actes, documens ou conſtitutions de contraire au droit de ſucceſſion & au pouvoir abſolu qui nous a été conféré. A quoi ils ont ajouté le pouvoir, non-ſeulement de régler ſelon notre bon

plaisir la forme du gouvernement pour l'avenir ; mais de déterminer encore celle de la succession, en marquant l'ordre dans lequel les lignes tant masculines que féminines devront se succéder, & comment le royaume sera gouverné pendant une minorité, si le cas arrive. Nous requérant sur tous ces points de publier une ordonnance, qu'ils ont promis pour eux & pour leurs descendans de regarder comme une loi fondamentale, c'est à-dire une loi immuable qu'ils observeront religieusement dans tous ses articles, & à laquelle ni eux, ni leurs descendans ne pourront jamais contrevenir pour nous troubler, nous, ou nos héritiers légitimes & nos descendans à perpétuité. Promettant au contraire par serment de la défendre au péril de leur vie, de leur honneur & de leurs biens contre tous & chacun de ceux, tant de nos sujets que des étrangers qui pourroient l'attaquer ou de parole ou d'effet, sans que jamais des raisons de haine, d'amitié, de crainte, de danger, d'utilité, de dommage, d'envie, ni aucun artifice humain puissent les détourner, eux ou leurs descendans, de leurs devoirs à cet égard. Nous passons ici sous silence toutes les autres marques d'amour que nos chers & fidelles sujets nous ont données, qui sont autant de preuves de leur zèle pour la prospérité de notre maison royale héréditaire, &

FREDERIC III. 1661.

pour la ſureté & tranquillité de nos états.

FREDERIC III. 1661. Conſidérant donc avec toute l'attention requiſe le bienfait ſignalé que la providence a accordé, & l'amour extrême que nos fidelles ſujets nous ont montré, nous avons, pour y répondre, employé toutes les forces de notre eſprit, à établir une forme de gouvernement & de ſucceſſion qui convienne eſſentiellement à un gouvernement monarchique; & nous avons trouvé bon de la conſacrer par cette loi royale qui doit ſervir de loi fondamentale dans l'état, & être à jamais obſervée par nos héritiers & leurs deſcendans, auſſi bien que par tous les habitans de nos royaumes & provinces, ſans aucune exception, & ſans qu'elle puiſſe jamais être ſujette à aucun changement, ni contradiction, devant être tenue pour irrévocable à perpétuité.

ART. I.

DIEU étant la cauſe & le principe de tout, la première diſpoſition que nous faiſons par cette loi, c'eſt que nos ſucceſſeurs & deſcendans, tant mâles que femelles, juſques à la poſtérité la plus reculée, qui occuperont le trône de Dannemarc & de Norvège par droit de ſucceſſion, adoreront le ſeul & vrai Dieu, de la manière dont il s'eſt révélé dans ſa ſainte parole, telle qu'elle eſt expliquée dans notre confeſſion de foi, faite en conformité de celle d'Augsbourg de l'année 1530; voulant qu'ils pren-

nent ſoin d'entretenir cette religion dans toute ſa pureté dans leurs royaumes, qu'ils la protégent & la défendent de tout leur pouvoir, dans tous leurs états contre tous hérétiques, ſectaires & blaſphémateurs. FREDERIC III. 1661.

II.

LES rois héréditaires de Dannemarc & de Norvège ſeront en effet & devront être regardés par tous leurs ſujets comme les ſeuls chefs ſuprêmes qu'ils aient ſur la terre. Ils ſeront au-deſſus de toutes les loix humaines & ne reconnoîtront dans les affaires eccléſiaſtiques & civiles d'autre juge ou ſupérieur que Dieu ſeul.

III.

IL n'y aura donc que le roi qui jouiſſe du droit ſuprême de faire & d'interpréter les loix, de les abroger, d'y ajouter ou d'y déroger. Il pourra auſſi abolir les loix que lui-même ou ſes prédéceſſeurs auront preſcrites, (à la reſerve de cette loi royale qui doit demeurer ferme & irrévocable comme loi fondamentale de l'état,) & accorder des exemptions tant réelles que perſonnelles, à tous ceux qu'il jugera à propos de diſpenſer de l'obligation d'obéir aux loix.

IV.

DE même il n'y aura que le roi qui ait le pouvoir ſuprême de donner ou d'ôter les emplois ſelon ſon bon plaiſir, de nommer les miniſtres & officiers grands ou petits, ſous quelque nom ou titre

FREDERIC III. 1661.

qu'ils ſoient employés au ſervice de l'état: de ſorte que toutes les dignités & tous les offices de quelque ordre qu'ils ſoient, tireront leur origine du pouvoir ſuprême du prince comme de leur ſource.

V.

C'EST au roi ſeul qu'appartient le droit de diſpoſer des forces & des places du royaume. Il aura ſeul le droit de faire la guerre avec qui & quand il trouvera bon, de faire des traités & d'impoſer des tributs & de lever des contributions de toute eſpèce; puiſqu'il eſt clair qu'on ne peut défendre les royaumes & les provinces qu'avec des armées, & qu'on ne peut entretenir des troupes qu'au moyen des ſubſides qui ſe lèvent ſur les ſujets.

V I.

LE roi aura la juriſdiction ſuprême ſur tous les eccleſiaſtiques de ſes états, de quelque rang qu'ils ſoient. C'eſt à lui de déterminer & de régler les rits & les cérémonies du ſervice divin, de convoquer les conciles & les ſynodes aſſemblés pour régler les affaires de religion, & d'en terminer les ſeſſions; en un mot, le roi réunira ſeul dans ſa perſonne tous les droits éminens royaux & de la ſouveraineté, quelque nom qu'ils puiſſent avoir, & il les exercera en vertu de ſa propre autorité.

V I I.

TOUTES les affaires du royaume, les

lettres & les actes publics ne seront expédiés qu'au nom du roi. Ils seront scellés de son sceau & signés de sa main, dès qu'il sera parvenu à l'âge de majorité. FREDERIC III. 1661.

VIII.

LE roi sera majeur à quatorze ans, c'est-à-dire après treize ans accomplis, & dès qu'il sera entré dans la quatorzième année de son âge. Dès ce moment le roi déclarera publiquement lui-même, qu'il est son maître, & qu'il ne veut plus se servir ni de tuteur, ni de curateur.

IX.

ON suivra, pour l'établissement de la tutelle, pendant une minorité, les dispositions qu'aura laissées le roi précédent dans son testament par écrit. Mais s'il n'y avoit point de pareilles dispositions ou de testament, la reine veuve, mère du roi mineur, sera régente du royaume, & se servira pour s'aider dans les fonctions de la régence, des sept premiers conseillers & officiers du roi. La reine conjointement avec eux formera le conseil chargé de gouverner le royaume, & tout y sera réglé à la pluralité des suffrages, en observant que la reine aura deux voix, tandis que les autres n'en auront qu'une. Du reste toutes les lettres, toutes les ordonnances, & en général toutes les affaires du royaume, seront expédiées au nom du roi, quoiqu'il n'y ait que la régente & les tuteurs régens qui signent les actes.

X.

FREDERIC III. 1661. SI la reine mère du roi étoit morte ou se remarioit, celui des princes du sang qui est le plus proche parent du roi dans la ligne descendante de notre maison, pourvu qu'il soit dans le royaume, & qu'il puisse toujours y être, sera régent du royaume, (à condition qu'il ait atteint l'âge de majorité, c'est-à-dire qu'il soit entré dans sa dix-huitième année.) Il aura pareillement deux voix au conseil; à tous les autres égards on observera ce qui a été prescrit ci-dessus.

XI.

MAIS si le susdit prince du sang n'étoit point encore majeur, & s'il n'y avoit point d'autre prince du sang, les susdits sept premiers officiers du roi, dont nous avons ci-dessus parlé, exerceront seuls la tutelle, & gouverneront le royaume. Ils jouiront tous d'une autorité égale, & auront chacun leur voix, & du reste on se conformera à ce qui a été dit ci-devant.

XII.

SI la place de quelqu'un des tuteurs chargés de l'administration, venoit à vaquer, par la mort ou par quelque autre accident, ses collégues doivent prendre soin de la remplir aussitôt, par un choix qui soit digne de cet emploi. Le successeur prendra la place de celui à qui il succède dans la tutelle, & occu-

pera au conſeil la même place que celui qui l'aura précédé.

FREDERIC III. 1661.

XIII.

LE régent & tous les tuteurs prêteront au roi ſerment, non-ſeulement de lui être affectionnés & fidelles, mais ils s'obligeront encore ſpécialement en qualité de tuteurs, & pendant la minorité du roi, à maintenir dans le cours de leur adminiſtration le pouvoir abſolu & monarchique du roi, ainſi que ſon droit héréditaire, & de le conſerver dans toute ſon étendue pour lui & ſes ſucceſſeurs. Ils promettront en outre de gouverner comme gens qui doivent rendre compte de leur adminiſtration à Dieu & au roi.

XIV.

DÈS que la régente ou le régent & les tuteurs, apres avoir prêté ſerment, auront pris poſſeſſion de leurs emplois, ils feront auſſitôt dreſſer un état de tout ce qui appartient à ces royaumes & aux provinces qui en dépendent. Ils y comprendront les villes & les fortereſſes, les terres, les joyaux, l'argent, l'armée & la flotte, les revenus & les dépenſes du roi, pour qu'on ſoit inſtruit exactement de la ſituation du royaume, lorſqu'ils auront pris la tutelle. Ils feront enſuite obligés de rendre compte au roi ſur le pied de cet état ſans aucun détour, de lui répondre de tout, & de l'indemniſer des pertes qu'il aura ſouffertes par

leur faute, dès qu'il aura atteint l'âge de majorité.

FREDERIC III.

XV.

1661. LE trône de ces royaumes & de ces provinces ne sera jamais censé vacant, tant qu'il y aura des descendans dans la ligne masculine & féminine, qui tireront leur origine de nous. Lors donc que le roi sera mort, celui qui sera le plus proche dans la ligne, sera sur le champ & actuellement roi de nom & de fait. Il montera immédiatement sur le trône & prendra incontinent le titre de roi, puisque la dignité royale & le pouvoir monarchique absolu lui appartiennent par droit de succession, dès le moment que son prédécesseur n'est plus.

XVI.

ET quoique les états du royaume composés des nobles, du clergé & du tiers-état, en nous conférant à nous & à tous nos descendans dans la ligne masculine & féminine le pouvoir illimité, pour en jouir par droit de succession, aient par là établi que dès qu'un roi est mort, la couronne, le sceptre, le titre & le pouvoir de monarque héréditaire sont par là-même dévolus à son plus proche héritier, en sorte que toute tradition ultérieure n'est plus requise, puisque dorénavant les rois de Dannemarc & de Norvège, tant qu'il y aura quelque rejetton de notre famille royale, naissent tels sans avoir besoin d'élection;

cependant pour faire connoître à l'univers que les rois de Dannemarc & de Norvège placent leur principale gloire à reconnoître leur dépendance de l'Etre suprême, & tiennent à honneur de recevoir la bénédiction de Dieu par ses ministres, pour se le rendre favorable en commençant leur règne, nous voulons que les rois soient sacrés publiquement dans l'église, avec les cérémonies & selon les rits que la religion & les bienséances exigent. FREDERIC III. 1661.

XVII.

LE roi cependant ne sera tenu ni à prêter serment, ni à prendre aucun engagement sous quelque nom ou titre que ce puisse être, de bouche ou par écrit envers qui que ce soit, puisqu'en qualité de monarque libre & absolu, ses sujets ne peuvent ni lui imposer la nécessité du serment, ni lui prescrire des conditions qui limitent son autorité.

XVIII.

LE roi peut fixer le jour de son sacre comme il le trouvera à propos, lors même qu'il ne seroit pas encore majeur, & il doit se hâter d'implorer par cet acte religieux la bénédiction de Dieu & le secours puissant qu'il accorde à son point. Quant aux cérémonies qui doivent s'y observer, il en ordonnera comme il trouvera bon, selon les circonstances.

XIX.

ET puisque la raison ainsi que l'expé-

rience de chaque jour démontrent, que des forces réunies ont bien plus de pouvoir que si elles étoient séparées, & que plus l'empire d'un prince est considérable, mieux aussi il peut se défendre, ainsi que ses sujets, contre toute attaque étrangère, nous voulons que nos royaumes héréditaires de Dannemarc & de Norvège avec toutes les provinces & les pays qui en dépendent, les isles, les places fortes, les droits royaux, les joyaux, l'argent monnoyé & tous les autres effets mobiliers, l'armée & toutes les munitions, ainsi que les équipages, la flotte & tout ce qui lui appartient; enfin que tout ce que nous possédons actuellement, & tout ce qui pourra appartenir dans la suite à nous ou nos successeurs par les droits de la guerre, de succession ou en vertu de quelqu'autre titre légitime; nous voulons, disons-nous, que toutes ces choses, sans aucune exception, demeurent unies & indivises sous un seul roi héréditaire de Dannemarc & de Norvège, & que les princes du sang de l'un & de l'autre sexe, contens de leurs espérances, attendent la succession à laquelle ils peuvent être appelés, selon l'ordre que nous établirons.

FREDERIC III. 1661.

X X.

Et puisque par l'article précédent nous venons de statuer, (voulant que ce soit un article essentiel de cette loi, & qui ne puisse être changé sous aucun prétexte,) que les royaumes & provinces que nous possédons

poſſédons actuellement, & que nous pourrions acquérir dans la ſuite, ou par ſucceſſion, ou par quelqu'autre titre légitime, ne puiſſent jamais être ſéparés, ni diviſés; nous voulons auſſi que nos ſucceſſeurs aſſurent aux autres enfans de la maiſon royale une ſubſiſtance convenable & honorable, telle que l'exige leur naiſſance, dont ils ſeront obligés de ſe contenter en argent ou en terre; & ſi on leur aſſigne des terres, ſous quelque titre honorifique que ce ſoit, ils n'en auront que les revenus annuels & l'uſufruit pendant leur vie, le fonds lui-même demeurant toujours aſſujetti à l'autorité ſouveraine du roi. Ce qui devra auſſi s'obſerver pour les terres qui conſtitueront le douaire de la reine. FREDERIC III. 1661.

XXI.

AUCUN prince du ſang demeurant dans les royaumes ou dans les provinces de notre domination, ne pourra ſe marier, ſortir de nos états, ou entrer au ſervice des princes étrangers ſans en avoir obtenu la permiſſion du roi.

XXII.

LES filles & les ſœurs du roi ſeront entretenues comme il convient à des princeſſes, juſqu'à ce qu'elles ſe marient du conſentement du roi: elles recevront alors leur dot en argent comptant, & elle ſera réglée ſuivant le bon plaiſir du roi. Elles n'auront plus enſuite aucune prétention à former, ſoit pour elles, ſoit

FREDERIC III. 1661.

pour leurs enfans, jusqu'à ce qu'elles ou leurs enfans soient appelés au trône.

XXIII.

LE roi venant à mourir, si celui qui est son plus proche héritier se trouvoit absent lorsque le trône sera devenu vacant, il devra se rendre, toutes affaires cessantes & sans délai, dans son royaume de Dannemarc, y établir sa demeure & sa cour, & prendre sur le champ les rênes de l'état. Mais si celui qui se trouve le plus proche & par conséquent héritier légitime du roi décédé, négligeoit de se présenter dans l'espace de trois mois, à compter du premier jour où on lui aura annoncé la mort de son prédécesseur, à moins qu'il n'en fut empêché par des raisons de santé ou par quelqu'autre cause légitime, celui qui le suit immédiatement dans la ligne, & qui après lui seroit le plus habile à succéder, montera sur le trône. Quant à la régence & au gouvernement du royaume jusqu'à l'arrivée du roi, on observera ce qui a été statué ci-devant dans cette loi sur la régence & la tutelle.

XXIV.

LES princes du sang de l'un & de l'autre sexe auront, après le roi & la reine le premier rang dans le royaume, & ils observeront entr'eux pour la préséance le même ordre où ils se trouveront dans l'ordre & le droit de succession.

XXV.

ILS ne comparoitront devant aucun juge inférieur, puiſque le roi lui-même eſt leur juge en première & dernière inſtance, ou celui qu'il commettra pour cet effet. FREDERIC III. 1661.

XXVI.

TOUT ce que nous avons dit juſqu'ici du pouvoir & de l'éminence de la ſouveraineté, & s'il pouvoit y avoir quelque choſe de plus qui n'eut pas été ici expreſſement & ſpécialement énoncé, ſera compris & renfermé dans l'expoſition préciſe que nous allons faire de nos intentions à cet égard. Le roi de Dannemarc & de Norvège ſera un roi héréditaire & revêtu du plus haut pouvoir, en ſorte que tout ce qui ſe peut dire & écrire à l'avantage d'un roi Chrétien abſolu & héréditaire, devra auſſi s'entendre dans le ſens le plus favorable du roi héréditaire de Dannemarc & de Norvège. La même choſe s'entendra auſſi de la reine héréditaire & ſouveraine de Dannemarc & de Norvège, ſi dans la ſuite des temps la ſucceſſion parvenoit à quelque princeſſe du ſang royal. Et comme l'expérience, ainſi que les funeſtes exemples d'autres pays, montrent combien il eſt pernicieux d'abuſer de la clémence & de la bonne foi des rois & des princes, pour diminuer leur pouvoir & autorité, comme cela a été pratiqué avec art par différentes perſonnes, & même par ceux

FREDERIC III. 1661.

de leurs ſerviteurs qui avoient le plus de part à leur confiance, au grand préjudice des affaires publiques & de l'intérêt des rois, en ſorte qu'il eut été fort à ſouhaiter en divers lieux, que les rois & les princes euſſent veillé à la conſervation de leur autorité avec plus de ſoin qu'ils n'ont ſouvent fait : nous ordonnons très-ſérieuſement à tous nos ſucceſſeurs les rois héréditaires & ſouverains de Dannemarc & de Norvège, de prendre un ſoin tout particulier de défendre leur droit héréditaire & leur domination abſolue, ſans ſouffrir qu'on lui porte jamais d'atteinte, & nous leur recommandons de la conſerver telle que nous venons de l'établir dans cette loi royale, pour la tranſmettre à jamais de génération en génération à tous nos deſcendans. Et pour rendre notre volonté d'autant plus ſtable, nous voulons & entendons que ſi quelqu'un de quelque rang qu'il fut, oſoit faire ou obtenir quelque choſe qui de quelque manière que ce pût être, fût le moins du monde contraire à l'autorité abſolue du roi & à ſon pouvoir monarchique, tout ce qui aura été ainſi accordé & obtenu, ſoit cenſé nul & de nul effet; & ceux qui auront eu l'adreſſe d'obtenir de pareilles choſes, ſeront punis comme coupables du crime de lèze-majeſté, & comme des gens qui ont violé d'une manière criminelle l'éminence du pouvoir abſolu & monarchique du roi.

XXVII.

AYANT établi ci-deſſus qu'il n'y auroit qu'un ſeul roi ſouverain & maître dans ces royaumes & dans les provinces qui nous appartiennent actuellement, ou qui nous appartiendront dans la ſuite, & de plus ordonné que les autres enfans de la famille royale ſe contenteront, au moyen d'un entretien digne de leur naiſſance, que le roi réglera, de l'eſpérance de ſuccéder au trône à leur tour; pour prévenir & lever toute eſpèce de difficulté, nous avons réſolu de marquer ici en peu de mots l'ordre de ſucceſſion dans lequel chacun doit parvenir au trône. Les deſcendans mâles nés d'un légitime mariage, auront donc droit les premiers à la ſucceſſion de ce royaume héréditaire, & tant qu'il y aura un mâle iſſu d'un mâle; ni une femelle iſſue d'un mâle, ni un mâle ou une femelle iſſus d'une femelle, ni qui que ce ſoit de la ligne féminine, ne pourra demander la couronne par droit de ſucceſſion, auſſi long-temps qu'il y aura quelque héritier néceſſaire & légitime dans la ligne maſculine, en ſorte même qu'une femelle iſſue d'un mâle, ſera préférée au mâle iſſu d'une femelle. FREDERIC III. 1661.

XXVIII.

DANS l'ordre généalogique des héritiers du trône, on aura ſoin d'obſerver exactement les lignes, & de ne pas omettre à cauſe de l'âge une ligne au préjudice de l'autre. Le fils ſuccédera donc immé-

diatement à ſon père, & tant qu'il y aura un mâle dans la première ligne maſculine, la ſeconde ligne maſculine ſera exclue, & ainſi de ſuite de ligne en ligne. Et ſi le droit de ſucceſſion à ce royaume parvenoit aux femelles, on admettra d'abord les lignes féminines qui deſcendent de nous dans la ligne maſculine par les fils, & enſuite celles qui deſcendent de nous dans la ligne féminine par les filles, une ligne ſuccédant ainſi à l'autre, & une perſonne à l'autre, ayant toujours égard au droit de primogéniture; & pour exprimer la choſe en deux mots : les mâles ſeront toujours préférés, les lignes maſculines ſeront toujours les premières, & entre ceux du même ſexe & de la même ligne, l'aîné paſſera avant le cadet par droit de primogéniture.

FREDERIC III. 1661.

XXIX.

POUR expoſer l'ordre de la ſucceſſion ſi clairement, qu'il n'y ait à l'avenir aucun ſujet, ni prétexte de difficulté ſur l'interprétation des mots de cette loi royale, nous avons trouvé bon de donner dans la perſonne de nos enfans un exemple de la manière dont elle doit être entendue. Lors donc qu'il plaira à la providence de nous donner la couronne éternelle & céleſte, au lieu de celle que nous portons à préſent, les royaumes de Dannemarc & de Norvège, ainſi que nos autres provinces paſſeront en entier avec le pouvoir illimité & ſouverain dont nous

sommes revêtus, à notre fils ainé, le prince CHRETIEN, en sorte que tant qu'il y aura des héritiers mâles dans les lignes masculines qui descendent de lui, quand même il seroit mort avant que de parvenir à la succession, ni le prince GEORGE & les lignes qui sortiront de lui, ni ses sœurs & les lignes qu'elles formeront, ne pourront avoir aucun droit sur nos royaumes ou provinces à titre de succession.

FREDERIC III. 1661.

XXX.

SI la postérité mâle des fils & petits-fils du prince CHRETIEN venoit à s'éteindre, fut-ce dans la génération la plus reculée, on admettra d'abord & en premier lieu les lignes masculines qui tireront leur origine du prince GEORGE notre second fils, & elles posséderont par droit de succession à jamais la souveraineté de nos royaumes & provinces en entier, & sans qu'il soit permis d'en faire aucun partage, un prince succédant à l'autre & une ligne à l'autre, aussi longtemps qu'il y aura des mâles issus de mâles, ayant toutefois égard à l'âge entre ceux qui étant du même sexe, se trouvent aussi dans la même ligne; ensorte que le frère ainé sera toujours préféré au cadet, lors même qu'il seroit né avant que son père parvint au trône, & que le cadet fût né depuis que son père auroit acquis la succession. La même régle devra s'observer à l'égard de tous nos fils, si Dieu trouve

à propos de bénir notre mariage en nous en donnant un plus grand nombre.

FREDERIC III. 1661.

XXXI.

SI par malheur il arrivoit (ce qu'à Dieu ne plaise) que tous les descendans mâles de notre race masculine vinssent à décéder, la succession au trône sera dévolue aux filles des fils du dernier roi, & à leurs lignes s'il y en a; sinon elle parviendra aux propres filles du dernier roi, d'abord à l'aînée & aux lignes qui en descendront, ensuite aux autres & aux lignes qui en descendront successivement, admettant un ligne après l'autre. Entre les personnes qui sont dans la même ligne, il faudra d'abord avoir égard au sexe & ensuite à l'âge, ensorte que le fils précédera toujours la fille, & l'aîné le cadet, ce qui devra être constamment observé.

XXXII.

SI le dernier roi ne laisse point de filles après lui, la princesse du sang qui dans la ligne masculine sera la plus proche de lui, héritera du royaume, ainsi que les lignes qui pourront descendre d'elle, l'une après l'autre, comme nous l'avons ci-dessus expliqué.

XXXIII.

APRÈS elle la plus proche parente du feu roi, qui se trouvera dans une des branches féminines qui descendent de nous par les mâles, aura le royaume par droit de succession, & après elle ses fils & ses petits-fils, l'un après l'autre,

une ligne succédant à l'autre, ainsi qu'il est prescrit plus haut. FREDERIC III. 1661.

XXXIV.

SI les lignes de nos fils tant masculines que féminines venoient à s'éteindre, la succession au trône sera dévolue aux lignes des princesses nos filles, & d'abord à la princesse ANNE SOPHIE comme à l'ainée, à ses fils & petits-fils jusqu'à la génération la plus reculée; ensuite aux autres, l'une après l'autre, & une ligne après l'autre, ensorte cependant qu'entre ceux qui sont dans la même ligne, on aura d'abord égard au sexe, ensuite à l'âge, préférant le fils à la fille, & l'aîné au cadet; & tant qu'il restera quelque rejetton de notre famille, la souveraineté de ces royaumes & provinces lui appartiendra toujours par le droit de succession, soit que ce soit un prince ou une princesse, en observant qu'une ligne succède à une autre ligne, & une personne à une autre personne.

XXXV.

LA fille de la fille ainée, même dans le degré le plus éloigné sera toujours préférée au fils & à la fille de la fille cadette, & il ne sera point permis de passer d'une ligne à l'autre. La seconde ligne sera donc obligée d'attendre l'extinction de la première, la troisième celle de la seconde, la quatrième celle de la troisième, & ainsi de suite.

XXXVI.

SI la succession au trône parvenoit au

FREDERIC III. 1661.

fils d'une fille, & s'il laiſſoit des héritiers mâles après lui, il faudra à tous égards en uſer envers les lignes maſculines qui en deſcendront, de la même manière que nous avons ordonné qu'on en uſe à l'égard des lignes maſculines qui deſcendront de nous; c'eſt-à-dire, que tous les mâles dans la ligne maſculine qui en naîtront devront ſuccéder au trône par préférence à tous les autres, l'un après l'autre, & une ligne après l'autre, en ſorte que l'aîné ſoit toujours préféré au cadet, & pour tout dire en un mot: le mâle iſſu d'un mâle ſera préféré à la femelle iſſue d'un mâle, & la femelle iſſue d'un mâle ſera préférée au mâle & à la femelle iſſus d'une femelle. A tous les autres égards on ſuivra les règles ci-deſſus preſcrites.

XXXVII.

AU reſte c'eſt aux filles & à leurs enfans & petits-enfans dans un ordre perpétuel, qu'appartiendra la ſucceſſion au trône; les maris des filles n'y auront aucun droit, & n'auront aucune part au gouvernement monarchique de ces royaumes, & de quelque autorité qu'ils jouiſſent dans leurs propres états; cependant quand ils ſeront dans le royaume, ils ne pourront s'y arroger aucun pouvoir; & ils devront honorer la reine héréditaire, lui céder la droite & la préſéance.

XXXVIII.

L'ENFANT qui eſt dans le ſein de ſa

mère ſera compté parmi les enfans & les petits enfans, enſorte que quand même il naîtroit après la mort de ſon père, il ne laiſſera pas de prendre place avec les autres dans la ligne de ſucceſſion. FREDERIC III. 1661.

XXXIX.

NOUS eſpérons de la miſéricorde de Dieu & de ſa bénédiction paternelle, que notre maiſon royale héréditaire ſera à jamais floriſſante & s'accroîtra de jour en jour. Mais de peur qu'à l'avenir il n'y ait des conteſtations ou des erreurs ſur l'âge, cauſées par la multitude de nos lignes deſcendantes ou collatérales, ou de la confuſion entre ces lignes; nous voulons & ordonnons bien expreſſément, que dès qu'il naîtra quelque fils ou fille dans notre famille, les parens de ce prince, ou de cette princeſſe annoncent ſans perte de temps ſon nom & le jour de ſa naiſſance au roi, s'ils veulent conſerver à leurs enfans le droit à la ſucceſſion de ces royaumes & provinces, & ils devront enſuite ſe faire expédier par le roi un acte qui atteſte qu'ils ſe ſont acquités de ce devoir, dont on gardera une copie dans nos archives. On y gardera auſſi un tableau généalogique de notre maiſon royale & héréditaire.

XL.

TOUT ce que nous avons dit juſqu'ici des enfans & des petits-enfans juſques dans la poſtérité la plus reculée, devra s'entendre ſeulement des enfans légitimes

FREDERIC III. 1661.

& de nul autre ; les fils & filles légitimes nés d'un légitime mariage, ſortis de la tige royale héréditaire, deſcendans de nous, étant les ſeuls enfans & petits-enfans dout nous avons prétendu parler dans cette loi.

NOUS nous flattons d'avoir, autant que la prudence humaine en eſt capable, réglé & diſpoſé toutes choſes de la meilleure manière, & de la façon qui nous a paru la plus propre pour éviter tout inconvénient, & pour aſſurer la paix & la tranquillité de nos ſujets en les mettant à couvert de tout trouble & de toute diſſenſion domeſtique.

CEPENDANT, comme les deſſeins des hommes les plus ſages ſont tous dans la main de Dieu, & puiſque malgré les précautions les plus prudentes, il n'y a cependant que l'Etre ſuprême qui par ſon concours donne une heureuſe iſſue à toutes ſortes de diſpoſitions ; nous recommandons dans tous les ſiècles à ſa Divine Providence & à ſa protection paternelle, notre maiſon royale héréditaire, nos royaumes & nos provinces avec tous leurs habitans.

DONNÉ ſous notre Sceau dans notre château royal de Copenhague, le 14 Novembre 1665.

FRÉDERIC.

Par ordre du Roi, (*L. S.*)

P. SCHUMACKER.

HISTOIRE
DE
DANNEMARC,

LIVRE TREIZIÈME.

Depuis l'établiſſement de la ſouveraineté héréditaire, juſques à la mort de CHRETIEN V *en* 1699.

NOUS avons fait connoître avec aſſez d'étendue dans le livre précédent la nouvelle adminiſtration que le royaume avoit adaptée à la révolution qui en avoit changé & la forme & l'eſſence même. — La lecture de la loi royale aura ſuffi d'ailleurs pour en donner l'idée la plus complète à ceux des lecteurs qui auront examiné avec quelqu'attention cet acte important qui a fait dès lors la baſe unique du droit public du Dannemarc.

FREDERIC III. 1659.

Nous avons auſſi précédemment

FREDERIC III. 1661.

observé que ce fut le célèbre Pierre *Schumacker*, depuis comte de *Griffenfeld* qui eut la principale part à la rédaction de cette loi. Il étoit encore jeune alors ; & sa naissance n'avoit rien de distingué puisqu'il étoit fils d'un marchand de vin de Copenhague. Mais ses talens ne pouvoient le laisser long - temps dans l'obscurité. Ils s'annoncèrent de si bonne heure que le roi instruit de ses progrès dans les études, l'envoya à ses frais aux écoles les plus célèbres de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France & de l'Italie. A son retour il le prit à son service, en qualité de bibliothécaire, place qui ne pouvoit manquer de fournir à *Schumacker* de fréquentes occasions de converser avec un prince qui aimoit les lettres, & de l'intéresser par le récit de ses voyages. *Schumacker* s'étoit appliqué d'abord à la théologie & à la médecine, mais il s'étoit ensuite consacré par préférence au droit & à la politique qui ouvroient une carrière plus vaste à son ambition ; & le roi témoin de ses succès n'hésita pas à l'employer, quoiqu'il fût encore jeune, à rédiger la *loi royale*, ouvrage difficile, pres-

qu'autant qu'important, mais qui par la manière dont il s'en acquitta n'a pas paru au deſſus de ſes talens & de ſa capacité. FREDERIC III. 1661.

Les faveurs, les emplois honorables & lucratifs furent déjà ſous Fréderic III la récompenſe de ſes ſervices. En 1668 nous voyons *Schumacker* devenir principal ſecrétaire de la chancellerie & du cabinet du roi. Ce prince ne jugea pas cependant devoir l'élever à des plus grandes dignités; il le ſoupçonna de recevoir des préſens, & de joindre la cupidité à l'ambition. Il recommanda même à ſon fils en mourant de ne l'employer qu'avec précaution, & de ne pas lui confier un pouvoir dont il le croyoit capable d'abuſer.

La *loi royale* ne fut point d'abord rendue publique. Le roi après l'avoir approuvée & ſcellée, en fit dépoſer l'original ſous la même garde que les joyaux de la couronne, dont elle étoit ſans contredit le plus précieux. Mais à la cérémonie du couronnement de ſon fils, elle fut publiée & en quelque ſorte miſe en activité par la lecture qui en fut faite avec ſolemnité. Dans la ſuite Fréderic IV

la rendit publique en la faisant imprimer. En 1709, il en envoya un exemplaire aux cours étrangères, & il en fit déposer un autre dans chacune des principales villes de Dannemarc & de Norvège. Dès lors aussi ç'a été un usage constant de produire l'original de cette loi, & d'en faire lecture dans l'acte du couronnement & du sacre des rois de Dannemarc.

FREDERIC III. 1661.

Il restoit encore à faire adopter la nouvelle loi aux états du royaume de Norvège. Le prince royal, à qui cette couronne avoit déjà été précédemment assurée, fut envoyé pour cet effet à Christiania avec quelques-uns des principaux ministres, *Sehested*, *Reetz*, *Bielke*, l'archevêque *Svane* &c.

L'acte de prestation de foi & hommage au roi comme souverain absolu & héréditaire des deux royaumes, n'y rencontra aucune opposition, & fut célébré avec pompe en présence de quelques nobles, & des députés du clergé, de la ville, & des payſans des provinces voisines. Dans la suite les autres provinces de Norvège & les isles d'*Islande* & de *Féroe* qui en dépendent prêtèrent un pareil serment. Le prince royal s'arrêta encore

Le 15me. Août.

quelque temps à Chriſtiania pour régler divers articles de l'adminiſtration qui exigeoient des changemens. Il rétablit même l'uſage des aſſemblées des états du royaume dont le nom ſeul ſubſiſtoit encore depuis que la nobleſſe Danoiſe s'étoit accoutumée à regarder la Norvège comme une province de Dannemarc; mais ces aſſemblées n'eurent pas une longue exiſtence. Au bout de quelques années il ne paroit pas qu'il en ait plus été queſtion. FREDERIC III. 1661.

Il faut rapporter aux mêmes temps la conſtruction d'une citadelle à Copenhague. On avoit commencé à en bâtir une d'abord après le ſiége de la capitale, dans un emplacement qui la rendoit utile pour ſa défenſe & pour celle de la flotte. La bourgeoiſie vit cet établiſſement avec beaucoup de douleur. Elle fit faire les plus fortes remontrances au roi par ſes magiſtrats & ſes députés pour l'en détourner. Elle lui rappela ſes ſervices encore ſi récens, le zèle, la fidélité dont elle lui avoit donné des marques ſi peu équivoques. Le roi fit d'abord ſuſpendre les travaux commencés, pour déférer à ces re-

montrances ; mais on fit ſentir avec le temps à la bourgeoiſie le peu de fondement de ſes inquiétudes, & la néceſſité de pourvoir à la ſureté de la flotte & d'une ville devenue en quelque ſorte une place frontière, depuis qu'on avoit perdu les provinces qui ſont au-delà du Sund. Alors la citadelle fut continuée & achevée ſans qu'il y eût à ce ſujet de nouvelles plaintes.

FREDERIC III. 1661.

C'eſt ainſi que le nouveau gouvernement prenoit de plus en plus de la conſiſtance & des forces. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût encore des eſprits difficiles à ſoumettre qui regrettoient le pouvoir, ou le relief que la révolution leur avoit fait perdre. Quelques-uns laiſſoient même échapper des murmures & des menaces ; & le roi, craignant ſans doute qu'une légère étincelle n'allumât par degrés un incendie dangereux, réprima ces mouvemens ſéditieux avec une ſévérité qui ne peut paroître excuſable que quand on ſuppoſe que les circonſtances la rendoient abſolument néceſſaire. Un gentilhomme Danois nommé Kay *Lykke* en fut la première victime. Il fut convaincu de s'être

vanté dans des lettres, qu'aucune femme ni la reine elle-même ne pourroit lui refuſer ſes faveurs. Ce propos auſſi extravagant qu'indécent fut traité par les juges de crime de lèſe-majeſté ; & ce qui méritoit quelques mois de priſon & de ſévères réprimandes, attira à ſon auteur les plus grandes rigueurs de la juſtice. *Lykke* fut condamné à être dégradé de nobleſſe, à la perte de ſes biens & de la vie même. Il ſut ſe ſouſtraire à une partie de cet arrêt par la fuite, mais il eut la tête & le poing coupés en effigie. Et ce qui dût rendre cette exceſſive ſévérité plus odieuſe encore, c'eſt qu'on ſaiſit au profit du roi quatorze des quinze terres qu'il poſſédoit dans le royaume. La quinzième ſeulement fut donnée à des maiſons de charité.

FREDERIC III. 1659.

D'autres jugemens moins rigoureux ſuivirent celui de Lykke. Telle fut la condamnation du ſénateur Gunde *Roſencrantz*, exilé pour avoir *manqué de reſpect au roi*. Mais le ſort du comte *Uhlfeld* eut quelque choſe de plus remarquable encore, & mérite quelques détails.

J'ai déjà eu plus d'une occaſion de

FREDERIC III. 1661.

parler de ce seigneur puissant, que son ambition, son génie, & son mariage avec une fille du roi Chrétien IV aussi ambitieuse que lui, ont rendu célèbre dans l'histoire de ce siècle. On a vu qu'étant grand-maître du royaume, à la mort de ce prince, il mit tout en œuvre pour disputer la couronne à son fils aîné Fréderic III dans l'espérance que sa femme, ou un des frères de sa femme (quoiqu'ils ne fussent nés que d'un mariage inégal)(1), pourroient être appelés au trône de Dannemarc, ou du moins à celui de Norvège, au préjudice de Fréderic. Ce prince soutenu par les vœux de la noblesse & du peuple, recommandé par un usage antique & aussi respecté qu'une loi expresse, & par la crainte si bien fondée de démembrer la monarchie, triompha des intrigues d'*Uhlfeld*, il fut roi, & ne put sans doute oublier qu'on avoit voulu l'empêcher de l'être. A cette injure qu'un prince pardonne si rarement, *Uhlfeld* en avoit ce-

(1) Voyez ci-dessus au règne de Chrétien IV, leur mère Christine *Munck*, quoique femme légitime du roi, n'étoit point reine, ce prince l'ayant épousée de la main gauche.

pendant joint une autre ; pour trouver un appui dans la nobleſſe, il avoit cherché à étendre les priviléges de cet ordre aux dépens des droits de la royauté. Fréderic forcé de céder aux circonſtances, avoit ſouſcrit à cette limitation de ſes pouvoirs avec une docilité dont on ne doit pas conclure qu'il y eût été inſenſible. FREDERIC III. 1651.

Auſſi dès qu'il ſe vit affermi ſur le trône, travailla-t-il à humilier le grand-maître ouvertement & en toute occaſion ; & la reine uſant de ſon crédit ſe livra au déſir de la vengeance, avec moins de ménagement encore, vis-à-vis de la comteſſe *Uhlfeld*, qui ſe regardant comme la fille légitime du feu roi ne lui marquoit pas toute la ſoumiſſion qu'une reine croit pouvoir exiger.

Je ne rappelerai point les événemens auxquels ces jalouſies & ces vengeances donnèrent lieu, la fuite imprudente d'*Uhlfeld* & de ſa femme à la cour de la reine *Chriſtine*, ſes intrigues, ſes inſinuations pour l'engager à porter la guerre en Dannemarc, ſuivies de ſollicitations plus preſſantes encore auprès du ſucceſſeur de Chriſtine, & le rôle odieux

d'ennemi acharné de sa patrie, qu'il ne craignit pas de jouer enfin publiquement dans la guerre qui suivit, & qui faillit à être si fatale au Dannemarc.

FREDERIC III. 1661.

La paix de *Roschild*, où ce royaume subit la loi la plus dure, obligea Fréderic à rendre à *Uhlfeld* & à sa femme leurs biens & leur rang. C'étoit sans doute user bien cruellement de la victoire, que d'obliger ainsi le roi de recevoir au sein de sa cour l'homme qui avoit trahi son pays, & s'étoit montré son ennemi personnel le plus dangereux. Mais la fortune lui fournit à son tour les moyens de se venger. Dès qu'il fut devenu souverain absolu, & même avant que la révolution fut consommée, *Uhlfeld* fut gardé à vue par l'ordre du roi, & conduit ensuite avec sa femme dans un château fort de l'isle de *Bornholm*, où il resta long-temps detenu avec d'autant plus de rigueur qu'il avoit fait plus d'efforts pour s'évader.

Enfin il demanda grâce au roi par une lettre très-soumise, & il l'obtint en s'engageant sur son honneur, par un écrit signé de sa main, à ne rien

entreprendre contre le roi & le royaume, à ſe ſoumettre à la nouvelle forme de gouvernement, à ne point ſe venger de ſes ennemis, à ne point s'éloigner ſans permiſſion du lieu fixé pour ſa demeure, à céder au roi les terres qu'il avoit en Sélande, à reconnoître ſes fautes, & la clémence dont le roi uſoit envers lui. FREDERIC III. 1661.

Mais ni cet engagement, ni le ſouvenir de tout ce qu'il avoit ſouffert ne purent contenir encore cet eſprit inquiet & ambitieux. Il forma bientôt de nouvelles intrigues au-dedans & au-dehors pour exciter des révoltes, & ſe ménager des ſecours étrangers. Il ſollicita ſous prétexte de maladie la permiſſion de s'abſenter pour aller aux eaux de Spa, & dès qu'il l'eut obtenue, il ſe retira avec ſa famille à *Amſterdam* où il travailla, mais ſans ſuccès, à faire goûter à quelques membres de la régence des projets contre le Dannemarc. Il s'adreſſa auſſi inutilement aux miniſtres de Louis XIV; enfin il fit parvenir à l'électeur de Brandebourg un mémoire dans lequel il s'efforçoit de prouver, que la nobleſſe, le clergé & la meilleure partie de la nation 1662.

étant très-mécontens du gouvernement actuel, on l'avoit chargé de proposer à l'électeur de détrôner Fréderic, après quoi il seroit élu roi à sa place. *Uhlfeld* ajoutoit que c'étoit en vain qu'il avoit voulu détourner les mécontens de prendre une résolution si désespérée, que loin d'en rien obtenir, ceux-ci paroissoient disposés à se jeter, sur le refus de l'électeur, entre les bras de la Suède & de la France; qu'au surplus l'acquisition de la couronne de Dannemarc seroit très aisée à l'électeur, s'il vouloit profiter de ses conseils & de ses secours. L'électeur reçut, comme il le devoit, cette extravagante proposition. Il en fit part à l'envoyé de Dannemarc qui étoit à sa cour, & le roi en étant instruit déféra la connoissance de tout ce complot au tribunal suprême du royaume, ou siégèrent un grand nombre de juges, & tous les chefs ou présidens des divers départemens.

FREDERIC III. 1662.

1663. Cette cour ne tarda pas à prononcer les peines les plus terribles contre le comte. Il fut déclaré coupable de haute trahison, condamné à être dégradé de noblesse, ses biens furent

furent confiſqués, ſon titre de comte anéanti, lui-même devoit être écartelé, la maiſon qu'il avoit dans la capitale raſée, & ſes fils à jamais bannis du royaume ſous peine de mort. On promit une récompenſe de 10,000 écus à celui qui l'apporteroit mort, & le double à celui qui l'ameneroit vivant dans le royaume. On fit faire une ſtatue de bois qui repréſentoit *Uhlfeld* ſubiſſant le ſupplice qu'on lui deſtinoit. La tête & la main en furent clouées à la porte de l'hôtel-de-ville, les quatre quartiers aux portes de la ville. A la place de ſa maiſon raſée, on éleva une colonne de pierre pour éterniſer la honte du traître. Enfin les miniſtres du roi dans toutes les cours étrangères eurent ordre de ne rien épargner pour s'aſſurer de ſa perſonne; & l'on envoya de tous côtés des émiſſaires pour ſuivre ſes traces. Cette effrayante ſentence doit faire ſuppoſer que cet homme avoit été & étoit encore réellement à craindre: cependant ſi on ne le jugeoit que par cette dernière trame, *Uhlfeld* devroit paroître un ennemi plus violent que redoutable, & on ne

FREDERIC III. 1663.

FREDERIC III. 1563.

pourroit s'empêcher de croire, que quoiqu'il eut mérité la mort, le reſſentiment particulier de la reine qui avoit conçu une haine implacable contre cette famille, n'ait vraiſemblablement influé ſur ſon jugement.

Uhlfeld ne voyant plus de ſûreté pour lui dans aucune cour, s'enfuit du côté de Basle, ſous un nom ſuppoſé, avec ſes fils dont il ſe diſoit le gouverneur. A Basle il ſe donna pour un jouaillier, & ce titre n'en impoſant pas beaucoup à des officiers François qui étoient logés dans la même auberge que lui, les libertés qu'ils voulurent prendre avec ſes filles donnèrent lieu à une querelle ſanglante entre leurs frères & ces officiers, ce qui obligea *Uhlfeld* à chercher un autre aſyle. Il s'embarqua donc ſur le Rhin avec ſes filles pour aller à Strasbourg, & mourut dans ce trajet des ſuites d'une colique violente ; ſes fils qui avoient été reconnus prirent en diligence une autre route, & ſe rendirent à Lauſanne où ils reſtèrent cachés quelque temps.

C'eſt ainſi que le comte *Uhlfeld*

termina une carrière dont le commencement avoit été si heureux & si brillant, destinée assez ordinaire de ces hommes à qui la nature & la fortune semblent avoir voulu prodiguer toutes leurs faveurs. FREDERIC III. 1663.

Le plus jeune des quatre fils qu'il laissoit après lui fut le seul qui perpétua cette famille illustre. De simple soldat qu'il avoit été dans les armées Espagnoles, il s'éleva par degré à la vice-royauté de Catalogne: c'est de lui que sont issus les comtes d'*Uhlfeld* qui tiennent encore un rang distingué à la cour de Vienne.

Le sort d'Eleonore comtesse d'*Uhlfeld* fut, s'il est possible, plus malheureux encore. Elle étoit en Angleterre au moment de la proscription de son époux dont elle avoit déjà tant de fois partagé les revers. Elle y sollicitoit la restitution de quelques sommes d'argent que son mari avoit prêtées à Charles II dans le temps où ce prince persécuté & proscript avoit besoin de tout le monde. On va voir comment il paya cette dette & ce service. A la première réquisition de la cour de Dannemarc, il fit conduire *Eléonore* au

château de Douvres, & quoiqu'il feignit enſuite de lui laiſſer le moyen de s'évader, les meſures étoient ſi bien priſes, que quand elle voulut en profiter elle fut enlevée & portée ſur un vaiſſeau Danois qui la conduiſit à Copenhague (1). Là elle fut auſſitôt jetée dans une obſcure & étroite priſon, & quoiqu'il ait toujours paru qu'elle avoit ignoré les dernières trames de ſon mari, elle y fut gardée pendant vingt-trois ans avec beaucoup de rigueur, c'eſt-à-dire juſqu'à ce que la mort de la reine eut mis fin à la haine implacable qu'elle lui portoit.

FREDERIC III. 1663.

Les talens qu'Eléonore avoit reçus de la nature, & qu'elle avoit cultivés dans ſa jeuneſſe, devinrent une reſſource pour elle durant une ſi longue épreuve. On admiroit les ouvrages de ſes mains, & on lit

(1) Ce qui peut excuſer en partie la conduite du roi d'Angleterre dans cette occaſion, c'eſt qu'il venoit de renouveller (en 1661) le traité d'alliance avec le roi de Dannemarc; traité dans lequel ces deux princes s'étoient promis de ſe ſoutenir réciproquement contre tous ceux qui voudroient exciter des révoltes dans leurs états reſpectifs, & de s'en remettre réciproquement les auteurs.

encore avec intérêt les vers qu'elle compoſoit, & dont elle ornoit ſes ouvrages. Enfin ce que ni Fréderic ni ſon ſucceſſeur n'avoient oſé faire pendant la vie de la reine, ne rencontra plus de difficulté à la mort de cette princeſſe en 1685. FREDÉRIC III. 1663.

Chrétien V lui rendit la liberté & lui aſſigna un entretien honorable, eſtimant ſans doute que la fille du roi ſon ayeul, n'avoit que trop gémi dans un état ſi peu digne d'elle, & n'avoit que trop expié les erreurs dans leſquelles ſa tendreſſe pour ſon époux pouvoit l'avoir entraînée. Elle mourut en 1698 dans un âge avancé, & jouit ainſi pendant plus de douze ans de la liberté qui lui avoit été rendue.

Sperling chanoine de la cathédrale de Hambourg où il étoit établi, avoit auſſi été arrêté par ſurpriſe, & conduit en Dannemarc où il reſta en priſon juſques à ſa mort. Il étoit attaché au comte & à la comteſſe d'*Uhlfeld*, & l'on ſut qu'il avoit eu connoiſſance de leurs intrigues. Vainement fut-il réclamé par la ville de Hambourg, & par le roi de Suède à qui appartenoit alors le chapitre de

FRÉDERIC III. 1663.

la cathédrale comme duc de Brême. *Sperling* ne fut point rendu, & ce refus faillit à brouiller les deux cours. Mais cette semence de mésintelligence & d'autres encore furent prudemment étouffées par des conférences tenues à *Malmœ*, entre les députés des deux nations. Le roi de Suède étoit mineur; les régens étoient désunis; leurs propres intérêts leur faisoient craindre la guerre. Fréderic désiroit aussi de l'éviter. On resta en paix, & l'on prévint de nouveaux démêlés par de sages arrangemens.

Les affaires de Holstein donnoient à Fréderic de plus sérieuses inquiétudes: c'étoit une conséquence presqu'inévitable de la position du duc de Holstein-Gottorp & du roi de Dannemarc qu'ils fussent ennemis, ou du moins qu'ils se défiassent l'un de l'autre. Ni les liens du sang, ni ceux des traités, ne sauroient tenir solidement unis des princes divisés par de grands intérêts. On avoit vu en Dannemarc, dans le cours de la dernière guerre, combien l'alliance de ce duc avec les Suédois pouvoit être funeste au royaume. En effet elle leur avoit ouvert une entrée facile

& sûre jusques dans le centre de ses provinces. Elle leur avoit donné des fortereſſes, des magasins, des places d'armes. Elle avoit diviſé & comme anéanti les forces des Danois. Ensuite quand la nation accablée fut obligée de subir la loi du plus fort, le duc s'étoit fait donner à titre de souveraineté indépendante la portion du duché de Sleswick qui avoit été de tout temps & dans sa totalité un fief de la couronne. Ainsi en s'enrichissant des dépouilles d'un état qu'il eût dû servir comme vassal, il ne pouvoit plus trouver de sureté que dans la continuation de sa foibleſſe & de ses malheurs.

FREDERIC III. 1663.

D'ailleurs on voyoit que les liaisons du duc de Gottorp avec la cour de Suède, devenoient toujours plus intimes. *Charles Guſtave* avoit épouſé, comme nous l'avons dit, la fille de ce duc, qui se trouvoit par la mort de son époux régente de Suède. Le duc étant mort la même année (1660), son fils & ſucceſſeur, *Chriſtian Albert*, se rendit aussitôt à *Stockholm* pour recommander ses intérêts à sa sœur, & il conclut en effet par son crédit une alliance offenſive & défenſive

avec la Suède qui donna beaucoup d'inquiétude en Dannemarc. Ce n'étoit pas sans raison, puisque le duc s'engageoit dans ce traité à entretenir un certain nombre de troupes, & dans le cas d'une nouvelle guerre entre les deux couronnes, à obliger les sujets du Dannemarc dans les deux duchés à observer une exacte neutralité. Le roi de Suède promettoit de son côté d'assurer au duc & à ses enfans la succession à la partie royale de ces duchés, dès que le roi de Dannemarc en fourniroit l'occasion, en disputant au duc la possession des divers avantages qui lui avoient été accordés par la dernière paix. Envain donnoit-on à une semblable alliance le nom d'*alliance défensive*. Rien n'offensoit plus directement le roi de Dannemarc que ces deux articles. Le premier tendoit à détourner ses sujets des duchés de lui rendre en temps de guerre les services, & de lui garder la fidélité que tout sujet doit à son prince. Le second fournissoit mille prétextes de s'emparer de la portion des duchés qui appartenoit au roi, & d'en exclure ses enfans & tous les autres princes

FREDERIC III. 1663. 1664.

vivans de la branche royale, qui y avoient un droit inconteſtable avant le duc de Holſtein-Gottorp.

FREDERIC III. 1664.

Mais ce prince fier de l'appui de la Suède, & de la foibleſſe où la dernière guerre avoit laiſſé le Dannemarc, ne fut pas plutôt de retour dans ſes duchés, qu'il fit de nouvelles levées pour ſe mettre en état de donner au traité toute l'efficace poſſible. Il fallut enſuite trouver des fonds pour l'entretien des troupes, & comme il étoit gêné à cet égard par la modicité de ſes revenus, & parce que le produit des taxes qu'on levoit dans les duchés ſe verſoit dans une caiſſe commune, il exigea que cette caiſſe fût ſupprimée, & que chacun en particulier eût ſa part de ces taxes. De là naquirent de longues conteſtations, dont nous devons abréger le détail peu important aujourd'hui; il ſuffit d'obſerver que Fréderic chercha à en prévenir les ſuites par ſa condeſcendance. Il ſe trouvoit engagé, comme nous allons le voir, dans la guerre qui s'étoit élevée entre l'Angleterre & la Hollande. Il ne vouloit point pouſſer à bout le duc de Holſtein; il vouloit même ſans

FREDERIC III. 1665.

doute essayer de se l'attacher. Il conclut donc avec lui une nouvelle convention qui fut signée à *Gluckstadt*, dans laquelle il confirmoit la *souveraineté* de ce prince, & tous les anciens traités d'union, & lui promettoit sa fille *Fréderique Amélie* en mariage. D'autres points litigieux étoient aussi réglés de la manière la plus favorable au duc. On consentoit au partage du produit des taxes; on s'engageoit à ne pas faire usage contre lui de la fortereſſe de *Christiansprüs* que le roi avoit fait rebâtir. On approuvoit une convention passée entre le duc & le chapitre de Lubeck en 1647, en vertu de laquelle le chapitre devoit élire successivement six évêques de la maison de *Gottorp*, & ensuite alternativement un évêque de la maison de Dannemarc, & un de celle de *Gottorp*. Ce traité fut suivi de la célébration du mariage convenu entre le duc & la fille du roi. (1)

(1) Cette convention se trouve sous le nom de *Recès de Gluckstadt*, dans le recueil de Lunig. V. Reichs archiv. II. cont. II. p. 180.

Pendant que ces deux princes ſembloient vouloir établir entr'eux une amitié durable, ils travailloient auſſi de concert à maintenir leurs droits relativement à la ville de Hambourg & au duc de *Holſtein-Plœn*. Ils s'oppoſoient à ce que cette ville fut reconnue pour indépendante & Impériale. Ils diſputoient au duc de *Plœn* l'expectative à la ſucceſſion des comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorſt qui alloit devenir vacante. Ce duc alléguoit en ſa faveur qu'il étoit arrière petit fils du roi Fréderic I, & par cela même plus proche d'un degré du roi Chrétien I, à la poſtérité deſquels ces comtés devoient paſſer, ſelon les loix de l'Empire, après la mort du poſſeſſeur actuel. Ce droit lui avoit même été confirmé expreſſement par les empereurs Ferdinand III & Léopold. Mais par des actes directement contraires, (choſe dont on ne trouve que trop d'exemples dans ce cahos de loix & de prétentions qu'on appelle le droit public de l'Empire), les empereurs Maximilien II & Ferdinand III avoient reconnu le droit du roi comme duc de Holſtein, & duc

FREDERIC III. 1665.

de Gottorp sur cette succession ; ils s'en étoient même mis en quelque sorte en possession du consentement du comte, car à sa mort en 1667 ils reçurent les hommages & les sermens des sujets des deux comtés, & le firent gouverner par le comte d'Altenbourg fils naturel du dernier comte, auquel son père avoit laissé des terres considérables dans le pays.

FREDERIC III. 1665.

Mais on ne put obtenir du duc de *Plœn* de renoncer à ses prétentions. Il se sentoit soutenu par les loix & par la faveur de la cour de Vienne. Il fit donc citer les deux princes devant les tribunaux de l'Empire, & Fréderic III ne vit pas la conclusion de ce long procès qui appartient à l'histoire du règne suivant.

J'ai parlé de la guerre que l'Angleterre & la Hollande se faisoient alors avec beaucoup d'acharnement. Des jalousies de commerce en avoient allumé les premières étincelles. Mais Charles II eût pu les étouffer aisément s'il l'eut voulu, & si le souvenir de tous les bienfaits qu'il avoit reçus en Hollande, eut eu quelque pouvoir sur un prince, dont l'ame n'étoit accessible qu'à l'attrait du

plaiſir. Il avoit au contraire déſiré cette guerre, auſſi-bien que le duc d'Yorck ſon frère; le premier dans l'eſpérance d'avoir plus d'argent à manier, le ſecond par l'effet de ſa haine bigotte contre une république proteſtante. Les ſuccès des Anglois furent d'abord très-brillans. Le duc d'Yorck défit complètement la flotte Hollandoiſe commandée par *Opdam*, & ce ne fut pas ſans peine que de *Witt* qui gouvernoit alors la Hollande ranima le courage abattu de ſes compatriotes.

FREDERIC III. 1665.

Le rôle que Fréderic joua dans cette guerre n'eſt pas aiſé à comprendre, & il a été l'objet des cenſures les plus amères des autres nations. Nous rapporterons avec fidélité ce que nous pouvons dire de certain ſur ce ſujet, & nous laiſſerons au lecteur le ſoin d'apprécier ce qui n'eſt que conjecture. En remontant plus haut, nous voyons qu'après avoir contribué à délivrer le Dannemarc, les Hollandois avoient enſuite perdu tout le mérite de ce ſervice. Ce n'étoit pas ſeulement en ôtant aux Danois les moyens de ſe relever après la paix fatale de

FREDERIC III. 1665.

Roſchild; ce n'étoit pas ſeulement en exigeant des dédommagemens pour les fraix d'une guerre que leur propre intérêt leur avoit fait entreprendre; c'étoit ſurtout en inquiétant les Danois dans leur commerce & leurs poſſeſſions ſur les côtes de Guinée, où ils commirent diverſes hoſtilités contr'eux, & en refuſant de payer les droits que leurs vaiſſeaux devoient à la douane du Sund. Fréderic en fut ſi irrité qu'il conclut ſur le champ une alliance contr'eux avec l'Angleterre & la Suède. Les inſinuations de la France eurent ſans doute auſſi beaucoup de part à cette réſolution. Par ce traité, Fréderic promettoit au roi d'Angleterre un ſecours de vingt vaiſſeaux de guerre, & lui offroit l'exemption des droits du Sund pour tous les vaiſſeaux Anglois, moyenant un ſubſide annuel de 120 mille écus: la guerre éclata entre l'Angleterre & les Etats-Généraux peu après la ſignature de ce traité. Ceux-ci en avoient conçu beaucoup d'inquiétude. Ils craignoient avec raiſon que les flottes Danoiſes ne fiſſent pancher la balance en faveur de leurs ennemis; ils travaillèrent à appaiſer

le roi & à le regagner. Il ſe tint dans cette vue des conférences entre des députés des deux nations, & cela ſeul annonçoit ſans doute déjà que le roi ne tenoit pas beaucoup à l'alliance qu'il venoit de ſigner avec l'Angleterre. Mais pendant que l'on négocioit, un incident vint hâter la concluſion des conférences & leur donner une tournure imprévue. Telle eſt du moins la manière dont les annales Danoiſes expoſent l'ordre des événemens. Le 8 Août 1665 une flotte marchande Hollandoiſe de 50 vaiſſeaux richement chargée venant de la Méditerranée étoit allé chercher un aſyle contre les Anglois dans le port de *Bergen* en Norvège. Il s'y étoit joint 10 vaiſſeaux des Indes de la même nation, & en les recevant dans ſon port, le commandant leur avoit promis de les défendre & de les protéger. Un ſi riche butin tenta l'amiral Anglois, le lord Sandwich, qui croiſoit dans ces mers. Il détacha *Tiddiman* avec 17 vaiſſeaux pour s'en emparer; cet officier en demanda cependant la permiſſion au commandant de *Bergen* Nicolas d'*Ahlefeld*; mais malgré un refus formel, *Tid-*

FREDERIC III. 1665.

FREDERIC III. 1665.

diman ne laiſſa pas d'exécuter ſa commiſſion. Il attaqua dans le port les Hollandois, qui, ſurpris d'abord mais pour peu de temps, reprenant courage, & puiſſamment ſécondés par le commandant Danois, auſſi-bien que par la plupart des habitans de *Bergen*, repouſsèrent les Anglois & les obligèrent à prendre la fuite avec une perte conſidérable. Cette inſulte irrita vivement le roi, & le décida malgré les excuſes que les Anglois lui en firent à prendre parti contr'eux. C'eſt ainſi du moins que la choſe eſt racontée dans les relations publiées en Dannemarc; car s'il en faut croire celles des Anglois, & en particulier ce qu'avança *Talbot* envoyé d'Angleterre à Copenhague, c'étoit Fréderic lui-même qui avoit ſecrètement invité les Anglois à attaquer les vaiſſeaux Hollandois qui entreroient dans ſes ports, à condition d'en partager la dépouille avec eux, & qui par une plus grande perfidie encore, engageoit les Hollandois à chercher un aſyle dans ſes ports pour rendre ſa proie plus abondante & plus riche.

Mais nous avouons qu'une imputation auſſi odieuſe, & qui fut repouſſée avec indignation par Fréderic, nous paroît trop répugner à ſon caractère de franchiſe & d'honneur. On ſe croit plus autoriſé à la rejeter ſur le miniſtère de Charles II, dont les Anglois eux-mêmes nous donnent une idée ſi déſavantageuſe. D'ailleurs ſi cet infâme traité eut eu quelque fondement, pourquoi l'amiral Anglois fit-il des excuſes au roi? Pourquoi lui offrit-on une réparation? Enfin pourquoi Fréderic ne ſe ſeroit-il pas en effet approprié au moins quelque portion de cette riche flotte qu'il avoit protégée? Mais loin de s'enrichir des dépouilles des Hollandois, ce fut dans ce temps-là même que ſon traité d'alliance avec eux fut arrêté définitivement (1).

FREDERIC III. 1665.

(1) C'eſt ſur la parole de *Talbot*, envoyé l'Angleterre en Dannemarc, que *Burnet* & preſque tous les hiſtoriens Anglois après ui, ont accuſé Fréderic de cette lâche perfidie. Il faut obſerver que *Talbot* ne tint ce angage qu'après avoir tenté inutilement de éconcilier ce prince avec ſa cour, que le reſſentiment put le lui dicter, qu'il n'accuſa e roi que de lui avoir dit à lui *de bouche*, ue l'amiral Anglois pourroit attaquer les

FREDERIC III. 1666. Le Ier. Février. 1666. Théât. Europ. part. 1c.

Les principales conditions de cette alliance étoient, que le roi feroit courir sur tous les navires Anglois, & qu'il joindroit à la flotte Hollandoise vingt de ses vaisseaux aux ordres d'un amiral qui agiroit de concert avec celui de la république. On arrangeoit aussi d'autres points contestés entre les deux états, comme les droits de sortie pour les bois que les Hollandois chargeoient en Norvège, les établissemens des Danois en Guinée, ce que le roi devoit aux Hollandois pour les secours qu'ils lui avoient fournis dans la dernière guerre, dette souvent réclamée par ceux-ci, & à laquelle ils comprirent bien qu'il falloit renoncer. Dès que ce traité eut été signé à la Haye, les Danois arrêtèrent partout les vaisseaux Anglois, & ceux-ci usèrent de représailles, & menacèrent de faire une descente en Dan-

Hollandois dans ses ports; qu'il n'en donna aucune preuve que son assertion, & que le roi la démentit publiquement, & combattit tout ce qu'on alléguoit contre lui par des argumens très-forts dans un manifeste imprimé à Paris sous le titre de : *dissertatio de bello Dano-Anglico ejusque causis*, &c.

nemarc. Fréderic donna ſes ordres pour que ſes côtes & ſes ports fuſſent mis en état de défenſe. Il s'appliqua ſur-tout à augmenter ſes forces navales, & il fut bientôt en état d'envoyer un ſecours de dix vaiſſeaux aux Hollandois. Le commandement en fut confié à l'amiral *Sivertſen Adeler*, un des marins les plus renommés de ce ſiècle. Il étoit né en Norvège, & devoit tout à ſes talens & à ſon courage. Après avoir ſervi d'abord comme cadet de marine en Hollande, il avoit paſſé au ſervice des Vénitiens, & s'étoit tellement diſtingué dans la guerre contre les Turcs, qu'il étoit monté aux premiers grades, & étoit revenu de Véniſe comblé d'honneur & de préſens. En 1661 le roi l'avoit appelé à ſon ſervice, en qualité d'amiral, & dans l'eſpace de peu d'années, la marine Danoiſe prit en quelque ſorte une nouvelle vie ſous ſa direction. Il créa dans le port de Bergen une flotte de galères, choſe inconnue juſqu'alors dans ces mers, & reçut en récompenſe la dignité d'amiral-général, de préſident de l'amirauté, de directeur de la compagnie

FREDERIC III. 1666.

des Indes, & des penſions proportionnées à l'importance de ſes fonctions.

FREDERIC III. 1666.

Adeler n'eut point d'occaſions de ſe diſtinguer dans cette guerre. Son eſcadre n'eut rien à faire. Les Anglois & les Hollandois ſe laſſoient déjà de répandre leur ſang & leurs tréſors, de ruiner leur commerce & leur marine par une vaine querelle dont on avoit peine à comprendre l'objet. Ils ſe réconcilioient, & comme ils n'avoient preſqu'aucune prétention à la charge les uns des autres, la paix ſe conclut aſſez promptement. Elle fut ſignée à Breda par toutes les puiſſances qui avoient eu quelque part à la guerre. Fréderic rendit aux Anglois tous leurs vaiſſeaux, mais il fallut qu'ils s'aſſujettiſſent de nouveau à payer les droits du Sund ſur l'ancien pied.

Le 21me. Juillet. 1667.

Cette paix ne rendit pas à l'Europe un calme de longue durée. A peine étoit-elle ſignée, que Louis XIV envahit les Pays-Bas Eſpagnols. Il n'y avoit plus aucune proportion entre la puiſſance qui attaquoit ces provinces, & celle qui les défendoit. C'étoit d'un côté un roi jeune, chéri, admiré, plein de feu & d'am-

bition qui commandoit à un peuple riche, nombreux, induſtrieux, à une armée aguerrie, à des flottes reſpectables; de l'autre une monarchie dans ſon déclin, dont tous les membres ſe reſſentoient de la langueur de ſon chef, des tréſors épuiſés, des armées découragées, affoiblies, dépourvues, des villes ſans magaſins, ſans remparts, des généraux contrariés par les miniſtres, des miniſtres ſans capacité & ſans vertu. Toute l'Europe prévit les triomphes de Louis & l'abaiſſement des Eſpagnols, & la plupart des états en conçurent dès-lors de la jalouſie & de l'inquiétude.

FREDERIC III. 1667.

Mais aucun n'en fut plus allarmé que les états généraux. Ils mirent tout en œuvre pour obtenir de l'Angleterre qu'elle ſe réunît avec eux, afin d'arrêter de concert les progrès de Louis XIV, qui occupoit déjà les meilleures places des Pays-Bas; l'Angleterre y conſentit, & ils firent avec le même ſuccès des propoſitions ſemblables au roi de Suède, qui renonça pour cette fois à l'alliance qui ſubſiſtoit depuis ſi long-temps entre ſa couronne & celle de France,

FREDERIC III. 1667.

Il paroît que le roi de Dannemarc n'étoit pas éloigné de suivre cet exemple, & qu'il armoit déjà dans cette vue, mais il fut prévenu par la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle qui força Louis XIV à se contenter d'une partie des conquêtes qu'il avoit espérées, & laissa dans son ame le germe d'un vif ressentiment contre les Hollandois, qui produisit bientôt après une nouvelle guerre.

La Suède étoit donc alors la seule puissance qui pût donner de l'inquiétude à Fréderic. On s'étoit accoutumé à la craindre depuis ses dernières victoires, & l'opinion de ses forces, peut-être plus que ses forces réelles, lui assuroit l'ascendant qu'elle avoit pris. Elle s'en prévaloit pour étendre ses possessions dans le duché de Brême, & pour assujettir la ville de ce nom qui jusques alors avoit joui de la liberté & des droits des villes impériales. La courageuse résistance de ses citoyens faillit à attirer sur eux les plus grands malheurs. *Wrange* général Suédois vint camper sous leurs murs avec un gros corps d'armée ; & on le vit avec autant de surprise que d'effroi employer à c

siége l'arme cruelle des boulets rouges jusques alors inconnue, du moins dans le nord. Ces infortunés citoyens alloient donc perdre leur liberté, ou périr dans les flammes, si les princes voisins n'armoient pour leur défense. Les ducs de Lunebourg s'empressèrent de les secourir & eurent la plus grande part à leur délivrance; les Suédois forcés de lever le siége, le furent bientôt après de signer un traité dont presque tous les états voisins furent garans, & qui assuroit à la ville de *Bréme* les droits les plus essentiels à son indépendance. Cette entreprise ambitieuse ne produisit d'autre effet que d'accélérer la conclusion d'une ligue contre les Suédois. Le roi de Dannemarc & l'électeur de Brandebourg unis déjà par un intérêt commun, avoient été les premiers à la signer. Elle devoit durer huit ans, & les contractans régloient les secours qu'ils se fourniroient en cas d'attaque. Les états-généraux, l'évêque d'*Osnabruck*, son frère le duc de *Brunswick Lunebourg* avoient accédé la même année à cette alliance; l'empereur l'appuyoit, & la secondoit de son crédit comme chef de

FREDERIC III. 1667.

l'Empire, plutôt que de ſes propres forces. Elle prévint de nouveaux troubles dans le Nord, mais elle ne diſſipa point les inquiétudes que la Suède donnoit encore à ſes voiſins. En Dannemarc on ſe crut obligé de la ménager par divers ſacrifices rélatifs aux douanes du Sund, de Norvège, & aux traités de commerce qui ſubſiſtoient entre les deux nations.

FREDERIC III. 1667.

Ce fut dans cette eſpèce de tranquillité peu durable, & précaire, mais la ſeule qu'on puiſſe goûter & connoître en Europe, que *Fréderic* paſſa les dernières années de ſa vie, ſans qu'on y remarque dès-lors aucun événement important. Il employoit preſque tout ſon loiſir à la vaine recherche de la tranſmutation des métaux que des chimiſtes de ce temps lui faiſoient regarder comme poſſible & avantageuſe; ils lui avoient même déjà fait dépenſer quelques millions lorſqu'une colique violente termina inopinément ſa carrière le 9 Février 1670.

La conſtance, la valeur que Fréderic III avoit fait paroître durant tout le cours de la guerre contre la Suède, lui avoient concilié l'eſtime de

de toute l'Europe, & le reſpect de ſes ennemis ; ſa bonté l'avoit rendu cher à ſes peuples, & lui mérita leurs regrets, quoique ſouvent la douceur de ſon caractère parût tenir à la foibleſſe, & le ſoumît trop aveuglement à l'aſcendant que la reine avoit pris ſur lui, & aux paſſions de cette princeſſe abſolue & ardente dans ſes volontés. FREDERIC III. 1667.

Fréderic avoit du goût pour les arts & les ſciences ; plus inſtruit, il les eût protégées ſans doute avec plus de ſuccès, & les ſommes énormes que la recherche de la pierre philoſophale lui coûta, euſſent été employées à découvrir des vérités utiles, ſi pourtant on peut eſpérer que jamais les hommes faſſent pour trouver des vérités utiles les efforts qu'ils ſont capables de faire pour acquérir de l'or ou de la réputation. (1)

(1) Il eut le malheur de ſe laiſſer ſéduire par *Borch* ou *Borrichius* chimiſte Danois qui avoit du ſavoir, mais ſurtout par *Borri*, Milanois de naiſſance qui ſe diſoit alchimiſte, & ſe vantoit d'être le favori de l'archange Michel qui lui avoit appris de merveilleux ſecrets. C'étoit l'impoſteur de ſon ſiècle, car il faut que chaque ſiècle en ait au moins un qui en occupe la crédulité excluſivement, &

FREDERIC III. 1667. Mém. de *Terlon* p. 11.

Le chevalier *Terlon* ambaſſadeur de France qui avoit long-temps vécu à la cour de Fréderic, ne parle qu'avec éloge de ce prince dans ſes mémoires ; il loue ſa figure noble & avantageuſe, ſes manières franches, affables & engageantes, ſon jugement, ſa prudence, ſa généroſité, ſa fidélité à remplir ſes engagemens, ſa valeur diſtinguée, ſes connoiſſances dans les arts & dans les ſciences.

Il fait après cela un portrait de la reine qui réunit auſſi, ſelon lui, toutes les vertus ſans aucune tache. Mais ces prétendus portraits, tracés par des courtiſans élevés à la cour de Louis XIV dans l'admiration de tout ce qui portoit le caractère de la royauté, & dans ce goût de flatterie & d'hyperbole commun dans le ſiècle

---

le nôtre en eſt la preuve. *Borri* opéroit des prodiges, faiſoit de l'or, prolongeoit la vie, guériſſoit tous les malades qui accouroient de toutes parts à Strasbourg & à Amſterdam où il ſéjourna long-temps. Delà il vint à Hambourg où il trouva la reine Chriſtine qu'il encenſa & perſuada auſſi long-temps qu'elle eut de l'argent. Il paſſa enſuite en Danemarc où Fréderic eut la foibleſſe de l'accueillir, & le malheur de le croire & de dépenſer pluſieurs millions avec lui.

passé, ne sont plus aujourd'hui adoptés sans défiance, ou du moins sans examen. FREDERIC III. 1670.

Fréderic III avoit eu plusieurs enfans de la reine Sophie Amélie sa femme. Nous ne remarquerons que 1°. *Chrétien* né en 1646 qui lui succéda sous le nom de *Chrétien V*; 2°. *Anne Sophie* qui épousa en 1666 le prince électoral de Saxe *Jean George* & fut mère d'*Auguste* roi de Pologne; 3°. *Fréderique Amélie* qui épousa en 1667 *Chrétien Albert* duc de Holstein-Gottorp; c'est d'elle & de ce duc que descend la branche de *Holstein-Gottorp* d'aujourd'hui, dont l'aîné est grand-duc de Russie; 4°. *Wilhelmine Ernestine* mariée en 1671 avec l'électeur Palatin, dont elle n'eut point d'enfans; 5°. *George* né 1653, qui épousa en 1683 la princesse *Anne*, fille du roi d'Angleterre Jacques II, & depuis reine elle-même en 1702; il eut treize enfans de cette princesse qui moururent tous en bas âge; 6°. *Ulrique Eléonore* qui épousa en 1680 *Charles XI* roi de Suède, & fut mère de Charles XII; *Fréderic* eut aussi un fils naturel *Ulric Fréderic Guldenlew*, nommé avec éloge dans l'histoire du

FREDERIC III. 1670.

temps par la valeur peu commune qu'il fit briller dans le siége de Copenhague, & par les services distingués qu'il rendit à sa patrie, surtout pendant sa vice-royauté de Norvège.

CHRÉTIEN V, *cinquante-huitième roi de Dannemarc, & neuvième de la maison d'Oldenbourg.* (1)

CHRETIEN V. 1660.

AUSSITOT que la mort de Fréderic fut connue, les ministres d'état, les principaux officiers, les magistrats & les trente-deux députés de la bourgeoisie de Copenhague furent convoqués au palais pour y prêter

(1) Nos sources & nos autorités principales pour l'histoire de ce règne, sont l'histoire de *Holberg*, l'abrégé historique de *Hoyer*, le *Théâtre de l'Europe*, le *Journal de l'Europe*, *les Mémoires de Dannemarc* traduits de l'anglois, imprimés à Utrecht en 1701, le *Journal du roi Chrétien V* attribué à *Laurenzen*, en danois; les Mémoires de *Griffenfeld* en françois par *Hoffman*, l'Histoire militaire de Chrétien V en danois par *Friedenreich*. L'histoire des états voisins, & les mémoires sur les affaires générales de l'Europe durant cette période, fournissent aussi des faits & des éclaircissemens auxquels nous avons eu souvent recours, aussi bien qu'à l'ouvrage estimable de M. *Gebhardi* que nous avons déjà cité, & qui a beaucoup facilité notre travail.

ſerment à ſon ſucceſſeur. On doubla les gardes, on fit paſſer des ſoldats ſur les vaiſſeaux de guerre qui étoient dans le port, on prit enfin toutes les meſures propres à en impoſer à ceux qui pourroient penſer à ſe prévaloir de la circonſtance pour exciter quelques troubles : mais ces précautions étoient ſuperflues ; il n'y eut aucun mouvement ſéditieux, ni même aucune apparence de mécontentement ; l'affection qu'on avoit pour Chrétien V y eut ſans doute autant de part que le devoir ou la crainte. Agé d'environ 23 ans, & déjà connu du moins par ſon affabilité, ſa douceur, & ſes manières engageantes, ce prince avoit gagné les cœurs par ces dehors prévenans auxquels le peuple attache un grand prix, parce que tout ce qu'il craint le plus eſt d'être mépriſé. CHRETIEN V. 1670.

On remarqua dans les cérémonies du couronnement le rôle dont *Schumacker* fut chargé, comme la marque la plus sûre de la faveur dont il alloit jouir. (1) Il préſenta au roi la cou-

(1) Ce prince ne ſe fit ſacrer que l'année ſuivante 1671, le 7 Juin à Frédéricsbourg par les mains de *Vandalinus* évêque de Sélande.

CHRETIEN V. 1670.

ronne, le ſceptre, la loi royale, & un livre cacheté que Fréderic III en mourant lui avoit confié, avec ordre de ne le remettre qu'entre les mains de ſon ſucceſſeur. Le roi lui ſut gré de la douleur qu'il témoigna dans cette occaſion de la mort de ſon père, & de l'air noble avec lequel il s'acquitta de ſes fonctions; il fit retirer tout le monde après la cérémonie, & eut un entretien particulier avec lui. Ce témoignage public de confiance ſi propre à exciter & à faire taire l'envie des courtiſans, fut ſuivi de bien d'autres faveurs plus importantes; le roi ſe fit donner par *Schumacker* des mémoires ſur preſque toutes les parties de l'adminiſtration, & il adopta dès-lors & ſuivit preſque toutes ſes idées & ſes plans. Ce n'eſt pas qu'il n'eût d'autres favoris au moment de ſon avénement au trône, mais c'étoit plutôt les compagnons des plaiſirs auxquels ſon goût & ſon âge l'entraînoient avec empire, que des hommes propres à être employés dans les affaires. Tel étoit en particulier *Levin* de *Knud*, gentilhomme de *Mecklenbourg*, qui par une modeſtie bien rare dans un favori,

reconnoiſſoit qu'il étoit peu propre aux grands emplois, & ne les ambitionnoit point. Tel étoit auſſi le comte *Guldenlew*, fils naturel de Fréderic III que Chrétien V aimoit comme un frère; ce comte réuniſſoit dans ſa perſonne les qualités les plus brillantes, la figure la plus avantageuſe, l'eſprit & la valeur: il aimoit, & entendoit l'art militaire; mais il n'avoit pas les mêmes talens pour le maniement des affaires; d'ailleurs ſon goût décidé pour les plaiſirs & pour la dépenſe, étoit un grand tort aux yeux de ceux à qui la gloire du roi & ſes vrais intérêts étoient chers, & *Schumacker* oſa ſouvent le repréſenter au roi lui-même.

CHRETIEN V. 1670.

Ce prince étoit déjà marié: ſon père lui ayant permis de voyager, il avoit parcouru les Pays-Bas, l'Angleterre & la France, & à ſon retour par Caſſel il y avoit conçu la plus forte paſſion pour la princeſſe *Charlotte Amélie* fille du landgrave Guillaume VI, qui devenue ſon épouſe en 1667, fut toujours aimée & eſtimée du prince & des ſujets. Elle ſut mériter ces ſentimens par ſa bonté & ſes autres vertus.

CHRETIEN V. 1670.

Auſſi ſa mémoire a été long-temps & eſt encore en vénération en Dannemarc. Mais ni ſes vertus, ni ſa beauté même ne purent point empêcher que quelques années après ſon mariage, Chrétien V ne fût ſéduit par les grâces & la jeuneſſe d'une autre femme. Elle ſe nommoit *Sophie Amélie Moth*, & étoit fille du médecin du roi, qui la fit comteſſe de Samſœ, & en eût pluſieurs enfans.

Tels étoient les perſonnages qui jouèrent ſous le nouveau monarque les principaux rôles à la cour & dans les affaires. Ils étoient tous en quelque ſorte éclipſés par la ſupériorité des talens de *Schumacker*, & ce miniſtre avoit ſeul l'oreille du roi quand il s'agiſſoit d'affaires importantes. Ce fut par ſes conſeils que ce prince confirma dans leurs offices ceux qui en avoient été revêtus ſous le règne précédent, en faiſant ſeulement ajouter à leur ſerment celui de ne recevoir aucun préſent de perſonne. Il créa deux nouveaux ſecrétaires d'état, un pour le Dannemarc, un autre pour la Norvège; il fit dreſſer de nouvelles inſtructions pour les membres du conſeil

d'état & du conſeil de guerre : il fit l'ouverture du tribunal ſuprême de judicature des deux royaumes, cérémonie à laquelle il aſſiſta depuis régulièrement ; il le ſoumit à une ordonnance qui régloit ſes fonctions, & perfectionna depuis à pluſieurs repriſes cette ordonnance. Il établit une commiſſion pour mieux régler l'ordre de ſa cour, y défendit ſous les plus ſévères peines les calomnies & les fauſſes accuſations ; il diminua de moitié les droits exigés des navigateurs, ſous le nom de *droits de rivage* ; il ſongea auſſi à ſoulager le peuple en réduiſant l'armée de terre. Il établit un nouvel ordre pour les forêts de la couronne, & elles furent miſes à ferme. Il créa une nouvelle compagnie des Indes dont l'octroi devoit s'étendre juſques à l'année 1730, avec le droit excluſif de naviger dans les mers entre le cap de Bonne-Eſpérance & la Chine.

CHRETIEN V. 1670.

Il en forma une autre pour le commerce des Indes Occidentales, qui devoit jouir de l'isle de St. Thomas une des Antilles, & il ſe fit reſtituer cette isle dont les Anglois

CHRETIEN V. 1670.

s'étoient mis en poſſeſſion par la négligence des Danois. Il excita ſes ſujets à s'adonner à ce commerce, ainſi qu'à celui de Guinée, & ſes ſoins eurent d'heureux effets. Il accorda au clergé de nouveaux avantages, & en particulier une augmentation de revenus. Il encouragea par des exemptions d'impôts & de douanes, ceux de ſes ſujets qui habitoient les ports de mer à faire conſtruire des vaiſſeaux aſſez forts pour porter un certain nombre de canons, afin qu'ils puſſent ſervir en temps de paix à faire le commerce, & que le gouvernement put les employer à ſon ſervice en temps de guerre. Ces vaiſſeaux qu'on nommoit vaiſſeaux *de défenſe* furent aſſez promptement multipliés & devinrent utiles en effet dans la ſuite aux particuliers & à l'état.

Une nouveauté d'un autre genre, & qui fut dûe également aux conſeils & à la politique de *Schumacker*, c fut l'établiſſement d'une nobleſſe titrée, dans les deux royaumes, à l'imitation des autres états. L'ancienne hiſtoire de Dannemarc fait mention à la vérité de la dignité

de *jarl*, mot qu'on rend par celui de *comte*, & de celle de *herſa* qu'on traduit par le mot de *baron*; mais ces titres, s'ils ont été jamais héréditaires, étoient tombés en déſuétude, & la nobleſſe des deux royaumes ne paroît pas avoir connu l'uſage d'aucune diſtinction de cette eſpèce dans les ſiècles ſuivans. *Schumacker* penſoit que ce ſeroit un moyen de donner plus de relief à la cour, & quelque conſolation à l'ancienne nobleſſe que d'avoir dans le royaume des *comtes* & des *barons*. Il eſt permis, ce ſemble de ſoupçonner, que trop avide de toute ſorte de diſtinctions, il avoit penſé à lui-même en donnant ce conſeil au roi. En effet il ſollicitoit, dans le même temps, & il obtenoit l'annobliſſement ſous le nom de *Griffenfeld* qui nous ſervira déſormais à le déſigner, & la ſuite nous prouvera qu'il ne bornoit pas ſon ambition à ce ſeul titre. Le roi conſentit, quoiqu'avec peine, à adopter en cela les idées de ſon miniſtre. On érigea donc diverſes terres en comtés & en baronies. Voici les principaux priviléges qu'on y attacha, & qui prouvent contre un pré-

CHRETIEN V. 1670.

1671.

CHRETIEN V. 1671.

jugé assez commun, que la noblesse Danoise peut être comparée à cet égard avec celle de tous les gouvernemens monarchiques de l'Europe.

Les titres & les prérogatives se transmettent avec la terre aux fils aînés seulement. Les comtes & barons ont le droit de patronage, & celui de haute & basse justice. Ils ne peuvent être arrêtés pour dettes: dans les causes criminelles leur terre est un asyle où ils sont en sûreté, jusqu'à la décision du procès, hormis le cas de lèze-majesté. Ils peuvent seulement y être gardés de manière à prévenir leur évasion. La terre est tellement inaliénable, que dans le cas même de crime de lèze-majesté (le seul pour lequel ils puissent en être privés), elle passe au plus proche héritier. Leurs causes sont portées immédiatement au tribunal suprême du royaume, & c'est le seul où il y ait appel des sentences rendues en leur nom. Ils jouissent d'une certaine étendue de terrain exempte de tout impôt, leurs testamens n'ont pas besoin de la confirmation du roi. Enfin ils conservent sur leurs paysans plusieurs droits

introduits dans les temps de la tyrannie féodale, & que l'intérêt de l'état & le bien de l'humanité devroient proscrire partout. CHRETIEN V. 1671.

Les comtes ont de plus le droit de dais. Leurs fils cadets sont barons sans aucune patente particulière, & sans posséder des baronies. La chancellerie leur accorde des titres distingués. Le titre de comte attaché à un comté est le plus éminent que la naissance puisse donner en Dannemarc.

Les premières personnes à qui le roi conféra cette dignité nouvelle au moment même de sa création, furent *Guldenlew*, *Schack*, *Früs* & *Othon Rantzau*; ensuite *Burchard d'Ahlefeld*, *Brocdorff* & Fréderic *d'Ahlefeld*. Les premiers possesseurs de baronies furent Othon de *Winterfeld*, *Russe de Russenstein*, *Reede d'Amerongen* envoyé des États-Généraux, le général *Holck*, le comte *Früs*, & Olaüs *Rosencrantz* (1).

(1) On trouvera de plus grands détails sur les droits des comtés & baronies, dans les *lettres sur le Dannemarc* T. II. let. 32. Au temps où l'auteur écrivoit, c'est-à-dire, en 1663, il y avoit 14 comtés en Dannemarc & deux en Norvège, & 15 baronies en Dannemarc.

CHRETIEN V. 1671.

Les distinctions que procuroient ces fiefs à ceux qui en étoient les possesseurs, n'étoient pas à la portée de tout le monde. Il falloit une fortune considérable pour en acquérir. Et cependant il y avoit à la cour, dans les armées, & les premiers emplois civils, des personnes qui par leur naissance & leur mérite étoient dans le cas de rechercher aussi & d'obtenir des distinctions & du relief. *Griffenfeld* imagina de satisfaire cet ordre de personnes en créant pour eux un nouvel ordre de chevalerie qu'ils se fissent honneur de porter, quoiqu'inférieur à celui de l'éléphant. On prétend que le roi Valdemar II avoit déjà créé des chevaliers de *Dannebrog*, sur le champ de bataille où il avoit vaincu les Esthoniens idolâtres, dans cette mémorable journée où ses troupes succombant par le nombre, avoient été ralliées par l'étendart dit *Dannebrog*, qui leur fut envoyé du ciel, & qui devint dès-lors l'étendart royal, l'oriflamme du Dannemarc. Mais depuis que cet étendart avoit été perdu dans la guerre contre les Dithmarses (en 1500) on avoit cessé de conférer

l'ordre de chevalerie qui en portoit le nom ; *Griffenfeld* engagea ſans peine le roi à le renouveller. L'ordre reparut donc ſous une nouvelle forme le 12 Octobre 1671, jour auquel on célébroit la naiſſance d'un prince royal. Il fut conféré à dix-neuf perſonnes, au nombre deſquelles on ne doit pas être ſurpris de trouver *Griffenfeld* lui-même, déjà conſeiller privé & premier ſecrétaire d'état & de la tréſorerie. Les récipiendaires reçurent à genoux de la main du roi une chaîne d'or formée des chiffres de Chrétien V & de Valdemar II, à laquelle étoit attachée la croix de *Dannebrog*, avec les lettres initiales des noms du fondateur & du reſtaurateur de l'ordre. Ce ne fut que long-temps après, (en 1693) que les ſtatuts de cet ordre furent rédigés & publiés.

CHRETIEN V. 1671.

Tous les princes veulent agrandir & orner leur réſidence, la capitale de leurs états. Ces villes fortunées qui ſont toujours ſous leurs yeux font naître entr'eux une émulation de magnificence, parce que dans l'opinion commune c'eſt par la ſplendeur de la capitale qu'on meſure la

CHRETIEN V, 1671.

grandeur & la prospérité de l'état. Cette mesure seroit juste en effet, si la capitale laissée en quelque sorte à elle-même, & au cours des choses ne s'enrichissoit qu'à proportion de la richesse de la nation; mais si c'est en concentrant dans un point les richesses dont on dépouille les provinces, qu'on forme une ville opulente & fastueuse, ne sacrifie-t-on pas la réalité à l'apparence, & l'estime des vrais juges à l'admiration du vulgaire?

Je n'applique point cette réflexion aux soins que prit Chrétien V, pendant tout son règne d'agrandir & d'orner Copenhague. Je suppose que la noblesse y faisant un séjour plus long & plus fréquent qu'elle ne l'avoit fait précédemment, la cour y répandant plus d'argent, en grâces, en entretien de troupes, de matelots, d'officiers civils & militaires, le commerce plus encouragé s'y étant étendu, ainsi que l'industrie & les arts, il falloit que cette capitale s'agrandît, & qu'il étoit convenable que le gouvernement dirigeât les travaux & les éta-

bliſſemens que ce changement des circonſtances exigeoit.

CHRETIEN V. 1671.

Le père & l'ayeul du roi avoient formé des plans de cette eſpèce ; mais ils ne les avoient exécuté qu'imparfaitement. Chrétien V les reprit, les étendit, fit tracer de nouvelles rues, former de nouvelles places, engagea les comtes qu'il avoit créés à ſe bâtir des hôtels proportionnés à l'éclat de leurs nouveaux titres. Il fit égaliſer le terrain en quelques endroits, combler des marais, creuſer un nouveau canal qui aboutiſſoit à un nouveau marché d'une vaſte étendue, & fut décoré de la ſtatue équeſtre du monarque, & d'un palais auquel le ſéjour qu'y fit enſuite la reine Charlotte Amélie fit donner le nom de *Charlottenbourg*. Des ſoins de ce genre furent les amuſemens de ce prince pendant toute ſa vie. Nous trouvons qu'il fit bâtir en 1682 l'egliſe de *Chriſtianshaven* où l'on voit une tour admirée par ſa forme ſingulière & élégante ; en 1683, un hôpital pour la marine, une école pour les enfans des matelots ; en 1691, une académie pour la nobleſſe, qui ſous le règne ſui-

CHRETIEN V. 1671.

vant eſt devenue une école militaire pour les officiers de l'armée de terre. Les fortifications de Copenhague furent auſſi l'objet de ſes ſoins. Il les étendit, & les perfectionna, ſurtout du côté du port, de manière que ſa flotte put être en parfaite ſûreté. A ſon imitation la reine fit conſtruire en 1685, en faveur des réformés, ſoit François, ſoit Allemands, une égliſe avec des maiſons pour les paſteurs des deux nations.

Le temps n'eſt pas éloigné peut-être où l'on ſera étonné en voyant que juſques alors le culte des réformés ou calviniſtes n'étoit pas toléré dans un royaume luthérien, & qu'il régnât ſi peu de concorde & de charité entre deux communions dont la doctrine ne diffère que par les déciſions de quelques théologiens ſur des opinions abſtruſes, & qui n'intéreſſent, ce ſemble, en aucune façon l'eſſence du chriſtianiſme. Il ne fallut pas moins que le crédit d'une reine élevée dans la communion réformée, & d'ailleurs vénérée & chérie, pour faire adopter cette nouveauté que les théologiens de ſon temps auroient bien voulu faire envi-

ſager comme étant de la dernière conſéquence, & qui dans la réalité n'a eu que des avantages, ſans aucun inconvénient; c'étoit alors que les perſécutions exercées contre les réformés en France, excitoient en leur faveur la pitié de toute l'Europe. La politique, la religion, l'humanité invitoient le gouvernement Danois à les attirer, à les accueillir. On leur accorda donc par un édit publié en 1686, le libre exercice de leur religion, & une exemption de tout impôt pendant vingt ans, à condition qu'ils s'engageroient à adopter les prières & les fêtes conſacrées dans le pays, & à n'y répandre leur doctrine ſous aucun prétexte.

CHRETIEN V. 1671.

Copenhague reçut ainſi un accroiſſement d'habitans induſtrieux qui y portèrent des arts utiles, & un nouveau degré d'émulation. Cette capitale fut auſſi embellie de pluſieurs édifices particuliers. Un conſeiller d'état, *George Elers*, fit bâtir à ſes frais un collége qui a pris ſon nom, dans lequel ſeize étudians ſont logés gratis, & trouvent, outre un appointement en argent tous, les ſecours néceſſaires pour leur inſtruction.

CHRETIEN V. 1671.

Après avoir rendu compte de ce que l'état intérieur du royaume préſente de plus intéreſſant durant la plus grande partie du règne de Chrétien V, ſuivons de même ſans interruption le fil des guerres & des négociations avec les étrangers qui occupèrent bien plus encore l'attention de ce prince, & intéreſſent auſſi plus particulièrement l'ordre de nos lecteurs pour leſquels nous écrivons.

Les différends élevés au ſujet de la ſucceſſion du comté d'*Oldenbourg*, furent la première affaire de ce genre, & les ſuites qu'elle eut, autant que l'importance de cette ſucceſſion, méritoient ſans doute l'attention du roi. Il avoit déjà pris poſſeſſion à la vérité de cette province de concert & en commun avec le duc de Holſtein-Gottorp, au moment de la mort du dernier comte d'Oldenbourg; mais, comme nous l'avons obſervé ci-deſſus, cette ſucceſſion ne leur en fut pas moins conteſtée par le duc de *Holſtein Plœn*, iſſu comme eux du roi Chrétien I, & plus près d'un degré de cette ſouche commune de toutes les branches de la maiſon de Holſtein. Ce duc de *Plœn* s'étoit pourvu auprès

de l'empereur qui avoit reconnu ſon droit ; & le roi eût été diſpoſé à acquieſcer à cette déciſion & à traiter avec lui, ſi le duc de Gottorp dirigé par les conſeils des Suédois toujours oppoſés à ceux de l'empereur, n'eût refuſé hautement de s'y ſoumettre. Dès-lors tous les arrangemens & les échanges propoſés pour prévenir les ſuites de ce différend, furent inutiles. Les Suédois oppoſoient aux décrets de l'empereur des meſures plus efficaces, ils donnoient aux généraux de leurs troupes en Allemagne l'ordre de marcher au ſecours du duc leur allié, au moment où ce prince ſeroit inquiété par quelque puiſſance que ce fût dans la poſſeſſion de ſa moitié du comté d'Oldenbourg.

CHRETIEN V. 1671.

La paix du Nord étoit ainſi menacée, mais de loin & foiblement : elle eût pu être encore maintenue, ſi le feu d'une guerre bien plus dangereuſe n'eût éclaté dans les pays-Bas. Deux ans auparavant les Hollandois avoient obligé Louis XIV à borner ſes conquêtes & à accepter une paix honorable & avantageuſe. Louis vouloit ſe venger de cet affront, & ſa ven-

geance ne devoit pas être moins que la conquête des Pays-Bas & la destruction de la République. Le roi d'Angleterre se prêtoit à ce projet, malgré le vœu de sa nation. Le roi de Suède secondoit Louis XIV, aussi bien que les électeurs de Bavière & de Cologne, & l'évêque de Munster. La Hollande étoit plus qu'à moitié subjuguée; les François étoient aux portes d'Amsterdam; & la conquête de cette ville alloit consommer la ruine de la République. Chrétien V étoit sollicité vivement par les deux partis de se déclarer, & de fournir des troupes & des vaisseaux; il étoit depuis long-temps en différend avec les Hollandois qui demandoient cinq millions de florins au Dannemarc, pour les secours qu'ils lui avoient fournis dans la dernière guerre contre la Suède; mais le danger pressant que couroit un allié, dont on avoit reçu de grands services, & qui étoit si injustement attaqué, les sollicitations de l'électeur de Brandenbourg, le parti que la Suède prenoit dans cette guerre, toutes ces considérations réunies décidèrent enfin Chrétien V en faveur des Hollandois. Il

CHRETIEN V. 1671.

se joignit donc à la ligue que formoient pour les secourir, l'empereur, le roi d'Espagne, l'électeur de Brandenbourg, le landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Brunswick-Lunebourg; ces alliés se proposoient de former un corps d'armée considérable qui devoit agir contre la France. Le roi promettoit d'y joindre six mille hommes de pied & trois mille chevaux; en attendant il faisoit croiser des vaisseaux dans ses mers pour protéger les navigateurs Hollandois, contre les corsaires François & Anglois. Mais tous ces secours promis aux Hollandois n'arrivoient que lentement. Le roi n'étoit point prêt encore, l'empereur & le roi d'Espagne ne pouvoient faire une diversion bien efficace, l'électeur de Brandebourg fut presque le seul de ces confédérés qui rendît de grands services aux Hollandois; tous ces secours réunis leur donnèrent cependant le temps de reprendre du courage & des forces.

CHRETIEN V. 1671.

Les François avoient fait la faute de ne point profiter de la première consternation de leur ennemi. Ils avoient affoibli leur armée en con-

servant trop de places; il fallut les évacuer l'une après l'autre avant la fin de l'année; & dès la suivante, le théatre de la guerre fut changé. Les Hollandois qui en avoient été l'objet principal n'eurent presque plus d'ennemis à combattre dans leurs provinces. On fit la guerre dans les Pays-Bas Espagnols, en Westphalie & sur les bords du haut & du bas Rhin. Louis XIV désiroit surtout de se venger & de se débarrasser de l'électeur de Brandebourg, jusques alors l'allié le plus utile des Hollandois; il fit ravager ses états de Westphalie, & l'obligea ainsi à lui demander la paix; mais persuadé, comme l'événement ne tarda pas à le prouver, que cette paix forcée n'auroit aucune solidité, il travailla d'une autre manière à écarter ce dangereux ennemi.

CHRETIEN V. 1671.

Il employa tout son crédit auprès des régens de Suède, pour qu'ils fissent en sa faveur une diversion, en attaquant l'électeur du côté de la Poméranie, & dans le centre de ses états. La Suède divisée par des factions durant toute la minorité de Charles XI ne put être d'abord déterminée

terminée à prendre une part active dans cette guerre ; cependant elle y consentit enfin ; & dès-lors Chrétien V n'hésita plus à se mettre en mouvement. CHRETIEN V. 1672.

Griffenfeld avoit fait jusques alors tout ce qui avoit été en son pouvoir pour l'arrêter, & borner son activité à de simples préparatifs. Il prévoyoit avec raison que si le roi s'engageoit une fois dans une guerre sérieuse, il voudroit commander lui-même son armée ; que dès ce moment il seroit éloigné de lui & entouré des personnes dont il se défioit le plus ; il craignoit en particulier l'ascendant que prendroit sur le roi le comte *Guldenlew* son ennemi le plus déclaré.

Ce fut alors que le roi mit la dernière main à ce traité d'alliance dont il avoit déjà été question entre lui & les Hollandois. Il leur promit un secours de dix mille hommes & quarante vaisseaux de guerre qui seroient portés au double, si quelque puissance voisine prenoit part à la guerre ; cette armée devoit veiller sur les mouvemens des Suédois, & sans s'éloigner de l'Elbe, les empêcher de se joindre aux François ; la flotte devoit Le 2ome. Mai 1673.

protéger le commerce & la navigation des Hollandois dans les mers du nord. Ceux-ci s'engageoient à payer des subsides considérables au roi. Leurs alliés promirent de défendre ses états, s'ils étoient attaqués en haine de cette alliance ; ils renouvellèrent pour cet effet le traité conclu l'année précédente sous le nom de *ligue défensive*, & les contractans, savoir l'électeur de Brandebourg, le landgrave de Hesse-Cassel, & les ducs de Brunswick-Lunebourg, promirent au roi de lui faire passer des secours s'il étoit attaqué en Dannemarc ou en Norvège.

CHRETIEN V. 1673.

Le 12me. Septemb.

Il étoit évident que ces traités avoient la Suède pour objet. Louis XIV n'épargna rien pour y faire renoncer Chrétien V. Son ambassadeur le chevalier de *Terlon*, eut ordre de lui offrir un subside considérable & d'autres avantages, s'il vouloit rester neutre : mais le parti du roi étoit pris ; il ne vouloit pas sans doute laisser monter à un nouveau degré de puissance un voisin déjà trop redoutable, & peut-être croyoit-il toucher au moment de l'humilier à son tour.

Dès le commencement de l'année suivante, il confirma, renouvella, ou étendit ces divers traités d'alliance avec les ennemis de la France. Il y en eut un avec l'empereur, & un autre enſuite avec le roi d'Eſpagne, par lequel ce prince promettoit auſſi des ſubſides au roi. Dès que la ſaiſon le permit, Chrétien conformément à ſes engagemens fit défiler des troupes dans le Holſtein, & il s'y forma un corps d'armée ſous les ordres de ſon général le comte de Schack. CHRETIEN V. 1674.

Ce premier mouvement en occaſionna beaucoup d'autres chez tous les voiſins. La ville de Hambourg ſe crut menacée ; la Suède donna des ordres pour la défenſe de ſes provinces d'Allemagne. Le bruit ſe répandit que le roi alloit marcher au ſecours de ſon beau-frère l'électeur Palatin dont les armées Françoiſes ravageoient impitoyablement les états. D'autres aſſuroient qu'il ſongeoit à faire monter ſur le trône de Pologne alors vacant, ſon frère le prince George. Et en effet *Griffenfeld* lui avoit ſuggéré cette idée que ſembloient approuver l'empereur & quel-

CHRETIEN V. 1674.

ques magnats Polonois. Il envoya même un ambaſſadeur à la diète de Pologne pour lui recommander ſon frère, & lui offrir trois millions d'écus & ſix mille hommes qui reſteroient à la ſolde de la république. Ce fut ſans doute un bonheur pour la nation Danoiſe que ces conditions ne fuſſent point acceptées. Elle eut payé trop cher un ſtérile honneur. C'en fut un pour le prince George auquel un meilleur ſort étoit deſtiné. Le changement de religion que les Polonois exigeoient rigoureuſement, dégoûta le roi & ſon frère de leur projet. Les intrigues des Suédois en rendoient d'ailleurs le ſuccès bien difficile. Après beaucoup d'irréſolution, le choix des Polonois tomba ſur *Sobieski*, celui de tous les aſpirans qui avoit en effet le mieux mérité de la nation.

De tous les princes voiſins du Dannemarc, celui ſans doute qui conçut alors les plus juſtes inquiétudes, ce fut le duc de Holſtein-Gottorp. Nous avons déjà obſervé que la *ſouveraineté* que ce prince avoit acquiſe dans le centre du royaume, avec le ſecours des Sué-

dois, étoit pour le roi & la nation une calamité, ſi l'on peut parler ainſi, une ſource de dangers, de foibleſſe & de guerre toujours ſubſiſtantes. Et ſi les princes peuvent croire quelquefois que l'intérêt de leur état les autoriſe à compter pour rien les obligations des traités c'étoit ſans doute une circonſtance ſemblable à celle ci. Le duc & les Suédois ſentoient donc bien que ce ſeroit de ce côté-là que Chrétien tourneroit ſurtout ſes efforts, s'il ſe déterminoit à faire la guerre. Le duc étoit à Stockholm dans ce même temps. Il y jouiſſoit de la faveur que des intérêts communs & le crédit de la reine régente ſa ſœur devoient lui donner. Auſſi obtint-il que le traité de 1661 qu'il avoit avec la couronne de Suède ſeroit renouvellé & confirmé. Les ſecours les plus efficaces lui furent promis. Il s'engageoit de ſon côté à lever quelques milliers d'hommes dans ſes états pour le ſervice de la Suède, à recevoir garniſon Suédoiſe dans ſa fortereſſe de *Tonningen* qu'il venoit de réparer, & à céder au roi Charles XI ſa portion des états d'Olden-

CHRETIEN V. 1674.

CHRETIEN V. 1674.

bourg & de Delmenhorſt, la même que les décrets de l'empereur revendiquoient pour le duc de *Plœn*.

Ce traité quoique tenu fort ſecret parvint à la connoiſſance du roi par la vigilance de *Griffenfeld* qui avoit des intelligences dans toutes les cours. Le roi en fut juſtement allarmé; il vit que ſa ſureté ne lui permettoit pas de commencer aucune opération de guerre, qu'il n'eût mis le duc hors d'état de remplir les promeſſes qu'il venoit de faire aux Suédois.

Mais avant que d'expoſer les ſuites de cette réſolution, nous devons dire encore quelque choſe du miniſtre que nous venons de nommer. Il avoit gagné de plus en plus la confiance de ſon maître par des ſervices de l'eſpèce de celui-ci, qu'il étoit peut-être ſeul capable de lui rendre. Vers la fin de l'année 1673 il reçut des marques de faveur ſi diſtinguées que toute la nation en fut étonnée; & que ſi le déſir des honneurs étoit de nature à pouvoir jamais être ſatisfait, il ſemble que cet homme quelqu'ambitieux qu'il pût être n'avoit plus rien à déſirer. Toute la cour étant préſente, le roi après l'avoir comblé

d'éloges sur son zèle, son habileté, & ses services, le revêtit d'abord des marques de l'ordre de l'éléphant, ensuite de l'éminente dignité de grand-chancelier, & lui donna enfin la terre de *Tonsberg* en Norvège qu'il érigeoit en comté pour lui & sa postérité masculine & féminine. Après cela il lui attribua la préséance sur tous les seigneurs & ministres de sa cour, à la réserve de Guldenlew vice-roi de Norvège, du maréchal comte de Schack, du chancelier *Reetz*, qui en lui cédant sa place en conservoit le rang & les honneurs. Ainsi Chrétien V avoit oublié le conseil que son père mourant lui avoit donné de ne point trop élever *Griffenfeld*; mais à la veille d'une guerre qui alloit compliquer les intérêts du Dannemarc avec ceux de la plupart des puissances de l'Europe; le roi pensoit sans doute que ce ministre pouvoit seul lui servir de guide dans ce labyrinthe, & qu'il ne devoit rien épargner pour ranimer son zèle, & s'assurer de sa fidélité.

CHRETIEN V. 1674.

L'année suivante de nouvelles faveurs s'accumulèrent encore sur la tête du favori. Le roi annoblit son

frère, & lui confia des emplois honorables & importans. Il nomma *Griffenfeld* lui-même préſident du tribunal ſuprême, & inſpecteur de l'univerſité. La reine pour plaire à ſon époux le flattoit auſſi avec ſi peu de réſerve, que dans les lettres qu'elle lui écrivoit fréquemment, elle ſe ſignoit *ſa ſervante*, & qu'elle projeta de le marier avec la princeſſe *Louiſe Charlotte* fille du duc de *Holſtein-Auguſtenbourg*. Le père de la princeſſe avoit conſenti à cette union extraordinaire; la princeſſe étoit déjà en chemin pour aller donner la main au grand-chancelier. Mais on apprit bientôt après qu'elle étoit retournée inopinément en Holſtein, & que le mariage étoit rompu. Quelques perſonnes crurent que le roi avoit réfléchi ſur l'extrême diſparité de la condition des deux époux, & ne voulut point faire cet affront aux princes de ſa maiſon; d'autres avec plus de vraiſemblance penſèrent que c'étoit le grand-chancelier lui-même qui avoit refuſé la princeſſe de Holſtein; il aſpiroit, dit-on, à épouſer la princeſſe de *Tarente*, *Charlotte Amélie de la Trimouille* que ſon attachement à

CHRETIEN V. 1674.

la religion réformée & d'autres motifs avoient engagée à venir chercher un asile en Dannemarc auprès de la reine sa proche parente. CHRETIEN V. 1674.

Griffenfeld étoit épris des charmes & surtout de l'esprit de cette princesse; & dans la double ivresse de l'orgueil & de l'amour il osa renvoyer la princesse de Holstein, & braver ainsi le ressentiment de tous ses parens vivement irrités d'un affront d'autant plus sensible qu'ils s'étoient humiliés à pure perte.

Quand on sut dans les cours étrangères que *Griffenfeld* avoit acquis cet ascendant sans bornes sur l'esprit de son maître, elles s'empressèrent à l'envi à le mettre dans leurs intérêts par des faveurs du même genre. L'empereur *Léopold* l'éleva au rang de comte d'empire, & lui en fit expédier les titres gratuitement. Louis XIV faisoit fréquemment son éloge en présence de sa cour, & demandoit assidûment de ses nouvelles au ministre de Dannemarc. Il donna même ordre au chevalier *Terlon* qui étoit alors à Rome d'écrire à *Griffenfeld* pour lui offrir de solliciter le pape de lui accorder un chapeau de

CHRETIEN V. 1674.

cardinal, & *Griffenfeld* fut accusé d'avoir écouté cette offre si contraire à ses devoirs, & dont un homme aussi pénétrant eût vu facilement le danger si sa vanité ne l'eût ébloui.

L'électeur de Brandebourg vouloit aussi, dit-on, lui donner en fief l'isle de *Rugen*, avec le titre de principauté. Ainsi pendant que tant de prospérité excitoit l'envie & la haine des courtisans contre lui, il leur donnoit lui-même des consolations & des espérances ; car il étoit bien probable qu'une fortune si rapide, si excessive, soutenue avec si peu de modération, seroit bientôt suivie de quelque grand revers.

En attendant *Griffenfeld* rendoit de grands services à son maître. Il continuoit à perfectionner diverses branches de l'administration, & en particulier les finances & les loix. La commission nommée par Fréderic III pour la réforme des loix avoit fini son ouvrage un an avant la mort de ce prince. *Griffenfeld* examinoit ce nouveau code, l'essayoit pour ainsi dire, & le corrigeoit. Il fondoit dans un seul corps les statuts épars en les conciliant, & en rendant

dans les deux royaumes la jurisprudence uniforme. *Guldenlew* cherchoit en vain à diminuer aux yeux du roi le prix de ces services, & à combattre l'ascendant du grand chancelier : ses efforts n'aboutirent pour cette fois qu'à donner à son ennemi un nouveau sujet de triomphe. *Guldenlew* fut envoyé en Norvège sous quelque prétexte honorable que fournissoient les fonctions de la vice-royauté.

CHRETIEN V. 1674.

L'année étoit près de sa fin, & l'électeur de Brandebourg reparoissoit sur le Rhin à la tête d'une armée qui donnoit de l'occupation à celle des François. Louis XIV obtint alors des Suédois qu'ils fissent une diversion en entrant dans les états de Brandebourg, & l'amiral *Wrangel* leur général, chargé de cette commission occupa dans les derniers jours de l'année plusieurs places de l'électeur.

Cette irruption ne pouvoit être justifiée ; elle donnoit à l'électeur le droit le plus évident de réclamer les secours promis par le dernier traité d'alliance avec le Dannemarc : c'est ce que firent aussitôt des ministres

CHRETIEN V. 1674.

que ce prince envoya à Copenhague, pendant que lui-même réclamoit l'exécution d'un traité semblable auprès des Etats-Généraux.

Les Suédois envoyoient de leur côté un ambassadeur à Copenhague pour contrebalancer les efforts de l'électeur. C'étoit l'amiral Brahé. Il devoit solliciter le roi de rester neutre, & même lui offrir l'alliance de la Suède & lui demander sa sœur pour le jeune roi de Suède Charles XI. Le roi n'étoit point disposé à accorder sa sœur à ce prince ; mais sa mère fut enfin obtenir son consentement, secondée par *Griffenfeld* qui ne souhaitoit pas la guerre, & qui se flattoit que ce mariage pourroit la prévenir. On laissa donc dormir pour le moment les prétentions, les intérêts & les querelles politiques. On se contenta d'une promesse que les Suédois ne commettroient pas des hostilités en Brandebourg, & on ne parla plus que du mariage qui fut conclu avec toutes les cérémonies & les fêtes d'usage.

A peine la princesse Danoise, Ulrique Eléonore, étoit-elle promise, qu'on apprit que non-seulement les

Suédois avoient recommencé les hoſtilités contre le Brandebourg, mais qu'ils le ravageoient avec la plus grande barbarie. Cette nouvelle fit hâter les armemens en Dannemarc, retardés par la lenteur des alliés & ſurtout par celle de l'Eſpagne à payer les ſubſides promis. La flotte Danoiſe fut portée juſques au nombre de 42 vaiſſeaux, & l'armée d'obſervation campée près de *Rendsbourg*, à vingt mille hommes. C'étoit-là que le roi qui voiloit encore ſes projets vouloit porter ſes premiers coups. Il ſentoit que c'eut été s'expoſer aux plus grands dangers que d'aller porter au loin des ſecours à ſes alliés, en laiſſant au ſein de ſes propres états un prince qui, comme le duc de Gottorp, avoit les moyens, le deſir & l'engagement poſitif de croiſer toutes ſes meſures, & de ſervir les deſſeins de ſes ennemis. CHRETIEN V. 1674.

Ce fut ſous ces triſtes auſpices que ſe fit le mariage de Charles XI avec la princeſſe Danoiſe. Auſſitôt qu'elle fut arrivée en Suède, Chrétien ſe rendit en Holſtein où il paſſa ſon armée en revue ; ainſi tout alloit changer de face chez les nations du

CHRETIEN V. 1674.

Nord qui jusques à ce moment semblaient n'avoir qu'à rester spectatrices tranquilles des querelles de celles du midi. Alors les Hollandois déclarèrent la guerre à la Suède, à la sollicitation de l'électeur. L'empereur & l'Empire imitoient cet exemple. Les Russes méditoient une invasion du côté de la Livonie & de la Finlande. Et l'électeur lui-même se rapprochoit à grands pas de ses états, qui avoient à chaque instant un plus pressant besoin d'être secourus.

A son arrivée en Holstein, le roi dans sa qualité de duc en convoqua les états pour leur demander un subside & trois régimens; mais les états lui refusèrent formellement sa demande; refus qui lui fut si sensible qu'il ne les convoqua plus dès-lors, & qui acheva de l'aigrir contre le duc de Gottorp aux conseils & aux mauvaises dispositions duquel il l'attribua.

Il dissimula cependant cette injure, car on ne peut guères douter qu'il n'eut dès-lors le projet de se venger du prince, ou plutôt de s'assurer de lui, de manière à n'en avoir

rien à redouter durant le cours de la guerre qui s'allumoit. Ce deſſein avoit été formé peut-être du moment qu'on avoit ſu dans quels dangereux engagemens le duc étoit entré avec la Suède, & ils étoient de nature à exiger en effet des meſures très-promptes & très-ſecrètes ſi on vouloit en prévenir l'effet. CHRETIEN V. 1674.

La ducheſſe épouſe de ce duc avoit été invitée à ſe rendre à Copenhague par la reine douairière ſa mère, & elle avoit accepté cette invitation. Le roi propoſa de ſon côté une entrevue au duc. Ces princes ſe virent d'abord à *Flensbourg* & à *Gottorp* où le duc reçut le roi. Enſuite le roi fit inviter le duc à ſe rendre auprès de lui à *Rendsbourg*, fortereſſe qui lui appartenoit, & où ils devoient traiter de leurs affaires de concert avec leurs miniſtres reſpectifs. *Griffenfeld* avoit accompagné le roi, & quelques perſonnes ont conjecturé que c'étoit lui qui avoit formé le plan que nous allons voir exécuter. Ce fut lui en effet qui fit ſolliciter le duc de venir en perſonne à *Rendsbourg*, ſous prétexte que toutes les conférences qu'il avoit eues avec ſes

CHRETIEN V. 1674.

miniſtres n'avoient abouti qu'à de violentes altercations, & que ſa préſence ſeule pouvoit leur faire prendre une plus favorable tournure. Mais, ſelon *Puffendorff*, l'électeur de Brandebourg étoit le véritable auteur de ce deſſein ; c'étoit lui du moins qui avoit conſeillé au roi de s'aſſurer, par une ſurpriſe, de la perſonne d'un prince dont il n'avoit rien que de dangereux à attendre, ſurtout ſi dans le cours de la guerre il éprouvoit quelque revers.

Le duc ſe rendit ſans défiance à *Rendsbourg* le 25 Juin. On l'y reçut avec de grands honneurs & au bruit de toute l'artillerie de la fortereſſe.

Le lendemain le roi reçut un courier de l'électeur de Brandebourg qui lui apportoit la nouvelle de la victoire que ce prince venoit de remporter ſur les Suédois à *Fehrbellin*, & de la diſperſion de leur armée. L'électeur communiquoit auſſi au roi l'ordre donné par la régence de Suède au général Suédois de ſecourir de toutes ſes forces le duc de Gotterp, dès qu'il en auroit beſoin, & d'empêcher la jonction des Danois & des Brandebourgeois. L'original

de cet ordre avoit été trouvé dans le bagage du général vaincu.

CHRETIEN V. 1674.

Sur cette nouvelle le roi fit fermer les portes de *Rendsbourg*, & ayant pris l'avis de ſon conſeil, il fit déſarmer le duc & ſa ſuite, & préparer une déclaration de guerre contre la Suède.

Après cela il notifia ſa réſolution au duc, & ayant appelé ſes miniſtres, il leur déclara que la guerre qu'il alloit faire aux Suédois l'obligeoit à exiger de leur maître qu'il lui remît ſes fortereſſes de *Tonningen*, de *Stapelholm* & de *Gottorp*, qu'il s'engageât à pourvoir l'armée Danoiſe de munitions de bouche, & à lui aſſurer des quartiers d'hiver; à ne pas s'oppoſer à ce qu'il levât des ſubſides dans les duchés; enfin qu'il promît formellement pour lui & ſa maiſon de renoncer à tout acte hoſtile contre le Dannemarc. En retour le roi s'offroit de traiter avec le duc des autres objets qui étoient en litige entr'eux, & de lui céder ſa portion d'*Oldenbourg* pour une ſomme de 250 mille écus. Le duc ſe récria d'abord ſur la dureté de ces propoſitions. Il offrit ſeule-

ment de consentir à la levée de quelques impôts en faveur du roi, & de lui céder ses troupes : mais il falloit au roi de plus grandes sûretés. Il fit donc occuper par son armée les états du duc, & donner une garde à son frère l'évêque de *Lubeck* qui étoit à *Gottorp* ; après quoi ayant fait ouvrir les portes de la forteresse, il fit dire au duc qu'il étoit libre de sortir, mais qu'il alloit le suivre avec son armée, & faire le siége de ses forteresses.

CHRETIEN V. 1674.

Effrayé de cette menace le duc resta à Rendsbourg & fit de nouvelles propositions qui ne paroissant point encore satisfaisantes au roi furent rejetées, & enfin il se détermina à accepter ce qu'on lui offroit, & à signer cette convention trop fameuse qui a souvent été rappelée depuis, & citée dans l'histoire du Nord sous le nom de *convention* de *Rendsbourg*.

Le 3ome. Juin. 1675.

Par cet accord le duc reconnoissoit pour toujours le droit du roi, comme duc, de lever des taxes dans les duchés, & il lui cédoit jusques à la fin de la guerre sa forteresse de *Tonningen*, & toutes ses troupes au nombre d'environ quatre mille hom-

mes. Ils parurent reconciliés à ces conditions. l'évêque de Lubeck vint voir ſon frère, & ils paſsèrent même encore quelques jours l'un & l'autre avec le roi, qui chercha à adoucir par ſes diſcours & par des amuſemens ce que leur ſituation avoit de pénible. Le duc approuvoit, dit-on, ce que le roi alléguoit pour ſa juſtification. Il retourna à Gottorp dans ces diſpoſitions pacifiques, du moins en apparence, laiſſant à *Rendsbourg* des miniſtres qu'il avoit autoriſés à régler d'autres points importans de concert avec le comte d'Ahlefeld chargé des pleins pouvoirs du roi.

CHRETIEN V. 1675.

Le roi demandoit encore en effet au duc de Gottorp qu'il ſe ſoumît de nouveau à tenir ſa portion du duché de *Sleswick* à titre de fief relevant de la couronne de Dannemarc, à reſtituer au roi le bailliage de *Swabſted*, à lui céder le droit de lever des impôts dans les duchés, ſelon ſon bon plaiſir, à promettre de ne contracter aucune alliance étrangère ſans ſon approbation. Ces conditions nouvelles parurent inacceptables aux miniſtres du duc, mais le comte d'Ahlefeld s'étant adreſſé immédiatement au duc

CHRETIEN V. 1675. Le 10me. Juillet.

lui-même, ce prince les signa sans difficulté, & rendit de même au roi l'acte par lequel Fréderic III avoit renoncé au droit de souveraineté de sa couronne sur le duché de *Sleswick*.

Ce prince ne s'en tint pas là, & soit qu'il voulût ôter au public toute idée qu'il agissoit par contrainte, soit qu'il ne se crut pas en sureté, lui ou la ducheſſe son épouse qui étoit encore en Dannemarc auprès de sa mère; lorsque le roi fut de retour à Copenhague, il lui écrivit une lettre où il lui exprimoit toute sa satisfaction d'être reconcilié avec lui, & de voir la confiance rétablie entre les deux branches de la famille. Il concluoit en l'assurant de ses dispositions à affermir cette union par tout ce qui seroit en son pouvoir.

C'est ici que finit pour le moment cette affaire extraordinaire; elle fut représentée presque partout sous les couleurs les plus odieuses & les plus défavorables à la réputation du roi & de ses ministres; ceux-ci la justifièrent par la nécessité où les avoient mis les desseins hostiles du duc & de ses alliés. Ils opposoient ses *complots* à la *surprise* qu'on lui avoit

faite, mais ce qu'ils alléguoient sans doute de plus plausible, c'étoit la surprise semblable à quelques égards dans ses circonstances, mais beaucoup plus considérable par ses effets, que les Suédois de concert avec son allié le duc de Gottorp avoient faite au roi de Dannemarc en 1658, lorsque violant inopinément, & sans cause suffisante un traité tout récent, ils l'assiégèrent dans sa capitale, & le forcèrent de souscrire aux conditions les plus dures & les plus humiliantes. CHRETIEN V. 1675

Le roi prit ensuite toutes les mesures nécessaires pour s'assurer des duchés; il fit occuper les postes & les passages les plus importans du Holstein, & envoya dix mille hommes camper entre *Trittau* & *Hambourg*. Le sénat de cette ville fut très-effrayé de ce mouvement; il sentoit que sa conduite précédente n'avoit pas dû plaire au roi, dont il avoit bien moins favorisé les intérêts que ceux du duc & des Suédois. Il chercha à l'appaiser en gagnant *Grifsenfeld* par des présens, & en éloignant celui de ses membres qui pouvoit lui être le plus suspect.

D'autres soins appeloient ailleurs

CHRETIEN V. 1675.

Chrétien V. Les flottes & les armées des puiſſances belligérantes étoient partout en mouvement. Et lui-même déclaroit formellement la guerre au roi de Suède Charles XI. Nous n'expoſerons que d'une manière ſommaire & rapide les divers événemens de cette guerre ; des détails plus étendus ne ſauroient intéreſſer qu'un très-petit nombre de lecteurs. Il leur ſuffit qu'on leur faſſe connoître les événemens qui ont eu des ſuites importantes, & qu'on leur indique les réſultats d'une campagne. L'hiſtoire militaire eſt un genre particulier. Il exige des écrivains initiés dans la ſcience de la guerre, & ne peut intéreſſer que ceux qui la cultivent par goût ou par état.

Une petite eſcadre Hollandoiſe avoit joint celle de Dannemarc, dès le commencement de l'été ; ainſi réunies elles croiſoient ſur les côtes de la Poméranie, pour couper la communication entre cette province & la Suède. C'étoit la Poméranie en effet que le roi s'étoit enfin décidé à attaquer contre le conſeil de *Griffenfeld* qui lui avoit fortement conſeillé d'attaquer les Suédois en Sca-

nie, où le Dannemarc avoit encore des partisans, & où les Suédois n'étoient pas prêts à le recevoir. Mais l'électeur de Brandebourg qui vouloit conquérir la Poméranie Suédoise avoit prévalu sur *Griffenfeld*, & il fut puissamment secondé à cet égard par les généraux Danois qui étoient tous jaloux du crédit du ministre & de la supériorité qu'il affectoit sur eux. Il est vraisemblable cependant que *Griffenfeld* avoit raison, & que le roi eut bien mieux fait de suivre son avis. Ce ministre avoit sans doute un génie supérieur, mais comme il n'arrive que trop à ses pareils, son orgueil révoltant rendoit souvent son habileté inutile, parce qu'il engageoit les autres à lui refuser la justice qu'il méritoit.

CHRETIEN V. 1675.

Le roi ne négligea pourtant pas ses propres intérêts en rendant un service si essentiel à l'électeur. Il se fit promettre *Wismar*, port de mer & forteresse importante, située dans le Mecklenbourg, mais qui avoit été donnée à la Suède par le traité de Westphalie. L'électeur lui céda aussi ses droits sur la principauté de *Rugen*; & il s'engagea à ne pas mettre

CHRETIEN V. 1675.

bas les armes que la Suède ne lui eut restitué toutes ses conquêtes, promesses ordinaires aux princes qui ont besoin d'un allié, & qui suppose deux choses bien incertaines, la possibilité & la volonté de les remplir.

Dans cette espérance Chrétien poussa vivement la guerre en Poméranie, & de concert avec l'électeur il en chassa presqu'entièrement les Suédois. Ceux-ci ne pouvoient aisément défendre une province aussi éloignée, & cela même eut dû convaincre le roi combien peu il lui convenoit de s'épuiser pour y faire des conquêtes. Des acquisitions bien moins étendues dans la Scanie, & surtout dans les duchés de *Sleswick* & de *Holstein*, lui eussent infiniment mieux convenu. Mais cette vérité si simple n'étoit pas encore reçue dans les cabinets des princes. Inutilement voyoit-on l'Espagne affoiblie par des possessions éloignées qu'elle défendoit avec obstination, & par des efforts qui l'accabloient.

Le siége de *Wismar* fut réservé à l'armée Danoise, parce que cette ville devoit appartenir au roi. Il commença

commença au mois d'Octobre. La défenſe opiniâtre de la garniſon & de la bourgeoiſie, des pluies exceſſives, les ſecours que les Suédois tentèrent d'y jeter, tout cela le rendit long & difficile. *Griffenfeld* empêcha qu'il ne fut levé, malgré la plupart des généraux las & rebutés. Il avoit promis au roi que la place ſe rendroit avant la fin de l'année. En effet les Danois ayant donné l'aſſaut & le général Nicolas Roſencrantz s'étant logé dans un des principaux ouvrages, la garniſon demanda à capituler, & étant ſortie avec les honneurs de la guerre que ſa bravoure lui avoit mérités, le roi y fit ſon entrée avec la reine qui ne l'avoit point quitté durant toute la campagne, & l'avoit accompagné à cheval dans toutes ſes marches.

CHRETIEN V. 1675.

le 16me. Décemb.

Après avoir laiſſé une garniſon à *Wiſmar*, & occupé *Roſtock*, *Ribnitz*, *Damgarten*, le roi penſoit à tenter la conquête de l'isle de *Rugen* quoique *Stralſund* qui la défend fut encore entre les mains des Suédois, mais *Griffenfeld* le détourna de ce deſſein. Il avoit eu des avis ſecrets d'un projet des Suédois pour faire

CHRETIEN V. 1675.

une descente en Sélande dès que le *Sund* seroit pris par les glaces, & il détermina par cette raison le roi à retourner à Copenhague. Des services de cette importance le soutenoient avec raison dans la faveur du roi, malgré ses défauts, son ambition, & les efforts toujours plus violens de ses ennemis. L'électeur de Brandebourg persuadé de ses talens, & considérant sa faveur, tâchoit de se l'attacher de plus en plus, & après la conquête de l'isle de *Wollin* (à l'embouchure de l'Oder), il la lui donna en fief avec l'espérance de la faire ériger en principauté.

Les escadres Danoises n'étoient pas restées oisives. L'amiral *Adeler* occupa l'isle de *Hveen* qui n'est connue dans le monde que par *Tycho Brahe*, mais que sa situation dans le *Sund* rend importante en temps de guerre. Il ne put livrer bataille à la flotte Suédoise comme il le souhaitoit, & la tempête qu'il eut le temps de prévenir, détruisit une partie des vaisseaux ennemis. Ce fut là le dernier service que rendit ce grand homme de mer. Il mourut peu de

jours après à Copenhague, âgé seulement de 53 ans. CHRETIEN V. 1675.

Guldenlew vice-roi de Norvège avoit formé de son côté une petite armée de soldats & de milices de Norvège avec laquelle il fit des courses jusques à *Gothenbourg* sans pouvoir prendre cette place importante. Les Suédois essuyèrent de plus grandes pertes dans leurs duchés de Brême & de Verden. Trois mille Danois aux ordres du général Baudissin s'étant réunis aux troupes des ducs de Lunebourg, de Brandebourg & de l'évêque de Munster, soumirent presque entièrement ces provinces. Les Danois prirent *Carlstadt* au cœur de l'hiver, & le roi voulut se réserver cette place pour lui, parce qu'elle avoit été bâtie par les Suédois sur le territoire d'*Oldenbourg*, dans un endroit où elle commandoit la navigation du *Weser*. Cette prétention & d'autres sujets de jalousies divisèrent les confédérés. L'évêque de Munster prétendoit garder à lui seul tout ce qu'il avoit conquis. L'empereur, que le zèle de la religion catholique n'abandonnoit pas dans la recherche de ses intérêts tempo-

Le 5me. Novemb. 1675.

le 12me. Janvier. 1676.

rels, le favoriſoit. Le roi déſiroit de garder *Carlſtadt* & *Stade*, qui étoient les clefs du pays. Le prince d'*Orange*, depuis Guillaume III, n'épargnoit rien pour concilier ces différends infiniment nuiſibles aux intérêts de la ligue qu'il avoit formée contre la France & la Suède.

CHRETIEN V. 1676.

C'étoit dans ces circonſtances critiques que Charles XI roi de Suède, ayant atteint l'âge de majorité, avoit pris en main les rênes du gouvernement. Il trouvoit à ſon avénement un tréſor épuiſé, une flotte, une armée en mauvais état, ſa cour & le ſénat remplis de factions & de cabales, ſes provinces envahies preſque de tous côtés par ſes voiſins; mais ce furent probablement ces cabales, & cette guerre même qui le ſauvèrent, & contribuèrent à ſon élévation. La nation étoit en général fatiguée des diviſions des grands, de leur deſpotime, & de leur hauteur. Les attaques de ſes ennemis avoient excité ſon reſſentiment & allumé chez elle un déſir de la guerre pour laquelle ſon penchant naturel eſt toujours prêt à ſe réveiller. *Charles* profita de ces circonſtances; il créa un con-

Le 23me. Août 1676.

seil privé de quatre ministres qui eut toute sa confiance, & ne communiqua plus rien au sénat, & il alla lui-même prendre le commandement de son armée; il sentit sans doute tout jeune qu'il étoit, que c'est là que les rois des nations les plus libres deviennent des maîtres & des despotes; c'est en effet dans les camps qu'est née la puissance absolue d'un seul; le plus ou moins de bonheur ou d'habileté prolonge son existence dans les temps de paix. CHRETIEN V. 1676.

Chrétien instruit des dispositions de son ennemi comprit qu'il songeoit à porter le théâtre de la guerre dans le voisinage de ses états. Il s'occupa tout l'hiver à se mettre en posture, non-seulement de les défendre, mais d'attaquer les Suédois à son tour. Il eut au printemps plus de 50,000 hommes de troupes de terre en état d'agir, douze mille défendoient ses places fortes, quatorze mille campoient sous *Cronenbourg* au détroit du Sund, & vingt-cinq mille étoient en Norvège, en Poméranie, ou dans l'état de Brême, occupés à attaquer ou à défendre seuls ou de concert avec les alliés; il prit outre cela six mille

CHRETIEN V. 1676.

hommes des troupes de *Heſſe-Caſſel* à ſa ſolde, & ſa flotte fut plus conſidérable qu'elle n'avoit encore été juſques alors. Le commandement général en fut donné au fameux général Hollandois *Corneille Tromp* qui avoit ſous lui Nicolas *Juel*, amiral Danois recommandable par ſa valeur & ſon expérience.

Quoique les ſubſides d'Eſpagne & de la Hollande payaſſent une partie de ces dépenſes, on ne peut douter que les ſujets n'en ſentiſſent le poids. Il fallut enlever aux arts & aux métiers un grand nombre de ſujets utiles pour former de ſi grandes armées; il fallut auſſi employer des moyens de rigueur pour empêcher les bourgeois de Hambourg de fournir des ſecours aux Suédois. Le roi fit lever pour cet effet un petit fort ſur le territoire & à la vue de cette ville.

On avoit trouvé dans les places fortes du duc de Gottorp des munitions de guerre. Le roi les fit conduire dans ſa fortereſſe de *Gluckſtadt*, & comme *Tonningen*, la principale de ces places étoit d'une vaſte étendue, & eut trop coûté à garder, il ordonna qu'elle fut raſée. *Tondern*

& *Stapelholm* eurent le même ſort. Le duc outré de voir périr dans quelques jours le fruit d'un travail de pluſieurs années, & de perdre avec *Tonningen* une fortereſſe dont la conſtruction lui avoit coûté des millions, ne put plus dès ce moment garder aucune meſure avec le roi. Il fit publier des écrits très-injurieux à ce prince, où la dernière convention étoit repréſentée comme l'ouvrage de la violence. Le roi vivement offenſé lui fit demander ſi c'étoit par ſes ordres que l'on répandoit ces libelles, & ſur la réponſe ambigue du duc, il lui déclara que puiſqu'il lui refuſoit la ſatisfaction qu'il avoit droit d'exiger, il alloit ſe faire juſtice à lui-même, en s'aſſurant des auteurs de ces libelles, qui n'avoient en vue que d'exciter de nouveaux troubles, & dont les dangereux conſeils ne tendoient qu'à rallumer la guerre. Il aſſuroit en même temps le duc qu'il n'avoit rien à craindre pour ſa perſonne, & dans le deſſein de l'en convaincre, il fit retirer les troupes qui étoient à *Gottorp* & à *Sleſwick*, & lui offrit toutes les ſûretés qu'il pouvoit déſirer.

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

On apprit en même temps que le principal ministre du duc, *Kielmansegg* & ses trois fils qui occupoient tous dans ses états des places de confiance, avoient été arrêtés & conduits dans la citadelle de Copenhague. *Kielmansegg*, né comme *Griffenfeld* dans l'ordre de la bourgeoisie, s'étoit élevé comme lui par ses grands talens à la place de premier ministre, & jouissoit de toute la confiance de son maître. Le roi lui imputoit la partialité avec laquelle le duc s'étoit declaré contre lui, ses intrigues, ses liaisons avec les Suédois, & enfin les libelles qui l'avoient si vivement offensé. Sa vengeance fut plus grande qu'il ne le désiroit sans doute lui-même; car peu de temps après qu'il eut été arrêté, une mort subite termina les jours de ce ministre estimé de ses ennemis eux-mêmes, & recommandable en effet par son habileté, & surtout par plusieurs établissemens utiles en faveur des pauvres & des orphelins, & par la fondation de l'université de *Kiel*.

Allarmé de ces nouvelles, le duc qui étoit alors à *Eutin* avec son frère l'évêque de *Lubeck*, se retira

en diligence à Hambourg, & de-là il écrivit au roi qu'il révoquoit tout ce qu'il avoit promis au roi par la convention de *Rendsbourg*, & proteſtoit contre tout ſon contenu comme lui ayant été arraché par la violence. Il offroit cependant de traiter avec le roi, & de tenir de lui le duché de *Sleſwick*. Le roi témoigna ſa ſurpriſe d'une proteſtation ſi tardive, & contredite par tant d'actes antérieurs qui avoient prouvé un acquieſcement volontaire à la convention. Les offres du duc ne répondant pas d'ailleurs à ſes eſpérances, il les rejeta, & peu de temps après le conſeil Aulique ayant rendu un nouveau décret contre le duc relativement à ſes prétentions à la ſucceſſion d'*Oldenbourg*, le roi prit poſſeſſion de ce comté, & s'y fit prêter ſerment de fidélité. Il avoit acquis les droits du duc de *Plæn* à qui ce pays avoit été adjugé, en lui donnant en échange le duché de *Norbourg*. Ce ne fut pas tout cependant. Le roi fit ſaiſir la partie du duché de *Sleſwick* qui relevoit du duc de *Gottorp*, fondé ſur ce que ce prince avoit refuſé de lui en deman-

CHRETIEN V. 1676.

Le 25me. Août. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

der l'inveſtiture, dans le terme preſcrit, & conformément à un article de la convention de *Rendsbourg*.

Pendant que les démêlés des deux princes s'aigriſſoient ainſi de plus en plus, il ſe faiſoit un grand changement à la cour de Dannemarc. Au milieu de tous ſes ſuccès, au faîte de la grandeur, & dans le moment où il ne ſongeoit qu'à s'élever encore, le comte de *Griffenfeld*, avoit été inopinément arrêté dans l'anti-chambre du roi : le général *Arensdorff* ſon ennemi particulier lui ayant ôté ſon épée, l'ordre & le portrait du roi, le fit tranſporter ſur un bateau à la citadelle, eſcorté par quelques ſoldats. Toutes ces circonſtances le jetèrent dans une grande conſternation, en même temps qu'elles répandirent une joie générale dans la capitale où il étoit haï de la bourgeoiſie même, preſqu'autant que de la nobleſſe.

Le 20me. Mars

Il eſt difficile ſans doute qu'un favori ne ſoit pas envié, & par conſéquent haï ; mais c'eſt autant parce qu'il eſt difficile de ne pas abuſer d'une grande faveur que par la faute de ceux qui l'envient. Quelques-uns

de ſes parens & de ſes amis furent arrêtés en même temps, & ſon principal ſecrétaire fut ſi effrayé qu'il eut une attaque d'apoplexie : mais ce qui étonna le plus, ce fut que *Terlon* & *Liliencron*, ambaſſadeurs de France & de Suède, ſe préparèrent à partir au moment où ils apprirent cette nouvelle, & ne furent retenus que par un ordre du roi : la maiſon du priſonnier fut auſſitôt viſitée avec ſoin. On y trouva entr'autres choſes quinze cent mille écus en monnoies de France & d'Angleterre, pluſieurs lettres & requêtes adreſſées au roi qui n'étoient pas ouvertes, des lettres que s'étoient écrites les miniſtres de France, de Suède & de Holſtein, ſous le couvert du comte, dans l'une deſquelles il promettoit à l'ambaſſadeur de France de ne pas reveler le ſecret de ce qui ſe paſſoit entre la France & la Suède, enfin des almanacs de poche, à la marge deſquels il avoit écrit les plus ſecrètes réſolutions du roi avec des remarques ſouvent très-critiques. Tout cela fit d'abord préjuger qu'il trahiſſoit ſon maître & qu'il étoit vendu à ſes ennemis. La

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

ligue puiſſante formée contre lui, à la tête de laquelle étoient les comtes *Guldenlew*, d'*Ahlefeld*, de *Knuth* & le duc de *Plœn*, n'épargnoit rien pour confirmer ce ſoupçon. Ses biens furent ſéqueſtrés. On renvoya à l'électeur de Brandebourg les lettres par leſquelles il lui avoit donné l'inveſtiture de l'isle de *Wollin*. Sa place de grand chancelier fut donnée à ſon plus grand ennemi le comte d'*Ahlefeld*, & comme il parut d'abord que le comte avoit reçu des préſens de toutes mains, le roi prit cette occaſion de publier un édit qui défendoit ce genre de corruption ſous les peines les plus ſévères, & même en certain cas en faiſoit un crime capital. Il nomma enſuite une commiſſion de 23 juges pris entre les membres du tribunal ſuprême, & préſidés par le vice-chancelier *Vind*, dont *Griffenfeld* avoit été anciennement ſecrétaire; & pour aider le *procureur*, ſoit *fiſcal général* dans ſes fonctions, on fit venir de Hambourg un juriſconſulte de réputation nommé *Mauritius*. A l'égard de *Griffenfeld* il n'eut d'autre défenſeur que

lui même (1). Les principales charges alléguées contre lui, outre ce que nous venons de rapporter, étoient qu'il avoit reçu de l'argent de diverſes perſonnes pour obtenir des emplois ou de la faveur dans des procès, qu'il avoit entretenu une correſpondance avec les ennemis du roi, qu'il avoit détourné le roi d'arrêter le duc de *Gottorp*, & de ſe ſaiſir de ſa perſonne, qu'il avoit voulu perſuader au roi de faire avec le duc un échange très-déſavantageux à ſa majeſté, dans l'eſpérance que le duc lui donneroit des terres aſſez conſidérables pour s'ériger en Holſtein un comté qui ne releveroit que de l'Empire; qu'il avoit obligé l'électeur de Brandebourg à lui donner l'isle de *Wollin* en le menaçant de faire déclarer le roi contre lui, qu'il avoit auſſi obligé l'empereur, ſans l'aveu du roi, à l'élever à la dignité de comte d'Empire, qu'il avoit aſpiré à ſe faire donner une pairie en Angleterre, qu'il avoit expoſé les ſecrets du roi en les écri-

CHRETIEN V. 1676.

(1) Voyez les portraits hiſtoriques des hommes illuſtres de Dannemarc, par *Hoffman*.

CHRETIEN. V. 1676.

vant dans des almanacs de poche ; qu'il n'avoit pas exécuté divers ordres que le roi lui avoit donnés, qu'il avoit ſouvent conféré des emplois à d'autres qu'à ceux à qui le roi les deſtinoit, enfin qu'il avoit empêché le roi d'examiner les comptes de la tréſorerie. Nous ſupprimons d'autres griefs de moindre importance. Il paroît que ceux qu'on vient de citer n'étoient pas tous bien fondés. *Griffenfeld* ſe juſtifia ſur pluſieurs d'une manière victorieuſe qui impoſa ſilence à ſes juges ; il avoua qu'il avoit reçu des préſens de quelques perſonnes pour des emplois, après qu'il les leur avoit fait obtenir, mais il ſoutint qu'il ne les avoient jamais obtenus qu'après avoir donné des preuves de leur capacité, & il allégua ces preuves, ſi du moins on peut donner des preuves de pareilles choſes. Il avoua qu'il avoit auſſi reçu des préſens de quelques étrangers, & en particulier de *Kielmanſegg* & des magiſtrats de *Hambourg*, mais il ſoutint que c'étoit avec la permiſſion du roi qui avoit ri lui-même de leur généroſité intéreſſée. Il ſe juſtifia de ſes négociations avec le duc de Holſ-

tein, en ſoutenant que ce n'avoit été qu'une ruſe pour lui donner le change, & il en fournit des preuves ſatisfaiſantes. Il en appela au témoignage de l'électeur de Brandebourg lui-même pour contredire ce qu'on avançoit des prétendues menaces qu'il lui avoit faites, & à celui de l'empereur pour prouver que c'étoit à ſon inſçu que ce prince l'avoit fait comte d'Empire. Les monnoies étrangères trouvées chez lui étoient la valeur des diamans & des bijoux que le roi lui avoit donnés en différens temps, & qu'il avoit vendus. Il tourna en ridicule ce que l'on avoit dit au ſujet de la pairie d'Angleterre, alléguant que cette accuſation n'avoit d'autre fondement que les éclairciſſemens qu'il s'étoit fait donner ſur les priviléges attachés à cette dignité, & qu'en ayant demandé de ſemblables ſur les dignités de grand d'Eſpagne & de cardinal, on pourroit l'accuſer avec autant de raiſon de les avoir recherchées. Il allégua auſſi que le roi lui avoit accordé un pardon formel, il y avoit ſept mois pour tout ce qu'il avoit pu faire d'irrégulier antérieurement à cette épo-

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

que. En effet on trouve dans l'hiſtoire de *Holberg*, une lettre que ce prince écrivit à *Griffenfeld* (1) pour lui faire des reproches de ce qu'il lui manque d'égards, de ce qu'il s'empare de toute l'autorité réelle, & ne lui en laiſſe que l'apparence, de ce qu'il le contredit trop hardiment, de ce qu'il lui tient de trop longs diſcours, & répète trop ſouvent les mêmes choſes, de ce qu'il tâche de le détourner de s'occuper de la guerre & des affaires militaires, enfin de ce qu'il reçoit des préſens malgré ſes défenſes. Le roi finit cette lettre en lui pardonnant le paſſé, & en lui recommandant d'être plus circonſpect à l'avenir. Cette lettre peut répandre quelques jours ſur la cauſe des diſpoſitions où le roi ſe trouvoit à ſon égard pendant qu'il le faiſoit juger. Il eſt évident qu'elles étoient anciennes, & que de nouveaux incidens, la hauteur révoltante de *Griffenfeld*, accrue par ſes ſuccès, & ſurtout les inſinuations & les intrigues de ſes ennemis eurent la plus grande part à ſa chûte.

(1) V. T. 3. à l'an. 1677. Cette lettre eſt dattée de *Rendsbourg* du 21 Août 1675.

Ses juges furent partagés. Tous à la vérité prononçoient qu'il s'étoit oublié, & qu'il méritoit une punition, mais *Wind* vice-chancelier, *Scheel* conſeiller privé, *Vinding* conſeiller d'état, Pierre *Laſſon juſticier* opinèrent que, ſelon les loix, il ne méritoit pas de perdre la vie, & ils prièrent le roi de les diſpenſer de ſigner l'arrêt de ſa mort, ce qui leur fut accordé. Cependant *Laſſon* dont le motif pour conclure à la grâce étoit que l'accuſé aſſuroit avoir obtenu du roi la permiſſion de recevoir des préſens des puiſſances étrangères étant allé au roi pour lui demander ſi ce fait étoit vrai, & le roi l'ayant nié, *Laſſon*, dis-je, ſe joignit alors aux neuf autres juges qui concluoient à la mort, acte qu'il ſe reprocha enſuite publiquement & avec amertume dans ſes derniers momens. Ainſi le tribunal prononça avec une grande pluralité le 26 Mai, que *Griffenfeld* perdroit ſes biens, ſes emplois, ſes dignités & auroit la tête tranchée. Il reçut cette nouvelle ſans en paroître fort ému. Il ſe prépara à la mort avec réſignation & piété, & le jour de l'exécution il ſe rendit avec une

CHRETIEN V. 1676.

Le 5me. Juin.

CHRETIEN V. 1676.

contenance tranquille & assurée sur la place de la citadelle où l'échafaud étoit dressé. Il lia lui-même ses cheveux, il rejeta avec dédain le bandeau dont ou vouloit lui couvrir les yeux; & après avoir protesté en peu de mots qu'il mouroit innocent, il se mit à genoux pour recevoir le coup mortel. L'exécuteur ayant alors brisé ses armoiries en prononçant selon l'usage, *que cela ne se faisoit pas sans juste cause*, il parut plus sensible à cet affront qu'à la mort même, & changea de couleur. Cependant il se contenta de dire: *le roi me les a données, il peut me les ôter.* Au moment où l'exécuteur levoit le sabre, un aide de camp du roi s'écria: *grâce de la part de* S. M. pour *Schumacker*, & lui remit un papier qui en contenoit les conditions. *Griffenfeld* qui s'étoit relevé avec un air satisfait n'eut pas plutôt lu qu'il étoit condamné à une prison perpétuelle, qu'il retomba dans le plus grand abattement, & s'écria douloureusement que cette *grâce étoit plus dure que la mort même.* Il fit solliciter le roi de lui permettre de le servir plutôt en qualité de simple soldat, mais toutes

ſes ſollicitations & celles des deux reines en ſa faveur furent inutiles. Il fut reconduit à la citadelle & gardé étroitement pendant quatre ans, au bout deſquels on le transfera dans le château de *Munckholm* près de *Drontheim* en Norvège, où il jouit d'une plus grande liberté. Ses ennemis étoient d'autant plus intéreſſés à le tenir à cet éloignement, que le roi témoigna ſouvent combien il regrettoit ſes ſervices, & qu'il lui échappa même de dire un jour à ſes miniſtres : *Griffenfeld tout ſeul connoiſſoit mieux les vrais intérêts de mes états que tous mes conſeillers actuels enſemble.* Las de ſe bercer d'eſpérances vaines qui ne ſervoient qu'à entretenir chez lui cette ambition qui avoit fait tout ſon malheur, *Griffenfeld* s'appliqua enfin uniquement à l'étude de la morale, & inſtruit par les deux meilleurs maîtres de cette ſcience, l'âge & l'adverſité, il ſe convainquit de bonne foi de la vanité de ces honneurs dont il avoit été autrefois ſi avide. Il s'amuſa à former des jeunes gens, à traduire des maximes & des ſentences des meilleurs livres de morale étrangers, &

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

ce fut dans ces ſages occupations qu'il prolongea ſa carrière juſques en 1699. Il mourut cette année-là le 11 Mars, peu de temps avant le roi qui après l'avoir laiſſé 23 ans enfermé dans une étroite priſon venoit de lui rendre depuis quelques ſemaines une liberté qui ne pouvoit plus guères avoir de prix pour lui (1).

Il eſt temps de revenir aux opérations de la guerre qui étendit cette année ſes ravages ſur les bords de la mer Baltique, autant que ſur ceux de l'Eſcaut, de la Meuſe & du Rhin.

L'amiral *Juel* qui avoit ſuccédé à *Adeler* dans le commandement de la flotte Danoiſe ſignala ſes premières courſes par une expédition glorieuſe. Il fit une deſcente dans l'isle de *Gothlande* ſur les côtes de la Suède, il y prit la ville de *Wisby*, & *Wisbourg* château fort qui la défend, & ayant

(1) Son corps fut transféré dans l'égliſe de *Veer*, terre appartenant à ſon gendre en *Jutlande*, & on lui érigea un tombeau dont l'inſcription lui conſerve tous ſes titres. Le roi rendit à ſa fille, le ſeul enfant qu'il eut laiſſé, une partie de ſes biens.

soumis enfin l'isle entière, il se hâta de mettre cette conquête importante en état de défense. CHRETIEN V. 1676.

Cette nouvelle irrita vivement le roi de Suède. Il se fit équipper en diligence une flotte formidable sous les ordres des amiraux *Creutz* & *Ugla*. Elle étoit composée de 44 vaisseaux de ligne, & de seize d'un moindre rang; mais ce qu'elle offroit de plus remarquable étoit le vaisseau amiral nommé *les trois couronnes*, le plus grand qui existât alors, & qu'on ait peut-être vu depuis. Il portoit 134 canons, 11,000 hommes d'équipage, & trois cent cadets presque tous gentilshommes. Celle des Danois étant très-inférieure, *Juel* évita d'abord d'en venir aux mains; mais ayant été joint par l'escadre Hollandoise que l'amiral *Tromp* lui amenoit, dans laquelle étoit le *Christian*, vaisseau neuf de 90 canons, & ces forces réunies pouvant faire environ 35 vaisseaux de ligne on se prépara à une action décisive, les Danois atteignirent les Suédois près de l'isle d'*Ertholm* sur la côte de Scanie, & Le Ier. Juin. se disposoient au combat, lorsqu'un

CHRETIEN V. 1676.

accident terrible jeta le désordre & le découragement dans la flotte Suédoise. Leur vaisseau amiral ayant été jeté sur le côté par un accident, le feu prit aux poudres dans ce désordre, & il sauta avec l'amiral, son équipage & toute la jeune noblesse qui le montoit sans qu'un seul homme échappât. L'amiral *Ugla* voulut en vain sauver le reste de sa flotte par la fuite. Il fut attaqué par *Tromp*, & après une défense courageuse qui dura trois heures, il étoit sur le point de se rendre lorsqu'un brûlot Hollandois, le fit sauter, & périr comme son collégue avec 650 hommes, & son vaisseau qui portoit 96 canons. Cette seconde perte décida du sort de la journée. Les Suédois prirent la fuite vers leurs ports les plus voisins. Mais cinq de leurs vaisseaux coulèrent bas, & cinq autres, dont trois de 44 canons, furent pris. Leur perte totale fut estimée à 3600 hommes morts, 600 prisonniers, & il y eut peu de familles nobles dans le royaume qui ne fussent en deuil. Les vaisseaux Danois croisèrent quelque temps sur la côte de Scanie, & s'étant ensuite réparés dans leurs ports, ils

ne tardèrent pas à reparoître sur les mêmes côtes où le roi projetoit depuis long-temps de faire une descente. CHRETIEN V. 1676.

Elle fut favorisée par la prise de la petite ville d'*Ysted* en Scanie, & trois jours après le roi débarqua avec le même bonheur à quelque distance de *Helsingbourg* à la tête de 16000 hommes. Il fit aussitôt attaquer cette place & son château situé, sur le détroit du Sund, vis-à-vis d'*Elseneur*, & en contraignit la garnison à se rendre à discrétion après quelques jours de résistance. Cette conquête ne coûta aucune perte considérable aux Danois que celle de *Rosencrantz*, général distingué par sa valeur & par de grands services. Le roi de Suède qui s'étoit avancé jusques à *Malmæ*, n'ayant pu rassembler encore qu'une très-petite armée, fut obligé de se retirer dans l'intérieur du pays. Le 27me. Juin. Le 4me. Juillet.

La désunion qui régnoit entre les divers ordres de sa nation s'opposoit à toutes ses mesures. Le clergé & la bourgeoisie mécontens d'une guerre qu'ils n'attribuoient qu'à l'ambition de quelques membres de la noblesse,

CHRETIEN V. 1676.

l'étoient plus encore de ce que cet ordre en rejetoit sur eux le principal fardeau. C'étoit à-peu-près le même sujet de dispute qui avoit produit en Dannemarc la révolution de 1660, & il eut presque les mêmes suites pour la noblesse Suédoise, car les fautes d'autrui, & les malheurs qu'elles produisent ne corrigent presque personne. Les habitans des provinces de *Scanie*, *Hallande* & *Blekinge* étoient surtout mal disposés pour les Suédois leurs nouveaux maîtres. On leur avoit promis de leur conserver les priviléges dont ils jouissoient sous les rois de Dannemarc, & cette promesse n'étoit point observée. Leur mécontentement, les sollicitations du roi, la présence de son armée engagèrent plusieurs d'entr'eux à lui rendre d'utiles services. Les Danois allèrent de-là investir *Landscrone*, ville & port de mer défendue par des ouvrages considérables, & par une citadelle. Le commandant de *Landscrone* ayant voulu surprendre de nuit les Danois dans leur camp, fut repoussé par un corps de dragons, & le roi qui étoit présent les ayant fait soutenir par quelques

ques compagnies, ils ſuivirent de ſi près l'ennemi qu'ils entrèrent avec lui dans la ville, dont ils s'emparèrent malgré toute la réſiſtance de la garniſon. Ce qui échappa ſe ſauva à la hâte dans la citadelle qui ne ſe rendit qu'après une longue & opiniâtre réſiſtance. *Landſcrone* étoit une place forte & bien pourvue. On y trouva beaucoup de vivres & 120 pièces de canon. On y laiſſa une garniſon, & l'armée Danoiſe déjà réduite à environ 10 mille hommes, ſe porta de-là ſur *Chriſtianſtadt* dans le centre de la *Scanie* dont elle étoit regardée comme la capitale. Cette ville forte par ſon aſſiette, preſque entourée de marais, au-travers deſquels il n'y a que deux paſſages étroits, étoit encore défendue par le roi de Suède campé à peu de diſtance avec huit mille hommes. *Chrétien* ſentit que dans cet état des choſes un ſiége régulier promettoit peu de ſuccès. Il profita de la ſaiſon qui avoit preſque déſſéché le marais, & ayant fait attaquer inopinément la place de grand matin, à quatre endroits à la fois, il s'en rendit maître après quelques heures de réſiſtance.

CHRETIEN V. 1676.

le 3me. Août.

CHRETIEN V. 1676.

Ce prince ne signala pas moins dans cette journée son humanité que sa valeur. On le vit se porter partout pour empêcher les excès auxquels le soldat n'est que trop porté à se livrer dans une ville prise d'assaut. A ces premiers succès il faut joindre ceux de l'armée de Norvège, qui sous les ordres du vice-roi *Guldenlew*, avoit pris *Oddevalla* & *Vennersbourg*, & mis à contribution la Vestro-Gothie. Il faut compter aussi ceux des autres ennemis de la Suède qui continuoient à lui enlever ses meilleures places en Pomeranie & dans le duché de Brême. Dans la première de ces provinces l'électeur de Brandebourg occupa en peu de temps *Pennamunde*, *Anclam*, *Lockenitz* & *Demmin*, & il investit *Stettin*. Dans le pays de Brême l'armée des confédérés composée de Danois & des troupes de l'évêque de *Munster* & du duc de *Zelle* forma le siége de *Stade* la plus forte ville du pays, défendue par le maréchal *Horn*, un des plus habiles généraux de la Suède. Les Suédois essayèrent d'y jeter du secours du côté de la mer; mais des vaisseaux Danois les en empêchèrent, & la garnison fut obligée de rendre

la place aux confédérés, qui achevèrent ainſi la conquête du duché plus aiſément qu'ils ne purent convenir du partage après l'avoir faite. Ils furent même ſur le point d'en venir aux mains, & l'empereur ne parvint pas ſans peine à prévenir par ſa médiation les ſuites d'une querelle ſi contraire à ſes intérêts. CHRETIEN V. 1676. Le 3me. Août.

Chrétien V ſe propoſoit après un ſi heureux début de joindre ſon armée à celle de Norvège pour pénétrer dans l'intérieur de la Suède. Il falloit pour cela s'aſſurer de quelques places des provinces de *Hallande* & de *Bahus* qui ſont entre la Norvège & la Scanie : ſuivant ce plan le vice-roi de Norvège devoit aſſiéger *Bahus* & *Gothenbourg*, pendant qu'un autre général Danois nommé *Duncam* attaqueroit *Helmſtadt* la principale ville de la Hallande. Mais ce fut par là qu'échoua ce projet ſi bien concerté. Le roi de Suède marcha à grandes journées à *Helmſtadt*, jeta 8000 hommes dans la place, pourſuivit *Duncam* qui ſurpris & enveloppé dans des défilés par une armée très-ſupérieure fut fait priſonnier avec 2800 hommes. Le 18me. Août.

CHRETIEN V. 1676.

Le roi de Dannemarc voulut prendre sa revanche. Il appela à lui quelques régimens qui revenoient du siége de *Stade* & marcha à *Helmſtadt*, où il espéroit trouver encore Charles & lui livrer bataille. Mais ce prince qui attendoit des secours, se tint retranché dans un poste si avantageux qu'il fut impossible de l'y attaquer, & Chrétien après avoir donné ordre de bloquer *Helmſtadt* & *Malmœ* laissa son armée cantonnée entre ces deux villes, & retourna dans sa capitale où d'autres soins l'appeloient.

Le vice-roi de Norvège n'avoit pas été plus heureux dans ses entreprises. Il ne put prendre *Gothenbourg* ni le château de *Bahus* qui fut secouru à temps par le comte de la *Gardie*. Il abandonna aussi *Vennersbourg* qui exigeoit une nombreuse garnison, & pour que l'ennemi ne pût en profiter ou pour se venger de quelque manière, il fit entièrement raser ou brûler cette ville malgré les efforts des Suédois qui venoient à son secours, & qui furent repoussés avec perte.

Les Danois étoient, comme d'ordinaire, plus heureux dans leurs

expéditions maritimes. Leur principale eſcadre commandée par l'amiral *Tromp* croiſa long-temps ſur les côtes de Poméranie, & quoiqu'elle ne pût faire réuſſir les projets de l'électeur de Brandebourg ſur l'isle de *Rugen*, ni intercepter les ſecours que les Suédois recevoient de leurs provinces de *Finlande* ou de Livonie, elle rendit un ſervice eſſentiel au roi en lui ſoumettant une partie de celle de *Blekinge*, & en particulier la ville & le port de *Chriſtianople*, en interrompant la navigation & le commerce des Suédois, & en enlevant pluſieurs vaiſſeaux qui leur portoient des vivres & des munitions. Le roi ſouhaitoit vivement que l'on continuât des opérations ſi utiles à ſes deſſeins, mais il eut bientôt plus d'une occaſion de s'appercevoir que ceux des Hollandois étoient bien différens, & qu'ils ne le ſecondoient plus avec le même zèle. Les ſubſides promis ne ſe payoient point. Malgré ſes prières leur amiral *Evertsen* avoit ramené dès le mois de Septembre la plupart de ſes vaiſſeaux dans les ports de Hollande. Les diſpoſitions de cette république avoient changé avec les

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

circonſtances. Elle n'avoit plus à craindre d'être ſubjuguée par la France. Le théâtre de la guerre étoit éloigné de ſes frontières. De puiſſans alliés la défendoient, & d'auxiliaires qu'ils avoient d'abord été, ils étoient devenus les principaux acteurs dans cette guerre. A l'égard des affaires du Nord les Hollandois ſe retrouvoient donc dans le cas de laiſſer ſubſiſter entre le Dannemarc & la Suède une ſorte d'égalité qui ne permit ni à l'une ni à l'autre des deux nations d'aſſujettir le Sund & la navigation de la mer Baltique. On ſut bientôt qu'affermis dans ce ſyſtême, ils écoutoient déjà les propoſitions d'accommodement que leur adreſſoit la Suède. Mais nous aurons bientôt occaſion d'en dire davantage ſur ce ſujet.

Après la retraite de la plupart des vaiſſeaux Hollandois, les Danois n'eurent plus que deux petites eſcadres dans la Baltique juſques à la fin de cette année. L'une commandée par *Bielke* croiſoit à la hauteur de l'isle de *Gothlande* qu'elle devoit défendre. *Jens Rothſteen* qui commandoit l'autre alla attaquer *Carlshaven* bon port

de mer, auquel le roi de Suède avoit accordé de grands priviléges, & qui étoit défendu par un fort. Un détachement de la garniſon de *Chriſtianſtadt* conduit par *Brahe* ayant favoriſé cette attaque, le fort & la ville ſe rendirent, avec deux vaiſſeaux de guerre nouvellement conſtruits qui ſe trouvoient dans le port. Ce ne fut pas tout. Les Danois trouvèrent dans cette place une quantité de munitions, de proviſions, d'armes à feu, 301 canons qu'on venoit de fondre, & 60 autres qui défendoient le fort.

CHRETIEN V. 1676. Le 5me. Octobre.

La ſaiſon étoit déjà ſi avancée qu'on regardoit en Dannemarc la campagne comme finie. Les Suédois avoient des projets bien différens. Charles XI irrité de tant d'échecs & de pertes qu'il venoit d'eſſuyer ne penſoit qu'à s'en venger ſur les Danois par quelque coup impérvu, & dans cette eſpérance il formoit en toute diligence deux armées, l'une compoſée de ſes meilleures troupes, au nombre de vingt mille hommes, qu'il vouloit conduire lui-même, l'autre de milices qu'il confia au comte de la *Gardie*. Dès qu'elles

CHRETIEN V. 1676.

furent assemblées il se jeta sur la Scanie, & dès les derniers jours d'Octobre il étoit déjà sur les bords du Sund occupé à assiéger le château d'*Helsingbourg*, pendant que la *Gardie* ravageoit la *Blekinge*, & attaquoit, mais sans succès, la ville de *Christianople*. A la première nouvelle de ces mouvemens, Chrétien repassa le Sund, & vint se mettre aussi à la tête de son armée. Ainsi ces deux princes furent bientôt en présence, & on put juger dès-lors qu'une bataille étoit inévitable. Après s'être suivis quelque temps, de *Helsingbourg* jusques à *Malmœ* & à *Lunden*, l'ancienne capitale de la Scanie, ils campèrent l'un & l'autre près de cette ville sur des hauteurs qui n'étoient séparées que par un ruisseau. Mais le roi de Suède ayant su que ce ruisseau étoit assez fortement gelé pour ne pas devoir arrêter son armée, & voulant profiter d'un moment où elle étoit supérieure de 7 à 8 mille hommes à celle de son ennemi, il résolut de l'attaquer dès le point du jour. Le roi de Dannemarc s'avançant de son côté dans la même intention, le combat

Le 3me. Décemb.

s'engagea avec toute la vivacité qu'on devoit attendre de deux armées animées par la préſence de leurs rois, & de deux jeunes rois rivaux de gloire, pleins de feu, & de valeur. Chrétien accompagné de ſon frère le prince George conduiſoit l'aîle droite des Danois, & ayant attaqué à la tête de ſon régiment des gardes à pluſieurs repriſes l'aîle gauche des Suédois, il la fit plier enfin, la rompit, & la mit en fuite ; il lui prit ſon artillerie & une partie de ſes étendards. Mais dans le même temps Charles avoit le même avantage ſur l'aîle gauche des Danois ; le général *Sandberg* qui la commandoit, & qui avoit commencé l'attaque avec plus de valeur que de prudence, ayant été bleſſé, & mis hors de combat, les autres officiers généraux étant la plupart bleſſés ou tués, cette aîle fut miſe en déroute, & le roi revenu vainqueur ne put la rallier entièrement ; il ſoutint cependant courageuſement les efforts de toute l'armée Suédoiſe, & rompit encore une fois l'infanterie Suédoiſe avec ſa cavalerie lorſqu'enfin la nuit força les combattans à

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

se séparer. Suivant les relations les plus dignes de foi, il resta près de huit mille hommes sur le champ de bataille, & la perte des Danois fut au moins de quatre mille. (1) Les deux partis s'attribuèrent également la victoire. Les Danois se fondoient sur ce qu'ils n'avoient point quitté le champ de bataille jusqu'à la nuit, & sur l'artillerie, les prisonniers, quantité de drapeaux & d'étendards Suédois qui restoient entre leurs mains. Les Suédois pouvoient aussi alléguer en leur faveur des canons, des étendards, des prisonniers & la perte considérable de leurs ennemis en morts & en blessés. Si l'on veut que la gloire d'avoir

(1) Il est important d'observer que l'amiral *Tromp* signala aussi sa valeur dans cette journée. Il y commandoit trois mille matelots qui, encouragés par son exemple, se battirent avec beaucoup d'opiniâtreté, & le carnage fut très-grand de part & d'autre. Entre les officiers Danois morts ou blessés dans cette sanglante journée, on compta le général Charles *Arensdorff*, le général *Sandberg*, un comte *Holck*, les colonels Fréderic de *Holstein*, *Sehested*, *Levetzov*, *Œrtz*, *Brockenhusen*, ces derniers seulement blessés, *Gerstorff*, *Reventlau* officiers de cavalerie tués, un autre comte de *Holck*, *Kaas*, *Hop* blessés, &c.

bien combattu ſoit partagée entre les deux armées, les Danois n'y auront pas la plus petite part, puiſqu'ils étoient inférieurs en nombre ; ſi l'on veut au contraire juger du ſuccès d'une bataille par ſes ſuites, il paroitra qu'ils eurent du déſavantage dans celle-ci. En effet ils ſe retirèrent dès la nuit ſuivante, mais en bon ordre, & ſans être pourſuivis, ſous le canon de *Landscrone*, où la plus grande partie de leur aîle gauche avoit déjà cherché un aſile ; le roi laiſſa enſuite une forte garniſon dans cette place, & ayant repaſſé en Sélande avec le reſte de ſes troupes, il entra dans ſa capitale avec les étendards & les drapeaux Suédois qu'il fit poſer en pompe dans ſes arſenaux ; il ſe hâta en même temps de réparer les grandes pertes que ſon armée avoit eſſuyées dans le cours de cette campagne. Les Suédois reſtèrent ainſi les maîtres de la plus grande partie de la Scanie & de la Blekinge ; ils attaquèrent même avec ſuccès, malgré la rigueur de la ſaiſon, le château de *Helſingbourg* qui ſe rendit après vingt jours de ſiége, auſſi bien que *Carlskaven* & *Chriſtianople*, & ils allè-

CHRETIEN V. 1676.

Le 12me. Décemb.

Le 11me. Janvier. 1677.

Le 9 & le 26me. Février.

rent investir *Christianstad* la plus forte place du pays.

CHRETIEN V. 1676.

Au milieu de toutes ces calamités d'une guerre qui désoloit la plus grande partie de l'Europe, & de ces préparatifs qui annonçoient de nouveaux ravages, on ne laissoit pas de parler de paix. Le roi d'Angleterre avoit offert sa médiation, & elle avoit été acceptée par la plupart des puissances belligérantes. On avoit ouvert un congrès à Nimègue. Chrétien V déférant à l'invitation du monarque Anglois y avoit envoyé dès le mois de Juin un ministre nommé Juste *Hæg*, & vers la fin de l'année il avoit chargé le comte d'*Altenbourg* de s'y rendre aussi en qualité d'ambassadeur & de plénipotentiaire; mais on vit bientôt que ni le roi de France, ni le roi de Dannemarc, ni l'électeur de Brandebourg ne désiroient sincèrement la paix; Louis XIV au contraire déclaroit dans ce moment même la guerre au Dannemarc. Et Chrétien V & l'électeur favorisés jusques alors par la fortune des armes n'étoient point disposés encore à renoncer à leurs avantages & à leurs espérances. Aussi les ministres

Le 25me. Novemb.

Le 25me. Aout.

Danois ne s'empreſsèrent-ils pas beaucoup à applanir les difficultés qui s'élevoient ſans ceſſe dans le congrès ſur le cérémonial & ſur les titres. Ils en firent naître de plus graves encore en demandant pour préliminaires que les traités de Roſchild & de Copenhague fuſſent annullés, & que les choſes fuſſent remiſes entre le Dannemarc & la Suède ſur le pied où elles étoient avant ces traités; ils demandoient de plus la ceſſion de *Wismar* & de *Rugen*. La *France* exigeoit de ſon côté pour la Suède le maintien de ces traités, & le retabliſſement du duc de Holſtein. Il ſeroit inutile de développer dans toute leur étendue ces difficultés, ces prétentions, ces propoſitions de paix qui ne ſervoient la plupart qu'à prouver combien on étoit éloigné de la vouloir. Je me contenterai de citer, à l'appui de cette obſervation, les difficultés qui s'élevèrent entre les miniſtres de Dannemarc & de Suède; ces derniers objectèrent aux premiers que le roi de Dannemarc prenoit dans leurs pleinpouvoirs le titre de roi des *Goths*, *Rex Gothorum*, & que ce mot ne

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676

devoit point être écrit avec une *h*, parce qu'alors il désignoit la province de *Gothie* qui appartient à la Suède, au lieu qu'étant écrit simplement *Gotorum*, sans la lettre *h*, il signifie la *Jutlande* qui est au roi de Dannemarc; ils renouvelèrent aussi l'ancienne dispute sur l'usage des trois couronnes dans les armoiries de Dannemarc; mais enfin après bien des contestations, les ministres Danois ayant donné des assurances positives aux Suédois que ni les trois couronnes, ni la lettre *h* ne pourroient en aucun temps porter aucun préjudice à la couronne de Suède; les Suédois se contentèrent de cette explication, & cette difficulté fut abandonnée pour faire place à d'autres discussions, à-peu-près aussi vaines, mais qui devoient laisser à la fortune le temps de décider plus sérieusement de l'époque & des conditions de la paix.

Les préparatifs pour la guerre redoublèrent donc au lieu de se ralentir. Chrétien V leva douze régimens, & il fit construire en diligence un grand nombre de vaisseaux, car il désiroit surtout de conserver

la ſupériorité qu'il avoit ſur mer l'année précédente ; il fit auſſi ſolliciter vivement ſes alliés de remplir les engagemens qu'ils avoient pris avec lui, mais preſque tous manquoient ou de bonne volonté ou de pouvoir. L'Eſpagne étoit au plus haut point de l'épuiſement, la Hollande accablée de toute manière ne ſoupiroit qu'après la paix, & ne voyoit rien d'avantageux pour elle dans les conquêtes que pourroit faire le Dannemarc, l'empereur étoit plus accoutumé à tirer des ſecours de ſes alliés qu'à leur en fournir ; le roi d'Angleterre ſeul pouvoit dans ces circonſtances arrêter les progrès de la puiſſance Françoiſe, & rétablir l'équilibre de l'Europe, s'il eût voulu conſulter le vœu de ſon peuple ; mais qu'attendre d'un prince indolent, dévoué uniquement à ſes plaiſirs & ſi inſenſible à l'honneur, qu'il recevoit ſans ſcrupule une penſion de Louis XIV? Ainſi de tous les princes étrangers, les ſeuls dont l'alliance continuât à être véritablement utile au roi, ce furent l'électeur de *Brandebourg* & l'évêque de *Munſter*. Il ſe lia plus étroitement avec le premier

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

par un nouveau traité, dans lequel ils se promettoient de ne point poser les armes qu'ils n'eussent obtenu une satisfaction complète de leurs ennemis, & l'évêque de *Munster* fournit encore cette année au roi six mille hommes de ses troupes qui se joignirent à son armée en Scanie.

J'ai déjà remarqué que l'hiver ne suspendoit point les opérations de la guerre dans cette province, & que Charles avec une armée accoutumée aux rigueurs de cette saison enlevoit aux Danois une partie des conquêtes qu'ils y avoient faites. Chrétien allarmé de ces progrès repassa le Sund avec des renforts considérables, reprit le château d'*Helsingbourg*, & ayant rassemblé son armée sous les remparts de *Landscrone*, résolut de secourir *Christianstadt*, & de livrer bataille aux Suédois dont l'armée étoit très-foible dans ce moment. Mais les conseils de son nouveau favori de *Hahn* grand-veneur du royaume, lui en firent manquer l'occasion. Il paroit que plus habile à captiver les bonnes grâces de son maître qu'à les mériter par des services réels, ce favori jaloux des généraux qui

entendoient le mieux leur métier, détourna le roi de ſuivre les conſeils du baron de *Goltz*, officier diſtingué au ſervice de l'électeur de Brandebourg, auquel le roi avoit donné le commandement de ſon armée. Il eſt difficile qu'un étranger obtienne avec une place ſi relevée l'autorité & le crédit qui ſeroient néceſſaires pour la remplir. Le baron de *Goltz* eut bientôt pour ennemis les principaux officiers de l'armée Danoiſe, & ce qui étoit plus fâcheux encore, un favori trop puiſſant; on craignit ſans doute qu'il n'eût des ſuccès trop brillans. Les Suédois profitèrent des fautes de leurs ennemis; ils échappèrent à un danger inévitable, en ſe retirant précipitamment dans les forêts de la Smalande; mais ils perdirent quelqu'artillerie & quelques centaines d'hommes dans leur retraite; la ville importante de *Chriſtianſtadt* fut délivrée, & celle d'*Yſtadt* repriſe d'aſſaut.

CHRETIEN V. 1676.

Cet heureux ſuccès fut ſuivi d'un autre ſur mer. Une flotte Suédoiſe de 18 voiles étant ſortie du port de *Gothenbourg*, l'amiral Danois *Juel* la ſuivit en diligence, & l'ayant enfin

CHRETIEN V, 1677.

rencontrée à la hauteur de *Roſtock*, il l'atraqua avec onze vaiſſeaux de guerre qu'il commandoit. Il s'attacha
Le 11me. Juin. ſurtout au vaiſſeau que montoit *Siæblad*, amiral Suédois ; & après un combat des plus acharnés il le força à ſe rendre. Une partie de l'eſcadre Suédoiſe fut priſe avec lui. Le reſte ſe ſauva par la fuite. Cette journée coûta aux Suédois cinq vaiſſeaux de 74, 60, 50, 46 & 44 canons, un brûlot & deux pataches ; leur perte en morts ou priſonniers fut eſtimée de 12 à 1600 hommes, celle des Danois fut très-peu conſidérable.

Les Suédois purent ſe conſoler de cet échec par celui que leur ennemi eſſuya peu de temps après au ſiége de *Malmæ*. Il importoit beaucoup à Chrétien V de prendre cette place qui aſſuroit ſes conquêtes en Scanie, & il craignoit qu'un ſiége régulier ne donnât aux Suédois le temps de la ſecourir. Il ſe détermina donc à tenter un aſſaut, & après avoir emporté quelques ouvrages extérieurs,
Le 25me. Juin. il fit attaquer le corps de la place en trois endroits à la fois par le duc *de Croy*, le général *Bibow* & le colonel *Buſch*. *Bibow* réuſſit à monter ſur

le rempart, & alloit ouvrir la porte à la cavalerie qui le ſuivoit, lorſqu'il vit que le pont par où elle devoit paſſer s'étoit rompu. Cet accident qui étoit ſans remède fit échouer toute l'attaque. *Ferſen* qui commandoit une garniſon nombreuſe reprit courage, repouſſa les Danois qui ne ſe voyant point ſoutenus ſe ſauvèrent à la nage ou périrent en voulant repaſſer le foſſé. On en compta près de quinze cent de noyés ou tués ſur le rempart, & près de deux mille bleſſés & priſonniers. Une perte ſi conſidérable affoiblit l'armée Danoiſe. Elle ſe retira entre *Landſcrone* & *Helſinbourg* dans un camp avantageuſement ſitué, afin d'être à portée d'obſerver l'ennemi qui s'avançoit ſur mer & ſur terre avec des forces conſidérables.

CHRETIEN V. 1677.

En effet la grande flotte Suédoiſe paroiſſoit déjà ſur ces côtes. Elle étoit commandée par l'amiral *Horn* qui avoit ſous lui les amiraux *Clerc* & *Vachtmeiſter*. *Horn* montoit un vaiſſeau de 88 canons le plus grand de ſa flotte où l'on comptoit 37 vaiſſeaux de ligne, quelques frégates ou yachts & deux brûlots. Les

CHRETIEN V. 1676.

Danois étant très-inférieurs en forces auroient souhaité d'attendre l'arrivée de l'escadre Hollandoise qui devoit venir à leur secours; mais cette escadre n'arrivoit point. L'amiral *Juel* n'en étoit pas moins disposé à combattre, & dès qu'il en eut obtenu la permission du roi, il alla chercher les Suédois. Il montoit le vaisseau le Chrétien V de 90 canons, & n'avoit en tout que 24 vaisseaux de ligne, 3 yachts & 3 brûlots. *Marquard Rothsteen* & *Jens Rothsteen* commandoient sous ses ordres. *Juel* un des plus grands hommes de mer de son siècle étoit brave sans témérité. Il savoit ce qu'il pouvoit attendre de la valeur & de l'habileté de ses officiers, & de ses matelots & de lui-même. Il fut flatté sans doute de l'idée de braver & de combattre sans le secours d'aucun allié une armée très-supérieure à la sienne.

On attendoit avec confiance dans la flotte Suédoise le succès d'une bataille, & on s'y flattoit de faire un riche butin sur les côtes de Dannemarc lorsqu'après avoir battu la flotte Danoise on y mettroit tout

à feu & à ſang ſuivant l'ordre exprès que Charles XI avoit donné.

CHRETIEN V. 1670. Le Ier. Juillet. 1677.

Les deux flottes ſe rencontrèrent entre le golfe de *Kœge* qui eſt ſur la côte de *Sélande* & le cap de *Falſterbo* ſur la côte de Scanie. Le vent favoriſa d'abord les Suédois, mais ils ne ſurent pas profiter de cet avantage, & les Danois plus exercés dans la manœuvre ayant gagné le vent à leur tour, fondirent ſur les Suédois avec tant de vivacité qu'ils partagèrent leur flotte, & la mirent en fuite après une longue réſiſtance. L'amiral *Juel* acquit une grande gloire dans cette journée. Les Suédois ſentant tout l'avantage qu'il y auroit à le prendre mort ou vif, l'attaquèrent avec un extrême acharnement, ſix vaiſſeaux battirent avec tant de furie le *Chrétien V* qu'il montoit qu'il fut obligé de l'abandonner & de paſſer ſur le *Fréderic III*, le ſecond de ſa flotte, mais ce vaiſſeau fut bientôt auſſi maltraité que le premier, & *Juel* le quitta encore pour paſſer ſur un troiſième, où il eut péri ſans doute ſi deux de ſes capitaines *André Dreyer* & *Fréderic Giedde* ne l'euſſent dégagé. Alors la

CHRETIEN V. 1677.

victoire se déclara entièrement pour les Danois. Les Suédois cédant à leurs efforts s'enfuirent du côté de *Bornholm*. Un de leurs vaisseaux, le *Dragon* de 64 canons échoua sur les côtes de Scanie où les habitans achevèrent de le détruire. Trois autres fort maltraités se retirèrent dans le port de *Malmæ*. Le *Saturne* de 64 monté par l'amiral *Clerc* sauta, le *Mars de Suède* de 74 fut pris par le *contre amiral* Danois Floris *Carstens*. En tout la perte des Suédois fut de 11 vaisseaux de ligne, de 11 autres de moindre rang, de 2 contre-amiraux prisonniers, un commandeur, cinq capitaines & 3000 matelots tués, blessés ou pris. Les Danois estimèrent qu'ils avoient perdu 300 hommes. Leurs vaisseaux les plus maltraités s'étoient retirés dans le port de Copenhague avant la fin de la bataille. *Juel* poursuivit l'ennemi jusqu'à la nuit. Le lendemain on vit arriver l'escadre Hollandoise forte de 10 vaisseaux de ligne, 2 frégates, 2 brûlots & 2 galiottes, sous les ordres du vice-amiral *Bastians*. On prétendit qu'il avoit eu un ordre des états de ne se montrer qu'après que la flotte

Suédoiſe ſeroit vaincue ou rentrée dans ſes ports. Elle mit du moins l'amiral Danois en état d'aller attaquer les trois vaiſſeaux Suédois qui s'étoient retirés dans le port de *Malmæ*. Avec ce ſecours *Juel* pénétra dans ce port, prit deux de ces vaiſſeaux & brûla le troiſième. Telle fut l'iſſue de cette mémorable journée qui ne put qu'ajouter dans toute l'Europe à la réputation de la marine Danoiſe, & couvrir de gloire en particulier l'amiral qui la commandoit ce jour-là. Le roi récompenſa de ſi grands ſervices avec éclat. Il le nomma amiral général, & par-là il le rendit l'égal de *Tromp* qui avoit eu juſques alors le commandement général de la mer, mais dont les fréquentes abſences commençoient à déplaire au roi. Il fit auſſi frapper des médailles où les plus beaux exploits de *Juel* dans les derniers combats étoient repréſentés avec ſon portrait & les inſcriptions les plus honorables, & en fit des préſens avec la plus grande libéralité à l'amiral & aux officiers qui avoient eu part à ſes victoires.

CHRETIEN V. 1677.

Charles XI ſe vit ainſi obligé à

mettre toute sa confiance dans son armée de terre. Aussi n'avoit-il rien épargné pour la rendre plus forte qu'elle n'avoit encore été. Dès qu'il y eut réussi il se rapprocha de *Landscrone*. Chrétien V étant allé au-devant de lui, les deux monarques se trouvèrent en présence à peu de distance & s'attaquèrent avec furie. Il arriva encore cette fois, comme l'année précédente à *Lunden*, que Chrétien V fut d'abord victorieux à la tête de l'aile droite qu'il commandoit, & que son aile gauche fut rompue & défaite, sans qu'on pût la ramener au combat. Ainsi au moment où il croyoit tenir la victoire l'aile droite des Suédois l'ayant pris en flanc, pendant que leur aile gauche se rallioit, la crainte d'être enveloppé le força à la retraite. Elle se fit en bon ordre sans que les Suédois entrepriſſent de le poursuivre, contens de garder le champ de bataille, & de pouvoir s'attribuer par-là une victoire qui leur coûta bien cher. Cette journée quoique malheureuse pour le roi de Dannemarc ne fit qu'ajouter à la réputation de valeur qu'il s'étoit déjà acquise. Il tua

CHRÉTIEN V. 1677.

le 14me. Juillet.

de

de sa main trois officiers Suédois qui vouloient se saisir de lui, & l'aile qu'il commandoit combattit avec une valeur extraordinaire. Mais la mauvaise conduite de son aile gauche lui en fit perdre tous les fruits, & lui ôta la victoire. Elle étoit en partie composée de payſans nouvellement enrôlés qui n'ayant jamais vu le feu, jetèrent leurs armes & se dispersèrent au premier choc; il les fit punir avec sévérité en même temps qu'il récompensa les troupes auxiliaires de l'empereur & de l'évêque de Munster qui s'étoient distinguées par leur courage. Les Danois perdirent dans cette journée deux généraux, deux mille cavaliers & 400 hommes de pied, 23 canons & quatre drapeaux. Charles XI ne tira d'ailleurs aucun avantage de ce succès. Sa perte étoit aussi considérable que celle des Danois. Il n'osa pas les attaquer dans le camp où ils s'étoient retranchés à peu de distance du champ de bataille, & les nouvelles qu'il recevoit d'un autre côté de ses états où l'armée norvégiens avoit pénétré sous les ordres de son vice-roi l'obligè-

CHRETIEN V. 1677.

rent à leur aller porter de prompts secours.

CHRETIEN V. 1677.

En effet *Guldenlew* attaquoit dans ce même temps les plus importantes places des provinces de *Gothie*, de *Bahus* & de *Hallande*. Il prenoit *Marstrand* avec les quatre forts qui défendoient cette ville située dans une isle de la province de *Bahus*. Un détachement de son armée commandé par les colonels *Schultz* & *Von Hoven* soumettoient la province de *Jemptelande* qui touche à celle de *Drontheim*, pendant qu'un autre aux ordres du général de *Lawenkielm*, quoiqu'il ne fût que de deux mille cavaliers seulement mettoit en déroute près d'*Oddewalla* 10 mille Suédois commandés par le chancelier comte *de la Gardie*. Les Norvégiens dans cette affaire glorieuse pour eux ne restèrent pas seulement maîtres du champ de bataille. Ils tuèrent 800 hommes aux Suédois & 32 officiers, leur firent 200 prisonniers & se rendirent maîtres de tous leurs canons & de leurs équipages.

Le 28me. Août.

Les escadres Danoise & Hollandoise ne restoient pas oisives depuis leur réunion. Elles allèrent chercher

la flotte Suédoiſe dans le port de *Calmar*; mais n'oſant tenter ſans pilotes de pénétrer dans ce port dont l'entrée eſt partout bordée de rochers & de bas fonds, elles ſe contentèrent de ravager les côtes voiſines & d'y lever des contributions. Les ordres que Charles XI avoit donnés à ſes amiraux de traiter avec cette rigueur les côtes de Dannemarc s'ils étoient victorieux perſuadoient à l'amiral *Juel* qu'il avoit le même droit. En conſéquence un de ſes officiers brûla un fauxbourg de *Calmar*, pendant que lui-même emportoit un des forts qui défendoient la ville, & pilloit l'isle d'*Oelande* qui eſt vis-à-vis, & pluſieurs magaſins bâtis ſur la côte. La ville de *Weſterwick* eſſuya encore un traitement plus cruel. *Giedde* pénétra dans le port de cette ville, prit la citadelle, brûla la ville avec les vaiſſeaux qui s'y trouvoient, & n'emporta d'autre butin que de l'artillerie.

CHRETIEN V. 1677.

Le roi vouloit que la ſupériorité de ſes forces ſur mer ſervît auſſi à lui aſſurer la poſſeſſion de l'isle de *Rugen* qu'il eſpéroit de garder, & qui avoit été anciennement une pro-

vince Danoise, quoiqu'elle touche à la côte de Poméranie. L'électeur de *Brandebourg* intéressé à en chasser les Suédois le sollicitoit d'entreprendre cette conquête, & lui offroit des secours. Ayant détaché de sa flotte & de son armée ce qui étoit nécessaire, il mit donc à la voile pour cette isle, & y débarqua quelques troupes sans éprouver d'abord aucune résistance. Il y reçut aussitôt un renfort de Brandebourgeois au moyen duquel il eut bientôt 8000 hommes à ses ordres. *Kœnigsmarck* qui n'avoit pour garder cette isle que cinq mille Suédois & des milices peu aguerries, se retira dans *Stralsund*, ville aisée à défendre, soit par les ouvrages & les forts dont elle est entourée, soit par sa situation sur le bras de mer qui sépare l'isle du continent : il laissoit ainsi les Danois maîtres de toute cette isle, à la réserve du *vieux* & du *nouveau* fort de *Fœhr*, qui lui conservoient un passage pour y rentrer. L'importance de ces deux forts engagea les Danois à les attaquer, & le vieux se rendit à eux après quelques jours de siége ; mais ayant attaqué le nouveau sans succès, ils

CHRÉTIEN V. 1671.

Le 8me. Septemb.

ne pouvoient faire beaucoup de fond sur tous les avantages qu'ils avoient obtenus jusques alors. Il fallut donc dans une saison déjà avancée se borner à tenir bloqués ce fort & la ville de *Stralsund*, dans l'espérance d'affamer la garnison. Cette opération n'exigeant point la présence du roi, il laissa l'isle & son armée sous les ordres du baron de *Goltz*, & s'embarqua pour retourner à Copenhague. Mais c'étoit dans ce trajet, qu'on fait quelquefois en 24 heures, qu'il devoit essuyer les plus grands dangers auxquels il eut peut-être été exposé. En effet il fut battu pendant cinq jours par une affreuse tempête qui dispersa sa flotte, & maltraita tellement son vaisseau qu'il erra encore deux jours après qu'elle eut cessé, sans agrès, sans gouvernail, & faisant eau de partout, jusques à ce qu'enfin il échoua sur un banc de sable à quatre milles de *Bornholm*, dont les habitans l'ayant découvert le ramenèrent avec sa suite au moment où leur perte sembloit inévitable.

CHRÉTIEN V. 1677.

Les services des Hollandois dans les mers du Nord cessèrent à cette

époque. Et *Baſtians* remmena ſon eſcadre dans ſes ports, pendant que les Suédois profitant de leur côté de l'abſence du roi levoient d'énormes contributions ſur les peuples de Scanie, & leur infligeoient d'autres peines plus ſévères encore pour les marques d'affection qu'ils avoient données à leurs anciens maîtres dans le cours des deux dernières campagnes. Quelques-uns payèrent ces ſervices de leurs vies mêmes, & la rigueur de *Charles* jeta chez les autres un tel effroi que pluſieurs s'enfuirent & allèrent s'établir en Dannemarc.

CHRETIEN V. 1677.

On étoit à *Copenhague* & à *Berlin* dans une parfaite ſécurité ſur la conquête de l'isle de *Rugen*. On penſoit que les rigueurs de l'hiver, & la foibleſſe des Suédois forceroient *Kœnigsmarck* leur général à reſter dans l'inaction. Il n'avoit pas 4000 hommes de troupes régulières. Les Danois & les Brandebourgeois réunis ſe montoient à environ 7000. Mais l'expérience de *Kœnigsmarck*, ſon courage, le déſeſpoir auquel la crainte de la famine portoit ſa petite troupe la rendoient très-redoutable, & plus qu'on ne l'avoit penſé. *Rumor* qui

commandoit les Danois dans ce moment n'avoit que de la bravoure ſans prudence. Il permit aux Suédois de ſortir de *Stralſund*, de débarquer dans l'isle & de prendre un poſte très-avantageux avec une artillerie ſupérieure à la ſienne. Ce ne fut pas tout. Contre l'avis de ſes officiers, il alla attaquer cette petite troupe mal pourvue de vivres qui n'avoit plus de reſſources que dans la victoire, & ayant été tué par le ſecond coup de canon qui ſe tira, ſes officiers ſe diſputant le commandement les uns aux autres, & les ſoldats ne ſachant à qui obéir, bientôt la confuſion fut extrême dans cette armée. L'aile gauche des Danois & des Brandebourgeois eut cependant d'abord de l'avantage, mais il fut de peu de durée, & leur droite ayant été rompue, la cavalerie ayant pris la fuite juſques à *Bergen* capitale de l'isle, & s'y étant rendue priſonnière de guerre, la victoire des Suédois fut complète, & la ſoumiſſion entière de l'isle en fut le fruit. On croit voir preſque toujours dans cette guerre que le roi n'étoit pas heureux dans le choix des généraux de ſes armées

CHRETIEN V. 1677.

Le 12me. Janvier. 1678.

CHRÉTIEN V. 1678.

de terre. L'électeur avoit voulu lui persuader de ne pas confier le commandement de ses troupes à *Rumor*, mais cet avis avoit été mal reçu, & *Rumor* qui étoit le favori du favori garda sa place. Il est évident qu'il eut fallu un homme d'une toute autre habileté pour l'opposer à *Kœnigsmarck*, vieux général formé à l'école de *Charles Gustave*, & qui avoit donné déjà de grandes preuves de ce qu'il savoit.

L'effet le plus fâcheux peut-être qui résulta de cette défaite pour les Danois, ce fut d'affermir les Suédois dans la résolution de ne point faire encore la paix. Charles XI tenoit alors les états de son royaume à *Halmstadt* dans la Hallande. Il leur demandoit leur approbation & leur secours pour continuer la guerre. Le clergé, la bourgeoisie & les paysans rebutés & chargés d'impôts demandoient la paix, & vouloient même qu'on l'achetât par le sacrifice de la Scanie & des autres conquêtes de Charles X. La noblesse résistoit à ces demandes aussi-bien que le roi, quand un officier Suédois vint apporter à l'assemblée les drapeaux & les étendards pris à la bataille de *Rugen*.

A cette vue le courage des députés des communes se ranima, & ce penchant naturel qui porte à la guerre les nations du Nord reprit toute son énergie. On ne parla plus de mettre bas les armes, de faire des sacrifices à la paix, & les états promirent tous les secours que le roi leur demandoit. CHRETIEN V. 1678.

Il importoit beaucoup à ce prince de prendre *Christianstadt* pour profiter de ces heureuses dispositions, & reconquérir la Scanie; on envoya de nouvelles troupes vers cette ville déjà bloquée depuis long-temps, mais vaillamment défendue par Von *Osten*. Les assiégeans ayant voulu s'en approcher & établir de nouvelles batteries, le commandant leur livra sur la glace un combat qui devint très-sanglant, & dans lequel il eut tout l'avantage, & s'empara de tout leur canon; il repoussa peu de jours après un assaut avec un pareil succès. Dès-lors & jusques au milieu d'Avril les Suédois se bornèrent à bloquer la place.

Ce siége, ceux de quelques autres places de Scanie, & des provinces de Bahus & de Hallande furent la principale occupation des armées de

terre durant le reſte de cette cam-
CHRETIEN V 1670. pagne. Nous en indiquerons ſeulement les principaux événemens, parce qu'ils eurent peu d'influence ſur la paix qui ſuivit de près, & qui dès-lors étoit décidée. Un corps de Danois commandé par *Detlef* de *Rantzau* emporta l'épée à la main la ville d'*Engelholm* où les Suédois avoient
Le 23me. Avril. des magaſins, & la réduiſirent en cendres. Le vice-roi de Norvège avec ſa petite armée attaqua le château de *Bahus*, d'où il comptoit marcher à *Gothembourg*. Mais après avoir eu quelques ſuccès, après avoir obligé les Suédois à brûler eux-mêmes la petite ville de *Konghelle*, *Bahus* fut ſecouru, & le vice-roi forcé à ſe
Le 27me. Juin. retirer en Scanie. Le roi reprit lui-même la ville & le château de *Helſingbourg* à la vue de Charles XI qui venoit les ſecourir. Un détachement de l'armée Danoiſe brûla la ville de *Carleshaven*, & ſeize mille hommes allèrent ſecourir la ville de *Chriſtianſtadt* toujours aſſiégée & vaillamment défendue. Cette armée étoit commandée par Charles d'*Arensdorff*, & on eut bientôt lieu de croire que ce général, ainſi que ſes prédéceſſeurs,

n'avoit pas toute la capacité désirable. Il négligea en effet, à ce qu'il parut aux autres généraux, une occasion précieuse d'attaquer les Suédois, & leur laissa le temps de prendre un poste si avantageux qu'il ne put plus dès ce moment s'ouvrir aucune communication avec les assiégés ; ainsi cette vaillante garnison réduite déjà à se nourrir de chiens & de chats, rendit la place à des conditions honorables. Le roi vivement irrité contre *Arensdorff* à qui il imputoit une si grande perte, le fit arrêter, dégrader, & même condamner à mort ; mais il lui fit grâce, & dans la suite il le rétablit même dans ses emplois. Pour lors il donna le commandement de l'armée au Baron de *Vedel* général des troupes auxiliaires de l'évêque de Munster.

CHRETIEN V. 1678.

Le 3me. Août.

Les escadres Suédoises n'étant presque pas en état de sortir de leurs ports cette année, il ne se passa rien de remarquable sur mer. Le roi employa utilement les siennes à protéger la navigation de ses sujets, & à détruire celle de l'ennemi ; il fit croiser dans la mer Baltique quarante vaisseaux sans compter les yachts

CHRETIEN V 1678.

armés, & les brûlots, & douze dans la mer du Nord; quatre yachts occupoient l'embouchure de l'Elbe, huit frégattes escortoient les vaisseaux marchands; jamais les Danois n'avoient eu autant d'armateurs & de corsaires.

La campagne finit de bonne heure en Scanie, du moins ne présente-t-elle aucun événement important depuis la prise de *Christianstadt*; mais le roi n'avoit pas dessein cependant de rester dans l'inaction, & quoique tout annonçât que la paix ne tarderoit pas à être conclue, il croyoit devoir venger auparavant l'affront que ses armes avoient essuyé à *Rugen*. Il ordonna donc à l'amiral *Juel* & au général *Lœwenhielm* de faire passer un nouveau corps d'armée dans cette isle, & de tenir en même temps la flotte Suédoise bloquée dans le port de *Calmar*; ces ordres furent très-habilement exécutés. *Lœwenhielm*, après avoir fait en divers lieux des descentes simulées, aborda en effet à *Wittow* avec sa troupe, repoussa & dissipa quelques régimens Suédois qui s'étoient avancés pour défendre la côte, & leur tua beaucoup de

Le 12me. Septemb.

monde. L'électeur de *Brandebourg* débarquoit dans le même temps avec une flotille très-nombreuse, protégée & conduite par l'amiral *Tromp*. *Kœnigsmarck* attaqué de deux côtés se défendit d'abord avec courage, mais forcé de céder, il abandonna l'isle, & se retira dans les forts de *Fœhr*. Les alliés l'y suivirent, prirent ces deux forts, d'où *Kœnigsmarck* n'échappa qu'avec peine sur un bateau qui le transporta à *Stralsund*. Par là toute l'isle fut de nouveau conquise. Les habitans prêtèrent serment de fidélité au roi, & le gouvernement en fut donné à l'amiral *Juel*.

CHRETIEN V. 1678.

L'électeur de retour dans le continent réduisit sans beaucoup d'efforts les places que les Suédois occupoient encore dans la Poméranie. Enfin la ville de *Stralsund* la plus importante de toutes se rendit à lui, & celle de *Grypswalde* termina ses conquêtes, & anéantit, mais pour peu de temps, la domination des Suédois dans l'Allemagne.

Les capitulations de ces deux villes portoient que les garnisons seroient pourvues de passeports Danois. Elles s'embarquèrent en partie sur des

CHRETIEN V. 1678.

vaisseaux de leur nation, en partie sur des vaisseaux de Brandebourg & de Lubeck; mais leur passage fut des plus malheureux; tous ces vaisseaux, à la réserve de deux seulement qui arrivèrent en Suède, échouèrent au commencement de Décembre sur les côtes de *Bornholm* qui appartient au Dannemarc, quoique voisine de la Scanie; douze cent hommes périrent par cet accident, car les habitans de l'isle dans la crainte qu'on ne fut venu pour les attaquer ne voulurent point les secourir, comme ils l'auroient pu; l'obscurité de la nuit augmenta leur défiance, & quand au matin ils eurent découvert sur leur rivage quatre cent hommes armés, échappés au naufrage, ils furent sur le point d'en venir aux mains avec eux. Cependant les Suédois qui n'étoient pas en état de se battre ayant offert de se rendre, les insulaires les désarmèrent, & se hâtant de secourir ceux qui disputoient encore un reste de vie aux flots & aux rochers, ils en sauvèrent près de trois mille, qu'une défiance assez naturelle, à ce qu'il semble, engagea le juge de l'isle à envoyer à Copenhague

& en Sélande, où ils y furent gardés & traités comme des prisonniers de guerre. Tel fut le sort des derniers restes d'une armée de près de quarante mille hommes que les Suédois avoient eue en Allemagne au commencement de la guerre. CHRETIEN V. 1678.

Le traitement que ces infortunés essuyèrent de la part du gouvernement Danois lui attira de grands reproches. En Suède, en France & même dans les états neutres on crioit à la violation du droit des gens. Le roi fit de son côté publier un manifeste pour justifier la détention des Suédois; on alléguoit dans cet écrit que le passeport donné à ces troupes ne leur permettoit le passage libre que sur mer & non sur terre: raison bien foible, si elle en est une; on étoit plus autorisé à soutenir que le peuple de *Bornholm* n'avoit pu sans exposer sa sureté, laisser armés & libres dans une isle aussi petite que la leur, un si grand nombre d'hommes de guerre; mais si cette considération a du poids, elle ne justifie point la continuation de la captivité des Suédois lorsqu'ils furent transportés en Sélande, où ils ne

CHRETIEN V. 1678.

pouvoient donner aucun ombrage; on allégua encore les fraix occasionnés pour leur délivrance & leur transport par mer : mais ce qui semble avoir été le vrai motif d'un si dur traitement, c'est qu'on croyoit en Dannemarc avoir à venger une injustice semblable. Dans la bataille perdue par les Danois à *Rugen*, on avoit, disoient ceux ci, manqué de parole à leurs prisonniers. Il paroit difficile de prononcer aujourd'hui sur la justice de ces reproches, elle dépend de la vérité de faits que l'animosité & la passion de deux nations ennemies auront sans doute altérée de part & d'autre.

Pendant le cours de ces derniers succès qui ranimoient leurs espérances, le roi & l'électeur avoient eu une entrevue à *Dobberan*. Les circonstances unissoient de plus en plus ces deux princes; ils n'avoient qu'un seul & même objet en vue, celui de garder ce qu'ils avoient conquis sur la Suède, une crainte commune qui devenoit bien fondée & bien pressante, celle de la défection de leurs autres alliés. En effet quoique le roi d'Angleterre parût avoir abandonné les intérêts de Louis

Le 24me. Octobre.

XIV, ce prince triomphant partout, & auſſi bien ſervi dans les négociations que dans les ſiéges & les batailles, réuſſiſſoit à laſſer, à intimider & à déſunir ſes ennemis. Les Hollandois diſpoſés à la paix depuis qu'on ne leur demandoit plus rien, & qu'on leur offroit même une nouvelle barrière, épuiſés d'ailleurs par les efforts incroyables qu'une ſi cruelle guerre avoit exigés d'eux, bravèrent enfin ouvertement les reproches de leurs alliés, & ſignèrent leur paix particulière, en promettant d'obſerver une exacte neutralité à l'égard des puiſſances ennemies de la France; les proteſtations de ces puiſſances, & celle de l'Eſpagne en particulier, contre ce traité, n'empêchèrent pas que quelques ſemaines après l'Eſpagne ne ſuivît cet exemple; ſon reſſentiment contre les Hollandois, ſa foibleſſe, les troubles intérieurs qui l'agitoient, la déterminèrent à cette démarche, & au ſacrifice de la Franche-Comté & d'un grand nombre de villes de Flandres qui en étoit la ſuite. L'empereur preſſé par des raiſons aſſez ſemblables, ſe refuſoit cependant encore à recevoir la loi

CHRETIEN V. 1678.

Le 10me. Août.

de la France qui lui sembloit trop humiliante ; il avoit à craindre les reproches des états de l'Empire qu'il avoit entraînés dans cette guerre inutile pour la plupart d'entr'eux & onéreuse pour tous. Quelques-uns de ces états offroient de lui continuer leurs secours : l'électeur de Brandebourg en particulier lui promettoit d'envoyer une armée considérable sur le Rhin, s'il refusoit de faire la paix ; ce prince venoit, avec le secours des Danois, de chasser les Suédois de l'Empire, & de leur prendre jusques à la dernière des places qu'ils y avoient occupée ; rien n'étoit donc encore désespéré malgré la défection des Hollandois & des Espagnols, & l'on pouvoit se promettre de nouveaux avantages. Mais ce furent vraisemblablement les succès même de ce prince, qui ôtoient à ces raisons toute leur force. Une jalousie mal entendue s'étoit élevée dans l'ame de Léopold & de ses ministres, & elle fut habilement fomentée par les ministres de France. Léopold craignit que l'électeur ne remplaçât l'ennemi que l'Autriche perdoit dans les Suédois ; on répandit

CHRETIEN V. 1678.

qu'il pourroit bien devenir un autre *roi des Vandales*, ſi on lui laiſſoit toute la Poméranie. Les ducs de *Brunswick* affectoient auſſi d'avoir cette inquiétude ; l'eſpérance d'obtenir quelque portion du duché de Brême, les promeſſes & l'or de la France avoient ſans doute encore plus frappé leurs eſprits, & ni les ſollicitations de l'électeur, ni celles du roi de Dannemarc ne purent les ramener. CHRETIEN V. 1678.

Louis XIV avoit envoyé dans les cours de la Baſſe-Saxe & de la Weſtphalie une femme habile qui le ſervoit admirablement : c'étoit la ducheſſe de *Mecklenbourg-Schwerin* ſœur du maréchal de *Luxembourg*. Elle ſut ſi bien faire valoir les raiſons & la magnificence de ce prince que toutes les cours alliées du roi & de l'électeur ne parlèrent plus que de paix, & quand à la diète de Ratisbonne, l'empereur demanda aux états s'ils vouloient accepter ou non les propoſitions de paix offertes par Louis XIV, la pluralité répondit qu'il falloit accepter, & obliger l'électeur à rendre aux Suédois à peu de choſe près, tout ce qu'il avoit conquis ſur eux.

CHRETIEN V. 1675.

C'en étoit assez sans doute pour faire comprendre aux cours de Copenhague & de Berlin combien elles seroient mal payées des efforts qu'elles avoient faits pour la cause commune. Mais pouvoient-elles s'attendre à toute l'ingratitude qu'elles en éprouvèrent, & surtout de la part de la cour de Vienne ? Bientôt après les ministres de cette cour, en son nom & au nom de l'Empire, signèrent les traités de leur réconciliation définitive avec la France & la Suède, & s'y engagèrent à ne fournir aucun secours au roi de Dannemarc & à l'électeur, à ne point empêcher que le roi de France ne leur fît la guerre, à laisser pour cet effet à ses armées le libre passage sur les terres de l'Empire, à rendre à la Suède ce qu'elle avoit perdu, & à laisser pour sureté de cette restitution un certain nombre de places entre les mains des François jusques à la paix générale. Le duc de *Holstein-Gottorp* devoit obtenir de même la restitution de ce qu'il possédoit dans l'Empire. Les ducs de *Brunswick-Lunebourg* par leur traité avec la même puissance prenoient des engagemens semblables

Le 26me. Janvier 1679.

& ſe faiſoient céder pour prix de leur ſoumiſſion quelques parties des états de Brême, & une ſomme de trois cent mille écus. CHRETIEN V. 1679.

L'empereur fut, ou parut un moment humilié & affligé de ces conditions, en effet très-humiliantes pour un prince de ce rang. Il envoya un ambaſſadeur en Dannemarc pour s'excuſer, & ſe juſtifier, mais la ſeule juſtification admiſſible étoit de déſavouer ſes miniſtres, & bientôt après les traités furent au contraire ratifiés à Nimègue où ils avoient été ſignés. Son ambaſſadeur à Copenhague allégua que divers états de l'Empire, & ſurtout ceux qui ſont voiſins de la France, ne pouvant plus ſupporter les exactions de cette puiſſance, avoient voulu qu'on ſignât la paix à tout prix. Mais il y avoit long-temps que le Palatinat étoit un monceau de ruines & de cendres ſans que la cour de Vienne en eût été fort touchée, & *Léopold* ſe laiſſoit aller bien tard à des mouvemens de pitié. Il prétendoit auſſi que les troubles de Hongrie devenus plus dangereux de jour en jour, exigeoient toute ſon attention. On répondoit en

Dannemarc que ces troubles étoient l'effet de l'intolérance & du deſpotiſme des miniſtres de l'empereur, que ſi l'on avoit voulu, ſi l'on vouloit encore reſpecter les droits des proteſtans & de la nobleſſe Hongroiſe, l'empereur trouveroit chez ce peuple fidelle & brave des défenſeurs au lieu d'ennemis. Ces reproches étoient auſſi bien fondés que ſuperflus. La pacification de Nimègue, ouvrage des diviſions, des jalouſies, de l'épuiſement des confédérés, de la prépondérance que la France avoit acquiſe par l'habileté de ſes miniſtres & de ſes généraux, & par un heureux concours de circonſtances; cet ouvrage, dis-je, étoit inébranlable, & il eût mieux valu pour le roi & l'électeur de ſubir dès ce moment comme les autres la loi de la néceſſité.

CHRETIEN V. 1679.

Ni l'un ni l'autre ne pouvoient s'y réſoudre encore. Ils proteſtèrent contre la paix que l'empereur & l'Empire concluoient avec la France & la Suède, & qui rétabliſſoit cette dernière couronne dans tous les droits & les états qu'elle avoit acquis par les traités de Weſtphalie. Ils étoient

Le 3me. Février.

peut-être plus bleſſés encore du ton avec lequel on exigeoit d'eux qu'ils accédaſſent à ce traité. En effet Louis XIV leur avoit preſcrit un terme pour l'accepter, au-delà duquel il ne ſe croiroit plus tenu à leur accorder les mêmes conditions. Il les menaçoit même de leur demander tous les frais de la guerre. Enfin il exigeoit du roi comme un préalable qu'il remît en liberté ſans aucun dédommagement les troupes Suédoiſes détenues dans ſes états depuis le naufrage de Bornholm.

CHRETIEN V. 1679.

A l'ouïe de ces demandes, Chrétien ſe prépara avec toute l'activité que peut donner le plus vif reſſentiment à faire une nouvelle campagne; il ſe flattoit ſans doute qu'au pis aller on ne pourroit jamais exiger de lui de plus dures conditions. Il falloit des efforts extraordinaires pour ſoutenir une auſſi extrême réſolution que celle de réſiſter preſque ſeul aux forces de l'Empire, de la France & de la Suède. Il commença par répandre les grâces à pleines mains pour conſoler & encourager ſes ſujets. Tous ceux qui étoient nommés dans l'ordonnance qui fixe les rangs à la

CHRETIEN V. 1679.

cour obtinrent les franchiſes & les priviléges de la nobleſſe. Les ordres de chevalerie furent auſſi diſtribués plus libéralement. Les enrôlemens en Norvège, en Dannemarc furent preſſés avec une nouvelle vigueur, On répara en diligence les fortifications de diverſes places, & entr'autres celles de *Helſingbourg* Le vice-roi de Norvège fut prêt de ſi bonne heure qu'il repouſſa à la fin de Mars un corps de Suédois qui avoient voulu ſurprendre *Oddewalla*. Le roi de Suède étoit dans ce moment ſi dangereuſement malade qu'on déſeſpéroit de ſa vie. Cette circonſtance contribuoit à nourrir l'eſpérance que Chrétien V ne pouvoit perdre de faire une paix avantageuſe avec les Suédois.

Mais Louis XIV n'étoit pas moins décidé, ni moins empreſſé de ſon côté à ſecourir la Suède, & à forcer ſes ennemis à la paix. Dès le mois de Mars ſes troupes s'emparèrent du duché de Clèves, repouſsèrent celles de l'électeur, pénétrèrent dans ſes autres états de Weſtphalie juſques à *Minden*, dont elles formèrent le ſiége. La plupart des princes de cette partie de l'Allemagne le ſecondoient, car

car il étoit trop heureux, trop supérieur en forces pour n'avoir pas raison auprès des foibles. L'évêque de *Munſter* ſe déclara pour lui, & rappela les troupes qu'il avoit au ſervice du roi de Dannemarc. Ce prince irrité refuſa de les laiſſer aller, & lui envoya à la place les Suédois faits priſonnier au naufrage de Bornholm. Ce ne fut pas tout. Les électeurs de Bavière & de Saxe menacèrent auſſi de ſe joindre aux François, ſi l'on ne poſoit pas les armes. Cependant ce dernier conſidérant ſans doute ſes alliances avec la maiſon de Dannemarc & les prérogatives qu'elles lui donnoient ménageoit davantage les choſes, & offroit préliminairement ſa médiation pour une paix entre le Dannemarc & la Suède.

CHRETIEN V. 1679.

Après quelqu'irréſolution, Chrétien accepta cette offre. Il aima mieux traiter directement avec les Suédois que de paroître déférer aux menaces de Louis XIV, & de recevoir la paix des mains de ce monarque ſuperbe. *Gersdorff* envoyé de Saxe ayant donc été chargé des plein-pouvoirs de ſon maître, on ouvrit un congrès à *Lunden* en Scanie où parurent de la part

CHRETIEN V. 1679.

du Dannemarc le comte d'*Altenbourg*, le baron de *Juel* & *Erenſchild*; & du côté de la Suède *Gyldenſtierna* & *Œrnſted* en qualité de plénipotentiaires. L'électeur de Brandebourg voyant qu'il alloit être enfin abſolument abandonné, ne fit plus de difficulté de ſigner ſa réconciliation avec Louis XIV. Le roi qui ne pouvoit encore ſe réſoudre en certains momens à mettre bas les armes tenta de l'en diſſuader. Mais comment dans les termes où ils étoient l'un & l'autre eut-il pu y réuſſir? Il négocioit avec la Suède, & cette conduite dictée par la néceſſité étoit un exemple plus perſuaſif que ſes raiſons. Auſſi l'électeur en faiſant ſa paix avec Louis XIV, content d'obtenir la reſtitution de ſes états de Weſtphalie, & une ſomme d'argent, ne fit-il pas même difficulté de promettre qu'il rappeleroit ſes troupes de l'armée du roi de Dannemarc, & ne lui fourniroit plus aucun ſecours. Ce traité conclu à St. Germain fut bientôt ſuivi d'un pareil traité entre ce prince & la Suède, par lequel l'électeur rendoit à cette couronne ce qu'il lui avoit pris en Poméranie, à la

Le 29me. Juin.

réſerve de quelques diſtricts de très-peu de valeur.

CHRETIEN V. 1679.

Chrétien perdoit ainſi ſon ſeul & dernier allié, & ne paroiſſoit pas encore perdre courage. Les négociations n'étoient pas pouſſées avec aſſez de vivacité à Lunden pour ne pas laiſſer le temps à de nouveaux faits d'armes, & les deux rois étoient toujours trop animés l'un contre l'autre pour ne pas tenter encore quelqu'entrepriſe de ce genre. Le reſſentiment, l'amour mal entendu de la gloire, l'idée tout auſſi mal fondée que de nouveaux ſuccès auroient une influence ſur les conditions de la paix, firent donc répandre encore du ſang. Les Suédois tentèrent une deſcente dans l'isle de *Gothlande*, mais ils furent repouſſés par le commandant Danois *Berthelſon* avec une grande perte. On ſe battit encore ſur mer, mais il n'y eut aucun engagement conſidérable, car les eſcadres Suédoiſes évitoient le combat. Cependant l'amiral *Juel* trouva le moyen par diverſes manœuvres habiles de remporter divers avantages. Il prit un vaiſſeau aux Suédois à la hauteur de l'isle d'*Oelande*, un autre

Le 20me. Mai.

CHRETIEN V. 1679.

nommé la *Clé du Royaume* qui portoit 78 canons ſauta en l'air avec huit cent hommes. Un troiſième fut preſqu'entièrement brûlé. Les Danois levèrent des contributions ſur les côtes de Suède. Les Suedois ravagèrent à leur tour les mines de cuivre de Norvège dans la province de *Drontheim*, mais leurs nouveaux efforts pour s'emparer d'*Oddewalla* ne leur attirèrent que de nouveaux échecs de la part du vice-roi de Norvège & de ſa petite armée. Le roi faiſoit en même temps paſſer de grandes forces en Holſtein. Il s'y rendit lui-même. Il fit garder les côtes de cette province & l'embouchure de l'Elbe. Il craignoit encore plus pour les comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, & ce n'étoit pas ſans fondement.

En effet Louis XIV perſévérant dans ſes deſſeins, & voyant toute la réſiſtance que Chrétien V lui oppoſoit avec un courage, & ſi j'oſe le dire, par un eſprit de chevalerie ſupérieur à ſa mauvaiſe fortune, prit le parti de l'attaquer enfin dans la partie de ſes états qui étoit acceſſible pour lui. Le maréchal de *Crequy*

qui commandoit l'armée Françoiſe en Weſtphalie envoya un gros corps de cavalerie dans ces comtés. Ils y pénétrèrent directement par les états des ducs de Lunebourg & de Zelle qui leur accordèrent le libre paſſage & y levèrent de grandes contributions. En même temps Louis fit déclarer à Chrétien que ſi la paix n'étoit pas ſignée au mois d'Août il mettroit le roi de Suède en poſſeſſion du comté d'*Oldenbourg*, & l'évêque de *Munſter* en celle du comté de *Delmenhorſt*, & pour que le grand chancelier de Dannemarc eût auſſi des motifs particuliers de hâter la concluſion de la paix, il fit ſaiſir le comté de *Richecourt* ſitué en Lorraine qui lui appartenoit. CHRETIEN V. 1679.

L'affaire du duc de *Holſtein-Gottorp* étoit preſque le ſeul obſtacle qui arrêtât encore la concluſion de la paix. Le roi déſiroit ardemment de conſerver quelques-uns des avantages qu'il avoit acquis dans ſes conventions avec ce prince, & il lui ſembloit qu'en rendant d'ailleurs à la Suède toutes ſes conquêtes il faiſoit aſſez de ſacrifices à la paix. Il alléguoit d'ailleurs que le duc n'en-

CHRETIEN V. 1679.

troit pour rien dans les différends qu'il avoit avec la France & la Suède, & que ceux qu'il avoit avec lui ne devoient être considérés que comme un procès de famille. Mais Louis XIV resta inébranlable. Il exigeoit le rétablissement du duc comme garant des traités de Roschild & de Copenhague. Après de vains débats sur cet objet & sur les autres, la nécessité força enfin le roi à consentir au traité, tel que les ministres de France le proposoient depuis long-temps. Il fut signé à Fontainebleau le 2 Septembre & à Lunden le 4 du même mois (1). Par ce traité tout étoit rétabli entre les deux nations dans l'état où elles étoient avant la guerre. Le roi de Dannemarc rendoit à la Suède toutes ses conquêtes, soit en Allemagne, soit en Suède, & ce qui dût lui paroître un sacrifice bien plus douloureux, c'est que par l'article 17 de ce traité, le duc de Holstein-Gottorp fut remis en possession de tout ce qu'il avoit perdu, & spécialement des droits de *souveraineté* qu'il

(1) Voyez ces traités dans le recueil de *Londorp* T. 10 p. 706, & dans les archives de Lunig.

avoit acquis sur sa portion du duché de Sleswick, & des autres droits que lui avoient accordés les traités de Roschild & de Copenhague. CHRETIEN V. 1679.

D'un autre côté on rendit au roi de Dannemarc le comté d'*Oldenbourg* & il garda dix pièces de canon de chaque forteresse qu'il fut obligé de restituer. La ville de *Wismar* lui resta aussi jusqu'à l'entier payement des contributions qui lui étoient dues. Après l'exécution de ces divers articles, les deux rois parurent se réconcilier sincèrement, & ils conclurent même entr'eux un traité d'alliance qui devoit durer dix ans, & par lesquels ils se promettoient des secours réciproques en cas d'attaque. Chrétien confirma le mariage projeté cidevant, mais qui n'avoit pas été consommé, entre Ulrique Eléonore sa sœur & le roi Charles XI, & ce mariage se célébra au printemps de l'année suivante; il cimenta encore leur nouvelle amitié, & Charles se voyant en sûreté du côté du Dannemarc, travailla dès-lors avec succès aux grands changemens qui le rendirent presque absolu dans ses états.

CHRETIEN V. 1680.

Avant que de congédier ſon armée, Chrétien en détacha 20 mille hommes qui allèrent ſe poſter près de Hambourg, pendant que 14 vaiſſeaux de guerre remontoient l'Elbe pour bloquer cette ville de ce côté-là. Il vouloit l'obliger à lui rendre hommage, à abandonner ſes prétentions d'être ville Impériale, & qu'elle lui donnât une ſatisfaction pour des alliances qu'elle avoit contractées à ſon préjudice, & pour d'autres griefs. Mais les ducs de Brunſwick Lunebourg à l'inſtigation de l'empereur & du roi de Suède, firent marcher de leur côté une armée au ſecours de Hambourg. Louis XIV parut auſſi vouloir prendre ſa défenſe, & l'électeur de Brandebourg s'en approcha de même avec une armée. La médiation que ce prince offrit à la ville en fut reçue avec joie; elle la paya même d'une ſomme conſidérable; mais elle ne la paya pas trop cher, puiſqu'elle contribua à détourner l'orage qui la menaçoit. On convint enfin des conditions d'un accommodement qui fut ſigné à Pinneberg le premier Novembre 1679. Par cette convention le roi conſervoit aux

Hambourgeois les priviléges de commerce dont ils jouiſſoient dans ſes états. Il remettoit à un autre temps l'examen de ſes autres prétentions ; la ville promettoit de ne faire aucun traité qui pût être préjudiciable au roi & à ſa maiſon, elle devoit ſe conduire envers le roi, de manière à mériter le retour de ſes bonnes grâces, & l'aſſurer par une députation de ſes diſpoſitions à cet égard. Enfin elle devoit lui payer dans deux ans une ſomme de 220,000 écus. Cette contribution porta le nom *d'une très-humble reconnoiſſance*. Le roi rappela alors ſon armée, en licencia une partie, & forma une compagnie de gardes nobles, dans laquelle entrèrent pluſieurs des officiers réformés. CHRETIEN V. 1689.

La tranquillité dont le royaume jouiſſoit donna lieu à pluſieurs ordonnances dont le but étoit de favoriſer le commerce, & de perfectionner l'adminiſtration de la juſtice & de la police. Tels furent l'établiſſement d'une nouvelle compagnie pour le commerce d'Islande, des loix ſur les lettres de change, ſur la navigation dans les Indes, les arts & les métiers. A l'exemple de pluſieurs

capitales, celle de Dannemarc fut éclairée la nuit, & on y établit une police exacte & vigilante sous la direction d'un magistrat créé pour cet effet. On fit la même chose pour la ville de Bergen en Norvège en 1683.

CHRETIEN V. 1681.

L'année 1681, le roi voulut visiter lui-même ses états d'Oldenbourg, il y ordonna la construction d'une ville & d'une forteresse sous le nom de *Christiansbourg*, & s'occupa de divers arrangemens propres à augmenter ses revenus, & à perfectionner l'administration de cette province nouvellement acquise. C'est ainsi, par exemple, qu'il se fit céder la seigneurie de *Jevern* qui fait partie de ce pays & que le prince d'Anhalt avoit eue en héritage avec d'autres terres de son ayeule, sœur du dernier comte d'Oldenbourg.

Louis XIV recherchoit alors avec empressement l'amitié du roi, parce que Charles XI se liguoit avec ses ennemis, & il réussit enfin à l'engager à faire avec lui une alliance défensive par laquelle le Dannemarc promettoit de tenir constamment 12000 hommes & 18 vaisseaux de guerre au service de la France, & Louis XIV

Le 2me. Avril. 1682.

outre un subside annuel de 800,000 livres s'engageoit à défendre le roi de Dannemarc contre toute attaque de la part de la Suède. L'électeur de Brandebourg avoit amené par degrés cette réconciliation entre les deux monarques peu de temps auparavant si mécontens l'un de l'autre. Il s'étoit lui-même réconcilié avec Louis, & il avoit fait avec ce prince & avec Chrétien V un traité d'alliance dicté par un intérêt commun, par le changement de système du roi de Suède, & par la crainte qu'inspiroit ce prince devenu subitement riche & absolu dans ses états. CHRETIEN V 1682.

Louis XIV avoit protégé le duc de Holstein avant & après la paix de Nimégue. Chrétien toujours occupé du projet d'une vengeance utile, se voyant désormais l'ami de Louis, se persuada que le moment étoit arrivé de faire renoncer cet ennemi dangereux au projet de lui nuire, dont il le croyoit toujours occupé. Il réclama donc des contributions qui lui étoient dues depuis la guerre, & ce qui étoit bien plus important, il contesta au duc le droit de lever des impôts dans les duchés, alléguant

CHRETIEN V. 1682.

que ces impôts n'avoient eté ordonnés par les états que pour la défense du pays, & que le duc n'ayant plus de forteresses, cette dépense n'étoit plus à sa charge. Le duc répondoit que son droit & son dessein étoit d'y avoir part, & qu'il vouloit rétablir sa forteresse de *Tonningen*, former une nouvelle armée, & faire juges de ce différend le roi de Suède & d'autres princes. Le roi recusoit ces juges, vouloit que le duc n'eût que quelques compagnies pour sa sûreté, & une enceinte de murs pour son château. Cette contestation devint sérieuse. L'empereur, les rois de France & de Suède, les ducs de Brunswick y prirent part, & offrirent leur médiation. L'empereur vouloit de plus porter cette affaire aux tribunaux de l'Empire. Chrétien V rejetoit toutes ces propositions, sur le fondement qu'il ne s'agissoit que d'une querelle entre parens, & qu'il étoit surtout question des revenus du duché de Sleswick qui ne relève point de l'Empire, & dont le Holstein devoit toujours suivre le sort en vertu des traités d'union. Louis XIV trouva bonnes cette fois des raisons

qu'il n'avoit pas goûtées quelque temps auparavant. Le roi de Suède menaça. Mais les états du duc n'en reſtèrent pas moins ſéqueſtrés, & lui-même ſans revenus & ſans crédit étoit forcé de vivre à Hambourg comme un ſimple particulier. CHRÉTIEN V. 1683.

On voit par les propoſitions que le roi faiſoit au duc que ſon but & ſon eſpérance étoient de l'engager à ſe ſoumettre de nouveau à dépendre du Dannemarc, dépendance que les malheurs de ce royaume l'avoient obligé à abandonner, & même à réunir à la couronne une province qui en avoit fait partie de tout temps. Mais le duc *Chrétien Albert* rejetoit hautement ces propoſitions ſi diſtantes de ſes idées & de l'état où il s'étoit vu. Il déclara qu'il aimeroit mieux finir ſes jours dans l'indigence & l'obſcurité, que de mériter le reproche d'avoir ainſi dégradé & aſſervi ſa famille. Alors le roi n'eſpérant plus rien des négociations fit publier un décret ſolemnel qui réuniſſoit le duché de Sleſwick à ſa couronne, ordonnoit aux habitans de lui prêter foi & hommage comme à

Le 3eme. Mai. 1684.

leur souverain (1), & de renoncer à l'obéissance du duc. La duchesse *Fréderique Amélie* qui demeuroit à *Gottorp* quitta alors cette résidence, dont elle ne s'arracha qu'avec une vive douleur que le plus grand nombre des habitans partageoit.

CHRETIEN V. 1684.

L'empereur & la diète de l'Empire ne voyoient pas avec indifférence ces entreprises du roi. Ils s'en occupoient, & par des décrets & des sommations réitérées, ils tâchoient d'opérer le rétablissement d'un prince qui avoit besoin de secours plus efficaces. Le roi répondoit toujours que cette querelle de famille n'étoit point du ressort des tribunaux & des commissions de l'Empire, & pour qu'on ne put croire qu'il en étoit effrayé, il faisoit dans le Sleswick toutes les dispositions qu'exige un gouvernement permanent. Il n'agissoit pas moins en maître absolu dans le Holstein. L'empereur étoit menacé par les Turcs & par la France. Le roi de Suède avoit embrassé un système pacifique. L'é-

(1) Voyez cet acte dans le recueil de Londorp act. pub. T. 12. p. 415.

lecteur de Brandebourg ménageoit dans le roi de Dannemarc un allié ancien & utile. Les autres voisins sentoient le danger d'employer la force contre un prince qui avoit une armée & une flotte considérable, & l'avantage d'être en possession. Aussi long-temps que ces circonstances restèrent les mêmes la position des affaires ne changea point, à la réserve de quelques incidens trop peu dignes de l'attention de la postérité. Nous suivrons donc le récit de cette affaire jusques à la convention d'*Altena*, en 1689, qui la suspendit pour plusieurs années. La révolution qui fit monter Guillaume III sur le trône d'Angleterre en 1688 fut une des principales causes qui hâtèrent cet accomodement sollicité depuis long-temps par les électeurs de Saxe & de Brandebourg & les autres princes voisins. Cette année fut l'époque où se ralluma une nouvelle & cruelle guerre entre la France, l'Empire, l'Angleterre & la Hollande; ces trois dernières puissances que l'on nommoit les *alliés*, s'intéressèrent toutes en faveur du duc de Holstein-Gottorp. Guillaume III demandoit

CHRETIEN V. 1684.

CHRETIEN V. 1684.

avec instance son rétablissement au nom de l'Angleterre & de la Hollande. Le roi de France le seul allié qu'eut alors le Dannemarc étoit éloigné & occupé. Les Suédois armoient une flotte, & assembloient des troupes dans le duché de Brême. Chrétien fit aussi sortir alors de ses ports une flotte considérable, & assembla une armée de terre, mais il sentoit la nécessité de se relâcher de ses prétentions. On reprit à *Altena* des conférences déjà commencées & interrompues. Les ministres d'Angleterre & de Hollande y travaillèrent avec activité à rapprocher les esprits. Le roi désiroit vivement de garder le duché de Sleswick; il offroit en échange les comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, & des terres dans le Holstein. Il semble que cette offre si propre à assurer la paix, & à concilier des intérêts toujours opposés eut dû être agréable au duc comme au roi, à tous les princes voisins, à tous les amis de la tranquillité & de l'humanité; mais le duc favorisé de nouveau par la fortune vouloit sans doute quelque chose de plus que paix & sûreté. Il avoit été maltraité; il

désiroit une satisfaction. Le roi signa donc le traité d'*Altena* qui l'obligeoit à restituer au duc tout ce qu'il avoit pris durant les derniers démêlés, de plus, le droit de lever des subsides, de faire des alliances, de construire & de posséder des places fortes, enfin toutes les prérogatives qui lui avoient été attribuées par les traités de Westphalie, de Roschild, de Fontainebleau, & les pactes d'union & de communauté entre les deux maisons. Ce traité fut garanti par toutes les puissances médiatrices, & par la Suède. Nous passons sous silence des articles de peu d'importance. Il suffit de faire observer quelle fut l'inutilité de tous ces nouveaux & ruineux efforts qu'avoit fait Chrétien V pour rendre à sa couronne la puissance & la sûreté qu'elle avoit perdue en 1659. Loin que les plaies du royaume fussent guéries par tant d'efforts, ils ne servirent qu'à le jeter de plus en plus dans l'épuisement. A la vérité on vécut en assez bonne intelligence avec la cour de *Gottorp* pendant la vie du duc *Chrétien Albert*, & on le laissa rebâtir paisiblement sa for-

CHRÉTIEN V. 1684. Le 20me. Juin. 1689.

CHRETIEN V. 1684.

tereſſe de *Tonningen* ; mais à ſa mort arrivée en 1694, ſon fils animé par d'autres ſentimens & dirigé par d'autres conſeils, donna lieu à de nouveaux troubles, comme nous le verrons bientôt. Le roi dégoûté de l'alliance de la France, & cherchant d'autres amis, envoya 7000 hommes de ſes troupes au ſecours de Guillaume III, qui rendirent d'utiles ſervices à ce prince en Angleterre & en Irlande. Mais tout cet intervalle entre la paix de Nimègue & celle d'Altena, ne fut pas uniquement rempli par les démêlés dont on vient de donner le précis. Un prince dont la valeur, l'activité, l'amour de la gloire & la paſſion des armes faiſoient, comme au temps de ces chevaliers fameux dans les ſiècles précédens, le caractère diſtinctif, un prince entre les mains duquel la dernière révolution avoit remis tous les pouvoirs, & chez lequel par cela même elle avoit allumé avec une nouvelle force le déſir de s'agrandir & de ſe ſignaler, un prince enfin qui avoit une armée & une flotte plus conſidérables peut-être que ne le comportoient ſes reſſources, & qui

ne pouvoit se résoudre à retrécir, en les réduisant, ce qu'il regardoit comme la base de sa grandeur, un tel prince ne pouvoit sans doute rester long-temps oisif, & négliger de faire valoir quelques-unes de ces prétentions qui naissoient sans cesse de ce chaos de loix, de droits & de traités incohérens ou opposés qui ne pacifient que les états qui veulent la paix. CHRETIEN V. 1684.

Celle d'entre ces prétentions qui pouvoit avec le plus juste titre armer Chrétien V, étoit sans doute le droit qu'il avoit sur Hambourg comme duc de Holstein. Il se détermina d'autant plus aisément à le faire valoir que la régence de cette ville l'avoit trop peu ménagé. Nous avons déjà observé qu'en 1679, le roi après des mouvemens menaçans qui attirèrent l'attention des puissances voisines avoit consenti à leur prière à signer une convention avec cette régence qui conservant aux deux parties leurs droits & leurs prétentions, avoit suspendu les différends & renvoyé à un temps indéfini une décision trop difficile. Ce mode de vivre fut observé assez exactement jusques en 1686. Alors

Hoyer dan. gesch. p. 554.

CHRETIEN V. 1684.

des diſſentions inteſtines s'élevèrent dans le ſein de cette ville où deux partis ſe diſputoient ſelon l'uſage des républiques, le droit de faire *le bien de l'état*, c'eſt-à-dire, de le gouverner. Le peuple demandoit la dépoſition d'un bourguemeſtre qui, à l'en croire, s'étoit vendu au duc de Lunebourg. Le magiſtrat & ſes collégues en appeloient à l'empereur, juge naturel des différends de ce genre. L'empereur nomma une commiſſion pour en connoître, & chargea le duc de Lunebourg de protéger la régence de Hambourg. Les troupes du duc s'approchèrent de la ville, & en occupèrent le territoire. Mais le peuple plus irrité qu'intimidé, fit ſaiſir le magiſtrat qu'il accuſoit de trahiſon; celui-ci ſut échapper enſuite à ſes gardes, & s'enfuit à la cour de Lunebourg. Le roi de Dannemarc étoit alors à *Gluckſtadt*, ville peu éloignée de Hambourg. On penſa qu'il fomentoit ces troubles, en promettant ſa protection aux démagogues qui s'étant emparés de toute l'autorité, faiſoient trancher les têtes de leurs principaux adverſaires, & établiſſoient une autorité arbitraire & ab-

solue pour assurer la liberté de leurs concitoyens. Il s'en fallut peu que l'armée de Chrétien V, devenu protecteur de ce parti, n'en vînt aux mains avec celle du duc de Lunebourg que l'empereur avoit chargé du rétablissement de l'ordre. Les sollicitations de l'électeur de Brandebourg prévinrent en partie ce malheur. Mais le peuple voyant approcher les Danois, & reprenant de lui-même ses sentimens ordinaires de défiance & de jalousie contr'eux se réconcilia pour le moment avec ses magistrats. On crut avoir découvert que les principaux démagogues avoient appelé à leur secours l'armée Danoise. Le peuple furieux voulut qu'ils fussent appliqués à la torture & exécutés. D'autres furent bannis. On ne parla plus dans l'un & l'autre parti que de résister au roi de Dannemarc, & de refuser l'hommage qu'il demandoit. On laissa même entrer dans cette vue un corps de troupes de Lunebourg. Les Danois persévérant dans leurs desseins voulurent attaquer le fort de *l'Etoile* qui défend la ville du côté du nord-oueſt, & d'où l'on eut pu la soumettre par

CHRETIEN V. 1684.

CHRETIEN V. 1684

un bombardement. Mais ce fort fut toujours ſecouru par des troupes fraîches qu'on envoyoit de la ville, & les Danois furent repouſſés deux fois avec beaucoup de perte. Ils furent encore battus dans une ſortie que fit l'armée des aſſiégés; car avec tous les ſecours qu'elle avoit reçus cette armée ſe monta bientôt à plus de 12000 hommes de troupes régulières, outre la bourgeoiſie armée de Hambourg. L'électeur même de Brandebourg en avoit envoyé, & malgré ſes anciennes liaiſons avec le roi, il déclara publiquement qu'il ne ſouffriroit pas plus volontiers de le voir maître de cette ville que de Berlin même. Tous ces obſtacles ramenèrent enfin Chrétien à des ſentimens plus modérés & plus convenables. Il conſentit à rétablir les choſes ſur le pied de la convention de *Pinnenberg*, & à ſe réconcilier avec la régence de Hambourg qui lui envoya une députation extraordinaire pour lui demander le retour de ſes bonnes grâces.

Ce fut de la même manière que ſe terminèrent les différends élevés entre ce prince & la régence de

Lubeck, au ſujet des ſommes qu'il réclamoit d'elle pour le logement de ſes troupes durant la dernière guerre. Les hoſtilités avoient déjà commencé, mais les excuſes que lui fit faire la régence par ſon bourguemeſtre député à Copenhague déſarmèrent ce prince encore plus prompt à s'appaiſer qu'à s'irriter. Je ne parle point de ſes efforts pour obtenir du chapitre de cette ville qu'un de ſes fils fut promu à l'évêché de Lubeck. Par des pactes précédens ce chapitre étoit tenu, comme on l'a déjà obſervé, à élire encore ſucceſſivement quatre évêques de la maiſon de *Gottorp*. Le chapitre perſiſta à remplir rigoureuſement cet engagement, & ſoutenu par l'empereur & par d'autres princes, ni les menaces, ni les hoſtilités mêmes ne purent l'ébranler, & le pacte en queſtion fut confirmé par la convention d'*Altena*.

CHRETIEN V. 1684.

Voy. ci-deſſus à l'année 1647.

Chrétien eut plus de ſuccès dans la petite guerre occaſionnée par l'extinction de la maiſon des ducs de *Saxe-Lawenbourg* en 1689. Le duché qu'elle laiſſoit vacant n'étoit ni grand, ni riche ; mais il n'en fut pas moins envié par tous les voiſins, & ſa ſitua-

CHRETIEN V. 1684.

tion sur l'Elbe, & les frontières du Holstein le rend en effet assez important pour quelques-uns d'entr'eux. L'électeur de Saxe, les princes d'Anhalt, les ducs de Mecklenbourg & d'autres encore le réclamoient à des titres plus ou moins fondés. Mais George Guillaume duc de Lunebourg qui avoit aussi les siens, & qui étoit de plus colonel du cercle de la Basse-Saxe, prit aussitôt possession de cet état en cette qualité, comme chargé du séquestre, jusqu'à ce que tant de prétentions opposées pussent être jugées selon les loix de l'Empire. Il étoit bien facile de voir que ses vues ne se bornoient pas là. Il se hâta en effet de s'assurer de cette petite province en fortifiant la petite ville de *Ratzebourg* située près des frontières du Holstein, au milieu d'un lac qui la rendoit susceptible d'une longue défense. Le roi qui redoutoit les progrès de la maison de Hanovre, ne put voir sans douleur élever cette forteresse sur sa frontière : il fit faire à ce sujet des représentations au duc ; il publia un manifeste, il menaça, mais ces moyens ne produisant aucun effet, il fit investir

Ratzebourg

Ratzebourg en 1693, le duc s'affermit dans son dessein, il fit bombarder cette ville qui fut ruinée de fond en comble; il se préparoit après cela à donner un assaut, lorsque enfin George Guillaume promit dans une convention passée à *Zelle*, de faire raser la forteresse en question, & de ne pas tenir plus de 200 hommes de troupes dans la partie du duché qui est au nord de l'Elbe, & touche au Holstein. Ce prince n'avoit pu en effet fortifier une ville dans un pays qui ne lui appartenoit point encore. Mais ce qui recommandoit surtout la conduite du roi aux princes de l'Empire, c'est qu'ils craignoient d'y voir allumer une guerre dont il eut pu résulter une diversion nuisible à celle qu'ils faisoient à la France dans le même temps.

CHRETIEN V. 1684.

Le 29me. Septemb. 1693.

L'année suivante le duc *Chrétien Albert* de Holstein-Gottorp termina sa carrière, & avec lui finit la bonne intelligence qui régnoit depuis un peu de temps entre les deux branches de sa maison. Fréderic qui lui succéda étoit un prince jeune, guerrier & entreprenant, élevé à Stockholm dans des sentimens peu favo-

Le 27me. Décemb. 1694.

CHRETIEN V. 1694.

rables au Dannemarc. Il se hâta de congédier d'*Ahlefeld* ministre de confiance de son père, l'ami & le soutien de la paix, qui passa au service de Dannemarc, & dès ce moment on vit renaître les défiances & les contestations sur toute sorte de sujets. On commença par disputer sur la manière dont les états des deux duchés devoient être convoqués pour prêter foi & hommage au nouveau duc. Ensuite le roi demanda que le testament du défunt lui fût communiqué pour qu'il put s'assurer s'il avoit appelé son fils aîné seul à la succession. Le duc se récria vivement contre une prétention si contraire au droit de primogéniture établi depuis 86 ans dans sa maison, & au droit de souveraineté que les traités lui assuroient. Il fit venir dans ses états (en 1695) 500 soldats Suédois qui s'y rendirent de Wismar en traversant le Holstein royal; il les posta dans des villages communs aux deux souverains, sans la participation & le consentement du roi, & les employa à fortifier ses places. Chrétien lui fit à ce sujet de fortes représentations, & exigea qu'il fit retirer ses

troupes des deux duchés. Le duc forma de ſon côté d'autres demandes, répondit par d'autres reproches & ſoutint que le roi n'avoit point rempli les conditions du traité d'*Altona*. Cette querelle s'aigriſſant de plus en plus, le duc chercha à s'aſſurer de l'appui des princes voiſins, & forma en particulier une alliance avec le roi de Suède, dont il épouſoit la fille aînée, & avec le duc de Hanovre qui s'engagea à faire paſſer en Holſtein un ſecours de 6000 hommes au moment où le duc en auroit beſoin. Dès-lors l'union & la régence commune des duchés furent anéanties; on équippa des flottes en Dannemarc & en Suède, & le duc redoubla d'activité pour mettre ſes places en bon état de défenſe. Mais les puiſſances liguées contre la France, & ſurtout l'empereur, les Anglois & les Hollandois, s'étant joints aux autres garans du traité d'*Altona* ſe hâtèrent de prévenir les ſuites de cette querelle qui eut pu cauſer une diverſion contraire à leurs vues. Leurs miniſtres ouvrirent des conférences à Hambourg, & enſuite à *Pinnenberg*, où ceux du roi & du

CHRETIEN V. 1694.

duc se rendirent aussi. Là on plaida vivement & longuement des prétentions aussi multipliées que contraires les unes aux autres, & d'autant plus difficiles à concilier que souvent elles n'étoient que le prétexte & non la cause de la querelle. Des incidens fréquens l'envenimoient encore, & donnoient lieu à des voies de fait. C'est ainsi que le roi s'opposa par la force à ce que le duc fit entrer en Holstein deux régimens qu'il avoit rappelés de l'armée des alliés, qu'il fit démolir trois de ses forts, & jeter dans les fossés l'artillerie & les munitions qu'on y trouva. Mais tous les obstacles furent enfin levés par la persévérance des médiateurs, & surtout par de nouvelles circonstances qui devoient faire craindre à un roi déjà âgé comme l'étoit Chrétien V & dont les peuples étoient épuisés par de longs efforts, de s'engager dans une nouvelle guerre. Charles XI prince pacifique venoit d'être remplacé sur le trône de Suède par un fils qui ne respiroit que la guerre, & dont on démêloit déjà le caractère inflexible, & violent. Quoique agé de quinze ans seulement, il réus-

CHRETIEN V. 1694.

1697.

fit à ſe faire déclarer majeur, & à s'emparer de toute l'autorité, & dès ce moment auſſi il épouſa avec chaleur la cauſe du jeune duc de Holſtein ſon beau-frère, avec lequel il avoit été élevé, & dont les inclinations guerrières ſympathiſoient avec les ſiennes. Il écrivit au roi de Dannemarc en ſa faveur, & parut diſpoſé à ſoutenir ſes prétentions avec une armée. Cependant au fond il avoit des projets différens, & qui l'intéreſſoient bien davantage, enſorte qu'il ſe prêta ſans peine à renouveller pour cinq ans l'alliance qu'il avoit avec le Dannemarc. Peut-être auſſi que les liaiſons qui ſe formoient entre le roi & le tzar Pierre lui donnoient quelqu'inquiétude. Quoiqu'il en ſoit il n'agit pas en faveur du duc de Holſtein avec toute la vigueur qu'on avoit d'abord attendue de lui, il ſe contenta de l'aider indirectement, & ce duc ainſi ſoutenu & encouragé plus puiſſamment encore par l'état de langueur où il voyoit Chrétien V, chercha par tous les moyens poſſibles à prolonger la querelle. Il appela de nouvelles troupes Suédoiſes en Holſtein, fit réta-

CHRETIEN V. 1697.

blir les forts démolis, ordonna qu'on
CHRETIEN V. en construisît de nouveaux, enſorte
1699. que les médiateurs assemblés à *Pinnenberg* voyant l'inutilité de leurs efforts déclarèrent que ces nouvelles hostilités leur ôtant tout espoir de succès, ils regardoient dès ce moment leur tâche comme finie.

Instruit de ce que son adversaire faisoit pour se rendre redoutable en Holstein, Chrétien V ordonna de renforcer l'armée qu'il avoit dans ce duché, & de raser les fortereſſes construites par le duc; mais ce furent là les derniers efforts de ce prince mourant, & presque les dernières
1658. actions de sa vie. L'année précédente il avoit été blessé grièvement à la chasse par un cerf. On remarqua à cette occasion que le plaisir de forcer un cerf avoit été un amusement inconnu jusques alors en Dannemarc, que c'étoit le roi lui-même qui l'avoit introduit à l'imitation des Anglois, & qu'il reçut ce coup mortel dans un parc qu'il avoit fait ordonner pour cette chasse. On jugea bientôt que sa blessure étoit incurable, & en effet il ne quitta plus le lit, mais il vécut encore jusques au

25 Août de l'année 1699, & ne ceſſa preſque pas de s'occuper avec la même activité des ſoins du gouvernement. Cette activité, & la valeur qui lui étoient naturelles, n'avoient pu que décider du goût & des inclinations de ce prince, & lui inſpirer la paſſion de la guerre. Les circonſtances y contribuèrent auſſi, & on l'a déjà obſervé. La guerre avoit donc été le premier de ſes ſoins, & il n'avoit jamais cherché à l'éviter. Il la fit toujours avec gloire pour lui-même, mais ſans aucun avantage réel pour ſa couronne; à ſa mort ſes peuples étoient épuiſés; il laiſſoit même des dettes conſidérables. On doit cependant des éloges aux ſoins qu'il s'étoit donnés au milieu de ces calamités pour régler l'adminiſtration intérieure de ſes états, & pour former pluſieurs établiſſemens utiles; on en doit à l'humanité, à la bonté qui accompagnoient & tempéroient ſon caractère ardent & guerrier. Sa mort cauſa donc une douleur générale. Car le peuple ne calcule guères le degré de bonheur dont il a joui ſous un prince pour apprécier ſa mémoire; il ſe rappelle

CHRETIEN V. 1699.

CHRÉTIEN V. 1699.

bien plutôt sa bravoure, sa générosité, ses manières nobles & prévenantes, son affabilité. Chrétien V possédoit toutes ces qualités au plus haut degré, & il s'en est conservé en Dannemarc un souvenir que j'ai souvent entendu rappeler avec une sorte d'enthousiasme. Il avoit reçu de la nature un excellente constitution, & une figure avantageuse. Sans l'accident qui l'enleva dans sa 54 année, il eut vraisemblablement joui d'une longue vie, & Charles XII eut pu trouver en lui un rival redoutable. Il excelloit dans presque tous les exercices, personne ne le surpassoit dans l'art de manier un cheval, & ne se distinguoit plus que lui dans les carousels qui étoient encore alors en usage dans la plupart des cours. On remarqua que dans son voyage en Norvège, il fut le seul de sa cour qui ne mit pas pied à terre dans les défilés étroits & dangereux des hautes alpes de ce royaume qu'il voulut traverser.

Nous avons déjà vu dans le cours de la vie de ce prince quelques traits de son gouvernement intérieur, & particulièrement ce qu'il fit pour

mettre sa cour & les divers départemens de l'état sur un pied analogue à la nouvelle constitution de son royaume. J'ai observé qu'en 1671 il y introduisit les dignités de comtes & de barons, qu'il attacha diverses prérogatives à ces titres, qu'il renouvella les ordres de l'*Eléphant* & de *Dannebrog*, qu'il établit un tribunal suprême pour les deux royaumes, & lui donna sa forme actuelle en 1688; enfin qu'en 1693, il publia le code qui porte son nom, & qui dès-lors a été la loi de Dannemarc. Il faut ajouter à ces sages établissemens l'ordonnance qu'il fit pour la guerre, & celle pour la marine, le rituel qu'il prescrivit aux églises de Dannemarc & de Norvège en 1688, le code civil pour la Norvège publié la même année, le culte public accordé aux réformés, & la fondation d'une académie à Copenhague pour l'éducation de la jeune noblesse. En 1683, il établit dans tous ses états un même poids, & une même mesure, & presque chaque année fut marquée par d'utiles réglemens de police.

CHRETIEE V. 1699.

Il chercha de même à favoriser les manufactures & le commerce, il

CHRETIEN V. 1699.

accorda de grands priviléges à tous ceux qui voulurent s'établir dans ſes états, il ouvrit à ſes ſujets le commerce de l'isle de St. *Thomas* dans les Indes Occidentales, il protégea la compagnie des Indes Occidentales & de Guinée, il lui accorda de grands priviléges, & fit bâtir en ſa faveur le fort de *Fredericsbourg* ſur la côte de Guinée en 1685. Il forma l'an 1680 une autre compagnie pour le commerce d'Islande, & en 1697 une troiſième pour le commerce de la Groënlande qu'il eut voulu aſſurer excluſivement à ſes ſujets. La flotte & l'armée furent miſes ſur un meilleur pied ſous le règne de ce prince qu'elles ne l'avoient jamais été. Il y fit pluſieurs changemens très-avantageux, & les ranima, ſi je puis ainſi parler, par ſon exemple, ſon activité & de nouveaux encouragemens. Jamais auſſi la marine Danoiſe ne s'acquit autant de gloire, & n'eut des ſuccès plus brillans & plus ſoutenus. Ses troupes de terre ſe firent de même beaucoup d'honneur dans des ſervices étrangers. Sept mille Danois commandés par le duc *Ferdinand* de *Wurtemberg* ren-

dirent en Irlande des ſervices ſignalés au roi Guillaume, ſurtout à la bataille de la *Boyne*. De-là elles paſsèrent en Flandres où elles ſoutinrent leur réputation juſques à la fin de la guerre en 1698. Deux mille cinq cent Danois ſervoient en même temps en Hongrie avec diſtinction dans la guerre contre les Turcs. CHRETIEN V. 1699.

Chrétien V orna ſa capitale par la conſtruction d'un nouveau port, d'une nouvelle place où l'on voit ſa ſtatue équeſtre, de quelques égliſes & de divers autres bâtimens publics. Il fit bâtir la citadelle de *Drontheim* en Norvège nommée *Chriſtianſtein*, le port & la fortereſſe de *Chriſtianſæ* dans l'isle d'Ertholm juſques alors inhabitée, près de l'entrée méridionale du canal du Sund. Il fit auſſi fortifier *Oldenbourg*, & bâtir la ville & le fort de *Chriſtiansbourg* dans ſes nouveaux états d'*Oldenbourg*. D'autres villes, comme *Rendsbourg*, *Frédericia*, &c. reçurent des marques de ſes ſoins pour leur défenſe & leur proſpérité.

Ami des plaiſirs, il les appeloit à la cour, & partageoit ceux de ſes ſujets; ſouvent il ſe montroit inopi-

CHRETIEN V. 1699.

nément dans les fêtes, les noces, les assemblées des personnes de la cour & de la bourgeoisie, qu'il charmoit par son affabilité & ses grâces naturelles. Mais les amusemens de sa cour furent une fois troublés par un accident bien cruel. En 1689 le château d'Amalienbourg à Copenhague & la salle de l'opéra italien qui y étoit jointe prirent feu pendant le spectacle avec une telle violence que plus de 250 personnes y furent brûlées ou étouffées. Il y eut peu de familles distinguées à la cour & à la ville qui n'eussent à pleurer quelque parent dans cette affreuse catastrophe. La famille royale fut sauvée & le château presqu'entièrement réduit en cendres.

Les sciences ne furent que foiblement encouragées sous ce règne. Cependant on compta encore en Dannemarc quelques savans distingués, tels que les *Bartholin*, *Rœmer*, *Weigel* né en Allemagne, mais que le roi appela pour l'employer à la construction d'un grand globe qui fit l'admiration de son temps, & à la réforme du calendrier beaucoup plus utile que ce globe. Ce prince fit

faire auſſi par Holger *Jacobſen* un catalogue des curioſités naturelles des médailles & des tableaux du cabinet qui s'étoit formé & accru ſous ſes ordres. Il ordonna encore que ſa bibliothéque fut augmentée, & lui fit don d'une quantité de livres & de manuſcrits précieux, la plupart relatifs à l'hiſtoire du Nord.

CHRÉTIEN V. 1699.

Chrétien V laiſſoit de *Charlotte Amélie*, fille de Guillaume VI landgrave de Heſſe-Caſſel, princeſſe diſtinguée par les plus grandes vertus, & dont la mémoire eſt encore précieuſe aux Danois :

1°. Fréderic qui régna après lui ſous le nom de Fréderic IV, né le 11 Octobre 1671.

2°. Sophie Hedwige, née en 1677, morte ſans être mariée.

3°. Charles, né en 1680, mort ſans poſtérité.

4°. Guillaume, né en 1687, mort ſans poſtérité.

Chrétien eut auſſi pluſieurs enfans naturels de Sophie Amélie fille de ſon médecin *Paul Moth*, connue ſous le nom de comteſſe *de Samſœ*. Dans ce nombre on diſtingue *Chriſtian* ſurnommé *Guldenlew*, qui naquit

CHRE-TIEN V. 1699.

en 1671, fit ſes premières armes en Hollande & en France, ſe diſtingua dans la défenſe de la Norvège, durant la guerre contre les Suédois, en fut fait vice-roi en 1700 & mourut en 1703. C'eſt de lui que deſcendent les comtes de *Danneskiold*. Son frère Ulric *Chrétien Guldenlew*, né en 1678, fut amiral du royaume, & mourut en 1709 ſans poſtérité. Le roi eut auſſi de cette comteſſe pluſieurs filles, dont une nommée *Chriſtine*, épouſa le comte Fréderic d'Ahlefeld gouverneur du Holſtein.

Fin du Livre treizième.

Je m'étois proposé de terminer cette hiſtoire à la fin du règne de Chrétien V qui touche à celle du dernier ſiècle. Devenu moins capable d'un travail pénible par l'effet de l'âge & des infirmités, je craignois celui qu'exigera l'hiſtoire de ce ſiècle plus difficile encore par le nombre des grands événemens qu'elle embraſſe, & par leur liaiſon avec le temps où nous vivons, & avec les affaires générales de l'Europe. Cependant pluſieurs perſonnes ayant jugé que ce ſeroit laiſſer un trop grand vuide dans un ouvrage deſtiné à faire connoître le Dannemarc aux étrangers que de n'y faire aucune mention de ces événemens, j'ai déféré à leur avis en joignant ici en forme de ſupplément un court expoſé de ce que le règne de Fréderic IV offre de plus important, & en particulier des principaux faits

relatifs aux démêlés des deux branches de la maiſon de Holſtein, démêlés dont on a vu l'origine dans cette hiſtoire, & dont l'heureuſe concluſion eſt ſans doute l'époque la plus intéreſſante de l'hiſtoire moderne du Nord.

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE

DE

DANNEMARC.

FRÉDERIC IV, *cinquante-neuvième roi de Dannemarc, & dixième de la maiſon d'Oldenbourg.*

CE prince étoit né le 11 Octobre 1671; le jour de ſa naiſſance avoit été ſolemniſé par le renouvellement de l'ancien *ordre de Dannebrog* qui, comme on l'a obſervé dans l'hiſtoire du règne précédent, fut créé en quelque ſorte de nouveau par le roi Chrétien V, & reçut de lui une nouvelle forme & de nouveaux ſtatuts. L'éducation du jeune prince fut dirigée par les principes ou les préjugés alors reçus dans preſque toutes les cours. On le forma avec ſoin aux exercices du corps, on lui donna

FREDERIC IV. 1699.

FREDERIC IV. 1699.

quelque teinture des connoiſſances relatives à l'art militaire, on lui enſeigna les principales langues modernes. On jugeoit alors toutes les autres ſciences aſſez inutiles à un prince. Bien des gens penſoient même que l'étude en général & l'application ne pouvoient qu'être préjudiciables au jeune Fréderic. Il apprit avec facilité tout ce qu'on voulut lui enſeigner, il ſe diſtingua même bientôt dans tous ſes exercices. Et les ſoins particuliers que l'on prit pour le former à cet égard étoient juſtifiés par la foibleſſe de ſa conſtitution. Il n'avoit point hérité de la taille haute & majeſtueuſe de ſes ancêtres, mais la nobleſſe de ſes traits & la vivacité de ſes yeux annonçoient d'ailleurs en lui un eſprit élevé, & plein de feu.

En 1692, il commença ſes voyages, conformément à une autre opinion reçue ſeulement dans les pays du Nord, & ſur laquelle on peut alléguer beaucoup d'argumens, de faits & d'exemples oppoſés. Il employa un an & demi, ſous la conduite de J. Henri d'*Ahlefeld* ſon gouverneur, à parcourir l'Allemagne,

l'Italie, la France, les Pays-Bas. A ſon retour il accompagna le roi pendant la courte guerre qu'il fit au duc de *Lunebourg*; il fut préſent à la conquête de *Ratzebourg*, & montra à cette occaſion du goût & des diſpoſitions pour le métier des armes. Deux ans après (1695), ayant atteint ſa 24 année, il épouſa *Louiſe* de *Mecklenbourg-Guſtrau*, princeſſe recommandable par ſes vertus & ſa piété.

FREDERIC IV. 1699.

A ſon avénement au trône le 25 Août 1699, ce prince qui n'avoit guères paru occupé que de ſes plaiſirs, & qui n'avoit point été admis dans les conſeils, étonna le public par ſon application aux affaires, par ſon aſſiduité au travail, & ſon activité, en même temps qu'il gagnoit les cœurs par ſon affabilité, ſa douceur, & la facilité avec laquelle chacun pouvoit lui adreſſer ſes plaintes & ſes prières. Ses premiers ſoins ſe portèrent ſur l'intérieur du gouvernement, ſur l'adminiſtration des finances, la juſtice, la police générale; mais il fut bientôt diſtrait par le renouvellement des anciens démêlés avec la maiſon de *Holſtein-Gottorp*.

FREDERIC IV. 1699.

On a déjà obſervé ſouvent dans l'hiſtoire des deux derniers règnes que ces différends étoient infiniment difficiles à concilier, ou ſeulement à aſſoupir. Le duc plaidoit pour ſon indépendance, le roi pour ſa sûreté. Le premier vouloit avoir une armée & des fortereſſes, pour s'aſſurer la *ſouveraineté* que ſes ancêtres avoient obtenue des Danois dans un moment d'oppreſſion & de calamité. A la cour de Copenhague on diſoit que c'étoit vouloir former un état dans l'état, élever des fortereſſes, & introduire un ennemi dans le ſein du royaume. On ne ſe croyoit pas obligé de reſpecter des engagemens auſſi deſtructifs de la tranquillité, de la gloire & du bonheur de l'état, engagemens au moyen deſquels la branche cadette de la maiſon royale, comblée par l'aînée de bienfaits qu'elle n'eut jamais oſé eſpérer, en devenoit l'ennemi le plus dangereux au mépris de tous les devoirs de la nature & de la reconnoiſſance. Mais on n'avoit pas ſans doute aſſez conſidéré dans cette cour ſi les circonſtances étoient favorables pour ſe livrer à de pareilles idées. Plus de

lenteur, plus de circonſpection euſſent fait différer du moins d'entreprendre en conſéquence une guerre qui, ſoit qu'elle fût juſte ou injuſte, ne pouvoit être approuvée du public ſi elle ne pouvoit être heureuſe. FREDERIC IV. 1699.

Au printemps de l'année 1700, le jeune monarque ne conſultant que le déſir d'une vengeance utile, & l'eſpoir d'être ſoutenu par le Tzar & le roi Auguſte, avec leſquels il avoit une alliance ſecrète, entra dans le duché de Sleſwick à la tête de vingt mille hommes, s'empara des forts de *Huſum*, de *Frédericſtadt*, de *Hollingſtedt*, de *Svabſtedt*, & mit le ſiége devant *Tonningen*, place ſuſceptible d'une beaucoup plus grande défenſe. La Suède, la Hollande, les cours de Hanovre & de Zelle s'allarmèrent à cette nouvelle. On ſe hâta d'envoyer au ſecours du duc de Gottorp une armée égale au moins à celle qui l'attaquoit. Ce ne fut pas tout. Avant la fin de Juillet on vit paroître à la rade de Copenhague une flotte compoſée de vaiſſeaux Anglois, Hollandois & Suédois qui commença auſſitôt à bombarder cette ville, & y répandit une grande ter- 1700.

FREDERIC IV. 1700.

reur, quoique les bombes n'y causassent que bien peu de dommage.

Mais le 4 Août un autre danger plus réel vint menacer la capitale. Charles XII parut sur la côte de Sélande à la tête de huit mille hommes qui protégés par sa flotte, & n'ayant que des milices & quelques dragons à combattre fit presque sans obstacle une descente près de *Humlebeck*, village à trois lieues au nord de Copenhague. Bientôt après de nouvelles troupes arrivées de Scanie portèrent l'armée Suédoise à 14,000 hommes. Des batteries élevées à la hâte par les Danois furent emportées, & quelques escadrons qui s'étoient retranchés près de-là furent dispersés. Charles assit son camp à peu de distance de Copenhague, & lui-même alla se loger au château de Frédericsbourg. Il exigea de-là des contributions & des vivres, mais il n'osa rien entreprendre de plus contre Copenhague, & il ne faut pas en faire honneur à sa modération & à sa justice, comme l'ont fait des historiens célèbres. Le siége de Copenhague n'étoit pas une chose aisée. La flotte Danoise n'étoit ni

battue ni éloignée. Il ſe formoit une armée en Sélande. Les puiſſances qui avoient ſecouru Charles XII ne vouloient point qu'il fit des conquêtes en Dannemarc ; elles furent même très-irritées de la deſcente qu'il y avoit faite contre ſes promeſſes expreſſes ; elles n'avoient eu en vue que de délivrer le duc de Holſtein, & non d'accabler le Dannemarc.

FREDERIC IV. 1700.

La fortune ſe déclaroit partout contre Fréderic. Il avoit dû croire que les Suédois attaqués en Livonie par le roi de Pologne partageroient leurs flottes, & ne ſeroient pas en état de tenir la mer contre celle qu'il avoit laiſſée pour la défenſe de Copenhague. Mais les eſcadres Angloiſe & Hollandoiſe en ſe joignant inopinément à celle des Suédois en avoient impoſé à l'amiral Danois. Fréderic avoit auſſi compté ſur une armée de Saxons que le roi Auguſte avoit promis de faire marcher en Holſtein ; mais le ſecours qu'il envoya fut ſurpris & diſperſé par les Hanovriens. Le ſiége de *Tonningen* traîna en longueur, & l'armée des alliés du duc eut le temps de ſecourir cette place. Le roi de France

refusa d'agir comme on s'en étoit
FREDERIC IV. peut-être flatté trop légèrement en
Dannemarc, & il se contenta d'of-
1700. frir sa médiation que le duc rejeta. Pressé de tous côtés, Fréderic se vit obligé de souscrire aux propositions que lui faisoient les puissances garantes du traité d'Altena. Heureusement que ces puissances ne demandèrent rien de plus que le rétablissement de ce traité. Dès que Fréderic eut témoigné qu'il y consentoit, toutes les difficultés furent promptement applanies. On assembla un congrès dans le château de *Travendal* maison de plaisance du duc de *Holstein-Plœn*,
1700. & on y signa le 13 Août un traité de paix sous la garantie des cours de Vienne, de Londres, de Stockholm, des Hollandois & des électeurs de Brandebourg & de Hanovre. Celui d'Altena y fut compris & confirmé. Le roi reconnut de nouveau la souveraineté du duc pour la portion du duché de Sleswick qu'il possédoit, le droit d'avoir des troupes & des fortereſſes & de faire des alliances; Fréderic s'engagea encore à lui payer à titre de dédommagement une somme de 260 mille écus.

Et

Et il promit de ne prendre plus aucune part ni aux différends élevés à l'occaſion de la ſucceſſion du duché de Lavembourg, ni à ceux qui diviſoient les branches de la maiſon de Brunſwick, ni à la guerre que le Tzar Pierre & le roi de Pologne faiſoient à la Suède. Les autres articles étoient peu importans ou ne contenoient rien de nouveau. FREDERIC IV. 1700.

Les puiſſances dictèrent donc en effet une loi dure & humiliante à Fréderic, mais Charles XII lui-même la reçut auſſi en quelque ſorte, & il fut forcé malgré toute ſa fierté d'abandonner la proie qu'il croyoit déjà tenir. Il reſta même quelque temps dans le Sund avec ſa flotte comme incertain du parti qu'il prendroit, mais les eſcadres Angloiſe & Hollandoiſe s'étant ſéparées de lui, & la flotte Danoiſe ayant dès-lors une grande ſupériorité ſur la ſienne, il prit enfin le parti de regagner ſes ports & d'accepter la paix.

Cet orage étant ainſi promptement diſſipé, Fréderic ſongea à profiter de l'expérience qu'il venoit d'acquérir chèrement, mais qu'il eut pu payer bien plus chèrement encore.

FREDERIC IV. 1700. Il comprit qu'il devoit mieux pourvoir qu'on ne l'avoit fait avant lui à la sûreté de ses états, qu'il devoit surtout établir pour leur défense une milice bien exercée à l'exemple de plusieurs autres nations. Dès le commencement de l'année 1701, les ordres furent donnés pour enrégimenter 18,000 payſans choisis entre les jeunes gens les plus propres à porter les armes; on les arma, on les exerça. Un an après il rendit la célèbre ordonnance par laquelle il supprimoit la servitude à laquelle ils étoient assujettis depuis un temps immémorial, particulièrement dans les isles de *Sélande*, *Lalande*, *Falster* & *Mœne*. Cet édit qu'avoient dicté la saine politique, & l'humanité ordonnoit qu'à une époque fixée il ne naîtroit plus d'esclaves en Dannemarc. Le préambule en exposoit les motifs, & ils sont dignes d'une si noble & si grande résolution. Le roi vouloit que ses sujets fussent excités au travail, & à verser au besoin leur sang pour la défense de l'état, en voyant que la terre cultivée par leurs mains & arrosée de leurs sueurs étoit assurée à eux & à leurs enfans.

Il leur donnoit en un mot une patrie, en leur ordonnant de la défendre. C'eſt avec douleur que nous ſommes forcés d'ajouter que cette liberté ne dura guères plus que l'année qui la vit naître. Il s'éleva des oppoſitions de divers genres à l'exécution de la loi. L'intérêt particulier fit valoir avec art & avec ſuccès les inconvéniens qui en réſultoient, & que le temps & la prudence euſſent fait ceſſer. Ainſi bientôt le payſan Danois ſentit le poids de la ſervitude retomber ſur lui, à-peu-près comme auparavant. On ne révoqua pourtant pas la loi; mais on l'éluda. Tout ce qui s'eſt fait depuis à cet égard n'eſt point de notre ſujet, & peut-être d'ailleurs vaut-il mieux ſuſpendre un récit pénible pour l'humanité, juſques au temps que tout permet d'eſpérer où le payſan Danois ſera rétabli dans les droits de la nature, & où il ne ſe ſouviendra plus de ſes chaînes que pour benir la main qui les aura rompues.

FREDERIC III. 1701.

L'établiſſement d'une milice nationale pourvoyant à la ſûreté du Dannemarc permettoit au roi de fournir

FREDERIC IV.

des troupes aux puiſſances que la ſucceſſion d'Eſpagne avoit armées contre la France. Ses armées s'aguerriſſoient ainſi, & le roi enrichi par des ſubſides conſidérables étoit en état de former d'utiles établiſſemens. Six mille Danois commandés par le maréchal *Guldenlew* ſe diſtinguoient en Italie à la bataille de *Luzara*; ils ſervirent enſuite en Hongrie ſous le général *Harbœ*. Les 7000 hommes que le roi Guillaume avoit employés en Irlande & en Angleterre repaſsèrent dans les Pays-Bas, où ils entrèrent au ſervice des Etats-Généraux; on porta enſuite cette armée au nombre de 10000 hommes, & ſous les ordres du duc de Wirtemberg elle eut une grande part à la victoire que les alliés remportèrent à Hochſtedt (1). Les années ſuivantes elles ſoutinrent bien leur réputation, & particulièrement à *Ramilies* où leur général Jean *Rantzow*, à la tête de la cavalerie Danoiſe, tailla en pièces la troupe eſti-

1701.

1702.

1704.

(1) Dans une médaille frappée en Allemagne à l'occaſion de cette bataille, la gloire acquiſe aux alliés, étoit appelée dans l'inſcription: *Maxima, ſed multo danorum ſanguine parta.*

mée presqu'invincible de la maison du roi de France (1).

FREDERIC IV. 1704.

Les soins du gouvernement occupoient cependant Fréderic d'une manière aussi glorieuse & bien plus utile pour la nation. Il cherchoit par toute sorte d'encouragemens à engager des fabriquans étrangers à apporter leur industrie dans le royaume. Le commerce s'étendoit par ses soins, & surtout à la faveur de la neutralité dont les vaisseaux Danois jouissoient dans toutes les mers, pendant cette guerre presque générale. Il fit un voyage en Norvège au printemps de l'année 1704, & y passa l'été occupé à visiter les places fortes, les villes commerçantes, & tout ce que ce royaume offre de remarquable. Des réglemens, des établissement utiles augmentèrent la satisfaction que la nation ressentoit de la présence de son roi. A la vue de quelques Lapons qui vinrent lui rendre leurs hommages à *Drontheim*,

(1) On comptoit que le roi avoit alors 20000 hommes au service des puissances étrangères, 16000 de troupes réglées en Dannemarc, 15000 hommes de milices, 12000 en Norvège, & 1200 dans le comté d'Oldenbourg.

FREDERIC IV. 1704.

& lui offrir des préſens, il prit la réſolution de fonder une miſſion pour éclairer & convertir ce peuple ſimple & indigent, & il l'exécuta peu de temps après. Il donna à la Norvège un conſeil de régence qui eut enſuite une autre forme lorſqu'en 1724 il en rétablit la vice-royauté.

A ſon retour le roi envoya des miſſionnaires à *Tranquebar* pour la converſion des Indiens, & cette miſſion a continué dès-lors. Ses travaux heureux ont été mis ſouvent ſous les yeux du public. Ils honoroient ſurtout la piété du roi qui paroiſſoit encore par le ſoin qu'il prenoit de conſtruire deux nouvelles égliſes à Copenhague, & de perfectionner par des ordonnances l'inſtruction donnée dans l'univerſité aux étudians en théologie. Il ſavoit allier ces ſoins pieux avec d'autres d'un genre différent, & avec ſes plaiſirs. Il fit bâtir un hôtel pour l'amirauté, une ſalle d'opéra, & en 1708 il entreprit un voyage en Italie qui eut pour objet principal les amuſemens du carnaval de Véniſe. Il alla juſques à Florence & à Luques, mais dans la crainte d'accréditer le bruit d'un

changement de religion, dont on lui attribuoit le deſſein, il ne voulut point aller à Rome, où le pape Clément XI l'avoit fait inviter de ſe rendre par le prince *Albani* ſon neveu. FREDERIC IV. 1704.

Le roi retourna dans ſes états par la Saxe. Il y fut retenu pendant plus d'un mois par le roi Auguſte qui le reçut comme un parent, un ami, & ſurtout comme un prince dont l'alliance étoit néceſſaire à ſes projets. Le ſéjour de Fréderic en Saxe ne fut qu'une fête continuelle. Auguſte y renchérit ſur ſa magnificence accoutumée. Tous les plaiſirs furent appelés pour flatter un jeune prince qui n'y étoit pas inſenſible. Mais au milieu de ces fêtes les deux rois & leurs miniſtres traitoient d'affaires de la plus grande importance, & ils formoient une alliance offenſive & défenſive contre la Suède qui devoit avoir ſon effet auſſitôt que le Tzar y auroit accédé (1). On ſe propoſoit auſſi d'y faire accéder le

(1) Ce traité fut ſigné le 28 Juin 1709; c'eſt-à-dire, le lendemain de la fameuſe bataille de *Pultawa*, qui en rendit l'exécution plus facile qu'on ne devoit l'eſpérer en le ſignant.

roi de Prusse, & ce fut sans doute dans cette vue que les deux rois allèrent lui rendre visite à Berlin. Mais ce prince s'en excusa en alléguant que les puissances maritimes & l'empereur avoient pris les provinces Suédoises d'Allemagne sous leur garantie, & que lui-même n'avoit point de flotte pour attaquer les autres, ensorte que ses efforts seroient inutiles. Il fit espérer cependant que quand la guerre de la succession d'Espagne seroit terminée il favoriseroit de tout son pouvoir les armées des deux princes qui agiroient contre la Suède.

FREDERIC IV. 1704.

De Berlin Fréderic reprit la route de ses états; il passa par le Holstein qui depuis la paix de *Travendal* avoit essuyé bien des changemens. En effet le jeune duc Fréderic, ce beau-frère de Charles XII dont il avoit pris la défense avec tant de zèle & de succès, avoit péri à la fleur de l'âge en voulant le servir à son tour. Il avoit été tué à la bataille de *Cliffow* (en 1702), & n'avoit laissé pour héritier qu'un enfant âgé de deux ans, sous la tutèle de sa mère & de son oncle, le duc *Chré-*

tien Auguſte coadjuteur de Lubeck. Cette diſpoſition qui avoit en quelque ſorte donné l'adminiſtration du Holſtein ducal au roi de Suède, ſous le nom de la ducheſſe douairière ſa ſœur, avoit donné lieu à bien des réclamations de la part de Fréderic. De nouveaux démêlés en avoient été la ſuite, mais ces démêlés n'ayant rien produit qui puiſſe paroître aujourd'hui de quelqu'importance, nous nous contenterons d'obſerver que la ducheſſe régente s'étoit retirée à Stockholm, qu'elle y mourut peu de temps après, (en 1708) & que le duc *Chrétien Auguſte* adminiſtrateur titulaire, mécontent de la dépendance où le tenoit la Suède, ſe lia ſecrètement avec le roi de Dannemarc auquel il rendit une viſite dans ſon paſſage à Rendsbourg, & qui lui promit de le favoriſer ſi les événemens l'appeloient à la ſucceſſion de Holſtein. FREDERIC IV. 1704.

Peu de temps après ſon retour en Dannemarc, le roi apprit la nouvelle de la cataſtrophe de ſon ennemi Charles XII, bleſſé, défait à Pultawa, & forcé de s'enfuir en Tartarie avec les foibles reſtes de cette,

armée qui avoit long-temps tenu tout le Nord dans l'effroi. Cet événement que perſonne n'eut pu prévoir ſembloit bien propre à affermir Fréderic dans le deſſein d'attaquer la Suède. Cependant il héſitoit encore, & ce n'étoit pas ſans raiſon. Il y avoit en Suède un parti qui las du deſpotiſme de Charles XII, & le croyant perdu, s'étoit montré diſpoſé à déférer la couronne à ſa ſœur cadette *Ulrique Eléonore*, à la marier avec le prince *Charles* frère du roi, & à rétablir par ce moyen une paix ſolide entre les deux royaumes. Fréderic voyoit de plus dans ce moment ſes revenus diminués, & ſon peuple menacé d'une famine par une ſuite de l'affreux hiver de cette année, dont le ſouvenir ſe conſervera long-temps chez tous les peuples de l'Europe. D'ailleurs l'état étoit encore chargé des dettes contractées à l'occaſion des précédentes guerres, & il lui paroiſſoit plus prudent de le libérer de ce fardeau que de l'augmenter ſans une extrême néceſſité. Enfin le roi naturellement juſte & religieux étoit retenu par la crainte d'entreprendre une guerre dont la

FREDERIC IV. 1704. 1709.

juſtice étoit au moins douteuſe. Quelques-uns de ſes miniſtres penſoient de même, & regardoient le ſuccès comme plus douteux encore. Ils n'avoient pas une confiance entière dans les promeſſes de Pierre I, qui n'étoient point aſſez poſitives. Ils redoutoient ſurtout les diſpoſitions des puiſſances maritimes qui n'avoient jamais vu ſans peine les deux rives du Sund ſous la loi du même maitre, & dont les flottes pouvoient encore, comme en 1660, ſe rendre les arbitres de la querelle. Mais toutes ces conſidérations cédoient à l'aſcendant & à l'adreſſe du grand chancelier comte de Reventlow qui vouloit la guerre. Il employa tous les moyens poſſibles pour amener le roi à ce parti, & le confeſſeur même de ce prince (nommé Jeſperſon), travailla à lever ſes ſcrupules en lui faiſant enviſager les diſgrâces de la Suède comme un ordre que la Providence lui adreſſoit de s'en venger; mais d'autres prédicateurs eurent aſſez de vertu & de courage pour s'élever avec force contre un homme qui oublioit à ce point le précepte d'*honorer Dieu & de ſervir le roi*, & leurs remontran-

FREDERIC IV. 1709.

FREDERIC IV. 1709.

ces donnèrent lieu à beaucoup de déclamations dans toutes les égliſes du royaume, juſques à ce que le roi eut fait défendre ſévèrement aux prédicateurs de traiter à l'avenir de pareils ſujets dans les chaires. Ce prince reſta quelque temps dans l'irréſolution qui eſt l'effet naturel de tant d'avis & de motifs oppoſés, effet trop ſouvent ſuivi à ſon tour ou du choix du plus mauvais parti, ou de meſures foibles & inſuffiſantes. C'eſt ſans doute dans cette circonſtance qu'un ambaſſadeur de France à la cour de Copenhague (1), croyoit pouvoir tracer dans des mémoires qui n'ont vu le jour que long-temps après une peinture ſi défavorable de la cour, des miniſtres du roi & du roi lui-même. Selon lui il n'y avoit que foibleſſe & irréſolution dans les conſeils du roi, incertitude dans ſes meſures, corruption & incapacité

(1) Ces mémoires ont été publiés en 1756 ſous le titre d'*hiſtoire intéreſſante ou relation des guerres du Nord*, &c. L'auteur eſt, à ce qu'on aſſure, le comte de *Croiſſy*, alors ambaſſadeur de France en Suède, frère du Marquis de *Torcy*. Il les adreſſa en 1711 à la dauphine mère de Louis XV.

dans ses ministres (1). Il accuse Frédéric IV même d'être livré à ses plaisirs, *de faire de l'amour, non un délâssement, mais une affaire sérieuse.* Ces reproches sont graves, & les événemens leur donnent quelque probabilité; mais ils semblent plutôt relatifs aux affaires étrangères, qu'au gouvernement intérieur du royaume. Ici le roi avoit déjà montré une sagesse & des vues saines & vertueuses qui lui donnent des droits solides à l'estime & à la reconnoissance de ses peuples. Là, mal dirigé & trahi peut-être, & du moins manquant de l'expérience nécessaire, il ne pouvoit être encore à cette époque ce qu'il fut dans un âge plus mur.

FREDERIC IV. 1709.

Enfin ce prince fut délivré de son irrésolution par une lettre du comte Flemming, favori & ministre tout-puissant autant qu'artificieux d'Auguste roi de Pologne. Il lui représentoit que s'il négligeoit de profiter d'une conjoncture aussi favorable que

Le 10me. Septemb. 1709.

(1) L'auteur excepte le comte *Ahlefeld*, homme, dit-il, de grande considération & de beaucoup d'esprit, mais accablé de goutte. Il donne aussi quelques éloges aux ministres d'état *Schested* & *Vibe*.

FREDERIC IV. 1709.

celle qui s'offroit, il seroit abandonné de tous ses alliés, & ne trouveroit peut-être même en eux que des ennemis, lorsque Charles XII reconcilié avec le Tzar reviendroit dans le Nord exécuter son projet favori de conquérir la Norvège, & de donner les deux duchés à la maison de Gottorp. Cette lettre accompagnée des plus belles assurances, & des discours artificieux des prêtres & des ministres qui exageroient sans cesse les torts du roi de Suède, & l'épuisement de ses peuples, triomphèrent entièrement de l'incertitude de Fréderic. Il résolut de faire la guerre & la déclara peu de temps après par un manifeste qu'il eut peut-être mieux valu ne point publier.

On y alléguoit que les Suédois abusant des droits du Sund qu'ils avoient obtenus dans les derniers traités accordoient des passeports à des navigateurs étrangers au grand préjudice des revenus du roi. On y parloit aussi de leurs usurpations dans la Laponie Norvégienne. Tous les autres motifs allégués n'étoient presque d'aucun poids. Les Suédois les

combattirent avec facilité & avec succès.

FREDERIC IV. 1709.

Le roi avoit bien pourvu à la sûreté de ses provinces d'Allemagne par des traités avec l'évêque de Munster, l'électeur de Hanovre & le duc de Brunswick, & en renforçant les garnisons des places du Holstein; mais son armée se formoit lentement parce que rien n'étoit si difficile que de se procurer ce superflu de subsistances qu'exige la guerre dans un moment où la rigueur de la saison privoit les peuples d'une partie de leur nécessaire même.

Les Suédois avoient aussi songé à assurer leurs provinces d'Allemagne. Elles leur étoient garanties par les puissances liguées contre la France, qui craignoient infiniment toute diversion à la guerre qu'ils faisoient à Louis XIV. Il restoit d'ailleurs aux Suédois plus de troupes réglées qu'on ne l'avoit cru, & ils pouvoient suppléer à ce qui leur manquoit par le moyen d'une milice exercée depuis long-temps, au lieu que les miliciens Danois tout récemment levés, passant depuis si peu de temps de l'état de serfs à celui de soldats n'a-

FREDERIC IV. 1709.

voient encore pu prendre l'esprit & les sentimens qui égalent quelquefois les milices aux meilleures troupes réglées. Ainsi cette guerre se commençoit de la part du Dannemarc sous des auspices peu favorables. On n'entra même en campagne que vers la fin de l'automne, parce qu'on n'avoit pu être prêt plutôt. Alors seize mille Danois allèrent descendre sur la côte de Scanie, & prirent sans résistance la petite ville de *Helsingbourg* sur les bords du canal du Sund. Le comte *Reventlow* qui commandoit cette armée s'étoit distingué dans la guerre d'Italie sous le prince Eugène : il eut d'abord quelque succès, battit & dispersa un corps de troupes Suédoises, près de la ville de *Christianstadt* qui fut obligée de se rendre. Mais bientôt après une maladie l'obligea de se retirer à Copenhague, & de laisser à *Rantzow* le commandemert de l'armée. En même temps on apprit que le général *Steinbock* ayant réuni les milices Suédoises des provinces voisines à quelques régimens de troupes régulières, s'approchoit à grandes jour-

Le 12me. Novemb. 1709.

Le 23me. Janvier. 1710.

nées avec des forces très-supérieures à celles des Danois déjà affoiblis par des maladies, & découragés par le défaut de subsistances. Les convois & les renforts qui leur étoient si nécessaires dans cette circonstance ne purent être prêts. Il fallut donc reculer devant *Steinbock* jusques à *Helsingbourg*. *Rantzow* qui commandoit étoit un excellent officier de cavalerie, & un homme de beaucoup de valeur, mais il n'avoit point eu occasion d'acquérir les connoissances nécessaires à un général dans une position si critique. *Steinbock* l'attaqua avec avantage près de *Helsingbourg* le 10 Mars 1710. *Nordberg* historien Suédois très-exact, convient que l'aile droite des Danois se battit avec tant de courage que la gauche des Suédois fut d'abord défaite, & *Burenschiold*, qui la commandoit fait prisonnier avec d'autres officiers; il donne aussi de grands éloges à la valeur du général *Rantzow* & à celle du régiment des gardes, mais la victoire se décida enfin pour les Suédois, & elle fut complète. A peine trois bataillons Danois firent leur retraite en bon ordre, & pu-

FREDERIC IV. 1710.

rent gagner la rade d'*Elſeneur*. Le reſte fut tué, bleſſé ou diſperſé. L'artillerie, les bagages, les munitions reſtèrent au pouvoir de l'ennemi qui reconquit ainſi en un jour tout ce qu'il avoit perdu pendant l'hiver.

FREDERIC IV. 1710.

Le roi ne ſe laiſſa point abattre par ce revers. Il fit venir en Sélande toutes les troupes & les milices qu'il put retirer des autres provinces, & dès le mois de Septembre il eut formé une nouvelle armée de 24,000 hommes d'infanterie & de 12,000 de cavalerie, dont il donna le commandement au général de *Scholten*. Il confia au baron de *Lœwendal* alors général en Saxe le commandement de la Norvège, & il fit mettre en mer une eſcadre conſidérable qui devoit favoriſer une nouvelle deſcente en Scanie; mais cette deſcente ne put être effectuée. Divers contre-temps empêchèrent l'eſcadre d'agir, ſix mille Ruſſes qu'on attendoit n'arrivèrent point, la peſte ſe manifeſta à Stockholm, & enſuite en Scanie. Cette province étoit d'ailleurs bien gardée par *Steinbock*, dont l'armée avoit reçu des renforts conſidérables. Fréderic renvoya donc à

un autre temps un projet dont il n'y avoit rien d'heureux à attendre dans ce moment. La guerre de mer ne produisit de même aucun événement important. Les escadres des deux nations se suivirent & s'observèrent, mais ces mouvemens n'eurent aucune suite qui mérite quelque attention aujourd'hui. FREDERIC IV. 1710.

L'année suivante ajouta une nouvelle calamité aux malheurs de la guerre. La peste se déclara à Elseneur & à Copenhague, & dans cette dernière ville seule elle emporta plus de 22,000 habitans. On ne doutoit pas qu'elle n'y eût été apportée de la Pologne par des vaisseaux de Dantzig qui avoient relâché à *Elseneur*. La cour se transporta à *Colding* où elle séjourna long-temps, & d'où elle étoit plus à portée de veiller sur les duchés de *Sleswick* & de *Holstein*, où l'on avoit lieu de craindre qu'il ne se formât des trames secrètes contre la sûreté du royaume. Charles XII dans sa captivité de *Bender*, plus irrité qu'abattu par ses disgrâces, rejetoit avec hauteur la neutralité que les puissances alliées lui avoient offerte pour ses provin- Le 11me. Avril. 1711.

ces d'Allemagne ; & quand il apprit que ces puiſſances aſſembloient une armée pour maintenir cette neutralité, il leur fit déclarer qu'il regardoit & traiteroit cette armée comme ennemie, ce qui fit évanouir & le projet de neutralité, & toutes les meſures priſes en conſéquence. Il en réſulta auſſi que Fréderic voulant profiter de l'imprudence de ſon rival adopta un nouveau plan, & réſolut de l'attaquer dans ces mêmes provinces que ſa fierté privoit de la défenſe qu'on lui avoit offerte. La crainte de la contagion qui s'étoit répandue dans le royaume eut auſſi part ſans doute à cette réſolution. Mais d'ailleurs Fréderic s'affermiſſoit dans le deſſein de continuer la guerre malgré les offres pacifiques & ſéduiſantes que lui faiſoit la Suède. Ses eſpérances s'augmentoient par les nouvelles liaiſons qu'il formoit avec l'électeur de Hanovre dont les intérêts s'uniſſoient avec les ſiens. D'ailleurs l'empereur Joſeph venant de mourir, il devenoit bien vraiſemblable que la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne finiroit bientôt, & que les circonſtances deviendroient

FREDERIC IV. 1711.

plus favorables pour lui. Le roi de Pologne ſouhaitoit auſſi beaucoup que Fréderic portât ſes armes dans la Poméranie Suédoiſe. Enfin le Tzar Pierre entroit dans ce projet. Il promettoit d'envoyer au roi 6000 Ruſſes pour lui aider à faire le ſiége de Wiſmar. Une autre armée de Ruſſes & de Saxons devoit aſſiéger Stettin. Pour ſe procurer les ſommes néceſſaires à l'exécution de ces vaſtes deſſeins, le roi emprunta 800,000 écus de l'électeur de Hanovre, & lui donna pour ſûreté le comté de Delmenhorſt. Ce comté paroiſſoit un bien petit objet comparé aux avantages qu'on attendoit de la continuation de la guerre.

FREDERIC IV. 1711.

Dès le milieu de l'été l'armée Danoiſe forte de 18,000 hommes d'infanterie, & de près de 9000 chevaux alla camper près de Hambourg, ſous les ordres du général *Scholten*; elle ſe porta de-là ſur *Roſtock*, ville & port de mer du duc de Mecklenbourg. Ce prince qui étoit bien diſpoſé pour le Dannemarc, avoit conſenti à ce que les Danois en fiſſent leur place d'armes. Peu de temps après Wiſmar fut inveſti, ainſi que

la plupart des places fortes de la Poméranie Suédoise.

FREDERIC IV. 1711.

Pour favoriser ces opérations, & occuper les Suédois d'un autre côté, *Lœwendal* à la tête d'une armée de 18,000 Norvégiens, faisoit une irruption dans la province de *Bahus*, & assiégeoit la ville de *Gothenbourg*. Il levoit des contributions dans le voisinage, repoussoit avec avantage des détachemens de l'armée de *Steinbock*, évitant toujours avec habileté d'en venir aux mains avec la grande armée de ce général. Mais l'escadre Danoise qui devoit attaquer *Gothenbourg* du côté de la mer ayant été appelée en Poméranie, cette ville fut délivrée, & la mauvaise saison obligea *Lœwendal* à rentrer en Norvège. Les descentes que les Danois firent sur les côtes de Scanie eurent encore moins de succès. *Steinbock* étoit partout sur ses gardes, & il avoit fortifié avec soin les ports de cette province.

Le 6me. Septemb.

Après s'être rendu maître de quelques petites villes de la Poméranie Suédoise, Fréderic alla camper devant *Stralsund* qui en est la plus forte place. Une armée de 20000 Saxons & Russes en avoit déjà com-

mencé le siége, mais le défaut de vivres & d'artillerie ne permettoit pas aux assiégeans de faire de grands progrès. L'artillerie devoit être apportée de Dannemarc par mer. Divers contre-temps empêchèrent qu'elle ne put être debarquée avant l'hiver. Ainsi la présence des rois de Dannemarc & de Pologne ne put hâter les opérations de la guerre, & ne servit qu'à faciliter les négociations. Ils eurent ensemble plusieurs conférences, & convinrent du partage qu'ils feroient entr'eux des dépouilles de la Suède. Le Tzar, le roi de Prusse, l'électeur de Hanovre, le duc de Mecklenbourg devoient aussi y avoir une part plus ou moins considérable. Il est inutile d'en dire ici davantage. La Suède n'étoit point encore dépouillée, & le partage n'eut point d'exécution. Mais ce traité servit du moins à resserrer les liens qui unissoient les deux rois & qui étoient fondés sur la parenté & l'intérêt. Il y avoit souvent eu entr'eux des sujets de mésintelligence. Fréderic qui étoit fort attaché à sa religion ne pouvoit pardonner à Auguste de l'avoir abandonnée. Il eut

FREDERIC IV. 1711.

FREDERIC IV. 1711.

voulu du moins qu'il laiſsât à ſon fils la liberté de conſerver la ſienne, & avec elle le droit de ſuccéder à la couronne de Dannemarc que lui donnoit ſa naiſſance (1): Auguſte eut peu d'égards à ces remontrances; il fit épouſer à ſon fils une princeſſe Autrichienne, & dès-lors on put prévoir que ce prince ne ſeroit pas le maître de reſter proteſtant. Son changement de religion ne fut cependant publié que long-temps après, & ce ne fut qu'en 1717, que le roi ne pouvant plus en douter le fit déclarer déchu de ſon droit de ſucceſſion à la couronne de Dannemarc, conformément à un article exprès de la loi royale.

La ville de *Wiſmar* étoit toujours bloquée par la petite armée Danoiſe aux ordres de George *Rantzow*. La famine qui menaçoit la garniſon porta le commandant à une entrepriſe téméraire qui lui réuſſit mal. Il perdit preſque toute ſa troupe

(1) On a déjà obſervé dans l'hiſtoire de Fréderic III que Anne Sophie, fille de ce prince, avoit épouſé Jean George électeur de Saxe, père du roi Auguſte.

dans

dans une ſortie. Les Danois lui tuèrent près de 500 hommes, en diſpersèrent ou firent priſonniers plus de 2000. La ville eut été priſe, ſi l'artillerie ne leur eut manqué. Mais bientôt après les aſſiégés reçurent un renfort de trois mille hommes qui leur furent envoyés de Stralſund; car tout avoit bien changé de face dans cette ville. Il y étoit arrivé 16,000 Suédois qui avoient paſſé ſans obſtacle de *Carlſcrona* dans l'isle de *Rugen*, parce que les équipages de l'eſcadre Danoiſe qui croiſoit dans ces mers étoient preſque tous attaqués par des maladies qui les avoient mis hors de combat. Dès-lors il n'y avoit plus lieu d'attendre aucun ſuccès en Pomeranie. Le roi prit la réſolution d'en retirer la plus grande partie de ſon armée & de ſe porter ſur le duché de Brême, & il l'exécuta dès les premiers jours de l'année ſuivante. Il laiſſa ſeulement 3000 cavaliers ſous les ordres de *Krag* à l'armée Ruſſe & Saxonne, & quelques régimens à celle de *Rantzow* qui bloquoit *Wiſmar*, avec ordre de veiller à la ſûreté du Mecklenbourg & du Holſtein. Il alla lui-même

FREDERIC IV. 1711. Le 8me. Décemb. le 8me. Janvier. 1712.

FREDERIC IV. 1712.

prendre des quartiers d'hiver dans le Holſtein, pour y attendre de nouveaux renforts, & c'eſt de-là auſſi qu'il répandit un manifeſte où il expoſoit les motifs de ſon invaſion dans le duché de Brême.

Non-ſeulement, diſoit-on dans cet écrit, les troupes Suédoiſes qui occupoient le duché de Brême menaçoient continuellement le Holſtein qui n'en eſt ſéparé que par l'Elbe, elles avoient encore troublé la navigation de ce fleuve, & cauſé par-là aux Danois un grand préjudice. Mais ce ſujet de plainte qu'on alléguoit, avoit eu bien moins de part à l'invaſion du duché qu'un fait dont on ne parloit pas. Le gouverneur Suédois voyant ſon armée affoiblie par des maladies, & ne recevant pas des ſecours ſuffiſans de Suède, avoit voulu enrôler par force les payſans du duché, hommes fiers & robuſtes, & fortement attachés à des priviléges dont on les avoit laiſſé jouir de tout temps. Irrités de cette violence, effrayés de l'idée qu'après avoir défendu leur propre pays on les envoyeroit en Pologne ou en Tartarie combattre pour un roi prodigue

du ſang humain, & qui étoit preſqu'étranger pour eux, ils levèrent hardiment l'étendard de la révolte, comptant ſur la foibleſſe de l'armée Suédoiſe, & ſur le voiſinage de celle des Danois & des Hanovriens. Pendant que ces payſans s'armoient & ſe réuniſſoient, Fréderic faiſoit paſſer l'Elbe à deux corps d'armée, & il alloit camper près de Stade capitale du duché, & ſa ſeule place fortifiée, perſuadé que la conquête de cette ville ſeroit bientôt ſuivie de celle de tout le pays. La bourgeoiſie de Stade étoit affoiblie par la contagion, les milices du pays enrôlées par force déſertoient en grand nombre; la garniſon Suédoiſe pouvoit ſeule faire quelque réſiſtance. La tranchée fut ouverte le 12 Août, & alors la ville fut bombardée, & le commandant obligé de ſe rendre priſonnier (le 16 Septembre) avec toute ſa garniſon compoſée de 780 ſoldats, & de 84 officiers. Tout le pays ſe ſoumit en même temps, & le roi nomma de *Scholten* gouverneur des deux duchés de Brême & de Verden dont les habitans lui prêtèrent foi & hommage le 18 Octo-

FREDERIC IV. 1712.

FREDERIC IV. 1712.

bre ſuivant. Le roi avoit ſans doute dégarni le Holſtein pour mieux opérer & aſſurer cette conquête, car on voit dans le même temps la garniſon Suédoiſe de Wiſmar y faire des incurſions & y lever des contributions conſidérables. A la fin de la campagne Fréderic retourna dans cette province avec une partie de ſon armée qu'il cantonna dans le territoire de Hambourg. C'étoit une vengeance qu'il prenoit des atteintes que la régence de cette ville avoit portées à la juriſdiction que le roi prétendoit ſur elle en qualité de duc de Holſtein. Mais les députés qu'elle envoya au roi avec un préſent en argent terminèrent bientôt ce différend.

L'armée Ruſſe & Saxonne n'avoit rien fait en Poméranie, quoiqu'elle fût trois fois plus conſidérable que celle des Danois. Le ſiège de *Stralſund* duroit toujours, il ne faiſoit même aucun progrès. La garniſon entretenoit une communication preſque continuelle avec la Suède. Les flottes Danoiſes ſembloient avoir perdu cette ſupériorité décidée qu'elles avoient ordinairement dans la mer

Baltique. L'amiral *Guldenlew* qui les commandoit ne ſe crut pas en état d'attaquer l'amiral Suédois *Vachtmeiſter* qui avoit des forces ſupérieures. Il ſe contenta de lui enlever à différentes repriſes des vaiſſeaux qu'il convoyoit, & qui portoient à Stralſund des munitions de guerre & de bouche. Une centaine de ces vaiſſeaux tomba entre les mains des Danois ou furent diſperſés ſur les côtes de l'isle de Rugen, mais malgré tous leurs efforts *Steinbock* & ſon armée deſcendirent heureuſement dans l'isle, d'où la diſette les repouſſa bientôt. Charles lui avoit ordonné d'aller le joindre à Bender; mais cet ordre rencontra des difficultés inſurmontables, ou que la régence de Suède & *Steinbock* ne voulurent pas ſurmonter. Ils alléguèrent qu'ils n'avoient ni vivres, ni argent; que les Saxons, les Polonois & les Tartares s'oppoſeroient à la marche de l'armée, que la ſaiſon étoit trop avancée, &c. En effet on étoit déjà en Octobre. *Steinbock* réſolut donc de ſe jeter ſur le Mecklenbourg, & de-là ſur le Holſtein où les ſubſiſtances étoient en abondance, &

FREDERIC IV. 1712.

Le 29me. Septemb.

où les places fortes du duc de Holſtein-Gottorp lui offroient au beſoin une sûre retraite. L'armée Saxonne eut pu aiſément faire échouer ce deſſein & l'arrêter dans ſa marche, mais Auguſte voyoit avec un plaiſir ſecret ce danger s'éloigner de la Saxe & ne menacer que ſon allié. Il laiſſa paſſer *Steinbock* par les lignes de *Damgarten*, & pénétrer en Mecklenbourg. Il fit eſpérer au roi qu'on l'envelopperoit enſuite de tous côtés, & ſe contenta de lui envoyer un corps de cavalerie Saxonne commandé par *Flemming*. Inſtruit de la marche de *Steinbock*, Fréderic ſe hâta d'aller au-devant de lui avec toutes les troupes qu'il put amener du Holſtein & de la garniſon de Roſtock. Il s'avança juſques près de *Gadebuſch*, petite ville du Mecklenbourg, à quatre lieues de *Wiſmar*, & y occupa un poſte avantageux. Mais *Steinbock* ne craignit pas d'y attaquer l'armée très-ſupérieure des Danois & des Saxons; il ſe confioit dans l'excellence de ſes troupes, les meilleures qui reſtaſſent à la Suède, & ſurtout dans ſon artillerie qui perfectionnée récemment par un officier Suédois

FREDERIC IV. 1712.

Le 22 me. Décemb.

tiroit trois fois plus vîte que celle des Danois. Ceux-ci se défendirent cependant avec intrépidité, mais la cavalerie Saxonne fit peu de résistance, & ne servit qu'à jeter le désordre & le trouble dans l'armée Danoise. Ce combat glorieux pour les Suédois ne dura que trois heures, & fut très-sanglant. L'artillerie Suédoise y fit tout l'effet que le général en attendoit. Les Danois y perdirent au moins six mille hommes. Mais le roi s'y fit un grand honneur. Il resta le dernier sur le champ de bataille avec le régiment de milice Jutlandoise de Vibourg qui se défendit avec une extrême valeur, & fut presque tout taillé en pièces. La cavalerie Danoise se forma de nouveau le lendemain sur le champ de bataille, mais *Steinbock* avoit déjà pris la route de *Wismar* pour chercher des subsistances qui n'y étoient pas. Delà il se jeta nécessairement sur le Holstein où le roi qui l'avoit précédé rassembloit avec peine les débris de son armée. FREDERIC IV. 1712.

Les Suédois vainqueurs & poursuivant leur ennemi, pouvoient paroître heureux & triomphans aux Janvier. 1713.

FREDERIC IV. 1713.

yeux des nations éloignées. Mais ceux qui les voyoient de plus près croyoient avec raiſon leur ſituation très-critique. Ils étoient au milieu de l'hiver ſans argent & ſans proviſions, environné d'ennemis, & dans une preſqu'isle coupée de rivières, de digues & de marais. *Steinbock* ſe hâta de profiter du temps pour exiger de grandes ſommes d'argent des ſujets du Holſtein Danois. Il demanda ſurtout une ſomme conſidérable aux habitans d'*Altena*, ville nouvellement bâtie à un demi quart de lieue au-deſſous de Hambourg, où de grands priviléges attiroient déjà du commerce & de l'induſtrie. Mais après quelques pourparlers avec les députés d'*Altena* ſur le plus ou le moins de la contribution qu'il demandoit, il changea ſubitement de langage, & fit ſignifier aux Altenois qu'il avoit réſolu de brûler leur ville, en repréſailles du bombardement de la ville de *Stade*. Il n'y avoit aucune juſtice dans cette vengeance, (car nous ne prétendons pas parler d'humanité) *Stade* étoit une ville forte, la clef du duché de Brême; elle étoit défendue quand elle fut bombardée

par une nombreuſe artillerie & une garniſon conſidérable. *Altena* étoit une ville abſolument ouverte & ſans garniſon, peuplée uniquement d'artiſans & de marchands incapables de nuire à leurs ennemis. Leurs gémiſſemens, leur déſeſpoir, les offres qu'ils firent de payer le lendemain la rançon qu'on exigeroit, la rigueur de la ſaiſon, les cris des femmes, des enfans forcés le 8 de Janvier d'errer nuds & ſans reſſources dans les campagnes, rien ne put toucher l'officier Suédois chargé de l'ordre barbare de brûler cette malheureuſe ville. Il alla ſuivi de ſa troupe y porter des torches de poix allumée de maiſon en maiſon. Un vent de nord violent étendit bientôt partout l'embraſement, & conſuma la ville dans l'eſpace de quelques heures. Le comte de *Velling* qui venoit de perdre ſon gouvernement de Brême, & dont la vengeance avoit conſeillé cette barbarie étoit cette même nuit à Hambourg, il ſortit d'un repas qu'il donnoit pour aller contempler des remparts de la ville, les flammes qui conſumoient *Altena*. Là ſa vengeance dût être aſſouvie par l'horreur de ce

FREDERIC IV. 1713.

FREDERIC IV. 1713.

ſpectacle, & les cris des malheureux qui demandoient à ſe refugier dans Hambourg, & que les Hambourgeois repouſſoient ſans aucun égard à leur affreuſe ſituation. On ſe ſervit du prétexte de quelques maladies contagieuſes qui régnoient, dit-on, dans *Altena*. « Ainſi, dit très-bien le » célèbre hiſtorien de Charles XII, » la plupart de ces miſérables expi- » rèrent ſous les murs de Hambourg » en prenant le ciel à témoin de la » barbarie des Suédois, & de celle » des Hambourgeois qui ne paroiſ- » ſoit pas moins inhumaine. Toute » l'Allemagne (on pouvoit dire toute » l'Europe) cria contre cette vio- » lence. Les miniſtres de Danne- » marc & de Pologne écrivirent à » *Steinbock*, pour lui reprocher une » cruauté ſi grande, qui faite ſans » néceſſité, & demeurant ſans excuſe » ſoulevoit contre lui le ciel & la » terre ».

Velling eſſaya de ſe juſtifier enſuite, mais *Steinbock* rejeta toute la faute ſur lui. C'étoit du moins avouer tacitement quelque honte & quelque repentir. Il parut à ce ſujet des écrits des deux partis; les rois de Danne-

marc & de Pologne menacèrent d'uſer de repréſailles, mais ils ſentoient bien que c'étoit aſſez & trop ſans doute uſer du droit affreux que la guerre donne, dit-on, de punir ſur les innocens & les foibles, les crimes des grands. Le Tzar Pierre moins maître de ſon reſſentiment vouloit brûler à ſon tour la ville de *Sleſwick*, mais Fréderic s'y oppoſa, & non ſans peine. *Altena* ſe releva de ſes cendres, & ſon heureuſe ſituation favoriſée par une entière liberté de commerce en fit bientôt une ville très-floriſſante.

FREDERIC IV. 1713.

Dans les circonſtances où ſe trouvoient les deux armées, rien n'étoit plus important pour elles que de mettre dans leurs intérêts la régence des états de Gottorp. Elle-même ſentoit auſſi toute la délicateſſe de ſa poſition, & ſuivant l'uſage des foibles, quand ils ſont ſollicités & menacés par des voiſins puiſſans, elle vouloit paroître neutre, & détourner l'orage par des ſoumiſſions trompeuſes. Le baron de *Gœrtz* l'un des membres de cette régence fut député au roi dans cette vue. Il l'aſſura que ſa cour obſerveroit la neu-

tralité la plus exacte, & le duc administrateur confirma ces assurances. Mais dans ce même temps il traitoit secrètement aussi avec *Steinbock*. Il lui fournissoit de l'argent, & promettoit de lui ouvrir au besoin une retraite dans la forteresse de *Tonningen*. Le général Suédois s'engageoit de son côté à faire obtenir au duc de Gottorp par le roi de Suède, d'amples dédommagemens pour toutes les pertes qu'il pourroit essuyer de la part du roi de Dannemarc & de ses alliés. Ce traité fut tenu secret avec un soin extrême, & on mit tout en œuvre pour écarter tout soupçon de cette manœuvre.

FREDERIC IV. 1713. Le 21me. Janvier.

Mais quand le roi n'eut pas été éclairé par des avis secrets sur le peu de confiance que méritoient ces promesses, toute l'histoire des siècles précédens, n'eut-elle pas suffi pour le convaincre qu'il n'avoit & n'auroit jamais dans les ducs de Gottorp que des ennemis plus ou moins déclarés, suivant les circonstances ? En donnant à des princes cadets de la maison régnante cette portion des états de la couronne, on avoit dû prévoir que leur position & leur intérêt leur

inſpireroient les ſentimens les plus contraires aux intérêts du royaume, & les lieroient étroitement avec tous ſes ennemis. Et cependant telle eſt la force des préjugés reçus ou de la tendreſſe paternelle; c'étoient les rois de Dannemarc les plus ſages, *Valdemar* le victorieux, *Marguerite*, Chrétien I, Chrétien III qui avoient fait ces démembremens dangereux de leurs plus importantes provinces en faveur de leurs fils cadets. Le dernier de tous, celui que fit Chrétien III, & qui a donné la naiſſance à la maiſon de *Gottorp* étoit ſans doute le plus repréhenſible. Il fut fait dans un temps où la plupart des maiſons ſouveraines établiſſoient déjà chez elles le droit de primogéniture, & le célèbre *Henri Rantzow* alors gouverneur de Holſtein en prévit & en annonça les dangereuſes conſéquences. Cependant, comme l'obſerve très-bien l'évêque *Pontoppidan*, le mal fut encore tolérable juſques à l'époque où les Suédois arrachèrent par la paix de Roſchild, en 1658, le conſentement du Dannemarc à la clauſe qui donnoit au duc l'entière ſouveraineté de ſa portion du *Sleſwick*

FREDERIC IV. 1713.

Danske atlas. T. p. 326.

FREDERIC IV. 1713.

qui ne lui avoit été donné que comme un fief & avec certaines réserves. Dès-lors, & il faut le répéter, parce que c'est ici la vraie cause de tous les malheurs du royaume pendant cette période, & la justification très-fondée des rois qui rallumoient si souvent le flambeau de ces malheureuses guerres, dès-lors le Dannemarc sentit, pour nous servir de l'expression de cet évêque, qu'il portoit *un feu toujours allumé dans son propre sein. Ce fut sans doute un bonheur pour Fréderic, ajoute-t-il, que la maison de Gottorp par cette dernière hostilité contre le Dannemarc, manquant ouvertement à la neutralité jurée, lui fournit un sujet si légitime d'user de toute la rigueur du droit de la guerre, & de délivrer son état d'un si dangereux ennemi.*

Steinbock connoissoit le danger qui le menaçoit, mais il se flattoit d'avoir le temps de passer à la faveur des glaces les rivières qui coupent le Holstein & le Sleswick, de pénétrer de-là en Jutlande & de gagner un des ports de cette province d'où une flotte Suédoise pourroit transporter son armée en Suède. C'étoit en effet

le sort le plus heureux qu'il put attendre tout vainqueur qu'il étoit jusques alors. Les Danois, les Saxons, les Russes revenus de leur première consternation, réunissoient leurs forces dans le Holstein. Pierre I y étoit entré lui-même avec un corps d'armée considérable *Flemming* y avoit ramené les Saxons. La cavalerie Danoise ralliée à *Mœllen*, étoit venue joindre à *Rendsbourg* l'infanterie accrue de cinq mille Norvégiens & commandée par le roi lui-même. *Steinbock* après avoir suivi la côte de l'oueſt entra dans la presqu'isle d'*Eyderstedt* où est *Tonningen* la meilleure forteresse du duc nouvellement rebâtie, à l'embouchure de l'*Eyder*. Il passa cette rivière sur la glace, mais bientôt après un dégel subit arrêtant sa marche le jeta dans le plus grand embarras. Il se trouvoit dans un terrain gras & fangeux, coupé de fossés, de canaux & de rivières. L'armée Danoise & une partie de celle des Russes l'observoient au nord du côté de Sleswick. On avoit inondé au sud les frontières de la Dithmarse. Il voulut essayer de remonter l'*Eyder*, espérant de pénétrer de-là dans le Mecklen-

FREDERIC IV. 1713.

FREDERIC IV. 1713.

bourg & de gagner enſuite les frontières de la Pruſſe Polonoiſe. Mais ſes ponts & ſes bateaux furent en trop mauvais état, & Pierre I arriva aſſez à temps avec ſes Ruſſes pour l'arrêter au paſſage. Il ſe vit réduit à ſe jeter dans *Tonningen* avec toute ſon armée. Il eſpéroit de pouvoir s'y défendre aſſez long-temps pour recevoir quelque ſecours, ou pour attendre ce que produiroit la guerre que Charles XII travailloit depuis ſi long-temps à faire déclarer par les Turcs. Cette eſpérance toute vaine qu'elle étoit, après avoir ſéduit Charles XII faiſoit illuſion à ſes ſujets, & on ne doutoit pas en Suède que les armées Ruſſe & Polonoiſe ne fuſſent bientôt obligées de courir à la défenſe de leurs provinces. Mais dans ce même moment Charles XII laſſoit & offenſoit ces Turcs dont il vouloit ſe faire des alliés, & ils l'emmenoient priſonnier à *Demotica* où ſon obſtination ternit ſa gloire, détruiſit l'intérêt que ſes malheurs avoient inſpiré, & acheva de ruiner ſes affaires. *Steinbock* comptoit encore peut-être ſur d'autres reſſources. Il ſe flattoit que les amis de la maiſon

Le 22me. Février.

de Gottorp ou les garans du traité de *Travendal* s'intéreſſeroient pour elle & pour lui. La reine Anne menaçoit en effet d'envoyer une eſcadre au ſecours de *Steinbock*, & elle propoſoit aux Hollandois de ſe joindre à elle dans cette vue, mais Pierre uſa à ſon tour de menaces qui en imposèrent au gouvernement Anglois à qui l'amitié de la Ruſſie fut toujours précieuſe. Les Hollandois alors mécontens de cette reine refusèrent de la ſeconder & de prendre aucune part à cette affaire, & l'électeur de Hanovre qui eſpéroit de partager les dépouilles de la Suède ne ſouhaitoit pas que les ennemis du roi de Dannemarc s'oppoſaſſent à ſes projets.

FREDERIC IV. 1713.

En ouvrant les portes de la forteresſe de *Tonningen* aux Suédois la régence de *Gottorp* manquoit à des engagemens ſi formels & ſi récens que Fréderic ſe crut dès-lors autoriſé à la traiter en ennemie. On n'eut aucun égard aux excuſes de l'*adminiſtrateur* qui proteſtoit qu'on lui avoit fait violence, & qu'il n'avoit donné aucune eſpèce de conſentement à *Steinbock*. Le roi croyoit avoir la preuve du contraire. Il ſaiſit les

FREDERIC IV. 1713. Le 31me. Mai.

terres du diocèse de Lubeck dont ce prince étoit évêque, & tout ce que la maison de *Gottorp* possédoit dans le duché de *Sleswick*. En vain la régence de *Gottorp* remplit-elle l'Europe de ses plaintes & de ses manifestes, en vain en appela-t-elle aux garans du traité de *Travendal*. Ces puissances ne répondirent qu'avec froideur. On proposa seulement d'en conférer à Brunswick, mais ce congrès n'eut point lieu. Les circonstances étoient bien changées depuis quelques années. Le plus puissant allié de la Suède, Louis XIV avoit perdu son influence dans l'Empire. L'Angleterre & la Hollande étoient désunies. La Russie prenoit de l'ascendant dans le Nord, & tout le monde ménageoit cette nouvelle puissance. Charles XII rebutoit ses amis les plus zélés par sa hauteur inflexible, qu'on trouvoit révoltante depuis que la fortune ne la faisoit plus appeler *grandeur d'ame*. Il rejetoit toutes les offres qu'on lui adressoit pour sauver ses provinces d'Allemagne; il ne voulut pas même envoyer personne au congrès proposé. Ainsi tout se tournoit contre *Steinbock* & son armée, abandonné

par les alliés sur lesquels il avoit compté, resserré dans un pays peu étendu & sans issue, manquant d'argent & de vivres, repoussé quand il vouloit se faire jour au travers de ses ennemis, ne pouvant même réussir à les engager à livrer bataille, il ne lui restoit plus que les remparts de *Tonningen* pour défense. Mais il se flattoit encore de trouver quelque ressource dans l'esprit actif, & inépuisable en intrigues, en projets & en artifices de ce même baron de *Gœrtz* qui peu de temps après passa au service de Charles XII, gouverna avec empire ce prince *ingouvernable*, & remua toute l'Europe de Madrid jusques à Petersbourg. *Gœrtz* travailla en effet de tout son pouvoir à persuader à Pierre & à Flemming général des Saxons, que leur intérêt ne devoit point leur faire souhaiter que *Steinbock* tombât au pouvoir des Danois, pourvu qu'il s'engageât à retourner en Suède avec son armée. Mais malgré toutes ses insinuations, le Tzar laissa au roi de Dannemarc une proie qu'il avoit encore moins de droit que d'intérêt de lui ravir. Il quitta même le Holstein, & *Stein-*

FREDERIC IV. 1713.

FREDERIC IV. 1713. le 16me. Mai.

bock après une nouvelle & vaine tentative pour se faire jour, se vit obligé de recevoir la loi du plus fort, & de se rendre prisonnier de guerre lui & toute son armée. Elle étoit encore malgré la famine & les maladies forte de onze mille hommes. Il fut convenu par la capitulation que les prisonniers seroient échangés contre les Danois, les Russes & les Saxons qui étoient prisonniers en Suède, que l'artillerie, les armes à la reserve de l'épée, les munitions de guerre resteroient au vainqueur, mais que la forteresse de *Tonningen* conserveroit sa garnison, & se défendroit autant qu'elle le pourroit. On savoit bien que cette défense ne seroit pas longue. L'argent nécessaire pour payer la rançon de tant de prisonniers n'étant point fourni à temps ils restèrent encore pour la plupart longtemps en Dannemarc : à l'égard de *Steinbock*, pour qui il devoit être si cruel de se voir entre les mains du souverain d'*Altena*, il fut accusé d'avoir tramé dans sa captivité de dangereux complots contre le Dannemarc, & il fut resserré étroitement dans la citadelle de Copenhague, où il

vécut encore jusques à l'année 1717.

FREDERIC IV. 1713.

Le reste de la campagne produisit peu de grands événemens. On négocioit, on proposoit des congrès, des traités de neutralité ; le baron de *Gœrtz* employoit tout son génie à trouver des ressources à la Suède & à la maison de Gottorp, en suscitant des embarras à ses ennemis, & en les trompant. Fréderic se laissa persuader de rendre l'évêché de Lubeck à l'administrateur ; mais il prit des mesures pour garder la portion du duché de *Sleswick* que possédoit le duc de Holstein-Gottorp, jugeant sans doute que c'étoit pour lui & pour sa couronne la conquête la plus utile & le plus grand dédommagement de tant d'efforts.

Pour se l'assurer, il falloit avoir *Tonningen*. Il en continua donc le siége, mais avec beaucoup de ménagement pour épargner la ville. Il contribua par ses secours à celui de *Stralsund* que les Russes & les Saxons n'avoient pu réduire encore ; mais il ne put faire une invasion en Suède du côté de la Norvège, comme il l'avoit fait espérer à Pierre I. Les circonstances attiroient toute son attention

FREDERIC IV. 1713.

sur le Holstein. Il craignoit l'effet des machinations de *Gœrtz*, les entreprises que pourroient former les garans du traité de *Travendal*, la défection de ses alliés, le parti que prendroit le nouveau roi de Prusse, Fréderic Guillaume dont tous les partis recherchoient l'alliance. Enfin la peste qui venoit de se déclarer à Hambourg exigeoit que son armée formât un cordon pour préserver le Holstein.

Le 7me. Février.

Au commencement de l'année suivante *Tonningen* lui ouvrit enfin ses portes. La garnison affamée & perdant toute espérance d'être secourue obtint sa liberté. Le roi y trouva une nombreuse artillerie, & des munitions; mais ce qui étoit surtout précieux pour lui, il acquit par cette conquête une nouvelle sureté pour celles qu'il avoit déjà faites, en rasant une forteresse qui sembloit n'avoir été bâtie que pour tenir le Dannemarc dans une inquiétude & une défiance continuelle, lui rappeler ses disgraces passées, & ouvrir l'intérieur de ses provinces à ses ennemis. On trouva encore à *Tonningen* des papiers importans, où étoit la preuve d'une alliance secrète entre la Suède

& la maiſon de Gottorp, alliance contraire aux anciens pactes de famille, que le traité de *Travendal* avoit confirmés, & aux engagemens que l'adminiſtrateur avoit encore pris depuis avec le roi. Muni de ces titres qui l'autoriſoient à traiter en ennemie déclarée la maiſon de *Holſtein-Gottorp*, Fréderic ne craignit plus d'uſer des droits de la victoire qui abandonnoit enfin cette maiſon & ſes alliés, & il réunit ſolemnellement tout le duché de Sleswick à ſa couronne dont il n'avoit jamais été démembré que pour le malheur du Dannemarc, & ſouvent pour celui de tout le Nord. Il ſoumit par la force l'isle de *Hilligeland* que ſa ſituation rendoit ſuſceptible de défenſe. Il prit poſſeſſion du château de *Gottorp* rebâti & embelli depuis quelques années. Il y établit une cour de juſtice ſupérieure. Il fallut que la régence qui avoit pris juſques-là le nom de *Gottorp*, ſe tranſportât à *Kiel* dans le Holſtein, & ſe contentât de ſa portion de ce dernier duché; les proteſtations de cette régence n'eurent aucun effet; on publia des deux côtés des mémoires très-étendus pour s'accuſer

FREDERIC IV. 1714.

Le 8me. Août.

FREDERIC IV. 1714.

& se justifier. L'empereur & la diète de l'Empire parurent vouloir prendre connoissance de cette grande affaire, & soutenir les intérêts du duc. Mais tous ces moyens furent insuffisans, & ce prince dut partager jusqu'au bout la mauvaise fortune de l'allié auquel il s'étoit donné. Fréderic IV continua à jouir de sa moitié du duché de Sleswick, qui malgré son épuisement accrut ses revenus annuels de plus de deux millions de livres tournois. La nouvelle barrière qu'il donnoit à son royaume, la porte qu'il fermoit, si je puis ainsi dire, à ses ennemis, étoient un objet encore bien plus important que ce revenu; cependant dans les circonstances où il se trouvoit après tant d'efforts si longs, si ruineux, cet accroissement contribua beaucoup à le mettre en état de continuer une guerre qui étoit bien éloignée encore de son terme; il crut même cette augmentation insuffisante, puisqu'il fit mettre en circulation du papier monnoie, & qu'il altéra même les monnoies de son pays, ressources d'un moment, sur les dangers de laquelle on n'étoit pas aussi éclairé alors qu'on l'a été depuis dans

dans tous les états, & qui par le discrédit extrême qui en fut la suite, ne servit qu'à aggraver la misère de son peuple. FREDERIC IV. 1714.

Ce fut cependant dans ces mêmes circonstances que ce prince fonda une école militaire & une compagnie de cadets de terre, à la place de l'académie des gentilshommes qu'il avoit supprimée en 1710, & un collége ou société pour la propagation de la foi, dont le premier objet devoit être la conversion des Lappons soumis à la couronne de Norvège. Dans ce dessein pieux, on établit à Drontheim une école publique de langue Lapponne, & on divisa toute la Lapponie Norvégienne en paroisses qui eurent leurs églises, & on les pourvut de curés & de missionnaires.

Le Dannemarc étoit donc alors dans cette situation douteuse qui donne de grandes espérances en laissant de grandes craintes. Au-dedans le commerce languissoit, les ressources étoient presque épuisées. Au-dehors le roi étoit le maître d'une belle conquête, l'objet de toute la guerre, & qui pouvoit l'en dédommager; mais l'abaissement entier de

FREDERIC IV. 1714.

la Suède, & le concours des puissances liguées contr'elle, pouvoient seuls la lui assurer. Et dans ce même temps Charles XII las d'attendre vainement le secours des Turcs revenoit dans ses états avec une nouvelle ardeur de vengeance qui le faisoit encore justement redouter, car un ennemi téméraire, & capable de se nuire à lui même est toujours, au moins pour un temps, un ennemi dangereux. *Fréderic* n'avoit aussi plus le même degré de confiance dans le Tzar son allié; on voyoit que ce prince cherchoit à former quelqu'établissement dans l'Empire, il sembloit jeter les yeux tantôt sur le Mecklenbourg, tantôt sur le Holstein même. Il vouloit donner la loi: il rallentissoit ses efforts contre la Suède. Ces deux princes s'étoient refroidis l'un pour l'autre; *Gœrtz* le plus délié, le plus entreprenant des hommes, las de n'être que le ministre d'un administrateur du Holstein ducal, aspirant à jouer un plus grand rôle, engageoit *Menzicoff* par des présens ou des promesses à conseiller au Tzar de faire sa paix particulière avec la Suède. Aussitôt qu'il sut que Charles XII étoit

arrivé à Stralſund, il s'y rendit avec l'adminiſtrateur; il ſut s'en faire écouter, & quoiqu'il trouvât Charles prévenu contre lui, à cauſe des efforts qu'il avoit faits pour ſéqueſtrer ſes provinces d'Allemagne contre ſa volonté, quoiqu'il lui eût d'abord déplu par ſon goût pour le faſte, *Gœrtz* réuſſit à s'emparer de ſa confiance, & dès-lors il gouverna avec empire *le ſouverain*, dit Voltaire, *le plus inflexible & le plus opiniâtre qui ait jamais été ſur le trône.* FREDERIC IV. 1714. Hiſt. de Ruſſie p. II. ch. 4.

Le retour imprévu de Charles cauſa la plus grande ſurpriſe dans tout le Nord. On s'étoit accoutumé depuis ſes diſgraces & ſa captivité à croire qu'il ne reviendroit plus, & que les Turcs qu'il avoit bravés dans leur propre pays, le relégueroient dans quelqu'isle éloignée. On étoit ſi peu inſtruit de ſes deſſeins en Suède même, que pendant qu'il étoit ſur le point d'arriver, les états du royaume créoient ſa ſœur *Ulrique Eléonore* régente du royaume; démarche qui l'irrita d'autant plus qu'il deſtinoit ſa ſucceſſion au jeune duc de Holſtein fils de ſa ſœur aînée; à ſon retour les choſes reprirent donc bientôt une

nouvelle face. Ce prince altier & implacable ne respiroit que guerre & que vengeance. Il se livra à ses anciennes espérances, à sa passion favorite de détrôner les rois ses voisins, comme si sa fortune eût encore été la même, & qu'il n'eût pas eu à défendre son propre pays.

FREDERIC IV. 1714.

Pendant qu'il se formoit ainsi de nouveaux orages dans le Nord, on avoit en Dannemarc la satisfaction d'apprendre que George I montoit sur le trône de la grande Bretagne : ce prince qui aspiroit depuis longtemps à partager les dépouilles de la Suède, acquéroit avec ce nouveau pouvoir de nouveaux & de grands moyens d'agir contre cette puissance, & de soutenir les alliés qui faisoient cause commune avec lui. Charles XII en ne voulant souscrire à aucune proposition de paix, lui en fournissoit aussi de nouveaux motifs. En effet loin de chercher à se réconcilier avec ses ennemis, il les irritoit par des mesures violentes qui étoient la plupart dictées par la vengeance plus que par la politique ; il faisoit saisir dans la mer Baltique les vaisseaux marchands des Anglois, & des

Hollandois ; il annonçoit qu'il vouloit retourner en Pologne, & replacer Stanislas sur le trône ; il assembloit en diligence de grandes forces en Poméranie, sans que ni la dépopulation de son pays, ni l'épuisement extrême de ses finances, ni le danger qui menaçoit la Suède de toutes parts, lui parussent devoir être comptés pour rien. L'effet de tant de hauteur & d'imprudence n'étoit pas difficile à prévoir. Les puissances voisines, celles-mêmes que de très-légers sacrifices eussent désarmées, comme le roi de Prusse par exemple, pensèrent à se liguer contre lui ; le roi d'Angleterre, le Tzar, le roi de Pologne, le roi de Prusse entrèrent dans cette ligue à laquelle le roi de Dannemarc prenoit plus de part que personne. Il venoit dans ce moment de s'emparer de nouveau de l'évêché de Lubeck, pour se venger de l'administrateur qui avoit fait une alliance avec Charles à la persuasion du baron de *Gœrtz* : c'étoit le premier allié que ce ministre eût procuré à Charles, & c'étoit alors presque le seul qu'eût ce monarque ; mais *Gœrtz* espéroit

FREDERIC IV. 1714.

Le 8me. Décemb.

de lui ménager dans la ſuite des alliances plus utiles.

FREDERIC IV. 1715. Dès que la ſaiſon permit d'ouvrir la campagne, la Poméranie redevint le théâtre d'une guerre plus animée encore que celle qui venoit de ſe faire. Charles chaſſa de *Wolgaſt* & d'*Uſedom* les troupes de Pruſſe & de Holſtein, à qui on avoit remis ces places en ſéqueſtre; & le roi de Pruſſe ſe déclarant à ſon tour ouvertement fit occuper par ſes troupes la ville de Stettin qui avoit été auſſi ſéqueſtrée, & qu'il réſolut de garder pour lui. Vingt-quatre mille hommes de ſes troupes ſe joignirent à huit mille Saxons & à vingt mille Danois pour aſſiéger *Stralſund* que défendoit Charles lui-même. Fréderic trouva ſurtout un allié puiſſant & zélé dans le roi Georges I; ils renouvellèrent & reſſerrèrent l'alliance qu'ils avoient faite précédemment; Fréderic prit à ſa ſolde quelques régimens Hanovriens; George lui garantit la poſſeſſion du duché de Sleswick, lui envoya un ſecours de huit vaiſſeaux Anglois, ſous le nom d'eſcadre *électorale*, & déclara la guerre au roi de Suède, comme électeur & directeur du cercle

Le 17me. Mai.

de la Baſſe-Saxe. En même temps on vit arriver dans la mer Baltique une flotte Angloiſe & Hollandoiſe pour protéger le commerce des deux nations. C'étoit là ſervir ſon allié avec zèle & avec efficace, mais le roi de Dannemarc cédoit de ſon côté à l'électeur les duchés de Brême & de Verden dont il étoit toujours reſté le maître depuis la conquête qu'il en avoit faite ; car quoique George lui payât pour cette ceſſion la ſomme de 877,000 rixdalers, il eſt bien évident que l'acquiſition d'une province qui étoit autant à la bienſéance de l'électeur, étoit pour lui d'un prix infiniment ſupérieur à cette ſomme. C'eſt ainſi que Charles XII perdit une des plus belles conquêtes de Guſtave Adolphe, conquête à la vérité plus glorieuſe qu'utile à la Suède, & qui, comme toutes les acquiſitions éloignées, ne pouvoit beaucoup contribuer à ſa proſpérité réelle. Le Tzar & le roi de Pruſſe garantirent cette acquiſition à la maiſon de Hanovre à laquelle la Suède la céda enſuite, & qui en a joui paiſiblement depuis ce temps-là.

FREDERIC IV. 1714.

Alors le ſiége de *Wismar* fut repris

FREDERIC IV. 1715.

& *Stralſund* qui étoit une place bien plus importante fut attaquée auſſi plus ſérieuſement : on vient de voir que 24,000 Danois s'étoient réunis pour cet effet ſous les ordres du général *Scholten* à une armée Pruſſienne auſſi conſidérable & à 8000 Saxons. Charles XII qui y étoit renfermé preſſoit vivement les ſecours qu'il avoit demandés en Suède. *Vachtmeiſter* avec ſix gros vaiſſeaux & deux fregattes devoit eſcorter ce ſecours. *Gabel* contre-amiral Danois avec une eſcadre de huit vaiſſeaux & de deux fregattes attaqua celle des Suédois, la maltraita d'abord, & la défit entièrement le jour ſuivant, à la hauteur de *Bulke* ſur les côtes de Sélande : il lui prit cinq gros vaiſſeaux & lui fit 2000 priſonniers ; une autre eſcadre Danoiſe de ſeize vaiſſeaux de ligne étant alors ſortie ſous les ordres de l'amiral *Rabe*, protégea les convois qui portoient de l'artillerie & des munitions aux aſſiégeans devant Stralſund ; *Seheſted* avec ſix vaiſſeaux fut chargé du débarquement qui ſe fit ſans obſtacle : mais à peine cette opération étoit-elle terminée, que *Sparre* amiral Suédois avec vingt-

deux grands vaiſſeaux, parut à la hauteur de Stralſund, repouſſa la flotte Danoiſe, attaqua les bâtimens de tranſport & ceux qui gardoient les munitions & l'artillerie qu'on venoit de débarquer; cette attaque n'eut cependant aucun ſuccès. *Sehefted* la rendit inutile par ſon habileté. Les Pruſſiens arrivèrent à temps. Peu de jours après l'amiral Danois revint livrer bataille aux Suédois ſur les côtes de l'isle de Rugen près de Jasmund; cette journée fut ſanglante; les Danois remportèrent un avantage conſidérable; & la flotte Suédoiſe très-maltraitée fut obligée de rentrer dans le port de *Carlscrona*. Ainſi la Poméranie Suédoiſe fut privée de tout ſecours du côté de la mer; & les progrès rapides des alliés en furent une ſuite. Les Pruſſiens prirent *Wolgaſt*, les Saxons *Penamunde*, les corſaires Suédois qui croiſoient dans ces mers furent preſque tous enlevés ou détruits. La flotte Danoiſe & Angloiſe commandée par *Guldenlew* & *Hopſon* reſta maîtreſſe des mers voiſines de Stralſund & de l'isle de Rugen.

FREDERIC IV. 1715.

Le 9me. Août.

Le 15 Novembre, les rois de Dan-

FREDERIC IV. 1715.

nemarc & de Prusse passèrent dans cette isle dont l'abord est très-difficile, mais dont la conquête pouvoit seule assurer celle de Stralsund ; ils étoient accompagnés de vingt-quatre bataillons & de 24 escadrons. Les Suédois n'y avoient guères que deux mille hommes. Charles qui sentoit l'extrême importance de Rugen résolut de tout tenter pour s'y maintenir. Dès la nuit même qui suivit le débarquement des Danois & des Prussiens, il se disposa à les attaquer, entreprise téméraire & digne de lui. Il marcha lui-même dans l'obscurité & dans le silence à la tête de 3000 hommes, & forma son attaque avec cette bravoure qui avoit autrefois rendu ce prince & ses troupes si redoutables. Quoique cette précaution eût pu paroître inutile, le prince d'Anhalt qui commandoit les alliés s'étoit retranché avec soin. Charles étonné, mais non pas rebuté, voulut forcer ce retranchement : son impétuosité étonna d'abord les Danois & les Prussiens, mais ils reprirent courage, repoussèrent les Suédois, & les poursuivirent ; Charles désespéré, & qui ne pouvoit s'accoutumer à être vaincu, rallia souvent sa troupe,

mais voyant ſes favoris, ſes plus anciens compagnons tués à ſes côtés, bleſſé lui-même, prêt à être enveloppé par une armée très-ſupérieure en nombre, il fut forcé de rentrer dans Stralſund; le lendemain les Suédois qui reſtoient dans l'isle furent obligés de ſe rendre priſonniers de guerre. Les remparts foudroyés, la ville inveſtie de tous côtés, ſes défenſes les plus fortes enlevées ſucceſſivement, les maiſons des malheureux bourgeois écraſées par les bombes & réduites en cendres, une garniſon réduite des deux tiers; tels furent les motifs qui forcèrent enfin Charles à ſortir de cette ville, dans laquelle il eût ſans doute été enfin enſeveli ou fait priſonnier, ſi cette fois il n'eût cédé aux conſeils de ſes généraux, pour le malheur peut-être de l'humanité. & du moins ſans aucun avantage, ni pour lui-même ni pour ſon pays.

FREDERIC IV. 1715.

Le 21me. Décemb.

La retraite étoit devenue pour lui auſſi dangereuſe que la place même qu'il quittoit. Les glaces qui bordoient la côte, les batteries des Danois, les corſaires qui couvroient la mer l'exposèrent aux plus grands

périls. Il eut cependant le bonheur de gagner après cinq jours de navigation les côtes de Scanie ſur un yacht demâté & à moitié fracaſſé, triſte image de ſa fortune actuelle, & qui contraſtoit bien avec le ſpectacle pompeux de ce ſuperbe vaiſſeau de 120 canons, auquel il avoit donné ſon nom, & ſur lequel il étoit ſorti de Suède 16 ans auparavant pour aller ôter & donner des couronnes, & faire trembler tout le Nord. Deux jours après ſon départ de Stralſund cette ville ſe rendit aux rois de Dannemarc & de Pruſſe avec toute l'isle de *Rugen*, ſix mille Suédois & 120 officiers priſonniers de guerre. Cette conquête échut toute entière en partage au roi de Dannemarc avec toute la portion de la Poméranie à l'eſt de la Pène, & l'année ſuivante ce prince reçut l'hommage des habitans, & y établit un gouverneur qui fut le général *Dewitz*. Il étoit temps après cela de donner quelque repos aux armées. Les deux rois ſe ſéparèrent, & Fréderic retourna avec toute ſa cavalerie en Dannemarc.

FREDERIC IV. 1715.

Le 28me. Décemb.

A l'égard de Charles, ni la rigueur

de la saison, ni ses dernières disgrâces ne purent rallentir un instant chez lui la passion des armes & de la vengeance. Dès qu'il eut mis pied à terre en Suède il ordonna de nouvelles levées qui s'exécutèrent avec tant de rigueur que dans plusieurs villages il ne resta presque plus que des femmes & des enfans ou des vieillards, mais la situation de la Suède étoit telle qu'il valoit peut-être mieux pour la plupart de ces payſans courir les hasards d'une guerre terrible que d'attendre une misère certaine dans leurs foyers. Les opérations de finance les plus ruineuses ravageoient les villes pendant que ces enrôlemens dépeuploient les campagnes. Cependant ce dernier effort qui épuisoit sans doute la Suède pour bien des années, pouvoit aussi être fatal à ses ennemis. On croyoit dans l'Europe que cet effort seroit dirigé contre le Tzar, celui de tous ses voisins qui lui avoit fait le plus de mal en le privant de la Livonie. Il étoit naturel de penser que ce prince voudroit reprendre cette province estimée le grenier de la Suède, mais on ne tarda pas à se convain-

FREDERIC IV. 1716.

cre que c'étoit le roi de Dannemarc qu'il avoit choisi pour être la première victime de sa vengeance, soit que ce fût l'ennemi le plus à sa portée, soit qu'il eût déjà formé le projet de se réconcilier avec Pierre I, soit enfin qu'il pensât que la conquête de la Norvège étoit la plus facile & la plus propre de toutes celles qu'il pourroit faire à le dédommager de ses pertes.

FREDERIC IV. 1716.

Mais d'abord il parut ne penser qu'à faire une invasion en Sélande, & les glaces favorisoient ce projet trop hardi pour ne pas plaire à un prince qui avoit pris Charles Gustave pour son modèle. On fut pendant quelques jours dans de vives inquiétudes en Dannemarc, & elles n'étoient pas sans fondement. Charles s'approchoit du Sund avec des forces très-considérables; presque toute l'armée Danoise étoit restée en Holstein, en Jutlande ou dans la Fionie, d'où il étoit très-difficile de lui faire passer le Belt dans un moment où ce bras de mer, plus large que le Sund, n'étoit qu'à moitié pris par les glaces. Fréderic justement allarmé, mit tout en mouvement pour détourner un si grand

danger. Il fit ſolliciter le Tzar de lui envoyer de prompts ſecours, & de faire marcher en attendant un corps de ſes troupes ſur la Finlande. Il arma dans ſa capitale & dans l'isle de Sélande tout ce qui pouvoit porter les armes. Il forma un régiment de 600 étudians qui s'offrirent à défendre la patrie comme pendant le dernier ſiége de Copenhague. Il fit entrer dans cette ville de nombreuſes milices. Il arma auſſi la bourgeoiſie. Le 18 Janvier Charles XII voulut s'aſſurer de la force de la glace par un détachement qui paſſa juſques dans l'isle de Hveene, & s'empara de cette isle; mais deux mille hommes qu'il voulut envoyer enſuite en Sélande avec deux canons furent obligés de revenir ſur leurs pas avec précipitation & non ſans perte. Cependant Charles perſuadé toujours que tout devoit lui céder, & que la nature lui devoit un miracle comme à ſon ayeul, fixa un jour pour ce périlleux paſſage, & il ordonna même que le 6 Février on intéreſsât la bonté divine à le favoriſer par une dévotion extraordinaire & par des prières ſolemnelles. Mais

FREDERIC IV. 1716.

Le 3me. Février.

FREDERIC IV. 1716.

ce jour-là même, comme l'ont observé les annaliſtes Danois, fut celui d'un dégel ſubit qui fit évanouir les deſſeins de Charles, & put lui faire comprendre que la nature n'obéit ni aux ordres des rois ni aux prières des prêtres leurs eſclaves, mais aux ſeules loix que lui a preſcrites la ſageſſe divine qui ne voit qu'avec pitié nos vœux ſi ſouvent téméraires & injuſtes.

Charles dut alors tourner néceſſairement ſes armes contre la Norvège, & ſi, comme dit Voltaire, *ce fut une ſurpriſe extrême pour toute l'Europe de lui voir prendre ce parti*, ce ne pouvoit être que par ce que l'Europe en général connoiſſoit mal la ſituation de ſes affaires & celle de cette partie du Nord. Il ne pouvoit ſans doute aller attaquer ſes ennemis en Allemagne ou en Livonie pendant que les reſtes de ſa flotte n'étoient pas en état de tenir la mer contre les eſcadres Danoiſes & Angloiſes réunies, & la poſſeſſion de la Norvège ſi importante en elle-même, & ſi avantageuſe à la Suède dont elle eſt frontière dans une étendue de 200 lieues, eut plus contri-

bué peut-être qu'aucune des conquêtes qu'il pouvoit faire à rendre à son pays le degré de puiſſance dont il étoit déchu. Tout ce qui avoit droit d'étonner c'étoit donc que ce projet ſi ſpécieux, & ſi j'oſe ainſi parler, ſi raiſonnable, eut ſéduit enfin un prince qui avoit toujours ſacrifié ſes vrais intérêts au vain plaiſir d'humilier & de détrôner des rois. Ce qui put le déterminer dans cette occaſion ce fut l'état où étoit cette partie de la domination de ſon ennemi. La Norvège manquoit en effet d'argent, de proviſions, de munitions de guerre, de troupes réglées. On l'avoit épuiſée comme le Dannemarc pour ſoutenir la guerre en Allemagne; la ſécurité cauſée par la longue abſence de Charles, & par l'affoibliſſement de la Suède pouvoit ſervir d'excuſe à cette imprudence. Charles ſe mit en mouvement dès les premiers jours de Mars à la tête de 20 mille hommes; il marcha lui-même en avant avec 4000 hommes; mais il fut arrêté près de *Baſmæ* dans un défilé à l'entrée méridionale de la Norvège par le colonel *Kruſe* & quelques dragons Norvégiens, & là il éprouva

FREDERIC IV. 1716.

déjà plus de réſiſtance qu'il n'en avoit attendu. *Kruſe* ſe défendit avec intrépidité, & avant d'être accablé par le nombre, le prince de Heſſe-Caſſel beau-frère de Charles XII & Poniatowsky ſon favori furent bleſſés & pluſieurs Suédois tués ſur la place. Charles admira la valeur de *Kruſe*, & eut ſoin de lui quand il l'eut en ſon pouvoir bleſſé & priſonnier. Alors les Suédois pénétrèrent plus avant. Ils inveſtirent les villes fortes de *Frédericſtadt* & de *Frédericshall*. Charles prit même poſſeſſion de Chriſtiania, qui eſt plus avant dans le pays, & qui ſans être la plus conſidérable du royaume en eſt en quelque ſorte la capitale. Cette ville étant ſans défenſe les habitans l'avoient pour la plupart abandonnée. Ce fut donc une conquête facile, & cette conquête fut auſſi le dernier ſuccès que Charles obtint dans cette expédition. Il ne put prendre le château fort d'*Aggershus* qui eſt la citadelle de *Chriſtiania*. Le général de *Lutzow* avec quelques troupes régulières couvrit à temps les mines d'argent de Norvège qui ſont à Kongsberg, au nord de Chriſtiania, & la com-

FREDERIC IV. 1716.

Le 21me. Mars.

munication par mer reſta libre avec le Dannemarc. Les Suédois avoient perdu ſur mer une grande partie de leur artillerie. Ils ne purent faire le ſiége des deux places fortes de *Frédericſtadt* & de *Frédericshall*, & ils éprouvèrent combien il étoit dangereux de les laiſſer derrière eux. Les garniſons les incommodèrent fréquemment par leurs ſorties, leur coupèrent des convois, défirent des détachemens, & entr'autres à *Moſs* où le colonel *Weinholz* fit pluſieurs Suédois priſonniers. Un régiment de cavalerie preſqu'entier fut détruit ou fait priſonnier à *Norder-houg* par des dragons Norvégiens. Des prêtres, des femmes même ſecondoient les efforts des ſoldats, la valeur naturelle de la nation étoit ranimée par leur antipathie contre les Suédois, quoique Charles qui vouloit les gagner les fit traiter avec beaucoup de douceur & de ménagement. Tous ces échecs multipliés dont nous ſupprimons les détails commencèrent à faire ſentir au roi de Suède la difficulté de ſon entrepriſe. Bientôt après il fut que *Gabel* vice-amiral Danois avoit débarqué en Norvège avec trois régi-

FREDERIC IV. 1716.

Le 17me. Avril.

mens Norvégiens qui étoient reſtés en Dannemarc, & qu'il avoit réuſſi à jeter du ſecours dans le fort d'*Aggershus*. Il eut avis auſſi que toutes les milices de Norvège ſe raſſembloient, & que jointes aux troupes réglées, elles ſe diſpoſoient à l'enfermer. Les défilés dont ce pays eſt coupé, les mauvais chemins, les forteresſes ennemies qu'il avoit derrière lui rendoient ce danger menaçant. Il prit donc le parti d'abandonner *Chriſtiania*, de revenir ſur ſes pas en diligence, & de rompre tous les ponts qu'il laiſſoit derrière lui. Il fut pourſuivi, mais on lui laiſſa paſſer le détroit nommé Swine-Sund qui ſépare les deux royaumes, & prendre un fortin nommé *Spanewick* qui couvrit ſa retraite. Il s'arrêta dans ce lieu, y éleva un petit fort qu'il nomma *Sundbourg*, & commença de-là à inveſtir la ville de *Frédericshall* qui eſt la clef de la partie méridionale de la Norvège.

FREDERIC IV. 1716.

Le 6me. Juin.

Frédericshall eſt une ville ouverte & commerçante, ſituée ſur le fleuve Tiſtedal qui la diviſe en deux parties réunies par un pont. Elle eſt environnée de divers forts bâtis ſur

des rochers qui la commandent, & entr'autres par celui de *Frédericſtein* que l'art & la nature ont concouru à rendre d'un accès très difficile. Les payſans des environs, & ſurtout les bourgeois de cette ville étoient ſi animés contre les Suédois, qu'ils ſe réunirent pour défendre la place au riſque de leurs biens & de leurs vies, & ils furent fidelles à cette réſolution. On fit donc de part & d'autre des efforts extraordinaires. Les bourgeois remplirent leurs propres maiſons de matières combuſtibles, décidés à les brûler plutôt que de les ouvrir aux Suédois. Un riche négociant nommé Pierre *Colbiærnſen* enrôla, exerça lui-même, & défraya tous ceux qui voulurent prendre les armes. Charles XII ayant voulu pénétrer dans la ville malgré cette réſiſtance d'un ennemi que les troupes réglées mépriſent ordinairement fut ſurpris d'éprouver tant de réſiſtance. Il fallut des forces très-ſupérieures pour ſe faire jour. La plupart des bourgeois aſſiégés dans la ville ne la quittèrent même que pour aller ſe défendre de nouveau dans le fort de Frédericſtein. D'autres qui

FREDERIC IV. 1716.

FREDERIC IV. 1716.

se virent forcés dans leurs maisons y mirent le feu de leurs propres mains. Un magasin de poudre, de grenades & de bombes sauta dans cet incendie devenu presque général, & causa de grands ravages parmi les vaincus & les vainqueurs. Les flammes forcèrent les Suédois à sortir de la ville, mais en passant le pont, le canon de la forteresse & celui d'une prame postée sur le fleuve leur fit bien plus de mal encore. Ce fut une horrible boucherie. Deux généraux Suédois, trois colonels, un nombre d'officiers, & près de deux mille soldats y périrent ou par le fer ou par le feu, ou dans le fleuve. Cette perte fut très-sensible au roi. Lui-même n'échappa que par miracle, une bombe écrasa en partie la maison où il logeoit & le couvrit de ses débris; il fut même blessé au visage. Les bourgeois, les soldats Norvégiens perdirent aussi du monde. Il y en eut qui furent brûlés dans leurs maisons par les feux qu'ils avoient allumés eux-mêmes. Ceux qui s'étoient réfugiés avec leurs biens dans des caves voûtées y furent étouffés par la fumée. Ainsi Char-

les XII trouvoit à ſon tour des ennemis qui égaloient la bravoure déſeſpérée qu'il avoit montrée à *Bender*, & il trouvoit ces rivaux de ſa gloire dans des bourgeois & des miliciens. Mais l'hiſtoire a recueilli tout ce qu'il a fait d'étonnant dans ce genre parce qu'il étoit un roi, tandis qu'on trouve à peine un mot de la réſiſtance héroïque des bourgeois de Frédericshall dans les annales de ce temps les plus eſtimées (1). FREDERIC IV. 1716.

Forcé de céder à cette bourgeoiſie intrépide, Charles réſolut de reſter dans le poſte qu'il occupoit juſ-

(1) Il n'en eſt fait aucune mention dans l'hiſtoire de Charles XII de Voltaire, quoique dans cette expédition ſon héros eût fait briller autant d'intrépidité qu'à *Bender*, à *Stralſund* & ailleurs. Cette hiſtoire en général très-eſtimable pour le fond, & très-admirable pour la forme ne renferme que quelques lignes ſur l'expédition de Norvège, & ce qu'elle en dit n'a aucune exactitude L'hiſtoire du chapelain *Nordberg* entre dans de plus grands détails, mais n'eſt pas exempte de partialité. L'évêque de Bergen *Pontoppidan* a été très-bien informé, & eſt entré dans des détails ſur ce qui regarde le premier ſiége de *Frederichall* qui m'ont été confirmés par des perſonnes très-dignes de foi de cette ville, dans le voyage que j'y ai fait en 1755. (V. Danke atlas ved Pontoppidan. T. I. p. 334 & ſuiv.)

FREDERIC IV. 1716.

ques à ce qu'il pût retourner sur ses pas pour faire un siége régulier de la forteresse de *Frédericstein*. Il attendoit de l'artillerie & des munitions qu'on lui envoyoit par mer de Gothenbourg, & ce convoi étoit déjà arrivé dans le port de *Dynekille* qui est peu éloigné, & qui étoit bien fortifié. Mais un de ces marins extraordinaires qui par une valeur presque téméraire osent tout tenter & viennent à bout de tout, *Tordenskiold*, capitaine de vaisseau déjà célèbre par de grandes actions, enleva quelques jours après cette ressource au roi de Suède, & fit échouer pour cette fois tous ses projets sur la Norvège. Il avoit été chargé d'en garder les côtes avec deux frégates, trois galères & trois prames. Avec des forces si peu considérables il ne craignit point d'aller attaquer la flotille des Suédois sous le canon de leurs batteries. Dans ce combat furieux qui dura depuis 8 heures du matin jusques à 10 heures du soir, les Danois se comportèrent avec tant de bravoure qu'ils remportèrent l'avantage le plus complet. Ils tuèrent, prirent ou blessèrent près de mille matelots

matelots Suédois, s'emparèrent d'une prame de 24 canons, de 8 galères, de 21 bateaux armés ou chargés de munitions & de vivres. Ils détruisirent quatre galères, deux galiottes, cinq vaisseaux de transport & perdirent eux-mêmes peu de monde. Dès ce moment le siége de *Frédericstein* dût être abandonné. Charles après avoir mis *Sundbourg* en état de défense, & brûlé dans sa colère quelques villages de ces payſans Norvégiens qui avoient si mal répondu à ſes careſſes, retourna à grandes journées dans la Scanie où il craignoit une irruption des Danois réunis aux Ruſſes. Tel fut le ſuccès de cette première invaſion de Charles en Norvège. Elle lui coûta au moins 4000 hommes de ſes meilleures troupes, ſans compter toutes ſes autres pertes, & ne lui fut d'ailleurs d'aucune utilité, enſorte qu'on ne peut trop s'étonner quand on lit dans l'hiſtoire de ce prince que durant cette guerre de Norvège la *fortune commença à lui ſourire de nouveau.*

FREDERIC IV. 1716.

Pendant que la fortune lui faiſoit eſſuyer cette diſgrâce ſenſible en Norvège, il avoit d'autres ſujets de

FREDERIC IV. 1716. Le 19me. Avril.

se plaindre d'elle en Allemagne. Il y perdoit la seule place qu'il y possédât encore, la ville de *Wismar* s'étant enfin rendue au général Danois de *Dewitz*: 88 officiers & 1000 soldats Suédois de naissance eurent la liberté de se retirer dans leur pays. Le reste de la garnison fut fait prisonnier de guerre, & partagé entre les rois de Dannemarc & de Prusse & l'électeur de Hanovre. Ces trois princes réunis par une crainte commune ne voulurent pas que les Russes prissent aucune part à cette conquête; & le Tzar qui avoit des vues sur l'excellent port de *Wismar*, & sur tout le Mecklenbourg peut-être, s'en vit exclus avec beaucoup de dépit. Il fallut même que les troupes Hanovriennes s'opposassent par la force à l'entrée des Russes dans *Wismar*, & l'année suivante on en rasa les fortifications qui ne pouvoient que donner de l'ombrage au roi de Dannemarc & à l'électeur. Pierre étoit dans ce moment à *Dantzig*, où il marioit sa nièce avec le duc de Mecklenbourg-Schwerin, *Charles Léopold*. Ce mariage pouvoit faciliter son projet favori d'avoir un

établiſſement dans l'Empire d'Allemagne, & un port à l'extrémité de la mer Baltique. Le duc trouvoit de ſon côté dans cette alliance un appui contre la nobleſſe de ſes états avec laquelle il avoit de grands démêlés, & il eſpéroit de la ſoumettre par ſon moyen. Mais Pierre dont la politique étoit auſſi profonde, auſſi diſſimulée, auſſi intéreſſée que celle des chefs des nations les plus anciennement civiliſées, ne fit pour le duc que ce qui pouvoit lui être utile à lui-même; il cantonna ſes troupes dans les terres des nobles mécontens, & arrivé en Mecklenbourg il mit tout en œuvre, les menaces, les promeſſes pour obtenir *Wiſmar*. Il réclama cette ville pour le duc ſon neveu. Il eſſaya d'intéreſſer l'empereur & l'Empire en ſa faveur par l'offre de ſoumettre la Livonie à la ſouzeraineté. Mais Fréderic IV & Georges I furent inébranlables, & rien ne put les engager à ſe donner ce redoutable voiſin. Ce refus irrita vivement le Tzar, & il forma dès-lors, à ce qu'on croit, le projet de ſe venger des deux rois, & de ſe réconcilier s'il le pouvoit avec Charles XII. Ce projet cepen-

FREDERIC IV. 1716.

dant n'étant point mûr encore, & sa vengeance ne pouvant lui faire oublier ses intérêts, il dissimula & parut disposé à seconder Fréderic auquel il avoit promis l'année précédente une flotte & une armée pour faire une descente en Suède.

FREDERIC IV. 1716.

Ces deux monarques eurent à ce sujet de longues conférences près de Hambourg. Ils y signèrent une convention par laquelle ils s'engageoient à réunir leurs forces de terre & de mer pour attaquer la Scanie. Pierre devoit fournir 20000 hommes pour sa part, & il leur donna ordre en effet de se rendre à Copenhague où il arriva aussi lui-même peu de temps après, suivi de neuf vaisseaux de ligne & de plusieurs autres d'un moindre rang. Frédéric fit camper ces troupes à la porte de sa capitale & reçut les vaisseaux du Tzar dans son port. C'étoit se confier beaucoup à un allié ambitieux, puissant & mécontent, & il est assez vraisemblable que si Charles XII eut su profiter de ce moment pour faire quelques sacrifices au Tzar, ou du moins pour ne pas irriter davantage le roi d'Angleterre, la paix ou la guerre

Le 3me. Juin.

Le 13me. Juillet.

auroient bien pu se faire d'une manière assez avantageuse pour lui & sûrement très-fatale pour le Dannemarc. Mais dans le jeu que jouent les maîtres du monde, comme dans la plupart des autres, tous font des fautes, & l'avantage reste à celui qui en fait le moins.

FREDERIC IV. 1716.

Fréderic se reposant sur les promesses de Pierre ne doutoit pas que la descente projetée ne s'effectuât bientôt. Mais Pierre la différoit sous des prétextes toujours nouveaux. Une fois on n'avoit pas des forces suffisantes, & il falloit attendre que l'amiral *Norris* avec son escadre Angloise fut arrivé. Mais *Norris* n'avoit point d'ordre de joindre les Russes. Une autre fois il vouloit qu'on lui donnât une assurance que ses troupes ne seroient pas exposées & sacrifiées. Il lui falloit de plus grands magasins, ou bien il convenoit d'attendre que la moisson fut achevée dans la Scanie. A la faveur de ces délais il grossissoit son armée qui devint bientôt beaucoup plus considérable qu'elle n'avoit besoin de l'être pour ce qu'on se proposoit. Le roi conçut alors de la défiance sur les desseins

FREDERIC IV. 1716.

de ſon allié, & cette défiance s'accrut de jour en jour. Il lui vint des avis de divers endroits, & entr'autres d'une cour qu'on ne nomme pas, ſuivant leſquels le monarque Ruſſe ne ſe propoſoit pas moins que de ſe rendre maître de Copenhague & de Cronenbourg, de s'aſſurer de ſa perſonne & de ſa famille, de faire la paix avec Charles XII, & de démembrer en ſa faveur quelque portion du Dannemarc pour le dédommager de la Livonie & des autres ſacrifices qu'on exigeoit de lui. Dès ce moment le roi eut toujours les yeux ouverts ſur les moindres démarches du Tzar, & il lui refuſa plus d'une fois ſes demandes. Il fit doubler les poſtes aux portes & ſur les remparts, & ordonna qu'on ſe tînt ſur ſes gardes comme à la veille d'une attaque. Pierre de ſon côté laiſſa voir enfin aſſez clairement ſon mécontentement & ſes mauvaiſes diſpoſitions; il refuſa nettement de prendre part à l'expédition de Scanie autrement que par un foible ſecours, à moins qu'on ne le mît en poſſeſſion de deux des portes de Copenhague, & qu'il ne pût y tenir une petite

garniſon, propoſitions étranges qui furent accueillies comme elles devoient l'être. Alors il lui échappa des menaces telles qu'on fut ſur le point d'en venir à une rupture ouverte, & que dans un conſeil tenu devant le roi, l'amiral *Norris* opina qu'on ſe ſaiſit des vaiſſeaux des Ruſſes, & un des miniſtres Danois propoſa de faire inveſtir de même leur armée de terre par la cavalerie Danoiſe. Mais le roi ne crut point le danger aſſez preſſant pour en venir à de pareilles extrémités. Il ſe contenta d'écrire une lettre au Tzar dans des termes meſurés & polis, par laquelle il le prioit d'éloigner inceſſamment ſon armée devenue inutile, puiſqu'il renonçoit à l'expédition de Scanie, & d'ailleurs très à charge à ſes ſujets par les fournitures qu'ils étoient obligés de lui faire. Pierre répondit auſſi avec modération, & ſe contenta de demander que ſa flotte pût reſter à Copenhague & une petite partie de ſon armée de terre en Sélande. Cette demande ayant été encore rejetée, le Tzar partit de Copenhague, & en retira ſes troupes vers la fin de

FREDERIC IV. 1716.

le 27me. Octobre.

FREDERIC IV. 1716.

l'année. Il traverſa le Dannemarc, & ſe rendit dans le Brandebourg où il eut une conférence avec le roi de Pruſſe. En paſſant par le Mecklenbourg, il donna lieu au duc de comprendre quelle eſpèce de protection il pouvoit eſpérer de lui. Il employa les promeſſes, & enſuite les menaces pour l'obliger à ſouſcrire à un échange qu'il lui propoſoit de ſes états de Mecklenbourg contre quelque portion de la Livonie & de la Courlande. Mais quoiqu'il y eût des troupes Ruſſes dans ſon voiſinage le duc étoit trop aſſuré de l'appui des princes voiſins pour accepter une propoſition qui ne convenoit ni à lui, ni à eux; il la rejeta, & Pierre fut obligé de prendre d'autres meſures pour ſe procurer ce port & cet établiſſement en Allemagne qui étoient devenus ſon projet favori.

Charles en quittant la Norvège étoit venu défendre la Scanie; mais on s'apperçut bientôt qu'il ne redoutoit pas beaucoup la deſcente dont on l'avoit menacé, & que le Tzar avoit changé de ſentimens à ſon égard. C'étoit en effet dans ce même temps que le baron de Gœrtz travailloit

avec la plus grande activité à réconcilier ces deux princes, & qu'il formoit avec Alberoni aussi entreprenant que lui, ces plans si vastes, si hardis, si chimériques, peut-être, qui ne tendoient pas à moins qu'à relever la Suède, à accabler le Dannemarc, à détrôner les rois d'Angleterre & de Pologne, & à faire ôter la régence de France à Philippe d'Orléans pour la donner au roi d'Espagne.

FREDERIC IV. 1716.

Ces projets étoient encore tenus secrets avec le plus grand soin par leurs auteurs; mais les fréquens voyages de Gœrtz, la conduite hautaine de Charles XII envers George I & la nation Angloise, & l'inaction de Pierre I qui sembloit avoir oublié sa haine contre Charles, donnoient de vives inquiétudes aux autres alliés. Enfin un accident imprévu mit au grand jour toutes ces trames si dangereuses pour eux, mais surtout pour les rois de Dannemarc & d'Angleterre. Un armateur Danois ayant pris au commencement de l'année suivante un paquebot ennemi, y trouva des lettres qu'il envoya à Copenhague, où elles furent sur le champ rendues publiques; on les fit ensuite passer à

FREDERIC IV. 1716. Le 9me. Février. Le 21me. Février.

Londres, où elles furent mises de même sous les yeux du parlement : le résultat fut qu'on fit arrêter le comte Gyllembourg envoyé de Suède; qu'on saisit tous ses papiers; qu'à la prière du roi George, les états généraux firent arrêter de même le baron de Gœrtz qui étoit en Hollande, & que l'un & l'autre furent interrogés & examinés comme des criminels, malgré leurs réclamations du droit des gens violé, disoient-ils, dans leurs personnes, mais aux règles duquel ils avoient eu eux-mêmes si peu d'égards.

Ce fut alors qu'on apprit avec certitude que Charles XII devoit partir des ports de Suède ou de Norvège, au printemps, avec douze mille Suédois pour faire une descente en Ecosse, que les partisans de la maison de Stuart lui avoient déjà fourni des secours d'argent pour cette entreprise, & qu'ils devoient l'assister de tout leur pouvoir pour remettre le prétendant sur le trône. Ce qui devoit être une conséquence de cette révolution, c'est que le roi George privé de la couronne d'Angleterre seroit aussi forcé de rendre Brême & Verden

au roi de Suède, qu'on donneroit de plus à ce prince quelque portion du Dannemarc & de la Norvège, qu'au moyen de ces dédommagemens, il consentiroit à laisser au Tzar toutes ses conquêtes, à la réserve de la Finlande. Charles n'avoua point ces projets, mais il prit d'ailleurs peu de soin de persuader au public qu'il les avoit ignorés, & même quand Gyllembourg fut remis en liberté & de retour en Suède, il le fit secrétaire d'état; & l'affront qu'il avoit reçu dans sa personne ne servit qu'à l'affermir dans sa haine contre le roi George & dans la résolution de s'en venger.

FREDERIC IV. 1716.

Pierre affecta de ne prendre aucune part à cette affaire. Il ne perdoit point de vue ses projets, mais sûr de n'avoir rien à craindre pour ses états, il attendoit le reste du temps & des circonstances, & n'agissoit que foiblement contre un ennemi qu'il se croyoit sûr d'amener à son but par la guerre ou par les négociations.

La guerre devenoit au contraire plus sérieuse & plus directe entre les rois d'Angleterre & de Suède. George défendit à ses sujets de porter aux Suédois aucune denrée, & surtout

FREDERIC IV. 1717.

du sel & du grain ; il envoya une escadre de vingt-quatre vaisseaux dans la mer Baltique aux ordres de l'amiral *Byng* pour aller avec l'amiral Danois *Rabe* enfermer la flotte Suédoise dans le port de Carlscrona. A l'égard du roi de Dannemarc il résolut de se tenir principalement sur la défensive pendant cette année ; il renonça au projet d'une invasion en Scanie, & se borna à envoyer des hommes & des munitions en Norvège. Ce royaume étoit toujours menacé ; & Charles tenta encore cette année d'y pénétrer avec trente mille hommes, mais il renonça peu de temps après à ce dessein, soit que le dégel eût rendu les chemins très-difficiles, soit qu'il manquât de vivres, de sel & d'argent, soit enfin que d'autres projets l'appelassent ailleurs. Les Danois essuyèrent de leur côté un échec devant Gothenbourg, quoique commandés par le fameux *Tordenschiold* qui sembloit avoir enchaîné la victoire : retardé par quelque contre-temps, il n'arriva pas assez tôt dans le fleuve de *Gotha* sur lequel cette ville est située ; les secours qu'elle avoit eu le temps de recevoir la mettoient

à l'abri d'un coup de main ; & après des efforts inutiles, il se retira avec une légère perte ; il ne réussit pas mieux à *Stromstadt* petite ville & port de mer que les Suédois faisoient fortifier comme étant une des clés de la Norvège de ce côté là, il fut repoussé & blessé dangereusement. Ces deux entreprises parurent trop téméraires au roi ; *Tordenschiold* fut même cité à ce sujet devant un conseil de guerre, mais il y fut absous, & la gloire que sa valeur lui avoit acquise n'en parut que plus brillante. FREDERIC IV. 1717.

Pendant que les opérations de la guerre entre le Dannemarc & la Suède s'étoient ainsi rallenties, *Gœrtz* avoit travaillé avec une activité plus grande que jamais à rendre à la Suède une partie du moins de sa splendeur par la voie des négociations ; il avoit persuadé son maître si difficile à persuader que son premier intérêt étoit de se réconcilier avec le Tzar, & celui-ci qui voyoit des chances très-favorables pour lui dans les projets de *Gœrtz* le laissoit faire. Il ne suspendoit point entièrement les hostilités contre la Suède, il faisoit toujours croiser ses escadres dans la mer Bal- 1718.

FREDERIC IV. 1718.

tique, & saisir les vaisseaux Suédois, mais il consentoit à ce qu'il fut tenu un congrés dans l'isle d'*Aland* qui est entre la Finlande & la Suède, & à y envoyer *Bruce* & *Osterman* avec des pleins pouvoirs. *Gœrtz* lui-même & le comte *Gyllembourg* s'y rendirent de la part de Charles XII ; au mois de Mai de l'année 1718 ces ministres commencèrent à traiter des conditions de la paix, mais avec un secret qui ne put qu'ajouter à l'inquiétude qu'en avoient conçue les rois de Dannemarc, de Prusse & d'Angleterre : ce secret transpira cependant enfin ; le comte de la Mark ambassadeur de France à Stockholm qui le pénétra le premier, en informa le régent, & ce prince trouva qu'il intéressoit trop la sureté de son allié le roi George & la sienne propre pour ne pas le lui communiquer. En effet toute cette pacification avoit pour base ces mêmes projets de *Gœrtz* qu'on a déjà indiqués ; elle étoit toute calculée sur ses idées & celles d'*Alberoni* son associé dans le grand dessein de bouleverser l'Europe : on devoit rendre au roi de Suède ses provinces d'Allemagne, & lui donner la Norvège

comme une compenſation pour la perte de la Livonie, de l'Ingrie & de la Carélie qui reſtoient à la Ruſſie: le Tzar devoit aider le prétendant à remonter ſur le trône d'Angleterre, *Stanislas* ſur celui de Pologne, le duc de *Holſtein-Gottorp* à rentrer dans le duché de Sleſwick, & lui garantir la ſucceſſion à la couronne de Suède; il devoit encore fournir à Charles XII des vaiſſeaux & des troupes pour reprendre en Allemagne ce que le roi George & le roi de Pruſſe avoient ôté aux Suédois en Allemagne. Charles XII agit dès ce moment comme ſi ce traité projeté eut été déjà conclu. Il reprit avec le roi d'Angleterre qui lui avoit envoyé *Fabrice* parler de paix, ce ton menaçant que la bonne fortune même n'eût pu juſtifier. Il en uſa de même avec l'empereur. Enfin il hâta par des efforts extraordinaires & abſolument ruineux pour ſon pays, les levées d'hommes & d'argent dans ſes états, réſolu d'exécuter inceſſamment par une invaſion en Norvège, la partie du vaſte plan que *Gœrtz* lui avoit fait adopter, & auquel le Tzar moins crédule & moins impétueux ne ſe pré-

FREDERIC IV. 1694.

toit qu'avec lenteur & avec réſerve.

FREDERIC IV. 1718.

Charles eut en effet bientôt après trente mille hommes d'élite près des frontières méridionales de Norvège pendant qu'un plus grand nombre de milices ſe mettoient en mouvement dans d'autres provinces, & qu'un corps de 7 à 8000 hommes s'ouvroit un chemin au nord de ce royaume, à travers les montagnes qui le ſéparent de la Suède, & s'avançoit juſques à Drontheim.

Fréderic inſtruit à temps de ces diſpoſitions menaçantes avoit envoyé des troupes & des vaiſſeaux en Norvège, & fait une alliance offenſive & défenſive avec Georges I comme roi & comme électeur. L'amiral *Norris* avoit amené dans la mer Baltique dix vaiſſeaux de guerre Anglois & deux frégates, auxquels *Rabe* amiral de Dannemarc avoit joint douze vaiſſeaux & deux frégates, & ces eſcadres croiſoient ſur les côtes de Suède. L'expérience avoit appris à Charles qu'il ne pouvoit pénétrer en Norvège avec ſûreté, tant qu'il ne ſeroit pas maître de *Frédericshall* & de ſa citadelle. Il réſolut d'ouvrir la campagne par ce ſiége, mais malgré

Le 9me. Juin

tous ſes efforts le tranſport des proviſions, & ſurtout celui de l'artillerie prirent beaucoup de temps, & cela étoit inévitable dans un pays plein de défilés, de bras de mer, de rochers, peu fertile & défendu par une nation guerrière. Il fallut tranſporter, & quelquefois même par terre, des bateaux & des galères dans le golphe de Svine-Sund, dont l'entrée étoit bloquée par des vaiſſeaux Danois. Il fallut livrer des combats où les Norvégiens eurent quelquefois de l'avantage, & où Charles fut très-expoſé. Il ſurmonta enfin tous ces obſtacles, mais ce ne fut qu'au 18 Novembre qu'il put inveſtir *Frédericshall*. Alors il fallut encore quelque temps pour prendre le petit fort dit *Guldenlew* qui empêchoit de faire le ſiége de la place. Ce fort défendu avec intrépidité, arrêta les Suédois juſques au 7 Décembre, jour où Charles ne pouvant plus ſouffrir tant de délais fit les derniers efforts pour l'emporter d'aſſaut. On raconte que lui-même fut des premiers à monter ſur une échelle accompagné d'un ſeul officier. Son exemple animant ſes troupes, elles entrèrent enfin dans

FREDERIC IV. 1718.

FREDERIC IV. 1718.

le fort ou plutôt dans un monceau de ruines, & la garnison se rendit à discrétion. Il fut question alors de prendre le fort nommé *Frédericstein* qui, comme on l'a dit, est la citadelle de *Frédericshall*, & le boulevard de la Norvège méridionale. *Megret* habile ingénieur François dirigea les opérations de ce siége, & il fit travailler dès ce moment nuit & jour à la tranchée. Beaucoup de Suédois y perdirent la vie, car il falloit creuser le rocher en plusieurs endroits; le froid étoit rigoureux, le feu des assiégés continuel & terrible. Cependant *Megret* & *Siquier*, autre officier François, aide-de-camp du roi, poussèrent les travaux avec tant d'activité que le 30 de Novembre ils lui promirent que dans huit jours la place seroit en son pouvoir.

Les décrets de la Providence toujours sages & toujours impénétrables en avoient décidé bien différemment. Le 30 Novembre Charles ayant donné ses ordres à quelques officiers, quitta sur le soir son quartier qui étoit au bord du fleuve *Tistedal*, dans le dessein d'aller visiter lui-même les tra-

vaux de la tranchée qui n'avançoient pas assez à son gré. A neuf heures du soir il s'arrêta dans un endroit où la roc étoit déjà assez creusé pour qu'il pût s'appuyer sur le parapet. Plusieurs généraux & officiers étoient à peu de distance, & consultoient sur les moyens de détourner le roi de rester dans un lieu si dangereux. En effet cette même nuit le feu des assiégés étoit plus vif que jamais, & il rendoit la nuit presque aussi brillante que le jour. Dans ce même instant on vit le roi appuyer sa tête sur ses bras. On le crut endormi, car sa coutume étoit de se coucher à 9 heures & de se lever à 2 heures du matin. Mais ce sommeil trop long ayant donné de l'inquiétude aux officiers qui étoient restés-là, *Siquier* s'approcha de lui & le trouva mort. Sa blessure ayant été examinée il parut qu'une balle l'avoit atteint à la temple droite, & tout concourt à faire croire que cette balle étoit partie de quelque pièce de grosse ou de petite artillerie dont les assiégés faisoient, comme on l'a dit, un feu terrible cette nuit-là, & auquel il est certain que le roi étoit très-

FREDERIC IV. 1718.

FREDERIC IV. 1718.

exposé. (1) Il est inutile de chercher d'autres causes de sa mort, lorsque celle-là est si naturelle qu'il eut été plus étonnant peut-être que le roi y eut échappé. Mais ici, comme à la mort de tous les hommes extraordinaires, on veut toujours qu'il y ait eu des causes extraordinaires, & cela doit arriver surtout quand à ce préjugé général, il se joint des intérêts d'ambition, de haine, d'esprit de parti, comme cela arriva en Suède au moment où la mort de Charles XII divisa & agita toute la nation.

Telle fut la fin d'un prince dont les vertus mêmes, outrées comme elles l'étoient, furent plus funestes à ses peuples & à l'humanité que ne le sont souvent les foiblesses & les vices des autres rois. Ennemi implacable, voisin dangereux, même lorsqu'il ruinoit

(1) J'ai eu occasion d'apprendre en Norvège d'un officier général qui étoit du nombre des assiégés, divers détails qui confirment la relation de la mort de Charles qu'on lit ici, & qui est au fond la même que celle de Voltaire. Cet officier, homme d'honneur & de probité, prétendoit que vu le feu terrible de cette nuit & la position du roi, il étoit très-difficile qu'il pût éviter d'être blessé.

ſon pays & qu'il manquoit de politique, on le provoqua peut-être injuſtement, mais il devint bien plus injuſte lui-même, lorſque ne mettant aucune borne à ſa vengeance, il crut qu'il ne pouvoit avoir de ſatisfaction des princes ſes ennemis qu'en les détrônant. FREDERIC IV. 1718.

Sa mort qui étoit un événement très-probable étonna & frappa tout le monde, parce qu'on s'étoit accoutumé à la lui voir braver impunément tous les jours. Elle eut les plus grandes ſuites pour le repos & le bonheur du Nord, & de toute l'Europe, que ſon aſſociation avec *Alberoni* & les conſeils de *Gærtz* menaçoient d'un bouleverſement général. *Voltaire* a eu raiſon de dire qu'une balle de coulevrine lancée au haſard des baſtions d'une ville de Norvège confondit en un inſtant tous ces grands projets. Hiſt. de Pierre I. 2 p. c. 15.

Le corps de Charles fut auſſitôt enveloppé par les officiers qui s'apperçurent de ſa mort, & dans la crainte de décourager l'armée, ou pour prendre des meſures néceſſaires à ſes vues, le prince de Heſſe ſon beau-frère ordonna que ſa mort

FREDERIC IV. 1718.

reſtât ignorée pendant quelque temps. Mais des ſecrets de cette nature ſont toujours mal gardés. Des transfuges Suédois la répandirent, & dès le lendemain matin les travaux des aſſiégeans ayant été ſuſpendus, *Landsberg* qui commandoit dans la place ſoupçonna ce qui étoit arrivé, & en eut bientôt la certitude. *Tordenskiold* ſe haſarda lui-même ſur un eſquif pour en porter plus promptement la nouvelle à Copenhague. On l'y reçut comme la nouvelle de la paix qu'on y déſiroit avec ardeur, & c'étoit du moins en attendant, celle de la délivrance de la Norvège. En effet après avoir déjà perdu près de 3000 hommes, l'armée Suédoiſe commandée par le prince de Heſſe fit une ſi prompte retraite que dans l'eſpace de dix jours toute la Norvège méridionale fut évacuée.

La partie ſeptentrionale avoit été auſſi attaquée, comme on l'a dit, par les Suédois. Le ſort qu'éprouva leur armée dans cette invaſion peut fournir un article intéreſſant à l'hiſtoire des calamités de la guerre. Elle avoit d'abord pénétré heureuſement juſques dans le voiſinage de Dront-

theim, & s'étoit rendue maîtreſſe de quelques petits forts qui défendent les approches de cette ville, outre une quantité de cuivre qui eſt le principal produit de cette province ; mais les habitans ayant abandonné leurs maiſons, & détruit ce qu'ils ne pouvoient emporter, la diſette commença à ſe faire ſentir dans cette armée déjà accablée de fatigues, & ſans ceſſe inquiétée par les payſans. *Armefeld* qui la commandoit ne put ſurprendre *Drontheim*, qu'on avoit eu le temps de mettre en état de défenſe. L'hiver s'approchoit, les chemins devenoient impraticables, on n'avoit plus de vivres. Dans ces circonſtances la nouvelle de la mort de Charles acheva de décourager les Suédois. Ils craignirent que les Norvégiens ne les enveloppaſſent. Il fallut donc tenter au mois de Janvier de ſe frayer une route juſques en Suède au travers de montagnes preſqu'impraticables & alors couvertes de neiges & de glaces. Là ils périrent pour la plupart, ſuccombant à la faim, à la fatigue, enſevelis dans les neiges ou tués par le froid. On trouva au printemps ſui-

FREDERIC IV. 1718.

1719.

FREDERIC IV. 1719.

vant un grand nombre de ces infortunés dans la même posture où la mort les avoit surpris, les chemins jonchés de soldats qui avoient péri en marchant, des officiers généraux gelés dans leurs traîneaux, des chevaux immobiles devant l'artillerie & les chariots de munitions qu'ils traînoient. Selon les relations des Norvégiens qui marchèrent à leur poursuite, de toute cette armée cinq cent hommes seulement rentrèrent en Suède la plupart malades & exténués.

La mort de Charles XII ne produisit nulle part de plus grands changemens qu'en Suède. Système politique, forme de gouvernement, administration intérieure, relations au-dehors, tout subit la révolution la plus prompte & la plus entière. Le jeune duc de *Holstein-Gottorp* neveu de Charles par sa sœur aînée sembloit avoir le plus de droit à sa couronne, & Charles la lui avoit en effet destinée. Mais il ne sut pas profiter du moment précieux où l'armée Suédoise étoit disposée à le proclamer, & la princesse *Ulrique Eléonore* sœur cadette du roi, secondée par son époux le prince de *Hesse*, &

& par le désir que les grands & la noblesse avoient de détruire le despotisme auquel ils attribuoient tous les malheurs de l'état, lui offrirent le trône avec une autorité très-limitée qu'elle accepta sans hésiter. Le baron de *Gœrtz* fut aussitôt arrêté, & son procès lui fut fait, comme à ceux qu'on veut trouver coupables. Il subit la mort avec le plus grand courage en protestant de son innocence qui devint plus vraisemblable par la manière dont il fut condamné (1).

FREDERIC IV. 1719.

Cette révolution secondoit bien

(1) On regrette de ne trouver presque aucun détail sur la fin de cet homme extraordinaire, de cet ami, ce ministre tout puissant de Charles XII, dans l'histoire que Voltaire nous en a laissée. Peut-être n'en eut-ce pas été la partie la moins intéressante; les principaux griefs allégués contre Gœrtz furent son administration des finances, & la paix qu'il vouloit faire avec la Russie. Mais on ne l'admit pas à se justifier sur le premier, & il n'avoit rien fait à l'égard du second que par des ordres exprès du roi qu'il produisoit. Suivant *Hoyer* on trouva sur sa table après sa mort un billet écrit de sa main qui contenoit ces mots en françois. *A la veille de conclure un grand traité de paix mon héros périt, & avec lui sa royauté. Je meurs aussi & c'est une magnifique compagnie de mourir avec un roi & une royauté.*

FREDERIC IV. 1719.

puiſſamment les intentions pacifiques du roi de Dannemarc. L'élévation du duc de Holſtein au trône de Suède n'eut pu que les contrarier. Frédéric ne demandoit qu'à s'aſſurer de la poſſeſſion du duché de Sleſwick qu'il occupoit, & de quelque indemnité de la part de la Suède. Le duc de Holſtein exclus du trône que lui avoit deſtiné ſon oncle, ne put plus compter ſur l'appui de la Suède. La nouvelle reine à laquelle il le diſputoit ne devoit pas lui être favorable. Il eſſaya à la vérité de ſoutenir encore ſes prétentions. Mais il avoit perdu un moment unique. Les états du royaume ne voulurent pas même conſentir à lui continuer le titre d'*alteſſe royale* que Charles XII lui avoit donné & il ſortit de Suède ſans en rien emporter que des promeſſes vagues d'être dédommagé des grandes pertes que ſa maiſon avoit eſſuyées pour la défendre. Il paſſa de-là à Hambourg, où il reprit de nouveau le titre d'*alteſſe royale*. Il alla dans pluſieurs cours décoré de ce titre ſolliciter de l'appui, & il en trouva enfin en Ruſſie, comme nous le dirons bientôt.

Le nouveau gouvernement de Suède se refusant à consommer la pacification commencée à *Aland* par le baron *Gœrtz*, Pierre recommença avec une nouvelle ardeur les hostilités, & fit ravager par ses flottes les côtes de la Suède avec une rigueur barbare qui porta la misère des habitans à son comble. Fréderic continua de son côté à inquiéter les provinces voisines de la Norvège, & se rendit pour cet effet dans ce royaume au commencement de l'été, mais il fit précéder l'ouverture de la campagne par un manifeste où il déclaroit que son intention n'étoit que d'obliger les états du royaume à faire la paix, & non d'aggraver les malheurs du peuple Suédois qu'il promettoit de ménager autant qu'il seroit possible. Cette manière de procéder faisoit un beau contraste avec les barbaries exercées par les Russes, car le roi tint ce qu'il avoit promis ; en prenant possession de *Stromstadt* où les Suédois avoient un magasin, il fit distribuer aux pauvres habitans les restes de sel & de grains qu'il y trouva. A son approche les Suédois après avoir détruit eux-mêmes les

FREDERIC IV. 1719.

FREDERIC IV. 1719.

vaisseaux & les magasins qu'ils ne pouvoient sauver se replièrent sur *Uddewalla*. Fréderic ne les poursuivit pas; il se contenta de détruire le fort de Sundbourg élévé par Charles XII sur les frontières de Norvège. Il fit aussi attaquer par *Tordenskiold* la ville & le château de *Marstrand* estimé presqu'imprenable, mais qui se rendit à cet habile guerrier. Avec cette fortereſſe importante il fut maître d'un vaisseau de guerre & de cinq petits vaisseaux. Il en coula à fond plusieurs autres de différens rangs. Il espéroit de-là marcher à la conquête de *Gothenbourg* & de la fortereſſe d'*Elfsbourg*. Mais ces places devant lesquelles il avoit déjà échoué, furent secourues à temps, & son entreprise n'eut d'autre suite que quelques combats dans le port de *Gothenbourg*, où les avantages furent assez partagés. Ce furent là les derniers coups tirés dans cette guerre, & l'heureuse tranquillité dont le Dannemarc jouit jusqu'au jour où j'écris, date de cette même époque.

On travailloit déjà depuis le commencement de l'année à pacifier cette partie du Nord. George I y donnoit

tous ſes ſoins, & ſon allié le régent de France le ſecondoit. On ſe rapprochoit de part & d'autre. Un envoyé de la reine de Suède étoit venu à Copenhague notifier ſon avénement au trône. Fréderic avoit fait partir pour Stockholm le général *Lœvenœrn*, avec ordre de la féliciter, & de faire des ouvertures pacifiques. Cet homme né dans une condition commune, à *Horſens* en Jutlande, avoit d'abord étudié la théologie, enſuite il avoit été ſoldat, puis gouverneur des enfans du prince *Menzicoff* en Ruſſie, enfin officier & général en Dannemarc, & il s'étoit diſtingué dans toutes ces ſtations ſi différentes; on l'employa dans des négociations très-difficiles, & il ſe montra homme d'état: c'eſt moins ce qu'on nomme le génie qui rend propre à tout qu'un grand ſens accompagné d'une ame ferme, d'un cœur droit, d'une conſtitution ſaine & robuſte. Telles étoient les qualités de *Vendelbo* que le roi nomma *Lœvenœrn* en l'annobliſſant. Il travailla avec ſuccès à l'ouvrage important qu'on lui avoit confié, & malgré toutes les repréſentations, les ſolli-

FREDERIC IV. 1719.

FREDERIC IV. 1719. Le 20me. Octobre.

citations & les menaces même du Tzar qui vouloit que le Dannemarc s'unit à lui pour achever d'accabler la Suède, on convint avant la fin de l'année d'une suspension d'hostilités entre les deux nations.

Le lord *Carteret* ambassadeur d'Angleterre à Stockholm, ayant réussi dans le premier point, obtint bientôt après, que la médiation de son maître fût acceptée par les deux cours ; on y joignit ensuite celle de la France : mais ce fut George I dont l'ascendant amena surtout cet ouvrage à sa perfection. La réputation que l'Angleterre venoit d'acquérir par la dernière guerre, & par la paix qu'elle avoit donnée à Utrecht, les richesses de George I, ses flottes dans la mer Baltique, son armée considérable dans la Basse-Saxe, tout concouroit à le mettre en état de tenir une sorte d'équilibre entre les puissances du Nord ; & c'est-là ce qu'il parut s'être proposé, bien plus que de favoriser son allié le roi de Dannemarc. Il lui fit même entendre qu'il ne pouvoit compter sur lui comme un allié, qu'autant qu'il se résoudroit à rendre aux Suédois ses conquêtes, & spé-

cialement *Wiſmar*, *Stralſund & Marstrand*; en échange il offroit de lui aſſurer tout le duché de Sleſwick, & la France lui fit la même promeſſe, & comme pour ôter à Fréderic toute eſpérance d'obtenir davantage, Georges fit en même temps ſa paix particulière avec la Suède, à laquelle il donna un million d'écus pour qu'elle lui confirmât la poſſeſſion des duchés de Brême & de Verden. Ce prince ſe montra encore plus oppoſé aux vues ambitieuſes du Tzar Pierre, & malgré les ménagemens que l'Angleterre s'eſt toujours fait une règle d'avoir pour la Ruſſie, il ordonna à ſa flotte de ſe joindre à celle de Suède, conclut avec cette puiſſance une alliance défenſive, & parut prêt à la défendre de tout ſon pouvoir contre les hoſtilités des Ruſſes.

FREDERIC IV. 1719. Le 20me. Novemb. 1719. Le 1er. Février. 1720.

L'exemple & l'aſcendant du roi George entraîna bientôt tous ſes alliés l'un après l'autre ; le roi de Pologne électeur de Saxe fit ſa paix avec les Suédois ſans rien exiger que d'en être reconnu comme roi de Pologne, & il ne parla plus de la Livonie pour laquelle il avoit commencé la guerre. Cette province

étoit en effet également perdue pour les Suédois & pour lui ; le roi de Pruſſe, à qui la grande puiſſance de la Ruſſie donnoit de l'ombrage, ne ſe montra pas plus difficile : ſes miniſtres à Stockholm y ſignèrent un traité de paix par lequel il s'engageoit à ne donner aucun ſecours à Pierre I ni à ſes alliés pendant le reſte de la guerre. La Suède lui cédoit *Stettin*, & tout ce qui eſt entre l'Oder & la Pehne, avec *Dam* & *Golnau*, moyennant une ſomme de deux millions d'écus.

FREDERIC IV. 1720. Le 21me. Janvier.

Fréderic ſollicité par les cours de France & d'Angleterre, auſſi allarmé que les rois de Pologne & de Pruſſe des progrès de la Ruſſie & des vues du Tzar, déſirant la paix par amour pour ſes peuples, ſigna auſſi peu de temps après ſa réconciliation avec la Suède. Il étoit naturel cependant qu'il ne ſacrifiât pas à ces motifs tout ce qu'il avoit conquis pendant la guerre au prix de tant de ſang ; il tenoit encore *Stralſund*, une partie de la Poméranie, toute l'isle de *Rugen*, *Wiſmar*, *Marſtrand*, *Bahus* & quelques autres places ſur les frontières de Norvège & les duchés de Sleſwick & de Holſ-

tein en entier. Après de longues conteſtations les deux parties convinrent enfin des conditions ſuivantes : le roi de Dannemarc renonçoit à ſon alliance offenſive avec le Tzar contre la Suède, & promettoit de ne recevoir dans ſes ports aucun armateur Ruſſe ; il confirmoit les anciens traités d'alliance avec la couronne de Suède ; il cédoit tout ce qu'il avoit conquis dans la Poméranie, *Stralſund* & l'isle de *Rugen*, comme auſſi *Wiſmar*, *Bahus*, *Marſtrand*, &c. Les limites entre la Norvège & la Suède devoient être rétablies ſur l'ancien pied, & celles du côté de la Lapponie réglées par des commiſſaires qu'on y envoyeroit à cet effet ; enfin il accordoit à la Suède l'établiſſement d'une poſte à cheval d'Elſeneur à Hambourg. FREDERIC IV. 1720.

La couronne de Suède s'engageoit de ſon côté à ne mettre aucune oppoſition à ce qui avoit été convenu entre le Dannemarc & les puiſſances médiatrices, ſavoir la France & l'Angleterre, pour aſſurer au Dannemarc le duché de *Sleſwick* en ſon entier, *& elle promettoit de ne donner aucun ſecours au duc de Holſtein, s'il tentoit*

de rentrer dans la poſſeſſion de ce duché.

FRÉDERIC IV. 1720 Droit public de l'Europe. T. 2.

« C'étoit, dit *Mably*, pour ménager » la délicateſſe de la Suède qu'on » n'exigea point ſon conſentement » formel à la ceſſion du duché de » Sleſwick. Il ne convenoit pas que » cette puiſſance abandonnât les in- » térêts d'une maiſon qui n'étoit dé- » pouillée de ſes états que pour avoir » été fidellement attachée à Charles » XII ». Je laiſſe au lecteur à juger à quel point la délicateſſe de la Suède étoit ménagée dans un article par lequel elle s'engageoit expreſſément à *ne donner aucun ſecours à ce duc*, s'il tentoit de rentrer dans la poſſeſſion de ſon duché.

La Suède par un autre article preſqu'auſſi avantageux pour le Danemarc, ſe déſiſtoit de l'exemption des péages du Sund qu'elle s'étoit faite donner dans le temps de ſa proſpérité. Elle promettoit que ſes ſujets payeroient à l'avenir les droits du Sund & des Belt, comme les Anglois & les Hollandois &c. Enfin elle s'engageoit à payer pour le rachat de *Bahus* & de *Marſtrand*, une ſomme de 600,000 écus, & à ne jamais fortifier la ville de *Wiſmar* qu'on lui

rendoit. Tous les autres articles étoient de peu d'importance, & on peut les lire dans le traité même qui fut signé à Stockholm le 14 Juin par le nouveau roi de Suède *Fréderic* de *Hesse* à qui son épouse *Ulrique Eléonore* avoit cédé sa couronne. Il fut confirmé par les états du royaume le mois suivant. Le *lord Carteret* & le plénipotentiaire Danois *Lœvenœrn* le portèrent au roi de Dannemarc qui, après quelques additions consenties par la Suède, le signa au château de *Frédericsbourg* le 23 Juillet; il fut de même signé par les plénipotentiaires de France & d'Angleterre M. de *Campredon* & le lord *Carteret*, aux noms de leurs rois, comme médiateurs & garans, & on y joignit un acte particulier pour garantir à perpétuité au Dannemarc la possession du duché de Slesvick.

FREDERIC IV. 1720.

Pierre témoigna hautement son mécontentement de cette paix, & rappela le ministre qu'il avoit à la cour de Dannemarc. Le duc de Holstein protesta contre l'article qui le concernoit, & répandit sa protestation & ses plaintes dans toute l'Europe. Mais cet édifice étoit bâti

FREDERIC IV. 1720.

sur de trop solides fondemens pour être ébranlé par cette vaine résistance; & le temps ne l'a pas seulement respecté, il l'a dès-lors affermi & étendu au grand avantage du Dannemarc en particulier & de tous les états du Nord, dont il a assuré l'union & la tranquillité.

On ne s'occupa plus que de l'exécution des divers articles de ce traité; & à la fin de l'année le roi rendit au duc ses états de Holstein. Privé de la ville de Sleswick & du château de Gottorp où avoit été sa résidence; ce prince fit dès-lors de la ville de Kiel le siége de la régence de ses états & sa capitale. La régence commune fut rétablie sur l'ancien pied, mais le duc fut obligé de promettre qu'il n'introduiroit jamais des troupes étrangères dans le pays. Ainsi le roi & son peuple trouvoient dans la paix qu'on venoit de conclure un prix proportionné aux sacrifices qu'elle leur avoit coûtés; ils obtenoient cette sureté dont ils avoient senti si douloureusement la perte depuis près d'un siècle. La Suède en perdant la plus grande partie de ses anciennes conquêtes avoit perdu la moitié de

ſes revenus & de ſa puiſſance, & preſque toute ſon influence hors de ſes limites. Elle n'enveloppoit plus le Dannemarc, comme elle l'avoit fait lorſqu'elle poſſédoit Brême & Verden. Elle venoit d'adopter une forme de gouvernement dont l'effet ordinaire eſt d'entraver par des querelles inteſtines les forces qu'il pourroit employer contre ſes voiſins. La maiſon de *Holſtein* ne pouvoit plus attendre d'elle la protection, le concours d'intérêts & de vues qu'elle y avoit toujours trouvé; elle ne pouvoit plus ouvrir aux ennemis du Dannemarc une entrée sûre juſques dans le cœur de ce royaume. — L'électeur de Hanovre nouveau poſſeſſeur de Brême & de Verden avoit déſormais un intérêt direct à maintenir la paix qu'on venoit de faire, & l'Angleterre devoit à cet égard ſuivre toujours ſes impulſions. Le roi de Pruſſe enrichi auſſi des dépouilles des Suédois devoit avoir la même politique. La Ruſſie, il eſt vrai, en adoptant en quelque ſorte le duc de Holſtein, comme elle le fit peu d'années après, pouvoit vouloir prendre ſa cauſe en mains, mais ce danger étoit éloigné

FREDERIC IV, 1720.

FREDERIC IV. 1720.

de toute manière ; les droits du Sund, objet si important pour le Dannemarc, n'étoient plus sujets à aucune exception : on pouvoit donc se flatter d'une tranquillité durable, autant que l'on peut compter sur un bonheur que les passions des princes & les intérêts de leurs ministres peuvent toujours troubler. Le roi promit de faire ce qui dépendroit de lui pour la maintenir. Il sentoit avec ses plus sages conseillers qu'il ne falloit plus songer à recouvrer ce qu'on avoit perdu dans le siècle précédent, je veux parler de ces provinces situées à l'est du détroit du Sund, que les puissances maritimes ne pourroient jamais voir avec plaisir sous la domination d'un prince maître de l'autre rive ; il étoit bien plus utile, bien plus aisé, bien plus humain de faire des conquêtes dans le sein même de ses états par la réforme des abus, par une prudente économie, par une bonne administration des finances, par les encouragemens donnés à l'industrie, au commerce & à la navigation. Telles furent les vues & les occupations de Fréderic IV, depuis l'époque de la paix générale du Nord, à la-

quelle nous nous arrêtons ici, jusqu'à sa mort. Par ses soins continuels, il remplit avec succès ce but si désirable, il conserva à ses sujets la bénédiction de la paix, il accrut leur prospérité & sa puissance, & laissa un nom respecté & chéri de la postérité.

FREDERIC IV. 1713.

SUITE
DU SUPPLÉMENT
A L'HISTOIRE
DE
DANNEMARC.

Événemens importans depuis l'année 1720 *juſqu'en* 1773.

FREDERIC IV. 1721.

DÈS que Fréderic IV eut aſſuré la paix qu'il venoit de conclure, il travailla à en faire goûter les fruits à ſes ſujets par de ſages ordonnances. Il donna une nouvelle forme à la chambre des finances, acquitta un grand nombre de billets d'état, pourvut à l'extinction graduelle des autres dettes, & congédia une partie de ſon armée de terre, & en particulier les régimens étrangers. Les inquiétudes que lui donnoit la Ruſſie ne lui permirent pas de réduire

de même ſes forces maritimes, & l'on verra bientôt quel étoit le motif de ces défiances. FREDERIC IV. 1721.

Il fonda dans le même temps une grande maiſon pour les orphelins à Copenhague, & 240 écoles en faveur des enfans des payſans des terres de la couronne, où on leur enſeigna à lire, à écrire, l'arithmétique & la religion.

Mort de la reine, Louiſe de Mecklenbourg, à l'âge de 55 ans, après 26 ans de mariage. Elle ne laiſſoit que deux enfans vivans, une princeſſe nommée *Charlotte Amélie*, & un prince né en 1699 qui ſuccéda à Fréderic IV, ſous le nom de Chrétien VI. le 15me. Mars

Le roi épouſa immédiatement après *Anne Sophie* fille du grand chancelier comte de *Reventlaw*, à laquelle il étoit attaché depuis long-temps, & qu'il avoit faite dès l'année 1711 comteſſe de Sleſwick. En l'épouſant il ne lui donna d'abord que le titre d'*alteſſe royale & ducheſſe épouſe du roi*, mais fort peu de temps après il Le 30me. Mai.

FREDERIC IV. 1721.

la couronna lui-même, sans solemnités, & sans employer le ministère d'aucun ecclésiastique, dans le château de Frédericsbourg, en présence de la famille royale & des principaux ministres & officiers de sa cour. Il fit ensuite avec elle une entrée publique des plus pompeuses dans sa capitale; & peu de temps après il rétablit la dignité de grand chancelier en faveur du *comte de Holstein* qui avoit épousé une sœur de la nouvelle reine, mais cette dignité cessa à la mort de ce comte, & n'a pas été rétablie depuis.

Le prince royal épousa aussi la même année la princesse *Sophie Madeleine*, fille du margrave de *Brandenbourg Culmbach* qu'il avoit choisie, non comme c'est l'usage des princes, par des motifs de politique, mais uniquement à cause de ses qualités personnelles. A son retour de Saxe où il avoit épousé cette princesse il trouva le roi son père à Sleswick, où les états du duché avoient été convoqués pour lui prêter un nouveau serment de fidélité comme au

seul souverain qu'ils dussent reconnoître à l'avenir.

FREDERIC IV. 1723.

Etablissement d'une nouvelle compagnie à Bergen en Norvège pour le commerce de la Grœnlande.

Il y avoit quelques années qu'un curé du diocèse de *Drontheim* guidé par un motif de religion projetoit d'aller en Grœnlande, & d'y rechercher les restes des anciennes colonies que les Norvégiens y avoient autrefois fondées, & qui avoient long-temps prospéré. Ce projet éprouva d'abord de grandes difficultés. Mais à la paix le roi l'approuva & le favorisa. On engagea des négocians de *Bergen* à s'associer pour envoyer quelques vaisseaux dans ce pays presqu'oublié, & dont les côtes seulement étoient fréquentées par des pêcheurs de diverses nations, mais surtout Anglois & Hollandois. Ce prêtre nommé *Egede* s'embarqua sur un de ces vaisseaux qui atteignirent la côte occidentale, & y formèrent un établissement. Il s'y occupa de la conversion des naturels du pays, de l'étude de leur langue, & de la découverte de la côte orientale où avoient été les principales colonies

FREDERIC IV. 1721.

des anciens Norvégiens, mais il ne put réuſſir à ce dernier égard, & ces recherches dont on s'eſt encore occupé depuis n'ont rien produit & ne promettent encore rien de certain.

Les établiſſemens formés dans ce pays ſauvage languirent long-temps & furent ſouvent ſur le point d'être abandonnés. Mais Fréderic ſoutenu par un zèle religieux ne voulut point abandonner les miſſions de *Grœnlande*. Il fit de nouveaux efforts en leur faveur. *Egede* s'y employa avec cette perſévérance infatigable que peut ſeule donner une vocation divine. Les rois ſucceſſeurs de Fréderic les ont toujours protégées à ſon exemple, & après bien des dépenſes & des contrariétés, il eſt reſulté de tous ces efforts que pluſieurs colonies Danoiſes ſe ſont formées & maintenues ſur la côte occidentale de Grœnlande, que les hernhutes ou frères moraves en particulier y en ont une conſidérable, que la compagnie qui fait le commerce de Grœnlande y a pluſieurs loges, & y envoye toutes les années trois ou quatre vaiſſeaux, & que les miſſionnaires qu'on y envoye continuent

leurs travaux pour la conversion des habitans.

FREDERIC IV. 1721.

Les liaisons de la Russie avec le duc de Holstein-Kiel étoient désormais le seul sujet d'inquiétude que le Dannemarc put avoir. Et le but de ces liaisons devenoit trop manifeste pour ne pas mériter toute la vigilance de Fréderic. Pierre I venoit de faire avec la Suède (en 1721) une paix glorieuse & utile qui lui assuroit la Livonie, l'Ingrie & quelque portion de la Finlande. Sa puissance, sa réputation, ses succès, l'accroissement de sa domination sur les côtes de la mer Baltique, l'affoiblissement de la Suède, tout concouroit à exciter l'ambition de ce prince, & à l'engager dans de plus grandes entreprises. Son ressentiment contre le roi de Dannemarc, son désir d'avoir un port à l'autre extrémité de la mer Baltique ou même sur l'Océan, entroient dans ses vastes projets. Il envoya d'abord à Copenhague le comte de *Bestucheff* pour demander au roi de reconnoître le titre d'Empereur qu'il venoit de prendre, d'exempter des droits du Sund les sujets des provinces que la Suède

venoit de lui céder, & de rendre au duc de Holſtein la portion du duché de Sleſwick qui lui avoit appartenu. Fréderic rejeta hautement toutes ces demandes. Pierre irrité fit alors armer deux eſcadres, & aſſembler une armée ſur les frontières de Courlande. On ſe crut un moment à la veille d'une nouvelle guerre. Georges I qui n'étoit pas moins menacé que Fréderic ſe mit de concert avec lui en poſture de ſe défendre. Une flotte Danoiſe croiſa dans la Baltique, & elle fut ſouvent accompagnée d'une eſcadre Angloiſe. Ces diſpoſitions en imposèrent à Pierre; il parut du moins pour le moment tourner ſes vues d'un autre côté.

FREDERIC IV. 1721.

Ce prince actif & perſévérant favoriſoit dans ce même temps les projets ſéditieux d'un Norvégien nommé Paul *Juel*, né de parens obſcurs, élevé d'abord par ſes talens, & dégradé bientôt après par ſa mauvaiſe conduite. Il avoit imaginé de profiter du mécontentement qu'excitoit en Norvège le projet d'un nouveau cadaſtre qui reſta ſans exécution, pour y exciter un ſoulèvement, à la faveur

duquel une flotte Ruſſe pourroit faire une deſcente en Norvège. On devoit dans ce plan donner quelque portion de ce royaume au duc de Holſtein, à qui le titre d'*héritier de Norvège* étoit reſté ; la Grœnlande, l'Islande, les isles de *Feræ* devoient être données à la Ruſſie, & *Juel* en être gouverneur en ſon nom. Le baron de Cojet général Suédois devoit avoir part à l'exécution & à la récompenſe. On ne ſait pas ſi Pierre compta beaucoup ſur le ſuccès d'un projet auſſi chimérique. Il n'eut de ſuites ſérieuſes que pour ſes auteurs. *Cojet* perdit ſa liberté, & *Juel* la vie. Il fut décapité en 1723.

FREDERIC IV. 1721.

Cet exemple ne put empêcher que l'or des Ruſſes ne ſéduiſit encore d'autres ſujets du roi. On découvrit qu'il avoit à ſa cour, & dans l'armée navale, des perſonnes revêtues d'emplois éminens qui s'étoient laiſſées corrompre, & ſe prêtoient à tout ce que le Tzar exigeoit, ſoit pour laiſſer dépérir la flotte, ſoit pour l'inſtruire de tout ce qui pouvoit favoriſer ſes projets contre le Dannemarc. Il nourriſſoit en effet toujours ces mêmes eſpérances. Il s'y attachoit

même par un nouveau motif, en promettant au duc de Holſtein *Anne Petrowna* l'aînée de ſes filles ; dès-lors l'affection qu'il avoit pour cette princeſſe & pour ſon gendre concourant avec ſon déſir d'avoir un établiſſement à l'extrémité de la mer Baltique, il ne ceſſa point d'employer les intrigues, les menaces, les hoſtilités même pour arriver à ſes fins. Après d'inutiles efforts pour mettre le gouvernement Anglois dans ſes intérêts, il ſe tourna du côté de la Suède, & il entama avec cette nation, car le roi y avoit ſans doute peu de part, une négociation particulière. Il en réſulta un traité d'alliance conclu à Stockholm, en 1724, qui portoit entr'autres choſes que les alliés employeroient leurs bons offices pour faire reſtituer le duché de Sleſwick au duc de Holſtein ; que ſi cette voie ne réuſſiſſoit pas ils prendroient d'autres meſures, auxquelles on tâcheroit de faire concourir les puiſſances garantes du traité de *Travendal*, & en particulier l'empereur, ſur les diſpoſitions duquel on pouvoit le plus compter.

FREDERIC IV. 1721.

Le 22me. Février.

Pierre le grand mourut peu de temps

temps après ce traité. (Le 25 Janvier), mais le Dannemarc n'acquit aucune sûreté par sa mort. Sa veuve *Catherine* qui lui succéda adopta tous ses projets & toutes ses mesures. Elle épousa même peut-être avec plus de chaleur la cause de son gendre, & les idées de *Menzicoff* ennemi déclaré du roi.

FREDERIC IV. 1725. Le 25me. Janvier.

Les préparatifs de guerre furent donc repris avec une nouvelle activité. Fréderic arma par mer & par terre pour défendre ses états d'une invasion des Russes, qui paroissoit d'autant plus à craindre que la cour de Petersbourg ordonnoit de grands armemens de son côté, & paroissoit dirigée par les conseils du duc de Holstein. Fréderic essaya de flatter ce prince en lui promettant d'appuyer ses prétentions au trône de Suède s'il vouloit renoncer au duché de Sleswick, mais il rejeta cette offre & la divulgua, ensorte qu'elle ne produisit d'autre effet, comme on eut pu le prévoir, que de réfroidir le zèle des alliés du roi de Dannemarc, & de leur rendre suspects ses ministres. Il fallut donc pour les appaiser prendre avec eux de nou-

FREDERIC IV. 1725.

veaux engagemens. C'eſt que le roi fit en accédant à l'alliance que George I concluoit alors à Hanovre avec les rois de France & de Pruſſe ; alliance dont le but étoit de contrebalancer celle qui venoit de ſe former à Vienne entre la Ruſſie, la Suède, l'Eſpagne & l'Empereur. Tout ſembloit dans ces traités oppoſé aux idées ordinaires, & aux principes de politique admis juſques alors en Europe. Ils lioient les cours de Madrid & de Vienne dont les intérêts avoient été ſi oppoſés depuis la paix d'Utrecht. La France & l'Angleterre ſe liguoient contre l'Eſpagne. La Ruſſie & la Suède devenoient alliées. Ainſi dans l'eſpace de quelques années les ennemis les plus déclarés devenoient des amis, & on ſembloit vouloir relever ceux à qui on avoit portés ſi récemment les coups les plus ſenſibles.

Par ſon acceſſion à la ligue de Hanovre Fréderic acquit une ſûreté précieuſe contre ſes ennemis. Les rois de France & d'Angleterre s'engageoient à maintenir les traités qui lui garantiſſoient la poſſeſſion du Sleſwick. De ſon côté il prenoit un

engagement ſemblable en faveur du roi George. Il promettoit de s'oppoſer à toute infraction des derniers traités, & moyennant un ſubſide que les deux rois ſes alliés devoient lui payer, il s'engageoit à leur fournir douze mille hommes, ou plus ſi le beſoin l'exigeoit, contre ceux qui voudroient les attaquer en haine de cette alliance. Au cas que le duc de Holſtein conſentît à accepter un million d'écus pour renoncer à ſes prétentions, l'Angleterre & la France promettoient de payer les deux tiers de cette ſomme. Mais dans un moment où la fortune ſembloit ſe déclarer pour lui, ce duc étoit bien éloigné de traiter à ce prix de ſes eſpérances. La cour de Vienne, & ſurtout celle de Petersbourg prenoient ſa cauſe en main avec chaleur : le roi de Pruſſe, entraîné par leur aſcendant & ſéduit par leurs promeſſes, ſe déclaroit en ſa faveur. De tous côtés on s'agitoit à l'inſtigation de ces deux cours pour le rétablir. On menaçoit, on négocioit, on armoit contre le Dannemarc, & la conſtance du roi étoit ſouvent miſe à l'épreuve. C'étoit une ſuite de l'opinion qu'on

FREDERIC IV. 1725.

FREDERIC IV. 1726.

avoit prise de la puissance Russe, & du crédit dont le duc de Holstein & son épouse jouissoient auprès de l'impératrice. En effet cette princesse désiroit avec ardeur l'élévation de cette fille chérie. Elle vouloit quelquefois faire donner à son époux la couronne de Suède. D'autres fois elle travailloit à lui assurer un grand état dans l'Empire aux dépens de ses voisins, & à faire créer en sa faveur un dixième électorat. L'empereur intéressé à ménager cette puissante alliée flattoit tous ses désirs, & secondoit au moins en apparence tous ses projets. Et on regardoit déjà comme inévitable une guerre que tous les amis de l'humanité détestoient, puisqu'elle alloit rouvrir les plaies encore sanglantes de l'Europe pour juger de nouveau une querelle déjà jugée, & très-indifférente aux peuples qu'on sacrifioit ainsi sans ménagement. On avoit lieu surtout de la redouter en Dannemarc; lorsque la mort de Cathérine vint enlever en un moment au duc de Holstein son appui & ses espérances, & dissiper l'orage qui menaçoit tout le Nord. En effet le fils du malheureux

Le 6me. Mai. 1727.

Alexis Petrowitz monta alors sur le trône de Russie, à l'âge de douze ans, & ceux qui le gouvernèrent après la disgrace de *Menzicoff* ne songeoient guères à défendre les intérêts de la maison de Holstein. Les projets, les négociations, les alliances de Catherine furent bientôt oubliées. Le duc se retira à Hambourg abandonné aussi de la Suède, de l'empereur & du roi d'Espagne, qui firent leur paix avec la France & l'Angleterre. L'année suivante il perdit son épouse *Anne Petrowna*, dont il venoit d'avoir un fils, qui fut depuis l'infortuné Pierre III. En 1730 de nouveaux événemens arrivés en Russie achevèrent de dissiper toutes les craintes du Dannemarc. Le Tzar Pierre II mourut, & la couronne passa à la branche d'*Iwan*, frère de Pierre-le-grand, dans la personne d'Anne duchesse de Courlande qui se conduisit par des principes de politique tout opposés à ceux des derniers règnes, & se réconcilia pleinement avec Fréderic.

FREDERIC IV. 1727.

Le 15me. Mai. 1728.

Dans cet intervalle le Dannemarc qui avoit été déjà affligé sous ce règne par une longue contagion, &

FREDERIC IV. 1728.

par de grandes inondations sur les côtes de l'oueſt, essaya encore une perte immense par l'affreux incendie qui consuma au mois d'Octobre de cette année les deux tiers de Copenhague. Six églises, tous les bâtimens & la bibliothéque de l'université, l'hôtel-de-ville, un grand nombre de bâtimens publics, & 2500 maisons de particuliers furent la proie des flammes. Plusieurs personnes y perdirent la vie; le roi & le prince royal signalèrent dans cette circonstance leur courage, leur vigilance, leur humanité. La flotte & le palais furent sauvés, les plus malheureux secourus. La ville sortit promptement de ses cendres & plus régulière & mieux bâtie. L'université fut rétablie & mise à divers égards sur un meilleur pied.

Les dernières années de la vie de Fréderic furent occupées de mesures aussi salutaires dans toutes les parties de l'administration. Il donna surtout une attention vigilante à tout ce qui pouvoit accroître l'industrie, la richesse publique, ses revenus, & leur exacte & fidelle dispensation. Il créa en 1726 une compagnie d'as-

ſurance maritime à Copenhague, & une compagnie nommée Aſiatique fut ſubſtituée avec ſuccès à la précédente compagnie des Indes Orientales. Il vint à bout de rétablir ſes finances, pendant ces dernières années, & de les laiſſer en bon état à ſa mort, malgré toutes les calamités qu'il avoit eſſuyées. Les ſubſides étrangers qu'il avoit reçus y contribuèrent ſans doute, mais le principal honneur en eſt dû à ſa grande intelligence, à ſa vigilance, à ſon attention ſoutenue dans cette branche importante de l'adminiſtration, que les plus grands & les plus riches ſouverains ne ſauroient négliger ſans voir tôt ou tard leur gloire ternie, & leur puiſſance s'écrouler.

FREDERIC IV. 1728.

Ce prince avoit fait auſſi des acquiſitions de quelqu'importance dans les duchés, outre la conquête de la moitié de celui de Sleſwick. Frédéric duc de Holſtein-Plœn, & Nordbourg étant mort en 1722 ſans enfans, ſa ſucceſſion fut adjugée par le roi à ſon neveu qu'on nommoit le ſeigneur de Carlſtem, né d'un mariage légitime, mais inégal, parce que ſa mère n'étoit que demoiſelle & non

princeſſe. Fondé ſur ce motif l'empereur vouloit donner la ſucceſſion à un parent plus éloigné, mais de la religion catholique, nommé le duc de Holſtein-Rethwiſch. Fréderic n'eut aucun égard à cette conſidération, ni aux volontés de l'empereur. Il fit valoir ſes droits de ſeigneur ſuzerain, & de chef de la maiſon. Il conféra au ſeigneur de *Carlſtein* le duché de Norbourg, à condition que ce duché reviendroit à la couronne lorſqu'il ſeroit appelé à la ſucceſſion de celui de Plœn, ce qui arriva quelques années après par la mort du duc de *Rethwiſch* décédé ſans héritiers en 1729. Le comté de *Rantzau* qui eſt un fief de l'Empire ſitué dans le Holſtein fut auſſi réuni à la couronne ſous ce règne par la condamnation du dernier comte accuſé d'avoir tué ſon frère. Le roi en prit poſſeſſion en 1726, & ce pays a eu dès-lors ſon adminiſtration & ſa régence particulières.

FREDERIC IV. 1729.

1730. Fréderic IV dont la ſanté étoit depuis long-temps fort affoiblie mourut d'hydropiſie à Odenſée le 12 Octobre. Le dernier jour de ſa vie qui étoit en même temps l'anniverſaire de ſa

naiſſance il fit prêcher devant lui, & ordonna au prédicateur de prendre pour texte cette ſentence dont l'âge & les maux peuvent ſeuls perſuader la vérité : *le jour de la mort vaut mieux que celui de la naiſſance.* FREDERIC IV. 1730.

La mémoire de ce prince eſt encore chère à ſes peuples, & ſi l'on conſidère le ſoin qu'il prit de leur proſpérité, tous les excellens établiſſemens & le nouveau degré de ſureté & de puiſſance que le Dannemarc doit à ſes ſoins vigilans & perſévérans, on jugera que ce tribut de la reconnoiſſance & de l'eſtime ſi glorieux pour les princes auxquels il ſurvit, eſt juſte & bien mérité.

Il ne laiſſa point d'enfans d'*Anne Sophie de Reventlau* ſa ſeconde femme. Cette princeſſe quitta la cour après la mort de ſon époux, & alla chercher un ſéjour plus paiſible & plus sûr pour elle à *Clausholm* en Jutlande, terre appartenante à ſa famille, où elle vecut juſques en 1743.

CHRÉTIEN VI *soixantième roi de Dannemarc, & onzième de la maison d'Oldenbourg, né le* 10 *Décembre* 1699, *succède au roi Fréderic IV son père le* 12 *Octobre.*

CHRETIEN VI. 1730.

Ce prince avoit été élevé avec beaucoup de soin, & on n'avoit rien négligé pour lui faire acquérir toutes les connoissances que l'on croit utiles aux princes. Il étoit d'une constitution délicate, ami de la paix & de l'ordre. Une dévotion soutenue fut la vertu qu'il fit le plus briller pendant son règne; il n'étoit pas d'ailleurs ennemi de la magnificence & du luxe.

Un de ses premiers soins fut de supprimer la milice établie par son père; il crut par-là soulager le paysan, mais sous le prétexte bien ou mal fondé qu'il abusoit de sa liberté, & sans essayer des remèdes plus doux on la restraignit de nouveau, il resta attaché à la glèbe, & on rétablit trois ans après la milice à-peu-près sur le même pied.

1732. Les cours de Pétersbourg & de Vienne dont le système étoit entière-

ment changé depuis la mort de Catherine & qui n'avoient plus aucun sujet de jalousie contre celle de Copenhague, convinrent avec elle des conditions d'une alliance qui leur étoit également utile à tous les trois. L'empereur Charles VI se fit garantir la pragmatique sanction; l'impératrice Anne s'assura du trône de Russie que la maison de Holstein pouvoit songer à lui disputer; le roi de Dannemarc acquit des alliés puissans & intéressés à le défendre contre cette même maison & ses partisans. Par ce traité conclu à Copenhague on lui garantissoit en effet le duché de Sleswick, & les contractans se promettoient des secours en cas d'attaque : mais pour les prévenir, s'il étoit possible, on stipuloit en faveur du duc de Holstein qu'il lui seroit offert un million d'écus, s'il vouloit renoncer à toutes ses prétentions; qu'il lui seroit laissé deux années pour accepter cette offre, mais qu'après ce terme le roi ne seroit plus tenu à rien; & que l'empereur & la Tzarine ne se croiroient plus liés par les engagemens antérieurs qu'ils pouvoient avoir pris en faveur du duc.

CHRETIEN VI. 1732.

le 26me. Mai.

CHRETIEN VI. 1732.

Ce prince rejeta encore cette offre comme les précédentes. Il fondoit de nouvelles eſpérances ſur l'appui de la France prête à entrer alors en guerre avec l'empereur, à l'occaſion de la vacance du trône de Pologne. Le duc de Holſtein pour ſe rendre agréable à cette puiſſance ſe hâta de reconnoître Stanislas; mais tout ce que la France fit en ſa faveur, ſe borna à détourner la Suède d'accéder au traité de Copenhague. Ainſi le duc n'eut ni le duché, ni la ſomme offerte, & il mourut en 1739 privé d'une partie de ſon patrimoine, & des couronnes de Suède & de Ruſſie ſur leſquelles il avoit déjà preſque porté la main.

La guerre dont le midi de l'Europe étoit menacée éclata cette année ſur le Rhin & en Italie. Chrétien VI n'y prit de part qu'autant que lui parut l'exiger la tranquillité de ſes états. Il permit qu'une eſcadre Françoiſe deſtinée à ſecourir le roi Stanislas paſsât le Sund, d'où elle alla lui porter à Dantzig un ſecours beaucoup trop foible pour opérer ſa délivrance. Chrétien VI envoya en même-temps, conformément aux traités, ſix

mille Danois à l'armée que l'empereur formoit ſur le Rhin, & ce corps y ſervit ſous les ordres du général de *Morner* juſques en 1736. Il offrit de même, & en vertu d'un ſemblable engagement, un corps de 6000 hommes au roi d'Angleterre qui ne prenant pas une part active à la guerre n'en eut pas beſoin. Ce fut dans cette circonſtance que le roi de France vendit l'isle de Ste. Croix, l'une des Antilles, à la compagnie Danoiſe des Indes Occidentales & de Guinée, pour une ſomme de 164 mille écus. Cette isle eſt d'une étendue aſſez conſidérable, mais le manque d'eau & le mauvais air en avoient fait négliger la culture. A meſure qu'elle a été défrichée, l'air en eſt devenu plus ſain, la colonie plus nombreuſe, le commerce plus étendu.

CHRETIEN VI. 1732.

Cette acquiſition donna une nouvelle activité au commerce de la compagnie, & à celui du Dannemarc en général; le roi le favoriſoit de la manière qu'on jugeoit alors la plus efficace, en renouvellant, en créant des compagnies de commerce. Il confirma pour 20 ans l'octroi de

CHRETIEN VI. 1732.

celle d'Islande ; il en établit une pour le commerce de la Laponie Norvégienne, & pour celui d'Archangel & de la Russie.

La paix dont le royaume jouissoit ne favorisoit pas moins d'autres branches d'industrie & de commerce ; elle fut cimentée encore le 5 Octobre 1734, par une alliance défensive conclue avec la Suède. Les deux cours se promettoient un secours réciproque de 8000 hommes & de six vaisseaux de guerre, pour la défense de leurs possessions actuelles qu'elles se garantissoient réciproquement. Ce traité devoit être en force pendant 15 ans, & renouvellé au bout de ce terme.

Nous passons sous silence des différends plus compliqués qu'importans qui s'élevèrent entre le roi & la ville de Hambourg au sujet des monnoies, & entre ce prince & la régence de Hanovre sur la succession au fief de Steinhorst. Ces différends furent terminés à la satisfaction des parties. Divers établissemens nouveaux occupèrent beaucoup plus Chrétien VI pendant les années suivantes. On en indiquera quelques-uns à la fin de son règne : le récit des

événemens politiques doit être ici notre principal objet.

CHRETIEN VI. 1740.

Le baron de Bernſtorff qui s'étoit déjà acquitté avec diſtinction des fonctions de miniſtre du roi à la cour de Dresde & à celle de Hanovre, où il avoit accommodé le différend au ſujet de *Steinhorſt*, & qui de-là avoit paſſé à Ratisbone dans la même qualité, y termina enfin heureuſement une difficulté élevée depuis près de trois ſiècles au ſujet du rang que le roi devoit avoir à la diète de l'Empire en ſa qualité de duc de Holſtein. En effet ce rang n'étant point réglé conformément à ce que ce prince croyoit pouvoir prétendre à raiſon de l'ancienneté, de l'illuſtration de ſa maiſon, & de la datte de l'érection du Holſtein en duché, les rois de Dannemarc n'avoient eu pendant très-long-temps aucun miniſtre chargé de les repréſenter à la diète, & il avoit fallu toujours uſer de voies incommodes & ſujetes à difficultés pour y exercer le droit de ſuffrage qui leur appartient. La perſévérance & l'habileté du baron de Bernſtorff ſurmontèrent enfin tous les obſtacles attachés à cette affaire épi-

neuſe. Il détermina les anciennes maiſons des princes de l'Empire qui alternent entr'elles pour le rang, à admettre dans leur ordre le roi comme duc de Holſtein-Gluckſtadt avant *Lawenbourg* & *Minden*, dont les ſuffrages appartiennent aux électeurs de Hanovre & de Brandebourg. La même prérogative fut aſſurée à la branche de *Holſtein-Gottorp* ou de *Kiel*, pour en jouir lorſque ſa réconciliation avec le roi ſeroit conſommée.

CHRETIEN VI. 1740.

1741. Il ſembloit que cet événement ſi déſirable ne devoit pas être éloigné. Tant que la branche d'*Iwan* occupoit le trône de Ruſſie, cette puiſſance ne pouvoit avoir aucun intérêt à ſervir la maiſon de Holſtein; mais une révolution imprévue fit bientôt après remonter la poſtérité de Pierre ſur le trône. L'impératrice Anne mourut, & l'enfant qu'elle avoit nommé ſon ſucceſſeur, après un règne de quelques mois fut dépoſé & exilé par Elizabeth fille de Pierre-le-grand, tante du jeune duc de Holſtein. La nouvelle impératrice rappela auſſitôt ce prince en Ruſſie, lui deſtina la ſucceſſion à l'Empire, & fit renaî-

tre ainſi toutes ſes eſpérances preſqu'évanouies.

CHRETIEN VI. 1741.

Il ne ſe préparoit pas des révolutions moins importantes en Suède à la même époque. La cour de France avoit pris un aſcendant tout-puiſſant ſur le ſénat de ce royaume, & elle l'engageoit à faire la guerre à la Ruſſie. Il lui importoit d'occuper par cette diverſion une puiſſance alliée de la maiſon d'Autriche. Les Suédois déférant aux vœux de la France, éblouis par ſes promeſſes, entraînés par leur reſſentiment contre les Ruſſes, ſe livrèrent à la vaine eſpérance de reprendre ſur eux leur ancienne ſupériorité. Mais cette guerre entrepriſe avec témérité, conduite ſans vigueur, ſans union & ſans prudence, ne leur attira que des revers & des humiliations.

Un autre événement ajouta aux embarras de la Suède. La reine *Ulrique Eléonore* mourut ſans laiſſer d'héritiers de ſon époux le landgrave de Heſſe-Caſſel, à qui elle avoit cédé ſa couronne. Ce prince étoit âgé, & il avoit été déjà queſtion de lui élire un ſucceſſeur. A la mort

1742.

CHRETIEN VI. 1742.

de la reine on sentit qu'on ne pouvoir plus différer cette élection.

Plusieurs concurrens briguoient cet honneur suprême toujours si désiré, lors même qu'il ne donne que le premier rang. La France recommandoit le duc de Deux-Ponts qui est de la même maison que Charles XII & ses deux prédécesseurs. Le roi de Suède proposoit son neveu le prince héréditaire de Hesse, gendre du roi d'Angleterre; Chrétien VI recommandoit son fils le prince royal de Dannemarc, alors dans sa dix-huitième année. Mais la pluralité des états du royaume demandoient le duc de *Holstein-Gottorp*, petit-neveu de Charles XII par sa sœur aînée, & neveu de l'impératrice de Russie par sa sœur *Anne Petrowna*. On se flatta qu'il serviroit de médiateur entre la Russie & la Suède, & que son élection étant agréable à l'impératrice, on obtiendroit d'elle plus aisément une paix qui étoit devenue d'une nécessité indispensable. La diète envoya donc une députation à Petersbourg pour faire part au duc de Holstein de son élection, mais il ne put accepter la couronne qu'on lui

offroit. L'impératrice en le choiſiſſant pour ſon ſucceſſeur l'avoit engagé à embraſſer la religion grecque ; elle propoſa aux Suédois d'élire à ſa place un autre prince de la maiſon de Gottorp, ſavoir le duc *Adolphe Fréderic*, évêque ou adminiſtrateur de l'évêché de Lubeck, & ce prince ſe mit en effet ſur les rangs, & fut ſoutenu par le même parti qui étoit dévoué à la Ruſſie, & qui déſiroit le plus vivement la paix. CHRETIEN VI. 1742.

On travailloit à cette paix à *Abo* en Finlande, & la Ruſſie offroit de rendre preſque toutes ſes conquêtes aux Suédois s'ils conſentoient à élire ce prince. Mais il eut été difficile qu'ils fuſſent d'accord entr'eux ſur l'affaire la plus importante qui puiſſe occuper une nation, le choix d'un ſouverain, tandis que d'autres objets de moindre conſéquence les tenoient diviſés. L'ordre du clergé & celui des payſans, pluſieurs membres même de celui de la nobleſſe étoient bleſſés de l'idée que la Ruſſie vouloit leur donner un roi, & un roi qui leur étoit entièrement étranger. Ces deux ordres préféroient hautement le prince royal de Dannemarc dont

CHRETIEN VI. 1742. les vertus étoient connues, dont l'élection changeoit en une puissance amie une puissance rivale, & leur offroit un appui & un allié contre la Russie. Les Dalécarliens & les habitans des vallées limitrophes de la Norvège, qui pouvoient connoître d'une manière sûre la douceur du gouvernement & le sort heureux de leurs voisins, désiroient vivement de le partager. Pierre *Anderson* leur représentant à la diète, & quelques autres députés recommandèrent donc hautement l'élection du prince Danois, & à leur instigation quelques milliers d'habitans de ces provinces se réunirent pour l'appuyer, & marchèrent en armes vers Stockholm.

1743. Chrétien VI ne prit d'abord aucune part publique à cet événement. Il se contenta d'envoyer le comte de *Berkentin* en qualité d'ambassadeur extraordinaire à la diète, avec ordre de lui proposer le rétablissement de l'union des trois royaumes, l'élection du prince son fils, une alliance offensive & défensive, & l'offre d'une escadre de douze vaisseaux de guerre, & d'une armée de douze mille hommes qui seroient envoyés

sans délai en Finlande. Mais l'union de Calmar n'avoit point laissé dans l'ordre de la noblesse, & dans celui de la bourgeoisie des impressions propres à en favoriser le rétablissement, & les puissances voisines le désiroient encore moins. Les Suédois cherchèrent à gagner du temps, & au lieu de répondre à ces offres, ils les firent valoir à la cour de Russie pour en obtenir une paix plus prompte & plus avantageuse. Ils la menacèrent même d'élire le prince de Dannemarc, le 16 de Juin, si la paix n'étoit pas faite le 15. *Elizabeth* craignit l'effet de cette menace, & les préliminaires furent signés le 27 Juin. Elle rendit alors aux Suédois presque tout ce qu'elle avoit conquis en Finlande, & promit au roi de Dannemarc la sûreté qu'il pourroit désirer relativement au duché de Sleswick, si l'évêque de Lubeck étoit élu successeur au trône de Suède.

CHRETIEN VI. 1743.

Tout étoit terminé par ce traité. Les Dalécarliens étoient aux portes de Stockholm. Le Dannemarc armoit par mer & par terre. Cependant l'élection de l'évêque de Lubeck étant une condition de la paix, il fut élu

le 4 Juillet malgré tous ces obſtacles. L'armée Suédoiſe de retour de Finlande diſſipa les mécontens. Il y eut du ſang répandu, mais ce fut inutilement. On les ſoumit tous par divers moyens à la loi dictée par la néceſſité. Chrétien VI qui ne s'étoit probablement jamais flatté d'un plus grand ſuccès, vouloit du moins pourvoir à ſa ſûreté menacée par cette grande & ſubite élévation de la maiſon de Holſtein-Gottorp. Il en étoit d'autant plus allarmé que les états de Suède, au mépris de leurs engagemens formels n'avoient rien ſtipulé dans leur traité avec la Ruſſie en faveur de ſa poſſeſſion du duché de Sleſwick. Ils s'excuſoient ſur la néceſſité preſſante où ils avoient été de ſigner leur traité ſans délai. Chrétien peu ſatisfait de ces excuſes rappela ſon ambaſſadeur de Suède. On arma des deux côtés avec activité. Les Suédois aſſemblèrent deux armées, l'une en Scanie, l'autre à Bahus. La Ruſſie leur envoya un ſecours conſidérable. Les Danois formèrent auſſi deux grandes armées en Sélande & en Norvège.

CHRETIEN VI. 1743.

Les puiſſances voiſines avoient

heureuſement un grand intérêt à étouffer dans ſa naiſſance l'incendie dont le Nord étoit menacé. Elles étoient en guerre elles-mêmes au ſujet de la ſucceſſion d'Autriche. Leurs efforts réunis engagèrent les deux cours à mettre fin à cette querelle, dont elles n'avoient rien d'heureux à ſe promettre. Le prince royal de Dannemarc renonça aux droits qu'il fondoit ſur le choix de deux ordres de la diète de Suède. Le traité conclu entre les deux royaumes en 1720, & l'alliance de 1734 furent confirmés. On a vu ci-deſſus que ces traités garantiſſoient aux deux couronnes toutes leurs poſſeſſions. On ſe contenta en Dannemarc de cette nouvelle aſſurance, & la tranquillité générale fut entièrement rétablie.

CHRETIEN VI. 1744.

La maiſon de *Holſtein-Kiel* ou *Gottorp* redevenoit donc par la ſubite élévation de deux de ſes princes plus redoutable que jamais pour le Dannemarc, & elle ne diſſimuloit point ſon déſir & ſon deſſein même de rentrer dans la poſſeſſion du duché de Sleſwick. Les cours de Vienne & de Petersbourg qui s'uniſſoient

1745.

CHRETIEN VI. 1745.

encore cette année plus étroitement par un traité d'alliance, promettoient expreſſément à cette maiſon leur concours & leur appui; & quoique Chrétien VI ſe liât auſſi dans ce même temps par de nouveaux traités avec l'impératrice de Ruſſie, il ne pouvoit obtenir d'elle qu'elle engageât le duc de Holſtein à renoncer à ſes prétentions ſur ce duché. Ce fut ce motif ſans doute qui engagea le roi à ſe rapprocher de la cour de France, & à conclure avec elle en 1745 une alliance défenſive pour deux ans. Ce fut auſſi là le dernier événement important de ſon règne. Chrétien VI

En 1746.

mourut le 6 Août 1746 à l'âge de 46 ans. Son zèle pour la religion & la régularité de ſes mœurs ſont les vertus qu'il fit paroître avec le plus d'éclat. Son amour pour la paix à laquelle il fit de grands ſacrifices, fut peut-être plus utile encore à ſes peuples; mais quoiqu'il lui eût fait toujours éviter la guerre, quoiqu'il eût reçu de grands ſubſides de quelques puiſſances, il laiſſa en mourant ſes finances chargées d'une dette de pluſieurs millions. Ce prince aimoit le faſte, & la depenſe, & les deux palais

palais magnifiques qu'il fit conſtruire à Copenhague & à Hirscholm lui coûtèrent des ſommes conſidérables. FREDERIC IV. 1746.

Chrétien VI avoit épouſé, comme on l'a dit, *Sophie Madeleine* de Brandebourg-Culmbach. Il eut de ce mariage le prince Fréderic ſon ſucceſſeur, & une princeſſe nommée Louiſe; qui épouſa le duc de Saxe Hildbourghauſen.

FRÉDERIC V, *soixantième roi de Dannemarc & douzième de la maison d'Oldenbourg.*

FREDERIC V. 1746.

Ce prince étoit né le 31 Mars 1723. Il avoit épousé en 1743 la princesse Louise, cinquième fille de Georges II roi d'Angleterre. Il succéda à son père le 6 Août 1746, & fut couronné le 4 Septembre de l'année suivante.

Notre plan n'admet aucun détail sur les événemens de ce règne encore si récent. Nous en avons déjà expliqué les raisons, ainsi nous allons nous borner à suivre dans ce règne, & le suivant, le fil des affaires relatives aux différends des deux branches principales de la maison de Holstein.

Les choses restèrent quelque temps à cet égard sur le même pied où elles étoient depuis que le duc de Holstein-Gottorp, chef de cette branche, avoit été désigné successeur au trône de Russie, & qu'un prince de cette même maison, mais d'une branche cadette, avoit été élu successeur à celui de Suède.

Mais on avoit toujours lieu de craindre en Dannemarc que ce calme ne durât que juſques au moment où le duc de Holſtein-Gottorp ſuccéderoit à l'impératrice Eliſabeth, & ſeroit le maître de diſpoſer de toutes les forces de la Ruſſie pour reprendre cette portion du duché de Sleſwick, à laquelle ni ſes ancêtres ni lui-même n'avoient jamais renoncé volontairement. On craignoit encore que le futur roi de Suède ſon parent ne favorisât alors des projets au ſuccès deſquels ſa maiſon avoit tant d'intérêt. Heureuſement que cet intérêt n'étoit point celui de la nation Suédoiſe, gouvernée alors par un parti qui déſiroit plutôt de borner le pouvoir de ſon roi que de l'étendre. Fréderic V ſut profiter de ces diſpoſitions. Il engagea le gouvernement de Suède à renouveller pour quinze ans l'alliance défenſive conclue en 1734 entre les deux états. Les Suédois s'engagèrent par ce traité à ne prendre aucune part aux différends qui pourroient s'élever entre les diverſes branches de la maiſon de Holſtein. Adolphe Fréderic de Holſtein, à qui la couronne de FREDERIC V. 1746.

FREDERIC V. 1751.

Suède étoit destinée dût signer cet engagement, qui fut encore confirmé & scellé par le mariage conclu entre son fils aîné (le roi de Suède aujourd'hui régnant), & la princesse *Sophie Madeleine* fille aînée du roi de Dannemarc. Ils entroient alors l'un & l'autre dans leur quatrième année. Ce mariage qui fut sur le point d'être rompu en 1763, n'eut lieu qu'en 1766. L'année qui suivit la conclusion de ces alliances (1751), le roi de Suède Fréderic de Hesse mourut, & le prince Adolphe Fréderic de Holstein désigné son successeur monta sur le trône. C'est ainsi que la Providence appeloit par degrés la postérité du roi de Dannemarc, Chrétien III, ou la maison de Holstein, ou enfin ce qui est la même chose, la maison d'*Oldenbourg*, à occuper les trônes du Nord, & si l'on peut anticiper sur un avenir certain, à régner un jour sur les immenses contrées qui s'étendent au Nord depuis la Westphalie jusques aux frontières de la Chine.

1757. Quoique Fréderic V eut pris le parti d'observer une exacte neutralité dans le cours de la guerre qui

affligeoit alors une grande partie de l'Europe, & que la Suède eut adopté le même ſyſtême de concert avec lui, on vit ce prince armer avec activité cette année, mettre en mer une flotte conſidérable, & aſſembler des troupes en Norvège & dans les duchés. Mais il parut enſuite que le but de ces armemens étoit d'aſſurer ſeulement la tranquillité du royaume, & d'en faire reſpecter la navigation. Des eſcadres Ruſſes & Suédoiſes qui ſe joignirent dans cette dernière vue à celle de Dannemarc, prouvèrent que la bonne intelligence qui régnoit entre les trois cours n'étoit point altérée, & qu'elles enviſageoient avec aſſez d'indifférence les affaires du Holſtein.

FREDERIC V. 1758.

Mais le grand duc de Ruſſie Pierre, duc de Holſtein, (depuis Pierre III) étoit loin de les voir des mêmes yeux. La grandeur & la puiſſance de l'Empire dont il alloit devenir le maître, loin de le rendre indifférent ſur un patrimoine auſſi éloigné & auſſi borné, ſembloit l'intéreſſer, l'occuper plus que cet empire même; enſorte qu'on eut cru ſouvent qu'il ne déſiroit de devenir em-

FREDERIC V. 1758.

pereur de Ruſſie que pour acquérir des moyens plus efficaces de redevenir duc de Sleſwick. On lui avoit inſpiré dès l'enfance un vif reſſentiment contre la branche aînée de ſa maiſon; il s'occupoit ſans ceſſe des moyens de s'en venger en la dépouillant à ſon tour. Quelques différends que la communauté de régence & la complication des droits reſpectifs des deux branches n'avoient pu manquer d'élever, l'élection d'un coadjuteur à l'évêché de Lubeck faite contre ſes vues, & par l'influence du roi de Danemarc en faveur de ſon ſecond fils, la ſucceſſion au duché de *Plœn* que le roi avoit revendiquée, d'autres ſujets de démêlés moins importans, avoient encore aigri l'eſprit de ce prince violent, impétueux, & peu docile à la voix de la raiſon. Fréderic qui ne l'ignoroit pas, & en redoutoit les effets, ſurtout depuis que les Ruſſes s'étoient avancés juſques dans la Poméranie & le Brandebourg, tint dès-lors conſtamment une armée d'obſervation en Holſtein.

1760. Il cultivoit en même temps avec ſoin & avec ſuccès l'amitié de l'impératrice Elizabeth qui loin d'ap-

prouver les projets de vengeance de son neveu, le voyoit avec peine plus occupé des affaires du Holstein que de celles de l'Empire dont il alloit devenir le maître. Mais elle tenta inutilement de lui inspirer d'autres sentimens, & quand à la prière du roi elle voulut lui persuader de renoncer à toutes les prétentions qu'il formoit contre ce prince, en acceptant en échange les comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, elle ne put obtenir cette foible marque de condescendance d'un prince qui lui devoit tout.

FREDERIC V. 1760.

Peu de temps après, la mort d'Elizabeth le fit monter sur le trône, & mit entre ses mains toutes les forces de la Russie. Dès ce moment aussi on sentit en Dannemarc qu'on touchoit au terme fatal de la paix dont on jouissoit depuis quarante années. Le nouvel empereur de Russie ne parla plus en effet que de se venger du Dannemarc, de l'accabler & de dépouiller son roi & sa famille, non-seulement du duché de Sleswick qui étoit le sujet de la querelle, mais de tous les états qu'ils possédoient en Europe, & de ne leur laisser que Tran-

Le 5me. Janvier. 1762.

FREDERIC V. 1762. Le 16me. Mars.

quebar dans les Indes pour toute poſſeſſion & pour tout aſyle. Plein de cette folle eſpérance, il ſe hâta de faire ſa paix avec le roi de Pruſſe, & malgré les avis de ce prince, il ordonna que l'armée Ruſſe qu'il avoit en Poméranie ſe diſposât à marcher vers le Holſtein.

On ſe prépara de même en Dannemarc avec la plus grande activité à repouſſer ce dangereux ennemi. Vingt-deux vaiſſeaux de ligne & onze frégates croiſoient dans la Baltique. L'armée de Holſtein commandée par le maréchal de St. Germain fut portée à près de 70 mille hommes. Des détachemens de cette armée forcèrent les Hambourgeois à prêter au roi un million d'écus, prirent Lubeck ſous ſa protection, & occupèrent *Travemunde*, port de cette ville, à l'embouchure de la Trave, d'une grande importance dans ce moment.

Pierre mépriſant l'orage qui commençoit à ſe former contre lui en Ruſſie & dans ſa cour, ſourd aux ſages avis du roi de Pruſſe dont il étoit d'ailleurs l'admirateur enthouſiaſte, oubliant tout enfin pour ſatis-

faire sa vengeance, fit marcher en avant Romanzoff avec quarante mille hommes, & marqua le 30 Juillet pour le jour où devoit suivre une plus grande armée dont il devoit aller prendre le commandement à Stettin, accompagné de son parent le prince George de Holstein-Gottorp. C'étoit assez annoncer qu'il vouloit la guerre à tout prix. Aussi personne n'attendoit-il aucun fruit du congrès que le roi de Prusse avoit fait assembler à Berlin pour chercher quelque moyen de la prévenir. Déjà les troupes légères de l'armée de Romanzoff étoient entrées dans le Mecklenbourg, & s'étoient avancées jusques à *Gustrow*; la consternation qui les précédoit faisoit déjà fuir de toutes parts les habitans des villes & des campagnes, & tous ceux des provinces qu'ils alloient inonder attendoient avec effroi les ravages qu'exerceroient ces troupes indisciplinées, & à demi sauvages. Mais dans ce même moment arriva la nouvelle que Pierre III venoit d'être détrôné, & déclaré incapable de régner, qu'il en avoit signé lui-même l'aveu, qu'il avoit été arrêté, qu'il étoit mort

FREDERIC V. 1762.

Le 9me. Juillet.

peu de jours après, & qu'enfin on
FREDERIC V. avoit fait la cérémonie de ſes funérailles ce même jour qu'il avoit choiſi
1762 pour ſe mettre à la tête de ſes troupes, & marcher à ces conquêtes qu'il s'étoit promiſes.

Un des premiers ſoins de l'impératrice Catherine II en montant ſur le trône fut de rappeler ſa flotte & ſon armée, & bientôt il n'y eut plus en Mecklenbourg un ſeul régiment ni Danois ni Ruſſe. Le congrès de Berlin prit fin également.

Pierre III laiſſoit un fils en bas âge, le grand duc *Paul Petrowitz*. La tutèle de ce prince comme duc de Holſtein fit naître quelques difficultés. L'impératrice y prétendoit en qualité de mère, le roi avoit en ſa faveur l'uſage & les traités, & ſur ce fondement il s'en mit en poſſeſſion par deux commiſſaires qu'il envoya pour cet effet à Kiel; la réſiſtance qu'ils éprouvèrent l'obligea à faire marcher un corps de troupes dans le voiſinage. Mais il fit en même temps des propoſitions à l'impératrice qui ne tardèrent pas à produire un accomodement.

1763. Vers la fin de cette année il fut

convenu que la tutèle du jeune duc & la régence de ſes états ſeroient données au duc George Louis de Holſtein frère du roi de Suède, & après ce prince, ſon plus proche parent mâle. Cette condeſcendance du roi entroit dans le projet d'échange qu'avoit formé, & dont s'occupoit ſans ceſſe le comte de Bernſtorff ſon principal miniſtre. Les difficultés, l'importance de ce deſſein ne pouvoient être égalées que par l'habileté, l'expérience, la perſévérance & le zèle de ce grand miniſtre. FREDERIC V. 1763.

Cet ouvrage ſalutaire qui devoit terminer des querelles de plus d'un ſiècle, & aſſurer la tranquillité de tant de peuples, étoit preſque terminé cette année par le concours des travaux du comte de Bernſtorff & du conſeiller privé de *Saldern* qui rempliſſoit à Petersbourg les fonctions de miniſtre de la régence de Holſtein-Gottorp, lorſque quelques difficultés nouvelles en retardèrent l'entière concluſion, & privèrent Frédéric V de la ſatisfaction de le voir terminé. 1765.

Elle étoit reſervée à ſon fils & ſon ſucceſſeur Chrétien VII qui occupe

CHRETIEN VII.

préſentement le trône. Cette année le roi & l'impératrice pour ſon fils ſignèrent un *traité* nommé *proviſoire*

1767. dont l'objet étoit de terminer les différends des deux branches de la maiſon, & d'en prévenir à jamais le retour, ſoit par des échanges, ſoit par d'autres arrangemens également propres à remplir ce but.

1773. Lorſque l'âge du grand duc de Ruſſie eut permis de donner à ce *traité proviſionnel* ſa dernière ſanction, on procéda à ſon exécution au moyen des arrangemens convenus dont nous allons rapporter les plus eſſentiels (1).

Le roi de Dannemarc ſe chargeoit de tout ce que la maiſon de Holſtein-Gottorp pouvoit devoir ſur les duchés de Sleſwick & de Holſtein.

Il promettoit d'engager ſon frère

(1) Ces traités ſe trouvent en entier dans pluſieurs recueils. On peut les lire en particulier avec pluſieurs conventions qui y ſont relatives dans l'ouvrage allemand intitulé : *Urkunden und mater Zur Kenntniſs der Geſch. Nord. reiche.* imprimé ſans nom de lieu en 1786. Le traité proviſionnel fut ſigné à Copenhague le 21 Avril 1767 par les miniſtres d'état du roi de Bernſtorff, de Thott & de Reventlov, & au nom de l'impératrice par Mrs. de Filoſoffov & de Saldern.

le prince Fréderic à renoncer à la coadjutorerie de Lubeck en faveur d'un prince de la branche de Gottorp, ſavoir le fils de l'évêque actuel de Lubeck, & d'employer tous ſes efforts pour que cet évêché reſtât toujours dans une des branches cadettes de la maiſon de Holſtein-Gottorp. CHRETIEN VII. 1773.

Il renonçoit pour lui & ſa poſtérité à la poſſeſſion des comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, qu'il cédoit au grand duc, lequel les céda à ſon tour au duc Fréderic Auguſte de Holſtein-Gottorp, évêque de Lubeck, l'aîné après lui des princes de la maiſon de Gottorp, & à ſa poſtérité à perpétuité. Peu de temps après les deux comtés furent érigés en duchés par l'empereur, à la prière des cours de Ruſſie & de Dannemarc.

De ſon côté le grand duc Paul Petrowitz comme chef de la branche de Gottorp renonça pour lui & les princes de ſa maiſon à toutes prétentions ſur le duché de Sleſwick, & à la poſſeſſion de ſa portion du duché de Holſtein, en faveur du roi de Dannemarc & de ſa maiſon. On

obtint le consentement des collatéraux pour cette cession, & le roi de Dannemarc pourvut à leur dédommagement.

CHRETIEN VII. 1773.

Nous ne pouvons mieux terminer le récit d'un événement qui fera toujours une époque mémorable dans l'histoire du Nord, que par les paroles du traité même dont on vient de voir le précis. « Les hautes parties contractantes n'ont rien eu » plus à cœur en le faisant que d'établir la paix dans le Nord sur un » fondement solide, & que de faire » naître & de perpétuer à jamais » entr'elles & leurs successeurs une » amitié inaltérable. En conséquence » elles s'engagent de la manière la » plus sainte & la plus solemnelle à » employer toutes les forces que » Dieu leur a confiées à assurer la » paix & la tranquillité dans les » royaumes du Nord, & à en éloigner tout ce qui pourroit la troubler, soit par des trames secrètes, » soit par des efforts publics & une » influence étrangère ».

Fin du neuvième & dernier Volume.

TABLE

DES ROIS

Contenus dans ce Volume.

LIVRE TREIZIÈME.

Depuis l'établiſſement de la ſouveraineté héréditaire, juſques à la mort de CHRÉTIEN V *en* 1699. page 85

CHRÉTIEN V, *cinquante-huitième roi de Dannemarc, & neuvième de la maiſon d'Oldenbourg.* 148

FRÉDERIC IV, *cinquante-neuvième roi de Dannemarc, & dixième de la maiſon d'Oldenbourg.* 305

Événemens importans depuis l'année 1720 *juſqu'en* 1773. 424

CHRÉTIEN VI, *ſoixantième roi de Dannemarc, & onzième de la maiſon d'Oldenbourg, né le* 10 *Décembre* 1699, *ſuccède au roi Fréderic IV ſon père le* 12 *Octobre.* 442

FRÉDERIC V, *ſoixantième roi de Dannemarc & douzième de la maiſon d'Oldenbourg.* 458
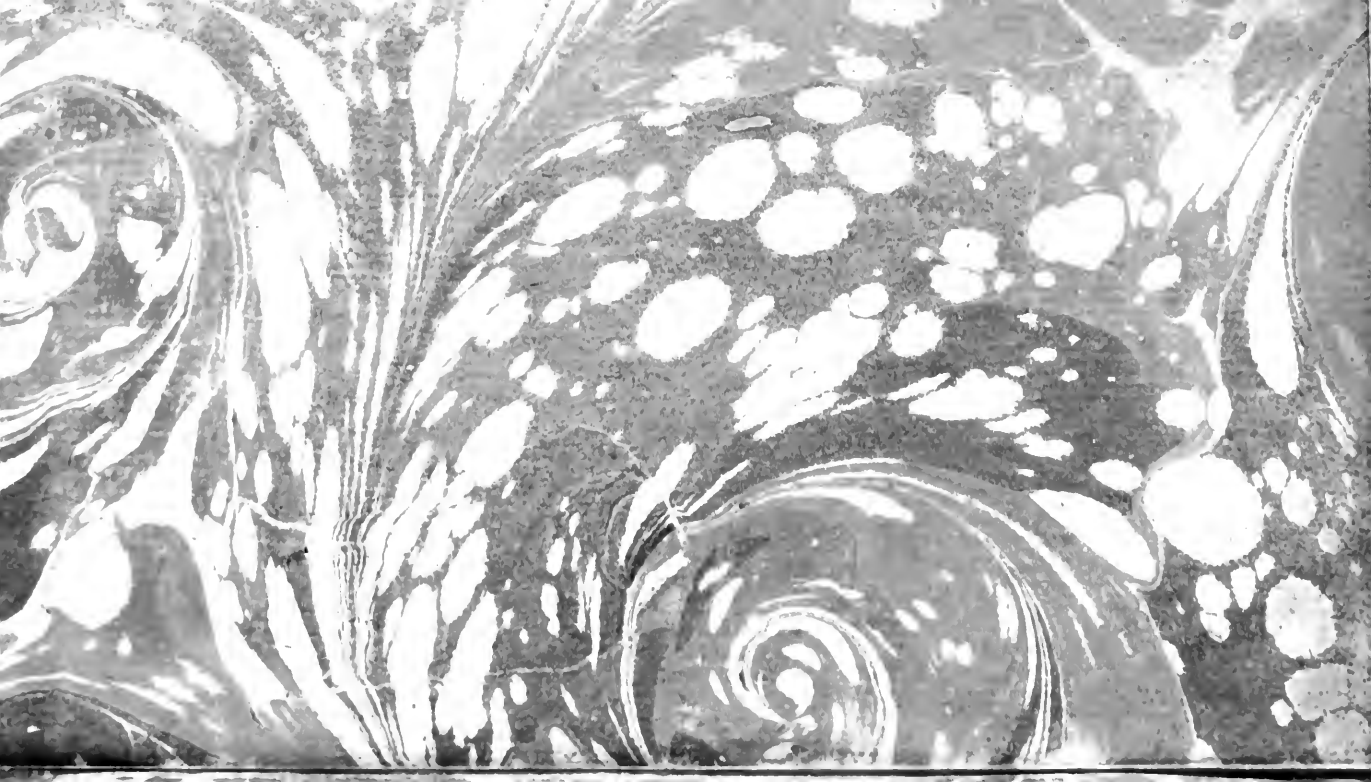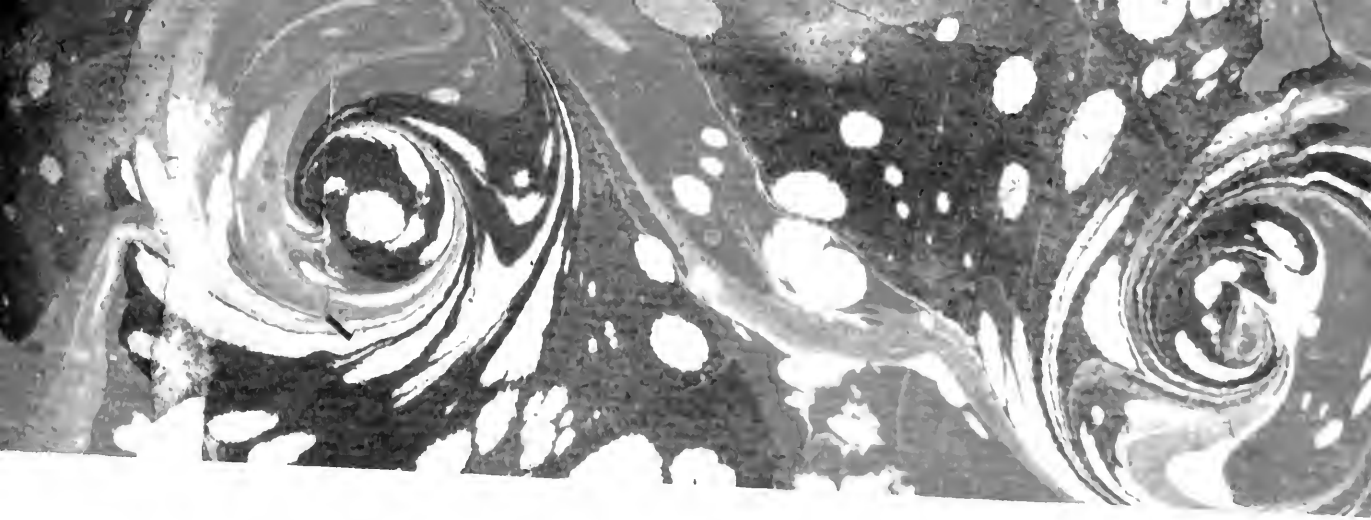
Fin de la Table du Tome neuvième.